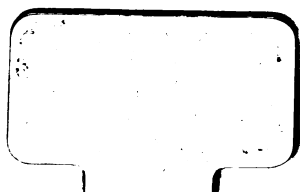



TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



Leopold von Ranke's

Sämmtliche Werke.



Zweiundzwanzigster Band.



Leipzig,
Verlag von Duncker und Humblot.
1872.

Englische Geschichte

vornehmlich

im siebzehnten Jahrhundert.

Von

Leopold von Ranke.

Neunter Band.

Zweite Auflage.



Leipzig,
Verlag von Duncker und Humblot.
1872.

Inhalt.

Dritter Abschnitt.

Zur Geschichte des Krieges in Irland.

I.

Berichte des französischen Befehlshabers Grafen Lauzun über den Feldzug von 1690.

---

1. Lettre de M. de Lauzun à M. de Seignelay, de Dublin le 16. avril 1690.

Je n'ai reçu aucune lettre depuis mon arrivée dans ce Royaume, je ne manque pourtant pas, M., de vous écrire par toutes les occasions, et de vous rendre comte de l'état de toutes choses.

Je travaille de mon mieux pour établir de la facilité pour le commerce, sans quoy il est impossible que la famine ne soit tres grande avant six mois. Je representai à Corke à Milord Douvre que si l'on traitoit aussi mal tous les marchands françois que l'on avoit fait ceux qui avoient passé avec la flotte, il n'en reviendroit plus; que c'étoit par l'autorité du Roy seule et vos ordres, qu'Alvares avoit envoyé les marchandises qu'ils avoient demandées, cependant que l'on les rançonnait pour les entrées et que luy Milord Douvre les traitoit mal de paroles de ce qu'ils ne luy vouloient pas donner les chapeaux qu'ils avoient apportés, en leur faisant payer d'entrée vingt sols pour chapeau dont les plus chers n'étoient que 35 ou 50, ce qui me paroissoit injuste. Il ne voulut pas cependant se relacher, ce qui m'a obligé d'attendre que j'en eusse parlé au Roy d'Angleterre qu'il devoit regarder l'Irlande comme une place assiégée qui manquoit de tout, à laquelle il falloit ouvrir les portes de secours en donnant un profit assuré aux marchands pour nous secourir, et que je ne voyois pas un meilleur moyen pour cela que de ne pas payer rien pour l'entrée des marchandises. Milord Douvre dit que ce seroit faire perdre au Roy d'Angleterre 100 mille

pièces par an. Je dis que je doutois fort que le Roy d'Angleterre en eût jamais touché une guinée, mais que quand la chose seroit ainsi, il valoit mieux, qu'il les perdît pour un tems que de perdre son Royaume où l'on rétabliroit toutes choses quand il en seroit le maitre; et je l'ai porté à cela de maniere que les entrées et sorties seront libres sans rien payer hormis le tabac, les étoffes de soie et de dentelle d'or et d'argent, que le prix de les laisser seroit limité aussi bien que le boeuf, le cuir et le fromage et toutes les denrées que l'on pourroit échanger. Ce dont nous aurions le plus de besoin est du vin, du froment, des armes, de l'avoine et du cuivre, et pour en retirer un promt et véritable profit, il faut que nos marchands arrivent dans la rivière de Dublin, car Cork est un tombeau dont on ne sort et ne peut arriver à Dublin qu'avec beaucoup de peine. Si je pouvois mieux faire, M., je le ferois, mais je vous assure qu'il est impossible de vous dépeindre au juste ce désordre où sont toutes choses et ce que j'ai à souffrir de toute maniere pour donner un commencement de regle aux affaires les plus presseez, comme à retirer nos munitions de Corke, et aux dispositions de la campagne surtout à former l'armée qui n'est composée que de Régts. imparfaits et sans armes, de songer aux magazins de la frontiere où il n'y a encore rien, quoique le Roy d'Angleterre ait donné ses ordres, et en vérité il est plus à plaindre qu'à blamer; luy seul travaille, mais fort peu de choses s'exécute de ce qui est deliberé dans le Conseil de ses trois ministres, où il m'appelloit, ce qui m'a obligé de le supplier de me dispenser d'y aller à l'avenir, n'entendant pas la langue et ne pouvant pas parler avec la sincérité qui convient au bien de son service ni à l'intention que le Roy a de le secourir, devant des personnes qui peut être n'aiment pas la France, que la situation de ses affaires étoit pressée et qu'il y falloit de prompt secours, que s'il avoit agréable de tenir un Conseil avec Tyrconel et moy où l'on prit des mesures selon ses volontés, les quelles nous ferions exécuter, alors nous aurions lieu d'espérer au moins que dans le mauvois état qu'étoient ses affaires, on commenceroit à y mettre de l'ordre. Il a approuvé et nous a ordonné de nous trouver tous les jours à 4 heures dans son cabinet.

Mr. de Louvois m'avoit prié d'obtenir cela et nous étions d'accord et de concert, car j'ai cru pour le bien du service des deux Roys que nous devrions être réunis ensemble, quoique Mr. d'Avaux ait eu la bonté de préparer avant de partir matiere du contraire persuadant à luy et à sa femme que s'il ne prenoit garde quand je serois icy, il ne seroit plus rien et toucheroit dans le mépris du Royaume, que j'étois un homme audacieux, qui m'étois deja perdu dans la France par ma gloire, et qu'un Viceroy tel que luy ne devoit jamais rouler avec moy sans tomber dans le mépris.

A tout cela j'ai repondu, que je ne venois pas de si loin pour le troubler en rien, mais seulement pour obéir a mon maitre et le servir de quelle maniere. Il vouloit, qu'ils fissent de moy comme de la cire molle, pourvu que je les puisse utilement servir, que j'étois prêt à tout

et ne comptois de gloire que de tout conduire au bon succéz, mais que je n'en pouvois esperer, si l'on ne songeait promptement à se deffendre, et même dans le moment que nous fumes Milord Tyrconnell et moi avec le Roy d'Angleterre il a commencé à resoudre d'incorporer 16 Régts. d'infanterie qui étoient totalement sans armes. Je luy ai representé que je croyais nécessaire qu'il choisit des personnes les plus capables pour mettre à la tête de son infanterié de cav^{ie} et de ses dragons, auxquelles il donneroit une lettre ou feroit une création, ainsi qu'il jugeroit bon être, mais que personne n'étant chargé de rien tout étoit en confusion. Il nous a remis à travailler aujourd'huy sur cet article; je tache à remettre quelques gens dans son esprit, j'ai commencé par les Hamiltons dont je luy ai répondu, et en effet Richard me paroit connoitre son pays avec esprit et il me paroit dans des sentimens pour la France differents de ce que l'on dit et comme on le peut souhaitter, et sur ce pied-là je tâcherai de le servir icy. Je ne sais si la flotte est partie, mais quand elle ne séroit pas, je renvoye une corvette suivant vos ordres pour ne pas laisser passer les 15 jours. Comme je vous écris sincerement sur les personnes et sur les choses afin que le Roy en puisse mieux juger, je vous prie de n'en pas parler et de me consoler de ce que j'ai à souffrir en me donnant plus souvent de vos nouvelles et m'ordonnant ce que je dois faire pour que le Roy soit content de ma conduite; s'il voyoit mon coeur il le seroit de mon affection et pardonneroit mon incapacité.

2. Mémoire de M. le Cte de Lauzun pour le Roy d'Angleterre.

Je supplie tres-humblement votre M^{sté} de faire remplir incessament les magazins des frontieres, en y mettant les garnisons nécessaires pour les deffendre, sans être obligé par des allarmes à y faire marcher des troupes, qui se ruinent inutilement pour le pays.

Principalement Drogheda, Thrim et Athlone du côté du Nord.

Pour celuy de Dublin, cela doit être le principal et la place d'armes dont toutes les autres recevront le secours selon l'endroit où les enemis marcheront.

De mettre ordre à la conservation du pâturage des prairies et du foin. De travailler au plutot à règler l'inf^{ie} à retrancher ce qu'il y a de mauvais et de payer ce qu'il y a de bon et d'effectif, que chaque officier et soldat sache ce qu'il doit toucher et le touche effectivement par ses mains, sans que le Colonel puisse prendre l'argent à bon compte comme il fait et laisser son Regt. à la mercy de son peu de soin ou de son avarice.

De donner de l'argent pour la remonte de la cavallerie et des Dragons, qui ne sont pas en état de servir, et que le payement en soit fait ainsi, que je viens de dire pour l'infanterie, c'est à dire que chaque

cavalier et dragon sache ce qu'il doit toucher et le touche sans être à la mercy de son Colonel.

Que les comptes de ce qui est dû à l'armée tant aux officiers que soldats leur soient faits et payés, et qu'à l'avenir l'on ne prenne plus rien à bon compte ni en confusion, mais que l'on paye par mois les effectifs sur les recours des commissaires qui seront chatiés ainsi que les officiers, si les derniers y mettent des passevolants et si les premiers le souffrent.

De ne pas oublier aussi à faire les magazins qui sont du côté de l'Ouest, les quels je sais n'être pas garnis ainsi que l'on en assure V. Mé. qui les a payés sur quoy elle est trompée.

De regler un equipage d'art^ie^, qui puisse suivre l'armée en toute occurence, en augmentant celuy qui vient de France de deux pieces de batterie pour battre de petits chateaux ou autres lieux qui pouroient porter embarras aux marches de l'armée.

Tâcher à obliger les officiers d'art^ie^ qui viennent de France de se charger de fournir les chevaux qui manquent à l'art^ie^, et prendre soin de la subsistance pour un prix dont l'on conviendra.

Etablir un commandant particulier pour la cav^ie^, pour l'inf^ie^, et les dragons, auquels vous donnerez un titre et charge celuy qui plaira à V. Mé., pourvu qu'ils ayent soin, chacun en leur particulier, de faire servir leur corps et d'en rendre compte à V. M. ainsy que l'on fait en France et dans les lieux où les choses sont bien regléez.

3. Lettre de M. Lauzun à M. de Louvois, de Dublin le 20 May 1690.

Les nouvelles que nous avons d'hier au soir de la frontiere nous donnent aucune connoissance particuliere du jour de l'arrivée du Prince d'Orange à quoy l'armée se prépare toujours pour le recevoir. Ils tiennent Charlemont investi de si près quil n'est plus possible de le secourir, le dernier secours qui y a été conduit par le Colonel Magmaham étoit composé de quelques barils de farine avec lesquels il entra dans la place, mais il fit une si grande faute que je crains bien qu'elle ne soit cause de la perte de la Place et de la Garnison, car après avoir entré les farines au lieu de ressortir avec les six cens hommes, il les fit reposer deux heures et voyant un quartier des ennemis à un demi mille qui n'etoit fermé que par deux barrieres ou retranchemens gardés par des soldats du regt. de la Caillemotte ils les allerent attaquer et apres avoir forcé les deux barrieres, ils entrerent dans le quartier du Rgt. et mirent le feu aux maisons et tuerent ou prirent 40 prisonniers françois et se retirerent sans avoir eu que 4 hommes de tués, mais cela donna un si grand allarme dans les quartiers voisins que le lendemain lorsque Magmaham voulut ressortir de la place, tous les quartiers voisins luy tomberent dessus et l'obligerent de rentrer dans

la place avec perte de cinq ou six hommes. Le lendemain les Regt[s] françois avec la Caillemotte voulurent surprendre un petit ouvrage de terre, mais le gouverneur qui est un fort brave homme fit faire une sortie sur les attaquants qui furent poussés et battus avec perte de plus de cinquante hommes. Depuis ce tems là nous n'avons pas eu de leurs nouvelles qu'une seule fois par la quelle nous apprenons l'extrémité où ils sont, et il est certain qu'il y a plus d'un mois qu'ils n'ont mangé un morceau de pain et qu'ils ne vivent que de farine d'avoine qu'ils mangent crue, dont ils n'avoient plus que pour cinq jours de nourriture ayant mangé quatorze ou quinze chevaux qu'ils avoient pris dans le camp de l'ennemi. Le Roy d'Angleterre leur a envoyé quatre ordres par quatre personnes différentes pour leur mander de tacher sauver la garnison en forçant un quartier de l'ennemy pour se sauver, car il n'est pas possible qu'il leur puisse donner de secours; il a seulement mandé au Mr. de Lery, qui est à Dundalk, d'avancer avec quelques troupes pour tacher à recevoir la garnison, mais je doute que cela se puisse faire, car M. de Schomberg a redoublé tous ses quartiers là par un corps de six mille hommes avec lequel on dit qu'il a dessein d'enlever 4 ou 500 hommes mal armés qui sont a Castelblant, lequel village de Castelblant servoit d'entrepôt pour jeter du monde dans Charlemont. Mais Charlemont est perdu; le Roy d'Angleterre a mandé à Lery de retirer les troupes qui sont à Castelblant et de venir faire un Camp derriere la Riviere de Dundalk avec 4 ou 5 mille hommes, que l'on luy envoye pour tâcher que l'on insulte leurs mauvais retranchemens de Dundalk ou qu'il en pût retirer la garnison en cas de malheur. Je fais tout ce que je puis pour diligenter les choses de manière que l'on puisse former une armée. Les munitionaires de leurs armées nous font espérer que nous aurons du pain pour quatre mois, le Roy d'Angleterre prétend qu'il pourra mettre en campagne dix huit ou vingt Bat[ons.] en ayant retiré trois, qu'il avoit destinés aux garnisons, qui avec nos sept françois feront vingt sept. Il prétend aussy avoir deux mille chevaux et 1200 Dragons. Toutes les troupes icy dessus mentionnées sont en mouvement pour avancer contre Drogheda. J'espére d'ailleurs avec tous les secours que j'envoye à M. de la Hoguette, que notre canon arrivera icy à la fin de ce mois ou au commencement de l'autre; mais il n'y a pas encore d'equipages de chevaux pour le faire marcher en campagne, car quoique le Roy d'Angleterre ait resolu et commandé que nos capitaines de charoys françois feroient les frais et le detail de l'artillerie sur le meme pied de France, Mrs. de la Tresorerie y ont apporté tant de difficulté, que cela est demeuré imparfait malgré les soins et les disputes que j'ai eues pour cela.

Je vous envoye, M., une liste des forces des ennemys à présent en Irlande et de celles qu'on a dessein d'y envoyer selon le memoire qu'en a présenté M. de Schomberg. Vous pouvez, s'il vous plait, M., les comparer aux notres dont je vous mande cy dessus le nombre et apres cela, M., l'on jugera mieux que nous de ce que nous pouvons faire ou de ce que vous devriez faire pour nous secourir, soit en renforçant nos

troupes ou bien à faire entrer la flotte dans les mers d'Irlande pour couper le commerce d'Irlande en Angleterre, ou bien pour prendre le Roy d'Angleterre et le passer en Angleterre, comme il demande toujours. Je ne vous mande tout cecy, Mr., que pour vous exposer l'état où l'on est sans m'amuser à vous faire des demandes, vous laissant seulement juger de ce que le Roy trouvera le mieux à faire, mais je vous assure, Mr., que je n'ai jamais vu pareilles choses à la maniere dont tout est icy, et pour toutes les fortunes du monde je ne voudrois pas souffrir tout ce qu'il me faut faire depuis un mois. Je ne me decouragerai pas et puis que le Roy le veut je n'oublierai rien de mes soins et de mes peines pour former tout ce qui se pourra de mieux contre les desseins du Pce. d'Orange. J'anime autant que je puis Milord Tyrconnel, et il me paroit que depuis que je suis dans ce pays cy, il prend du gout à ma bonne volonté et agit de meilleur coeur qu'il n'avoit fait avant mon arrivée. J'espère que Mr. l'intendant arrivera demain icy ce qui me sera d'un grand secours; j'ai pourtant mis ordres à toutes nos frontieres avancées de maniere que nostre munitionaire y a deja des farines pretes, car s'il avoit fallu attendre celles que nous avons amenées a Corke, il n'auroit pas été possible d'entrer en campagne, car les voitures de Gorke sont si difficiles que la moitié des farines est dissipée sur le dos d'un cheval avant que d'arriver icy.

Nous avons icy dans la ville les trois Regts. françois et celuy de Famechon, j'espere qu'apres demain Zurlauben y arrivera pour celuy de Merodes. Il a tant de malades et il a été si fatigué par l'escorte du canon que je le laisserai quelque tems à Kilkeny pour se refaire et recevoir les malades qui luy arriveront de Corke à mesure qu'ils se porteront bien. J'ai vu aujourdhuy les quatre Regts., qui sont icy sous les armes, les trois françois sont assez faibles, mais Famechon n'a que dix hommes de moins que lorsqu'il est parti de la Rochelle. Je n'ai jamais vu un si beau rég$^{t.}$ Le Roy d'Angleterre m'a promis de me donner dans quelques jours sept ou huit cens hommes de recrues des régimens qu'il a sans armes avec lesquelles recrues j'espere rendre tous nos Rgts. complets et rétablir celuy de Merodes, qui est un des meilleurs Rgts. que nous ayons. Mais il est certain, que si nous n'avons point quelques officiers Irlandois dans ces Régts tous les soldats que nous prendrions déserteroient. Le Roy d'Angleterre m'a promis qu'il nous donnera quatre ou cinq capitaines en second, chaque capitaine de la contrée d'où seront les soldats. J'ai cru par ce moyen-la conserver les soldats et c'est ce qui m'a obligé de prendre ce parti la, avant vous en avoir donné avis, néanmoins je ne l'ai fait qu'aux conditions et au cas que le Roy l'approuve et vous me l'ordonniez de sa part, qui sont les clauses que je mets toujours dans toutes les choses, que je crois necessaires de faire avant d'avoir le tems de vous en demander les ordres selon les forces que l'ennemi fera paroître ou l'arrivée du Prince d'Orange. Le Roy d'Angleterre se determinera pour voir s'il y a moyen de soutenir les rivieres de Dundalk et de Drogheda, disputant ces choses autant que faire se pourra sans hazarder aucun combat decisif, tâchant

a se maintenir jusquà la saison de l'automne; mais il est impossible que je vous puisse encore rien dire de précis là dessus n'ayant pas vu et ne sachant point au juste de quoy sera composée notre armée, mais je crains bien qu'elle ne sera pas encore prête d'un mois et d'ailleurs les herbes sont si tardives cette année que l'on n'y peut mettre encore les chevaux à la pature qui est le seul moyen de nous faire subsister, Mrs. de la Tresorerie n'ayant fait aucun magazin de foin, de paille et d'avoine, se contentans de tenir le Royaume au pillage de leur avarice, chacun selon son interet particulier, sans considérer en rien le service du Roy d'Angleterre le quel est le plus à plaindre homme du monde et servi de maniere que l'on ne peut exprimer à quel point il est volé. Toute l'autorité est entre les mains de Mrs. de la Tresorerie et des Douanes les quels ordonnent de tout le detail de la guerre, et si le Roy d'Angleterre par de justes raisons qu'il voit ou que l'on luy fait connoitre de son autorité ordonne quelque chose, Mrs. de la Tresorerie commencent par en retarder l'exécution et dans la suitte de n'en executer rien, et quand je crois une affaire finie parcequ'elle a été résolue et ordonnée au bout d'un mois, je trouve qu'il n'y a rien de fait, ce qui me fait connoitre que l'on ne se doit attendre à rien de certain. Je me tue de représenter les raisons et les nécessités où nous sommes de former promptement une armée pour nous mettre en état de nous deffendre ou perir avec honneur, mais il n'y a que le Roy d'Angleterre ou Milord Tyrconnel qui m'écoutent. Les autres me regardent comme un importun ou guidé par une affection françoise, qui n'est pas dans leur sens. Je ne me rebuterai pourtant point et tacherai de tirer d'une mauvaise affaire tout ce que l'on pourra de mieux, vous supliant, M., de vouloir m'aider autant que vous le pouvez d'aussi loin en me redressant dans le mal et me secourant dans tout ce que vous jugerez de bien, vous assurant, M., que mes intentions sont très-bonnes pour le service du Roy, et mon respect etc.

4. Lettre de M. de Lauzun à M. de Louvois, le 26. Juin 1690.

Je vous suplie, Mr., très-humblement d'être persuadé que je n'oublie point ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire dans votre cabinet et que l'ardeur de donner un coup d'epée ou de gagner un combat ne m'emportera point, mettant ma gloire uniquement à gagner du tems croyant que c'est un moyen sûr pour venir à bout du prince d'Orange, et j'espere que la tête ne me tournera pas là dessus, mais je ne suis pas le maitre de faire ce que je veux là dessus. Cependant j'y suis dans toute l'application que peut produire un aussy petit esprit que le mien et je tâche à me conduire comme si vous etiez toujours derriere moy prêt a rendre compte au Roy de mon affection pour son service ou de faire quelque chose qui lui donnât opinion de moi.

Le Roy d'Angleterre n'a aucun magazin en aucun lieu pour la subsistance de son armée et n'a presentement de bleds que pour un mois sur la frontiere. Il a envoyé une partie des seigneurs de la Tresorerie dans chaque province pour faire prendre chez les particuliers tous les bleds qui se trouveront et les faire conduire à Dublin sur le dos des hommes et sur tous les petits chevaux qui s'y trouveront. Je me suis tué de représenter que ces subsistances des armées ne doivent point aller à la Providence comme les capitaines font à leur assemblée. Je me suis bien fait des affaires pour faire marcher ces seigneurs en dernière ressource pour tâcher d'avoir du bled, voyant qu'il n'en arrivoit point de France ni aucun vaisseau par la mer de St. Georges.

Je commence à être un peu inquièt, M., de ce que Vous ne me mandez pas que notre munitionaire envoye du bled pour nos troupes; car le peu de farines que nous avions amené avec nous, qui étoient mises à Korke dans un mechant magazin par la conduite de M. Lord Douvre et n'ayant pu être transportées icy, la moitié en a péri ou est venue d'une condition, que la pâte n'en peut lever, ce qui nous auroit mis en fort mauvais état, si par mes amis ou par mes soins je n'avois fait acheter par notre munitionaire du bled ou donner par le munitionaire du Roy d'Angleterre, qui est de mes amis en petit nombre pour faire nos magazins à Drogheda, Trim et Athlone, Kels, pour cinq semaines de temps seulement à compter d'aujourd'huy de subsistance pour nos troupes, pendant lequel tems j'espère qu'il m'en arrivera par les soins du S. du Pille et par vos ordres.

J'ai été hier visiter notre Hospital avec M. l'Intendant. C'est un homme qui se donne beaucoup de soins. J'ai prié le Roy d'Angleterre de trouver bon, qu'il entrât dans nos Conseils de Guerre lorsque l'on y appelleroit les officiers generaux, ce que l'on a commencé de faire hier au soir, et j'ai été bien aise que M. de la Hoguette, luy et M. de Famechon fussent témoins de ma conduite et me pussent servir de leurs Conseils. Car parmi mes deffauts et mes vices celuy de présumer de moy même regnera à jamais dans toutes mes démarches dans ce Royaume. J'ai chargé M. l'Intendant de Vous rendre toujours un compte très exact des fonds, qui luy restent en ses mains et des dépenses qu'il fait. Je crois qu'il vous aura peut être fait savoir toutes les épargnes que j'ai faites au Roy en luy évitant les frais de tous les transports de l'hôpital et des autres choses pour le service qui sont venus de Kork. Il ne se trouvera pas, depuis que j'ai l'honneur de commander les troupes, une ordonnance de dépense pour un sol, et ces frais que je fais en mon particulier pour avoir des espions et des nouvelles seront toujours à mon compte.

J'ai trouvé moyen malgré Mrs de la Tresorerie, qui, bien le Roy d'Angleterre ait fait une ordonnance et fait une deffense que le Louis d'or soit vendu à plus haute prix que trente schelins, en assurent la valeur de cinquante pendant toute la campagne à nos soldats. Car le Roy d'Angleterre a bien voulu pour la conservation des nos troupes, que quoiqu'il ordonne à tous ses sujets sous peine de la vie de ne pas

donner plus de trente schelins du dit Louis, à cause que son cuivre etoit venu à si bas prix qu'il ne valloit plus rien et que le Royaume allait être perdu par là, il prendra sur son compte de le recevoir pour cinquante, et afin que MM. les Douanes n'en puissent profiter, le Roy d'Angleterre a chargé le Duc de Pouvis d'une somme de cuivre, pour en faire l'echange pour tous nos soldats et Majors lesquels soldats recevront toujours le prix de cinquante schelins pour un Louis d'or, sans que par aucun décompte le capitaine en puisse profiter, ainsi, M., que vous me l'avez ordonné et réiteré plusieurs fois, à quoy je tiens et tiendrai toujours la main fort exactement et par cette politique là j'y trouve de doubles avantages. Le premier est que par ce moyen le soldat qui ne trouvoit que vingt cinq ou trente schelins tout au plus dans les quartiers ou en campagne, en trouvera toujours cinquante sans être obligé à le vendre furtivement; et l'autre est, que si cet argent là revient au Roy d'Angleterre entre les mains d'un homme de bien hors du pillage, ce à quoy je veillerai, il poura s'en servir à l'avenir pour payer les marchands français qui luy apporteront du bled et par ainsi tout l'argent qui sortira de France pour notre depense et subsistance y retournera toujours et par là les dépenses, que le Roy fait pour ce Royaume ne pouront être à perte au nôtre, ce qui a été par le passé. Car tous les Protestans retiroient tout cet argent là, qui demeuroit caché et le faisoient passer en Angleterre et d'ailleurs le Roy d'Angleterre n'a plus de marchandises pour donner en échange aux marchands qui pourront apporter du bled et autres choses dont nous avons besoin en ce Royaume; cependant je n'ai rien voulu conclure en cet affaire cy sans consulter avec M. de la Hoguette et M. l'Intendant pour chercher ensemble, si je ne tombais pas dans quelque inconvenient. Mais ayant connu l'utilité de ma proposition ils m'ont pressé de l'execution, ce qui sera fait au premier prêt.

Milord Douvre après avoir continué de tenir toujours une conduite fort haineuse contre la France et les Français disant hautement que tous les secours de France etoient si peu de chose qu'ils montroient visiblement que le Roy notre maitre ne songeait qu'à tromper le Roy d'Angleterre et faire ruiner l'Angleterre et qu'ainsi il conseilleroit au Roy d'Angleterre de s'accomoder à quelque prix que ce soit avec le Prince d'Orange pour unir les forces d'Irlande à celles d'Angleterre et tomber sur la France avec les alliez, que si le Roy d'Angleterre ne le pouvoit pas faire il le quitteroit et s'en iroit trouver le Prince d'Orange, et en effet nous fumes fort etonné hier au soir lorsqu'il sut que le Prince d'Orange devait arriver et que le Roy d'Angleterre marchoit pour aller au devant de luy et qu'il étoit commandé avec les Gardes du corps pour servir le lieutenant general, qu'il fit trouver Milord Tirconnel pour le prier de demander au Roy d'Angleterre un passeport pour envoyer un trompette au camp de M. de Schomberg chercher un passeport pour aller luy faire en Angleterre son accomodement avec le Prince d'Orange. Le Roy d'Angleterre dit à Milord Tirconnel qu'il ne pouvoit pas luy donner un passeport pour aller dans le camp de l'Ennemy, où il pouroit rendre compte de l'état present où étoient toutes ses affaires,

mais que tout ce qu'il pouvoit faire puisqu'il vouloit se retirer c'étoit de permettre qu'il demandât un passeport pour aller en Flandre, ce que Milord Douvre accepta disant pourvû qu'il ne vit jamais ni la France ni l'Irlande, il étoit content d'aller en Flandre en attendant qu'il pût passer en Angleterre. L'on ne peut avoir plus d'emportement qu'il a temoigné sur la France et notre interet lorsqu'il prit hier congé du Roy d'Angleterre; il avoit ordre d'aller à Waterford attendre un vaisseau pour passer à Ostende, mais je crois Mad[e] Tyrconnel le retiendra icy à Dublin en notre absence et peut être faute de trouver des vaisseaux, qui le passent en Flandre aussy promtement qu'il l'auroit souhaitté sera-t-il reduit contre sa volonté de passer par la France, auquel cas s'il voyoit des Protestans ou gens mal intentionnés il en profiteroit pour servir le Prince d'Orange auquel il est fort attaché. L'année passée lorsqu'il vit partir le Roy d'Angleterre pour aller audevant de M. de Schomberg à Dundalk, il demanda à passer en France pour demander du secours quoiqu'il y eut une autre personne denommée pour ce voyage; à présent lorsqu'il voit que l'on part pour aller à une affaire aussy dure il demande à se retirer sans avoir aucun sujet de plainte. Je vous remercie très-humblement, M., de la bonté que vous avez de m'advertir lorsque dans ma conduite j'ai fait quelque chose dont le Roy est content; je vous suplie, M., de même en mes fautes de m'en vouloir avertir, car je m'en corrigeroi surement et si par mon affection M. je mérite les soins de votre attention pour moy, je vous prie de ne point vouloir m'oublier dans les occasions où vous verrez que le Roy fait quelquechose pour les personnes qui sont sous votre ministère. Je ne vous en importunai pas, M., mais je vous serais très-obligé si vous me jugez digne en quelque chose de vos temoignages de vouloir m'attirer quelque soulagement dans ce lieu par quelque marque, qui montre au public, que je suis hors de l'indignation du Roy et dans l'honneur de votre bienveillance que je tacherai d'aquérir par le respect etc.

P. S. Toutes nos troupes entrent en campagne en parfaitement bon état et très-bien disposées et j'ai lieu de croire que si j'ai l'esprit et le courage de les conduire, ils feront assez bien leur devoir.

Je ne puis encore bien au juste vous dire de quoy sera composée notre armée, mais lorsque nous serons à Atherdee et que j'aurai tout vu ensemble je vous en rendrai un compte fort précis.

Je n'ai pas manqué, M., de brûler la lettre que vous m'avez ordonné de jeter au feu.

Depuis ma lettre écrite je viens de recevoir une dépêche par un de mes espions, que j'avois bien payé qui me rapporte que le Prince d'Orange est débarqué à Carigfergues mercredy dernier vingt un de ce mois. Les feux de joye furent faits le lendemain dans plusieurs quartiers, celuy qui m'apporte ces nouvelles m'assure les avoir vus et entendu le canon. Le Prince d'Orange a fait une proclamation qui à été publiée à Linesgarwick, par laquelle il promet remettre dans leurs biens et récompenser les Irlandois catholiques qui se rangeront à leur devoir.

Les Ennemys ont trois camps depuis Ardmagh jusqu'à Nevry, il y en

a un entre Liguescorick et Ardmagh, qui est presque tout de cavalerie. Le second est entre Liguescorick et Fonderguy où on dit qu'il y a quinze bataillons et 3 régiments de cavallerie et le troisième est devers Nevry auprès de Labriken, mais il ne sait pas le nombre d'hommes qui le composent.

Trois déserteurs qui arrivent d'Ardmagh me confirment cette nouvelle. L'armée ennemie doit s'assembler incessament entre Georgesblick et une montagne qui est au deça, cela est à huit milles de Dundalk sur le grand chemin de Dundalk.

Un autre de mes espions m'a promis de me rapporter mardi prochain des nouvelles précises de tous leurs mouvements et je ne manquerai pas de vous dépêcher un courrier exprés. Je vous envoye un état au juste des troupes ennemies, que me vient donner un des amis du Secrétaire de Schomberg.

5. Lettre de M. de Lauzun à M. de Louvois, du Champ de Roche Castel à deux miles de Dundalk, 1. Juillet.

Il y a quatre jours que nous sommes icy; le Roy d'Angleterre y est venu en intention d'y manger les fourages, afin de pouvoir incommoder l'ennemy en cas qu'il voulût venir par le côté de Dundalk, qu'il n'y trouvât plus rien pour sa subsistance, et profiter du tems que l'ennemy n'est point ensemble pour vivre en son pays, après quoy nous rentrerons dans le nôtre dès le moment que nous aurons leur armée ensemble, mais la subsistance est si courte dans notre pays, qu'il a fallu la ménager autant que l'on a pu, afin de nous mettre en état d'avoir de quoy demeurer sur la défensive pour soutenir l'arrière saison; mais le pays me fait peur, car il n'y a pas un morceau de bois ni de tourbes pour que le soldat puisse faire boullir le pot et c'est tout ce que l'on poura en conservant ce peu de tourbes qu'il y a que d'en faire cuire le pain de munition. Je suis persuadé pourtant que le Prince d'Orange est arrivé ainsi que nos avis nous l'assurent, qu'il ne demeurera pas longtems sans marcher à nous et à Dublin et je trouve que nous en sommes si éloignés que je crains toujours qu'il nous dérobe une marche. C'est pourquoy je suis d'avis que nous retournions du côté d'Atherdee où nous serons plus à portée de Dublin et je vous assure que je commence à être fort inquiet de voir tous les vaisseaux ennemis aller et venir dans la mer de St. Georges où nous en vimes encore hier passer quarante, par la crainte que j'ai qu'ils ne fassent quelque descente à Dublin. L'escadre françoise me paroit bien tardive, d'ailleurs si elle ne nous apporte point de bled pour notre petit corps françois; nous n'avons du pain en tout que pour 4 semaines, encore nos farines sont elles divisées entre Kels, Trim et Atherdee pour nous servir en cas que nous soyons obligés de marcher de ces côtés là. J'ai trouvé ce poste cy bien différent de ce que l'on m'avait dit, car la petite rivière, qui est devant nous est guéable partout et beaucoup d'endroits où l'in-

fanterie y peut passer à mi-jambe et il y a de la rivière aux montagnes par où les ennemis peuvent venir la distance de trois milles, où l'ennemy se peut mettre en bataille et venir à nous fort commodement, et qu'il y a dans ces montagnes cinq chemins différents lesquels j'ai bien reconnus, par où ils peuvent faire marcher leur canon venant depuis Ardmagh jusqu'à Atherdee, de manière que ce poste cy ne paroit point propre pour y attendre l'ennemy et y hazarder une bataille au commencement de la campagne; c'est pourquoy je presse le Roy d'Angleterre et l'ai prié d'assembler un conseil aujourd'hui pour reprendre un poste avantageux que celui-cy, moins avancé et par où nous soyons plus à portée d'éviter que l'ennemy ne nous puisse prendre les devants de Dublin ou couper nos vivres, nous avons laissé notre artillerie à Drogheda ne trouvant pas à propos de l'ammener dans cette tête cy, jusqu'au tems que nous ayons une affaire indispensable.

Nous n'avons pas encore toute notre armée assemblée, le corps de Sarsfield s'étant détaché derrière Cavan pour faire tête à un corps de l'ennemy de crainte qu'il ne gagnât Athlone, qui est le lieu par où nous faisons venir le peu de bled qui nous vient de Lymerick et de Galloway. Le corps de Sarsfield demeure pourtant toujours à portée de nous joindre en vingt quatre-heures. Les troupes Irlandoises me paroissent fort belles, elles ne sont pas bien armées, mais je vous en enverrai l'ordre de bataille et la place de tous les officiers généraux dans deux jours, et ne manquerai pas de vous dépêcher un courrier exprès dès le moment que je saurai très-certainement que le Prince d'Orange est arrivé et ce que nous jugerons de son dessein. Les nouvelles d'hier au soir par les espions du Roy d'Angleterre sont qu'ils doivent marcher à nous vers le commencement de la semaine qui vient, et que le Prince d'Orange débarqua samedy dernier à huit heures du matin à la maison Blanche près de Carigfergues où il fit dîner et fit chevalier le premier Irlandois, qu'il trouva à son chemin quoiqu'ignoble. Le Duc d'Ormont, le Comte d'Oxfort et beaucoup d'autres seigneurs étoient avec luy sans autres troupes que les gardes hollandaises, qui débarquèrent avec luy. Nous avons plusieurs partis dehors pour tâcher à faire des prisonniers et j'espère dans 24 heures vous rendre un meilleur compte. Notre petit corps françois ne nous paroit pas étonné et j'espère qu'il fera assez bien son devoir; pour moy je crains bien que mon petit peu d'esprit me fera faire des fautes, cependant je ferai du mieux que je pourai. Mais en vérité, il y a bien icy des fautes et des sortes de peines à souffrir dans lesquelles il y en a d'irremédiables. Le Roy d'Angleterre est dix huit ou vingt heures à cheval et se donne bien de peine dont il seroit à souhaiter pour sa santé, qu'il en voulût retrancher quelques unes, mais il n'est pas facile de menager cela avec luy. Je tâcherai à faire en sorte qu'on évite de donner un combat qu'à la dernière nécessité connaissant l'importance qu'il y a par la situation des affaires d'Angleterre et celles de tout le monde de ne rien hazarder et de gagner seulement du tems, mais il est à croire, que le Prince d'Orange voulût aller plus vite, c'est pourquoy je pense que s'il est icy l'on ne sera pas

longtems sans être rien proche les uns des autres. Je fis ce que je pus avant hier étant dans le chemin de Nevry pour prendre quelques prisonniers de ceux qui étoient sortis de Nevry, mais nos gens tirèrent quelques coups de si loin, qu'il n'y eut pas moyen, et je ne voulus pas faire pousser plus avant n'y ayant des nôtres que quelques dragons Irlandois, qui étoient à la garde d'un pont rompu sur un marais. Mon cheval tomba sous moi dont je me retirai sans aucun accident et mon cheval peu de tems après.

Je suis etc.

6. Lettre de M. de Lauzun à M. de Louvois, du Champ de Roche Castel, le 3. juillet 1690.

Je vous dépêche ce courier, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous le mander dès le moment, que j'ai pu savoir l'arrivée du Prince d'Orange et les dessins qu'il paroit avoir sur nous. J'en suis instruit par cinq capitaines, dont il y a un français du régiment la Mellonière, lesquels ont été pris hier dans une embuscade d'Irlandois que j'avois fait poster auprès de ce marais dans lequel je tombai, il y a deux jours, comme je vous l'ai mandé, composée de deux cents hommes de pied Irlandois commandés par un lieutenant-colonel de la même nation, soutenus par quatre vingt chevaux, où commandoit le lieutenant-colonel du regiment de Galmois. Les ennemis avoient 300 hommes de pied et quelques dragons. Ils se sont fort bien battus de part et d'autre, mais ils ont été entièrement défaits et quarante quatre des leurs de tués sur la place, presque touis les officiers tués ou blessés. Des nôtres le lieutenant-colonel de cavalerie a eu l'épaule cassée et un autre coup, avec dix ou douze de tués ou blessés, mais pas un seul de prisonnier.

Ce capitaine de la Melonière se nomme Blachon et a servi dans le régiment d'Orléans. Il nous assure avec tous les autres prisonniers que le Prince d'Orange devoit coucher ce soir à Nevry, que toutes ces troupes s'y doivent assembler pour marcher incessamment à nous. Je n'ai pas cru à propos qu'il fallût attendre à décamper devant luy, ce poste cy étant insoutenable, notre gauche étoit entièrement sur les hauteurs où le canon de l'ennemy nous auroit tout détruit sans combat et d'ailleurs ce Dundalk est un lieu, qui ne peut se défendre. Ainsi je n'ai pas jugé à propos qu'il fallût hazarder pour le soutenir un combat au commencement de la campagne et d'ailleurs le corps de Sarsfield ne nous ayant pas encore joints avec quelques régiments d'infanterie que nous attendons. Tous ces prisonniers séparement les uns des autres nous disent, que le Prince d'Orange a passé avec beaucoup de noblesse. Le Prince d'Orange, le Duc d'Ormont, le Comte d'Oxfort et le M. de Montpuillan étoient avec luy, ainsi que je vous l'ai mandé. Le fils du Comte de Roily en volontaire. Ils assurent fort que le Prince d'Orange a cinquante milles hommes. Tous ces régiments hollandois sont avec luy tant cavalerie qu'infanterie que gardes avec MM. de

Binten et d'Obriner. Je ne crois pas que son armée soit si puissante, mais il est très-certain au moins qu'elle a plus de 40000 hommes.

7. Lettre de M. le Comte de Lauzun à M. Louvois, du camp d'Atherdee, le 4. juillet 1690.

Nous partîmes hier de Dundalk après en avoir retiré la garnison sans avoir voulu brûler les baraques de nos soldats, qui étoient en dedans des parapets de ce poste qui en faisoient les seules fortifications n'y ayant plus de maisons. J'ai cru qu'il seroit plus dangereux aux ennemis, s'ils veulent mettre quelqu'un dans ce poste dont je doute d'entrer dans des baraques, dont l'infection n'en est pas sortie depuis l'année passée, qu'il ne nous seroit utile de les avoir brûlées; notre marche s'est passée avec tout l'ordre que l'on a pu, l'aile droite de la première ligne a fait la retraite. Le Duc de Tyrconnell y étoit comme à son poste naturel, mais il a bien voulu que nous fussions ensemble.

Nous avons fait cette arrière-garde sans avoir vu que cent chevaux des ennemis, qui ne se sont pas approchés, lesquels aparemment vouloient voir s'il n'y avoit pas quelques traîneurs, mais j'étois à cheval dès deux heures du matin pour tâcher de mettre le tout en ordre et je suis demeuré deux milles derrière, pour qu'il ne restât rien ni dans le camp, ni dans la ville, ni dans la marche, et nous sommes arrivés à neuf heures du soir, nous étant campés entre les deux ruisseaux d'Atherdee, où il y a assez d'herbes pour la subsistance de deux jours, lesquelles le Roy a jugé à propos de manger pour incommoder toujours le plus que l'on pourra la marche du Prince d'Orange, après quoy nous repasserons encore le ruisseau d'Atherdee et il y a si peu d'herbes partout que nous les aurons bientot mangés, ensuite nous retournerons nous mettre derrière la rivière de Drogheda à moins que l'ennemy ne marche d'un autre côté pour nous gagner Dublin, ou qu'il n'y envoye des vaisseaux chargés d'infanterie, pour y faire des descentes ce qui nous couperoit tout entièrement, et je ne comprends pas comme quoy notre flotte peut croire de trouver des occasions plus grandes et plus utiles que de combattre ce qui est dans la mer de St. Georges et nous secourir par ces endroits là. Sans quoy il est impossible de soutenir, car le Prince d'Orange fera porter toutes ses subsistances par la mer dans des vaisseaux qui cotoyeront toujours et par là il sera sûr de faire ce qu'il voudra. Et quand même la flotte batteroit celle des ennemys cela sera fort inutile en nous laissant périr icy et faire au Prince d'Orange ce qui luy plaira, ce qui m'oblige de vous dire, M., connaissant la puissance de ce Royaume, lorsqu'il sera menagé que si le Prince d'Orange en est une fois le maître, il en retirera soixante mille hommes, pour les jeter où il voudra.

J'espère que le corps de Sarsfield nous joindra ce soir aussi bien que notre canon et nous tâchons de mettre toutes nos forces ensemble.

Sarsfield nous mande que du côté de Cavan et de Belturbat toutes

les troupes avoient marché du côté d'Ardmagh pour se joindre au Prince d'Orange. Nos nouvelles d'ailleurs disent la même chose, qu'il met toutes ses troupes auprès de luy, d'où je ne doute pas qu'il ne fasse quelques gros détachements pour gagner Dublin par deux endroits.

Je vous supplie, M., de donner vos ordres à nous faire venir du bled pour la subsistance de notre armée, dont je n'entends encore aucunes nouvelles.

Pour de l'argent, M., nous en avons jusqu'au tems que vous m'avez mandé lequel nous tâcherons de menager, nous l'avons toujours mené avec nous jusqu'à présent, l'ayant cru plus sûr icy qu'à Dublin. Cependant si nous sommes pressés par le Prince d'Orange, je verroi avec M. l'Intendant le lieu, où nous pourrions en envoyer une partie pour le tenir plus sûrement, car je suis persuadé que nous ne pouvons pas être plus de 24 heures sans avoir le Prince d'Orange sur les bras.

Je ne manquerai pas, M., de vous informer de tout, autant que je le pourrai et qu'on voudra laisser de corvettes pour cela, mais je vous envoye la dernière qui soit en Irlande.

Je suis etc.

8. Lettre de M. de Lauzun à M. de Seignelay, de Lymerick le 26. Juillet 1690.

Bericht über die Schlacht an der Boyne.

Vgl. Eugène Sue, Histoire de la Marine Française. IV. 332. ff.

Dans l'extrémité où le Roi d'Angleterre avait ses affaires en Irlande à l'arrivée du prince d'Orange, il ne lui restait que deux partis à prendre: l'un de lui résister, ce qui m'a paru toujours impossible; l'autre de brûler Dublin, et ruiner entièrement le pays en se retirant de contrée en contrée; ce parti lui a paru si cruel qu'il n'a pu s'y rendre, et a mieux aimé prendre confiance en son armée en se tenant campé derrière la rivière de Drogheda, sa droite près de la ville et sa gauche droit à Oldbrige, qui était un des endroits où la rivière était guéable, en sorte qu'à marée basse les bataillons y passaient à gué, les tambours battant les caisses sans être obligés de les lever plus haut que le genouil.

Nous arrivâmes le 7 juillet. Le même jour, je visitai la rivière jusqu'au pont de Slaine, à cinq milles de notre camp, et je la trouvai guéable en plusieurs lieux. Je laissai le régiment des dragons d'Howel au pont de Slaine, avec ordre d'envoyer toujours des partis devant eux.

Le soir on fit travailler à retrancher le passage d'Oldbrige, et on y campa deux régiments de dragons.

Le lendemain 8 du mois, l'avant-garde du prince d'Orange parut au point du jour, marchant droit à nous, sa gauche vers Drogheda, étendant sa droite beaucoup plus loin que notre gauche. L'on mit dans

le retranchement d'Oldbrige un régiment entier d'infanterie; les ennemis en ayant fait descendre deux bataillons, l'on fit feu de part et d'autre tout le jour; sur le soir, nous y vîmes descendre encore de l'infanterie, ce qui m'obligea de prendre MM. de la Hoguette et de Famechon pour aller reconnaître de près ce qui se passait, et voir si nous pouvions mettre quelqu'un de nos bataillons français à couvert pour aider à soutenir un si gros feu. D'Alincourt, Ingénieur, y fut blessé, et la Vigne y était, qui ne put continuer un plus grand travail, parce que les travailleurs que le Roi avait ordonnés n'y étaient pas venus.

L'on se contenta d'y laisser le régiment qui était dans le retranchement, et tous les bataillons français s'avancèrent la nuit fort près, prêts à soutenir en cas que l'on fît l'attaque; après quoi nous revînmes trouver le Roi pour lui en rendre compte, et lui dire aussi que les ennemis faisaient un nouveau camp, où ils étendaient leur droite du côté de Slaine, beaucoup plus loin que notre gauche.

Milord Tyrconnel y était; et l'on trouva à propos de remuer nôtre camp, en avançant notre gauche vers leur droite, du côté de Slaine, tant pour empêcher qu'ils ne nous dérobassent une marche à Dublin que pour mettre toute nôtre infanterie devant le passage l'Oldbrige pour le mieux deffendre.

L'on commanda de charger tout le bagage pour être prêt à exécuter ce dessein au point du jour, et nous demeurâmes en bataille.

La nuit on entendit trompettes et tambours comme gens qui marchent ou doivent marcher; et en effet le petit jour venu, nous les vîmes marcher en colonnes, cavalerie et infanterie, de l'autre côté de la rivière, droit à Slaine, sans que le camp qui était devant nous branlât ni fît aucun mouvement. J'en donnai avis au Roi et à Mylord Tyrconnel, et il fut résolu que je commencerais à marcher par ma gauche pour exécuter notre dessein de nouveau camp, en observant toujours la marche des ennemis; ce qui m'obligea, après avoir mis les troupes en marche, de m'avancer avec quelques officiers sur une hauteur, d'où je vis que les dragons que j'avais laissés au pont de Slaine étaient poussés, et que les ennemis avaient déjà passé la rivière dans le gué en deça de Slaine, et qu'ils passaient en colonne, cavalerie, infanterie et canon, la tête vers Doublin, ou pour prendre nos derrières.

Le Roi y vint, et ordonna de nous mettre en bataille, étendant ma gauche pour donner du terrain à la droite, que la rivière resserrait, tant pour aller charger l'ennemi que pour marcher à ses côtés, sur le chemin de Dublin, en attendant que Milord Tyrconnel arrivât, qui menait la droite.

Mais dans le tems que j'étais à la gauche avec MM. de la Hoguette et Girardin pour la mettre en bataille, et que l'infanterie française y était arrivée, et que celle des Irlandais commençait à y arriver, l'ont vint dire au Roi que le passage d'Oldbrige était attaqué et forcé; que Milord Tyrconnel l'avait defendu avec valeur de sa personne et de son régiment; mais que douze bataillons avec dix-huit escadrons des ennemis avaient fait plier nos bataillons; que Milord Tyrconnel était embarrassé

à soutenir l'ennemi, et qu'il ne pouvait se venir mettre à la droite, ni y conduire les troupes qui la composaient.

Le Roi me commanda d'aller charger les ennemis, qui marchaient toujours à un mille de nous, sans s'arrêter, pour nous couper nos derrières ou gagner Dublin. Je marchai pour aller à eux; mais ayant trouvé un grand marais devant moi et une ravine qui ne se pouvait passer, je fus obligé, le Roi présent, de marcher à côté d'eux, toujours à vue, pour les empêcher de gagner Dublin. En marchant, nous nous approchions toujours l'un de l'autre, et Milord Tyrconnel eut le tems de regagner la droite avec ce qui lui restait de troupes, qui avaient souffert au passage d'Oldbrige; et celles des ennemis qui l'avaient forcé firent une colonne à notre gauche, de manière que nous marchions entre deux colonnes; car l'ennemi qui avait passé auprès de Slaine, était toujours à notre droite, et celles qui avaient forcé le passage, à notre gauche, sans que personne se pût gagner les devants.

Nous marchâmes environ deux milles dans cette situation, jusques à l'entrée d'un village, où les ennemis commencèrent à carabiner sur nos flancs.

Je dis au Roi que sa personne n'était pas bien entre ces deux lignes, où il pourroit être pris, ne sachant pas même si les ennemis n'avaient point déjà fait quelque détachement à Dublin; qu'il pouvait prendre les troupes qui lui plairaient de l'aile gauche pour la sûreté de sa personne; que j'étais très-fâché de ne le pouvoir pas suivre en pareille rencontre; mais que je croyais que mon devoir et son service m'obligeaient, pour sa plus grande sûreté, d'arrêter l'ennemi, lui faisant tête en me chargeant de cette arrièregarde. Le Roi partit, et prit pour son escorte quatre escadrons de cavalerie et quatre de dragons. J'arrêtai les autres escadrons de Galinoy, qui était le reste de mon aile gauche, et je les fis tourner, faisant tête à la cavalerie de la colonne des ennemis, qui marchaient à ma droite, cependant que l'infanterie française eût passé le village; après quoi M. de la Hoguette se mit sur la gauche en bataille, avec M. de Famechon, en très-bon ordre.

Le Duc de Tyrconnel arriva ensuite avec sa cavalerie, et nous doublâmes, faisant tête à l'ennemi, selon que le terrein le put permettre. Les ennemis avancèrent avec leurs deux colonnes, garnies toutes deux de cavalerie, d'infanterie et canons. Notre canon tira de part et d'autre et quelque peu de mousquet, sans oser nous enfoncer; mais comme je vis qu'il y avait des escadrons qui marchaient sur notre droite, soit pour gagner Dublin ou pour nous prendre sur les derrières, et que d'ailleurs l'armée ennemie arrivait incessament et doublait toujours, et que l'on m'assura qu'à quatre miles de nous il y avait un défilé, lequel si nous pouvions gagner nous serions en sûreté, je fis marcher les premiers les bataillons irlandais et ensuite les Français, après quoi Milord Tyrconnel et moi marchions avec la cavalerie et les dragons, le tout en très-bon ordre. Les ennemis nous suivaient toujours à une bonne portée de mousquet. Nous fîmes trois milles de chemin. Mais les quatre dernières troupes de l'arrière-garde étant trop pressées, ils nous pressèrent

de tourner, ce qui nous obligea de faire halte avant de gagner le défilé.

Les Français se mirent en bataille derrière deux petites cabannes, dans des champs où il y avait quelques fossés, et le Duc de Tyrconnel mit sa cavalerie sur notre gauche et quelque peu sur la droite. Peu après que nous fûmes placés, les ennemis commencèrent à nous canonner et à nous tirer du mousquet en nous environnant de tous côtés. Nous n'osions pas faire de feu mal à propos; car il y avait si long-temps que nos soldats avaient la mèche allumée, qu'il restait peu de munitions.

Nous attendimes jusqu'à l'entrée de la nuit en bonne posture; et ayant reconnu un chemin par le derrière qui n'était pas encore fermé par l'ennemi, Milord Tyrconnel et moi marchâmes avec sa cavalerie sur la droite, et je mandai à M. de la Hoguette de se retirer, ce qui se fit sans que l'ennemi s'en aperçût.

Depuis ce tems-là, Milord Tyrconnel et moi ne nous sommes pas quittés. Nous marchâmes droit à Dublin; et ayant trouvé trois brigades d'infanterie de la seconde ligne de l'autre côté du défilé, commandées par Jean Hamilton, Saint-Pater et Makalicot, nous leur ordonnâmes de laisser passer les Français et de demeurer à l'arrière-garde.

La nuit aporta quelque confusion parmi les pillards irlandais, qui tuaient comme s'ils eussent été des ennemis. Le matin il y eut quelque cavalerie de l'ennemi débandée dans nos flancs, qui nous causa beaucoup de fuyards. Tout notre canon arriva à Dublin; j'envoyai ordre à Zurlauben de le suivre, et j'ordonnai à Aisné de le conduire le mieux qu'il pourait. Mais arrivant à Dublin, la frayeur prit lorsque l'on sut le Roi parti; que le gouverneur auquel il avait donné des ordres pour nous avait quitté, et que les trois régimens de la garnison s'étaient dissipés; qu'il n'y avait pain ni secours; à la merci des prosestans, avec Wacop à l'entrée de la ville qui disait de la part du Roi de gagner Kinsale ou Lymerick le mieux que l'on pourait.

Cela mit une si grande confusion que nos valets prirent nos hardes; et les miens mêmes, me croyant mort, ne me voyant pas revenir, se sont sauvés jusqu'aux embarquemens.

Nous trouvâmes les choses en cet état lorsque nous arrivâmes à Dublin, ce qui obligea M. de la Hoguette d'aller du côté de Waterford pour ramasser nos gens, et Milord Tyrconnel et moi avons pris le chemin de Kilkenny pour Lymerick, couvrant toujours la marche de nos fuyards et de notre artillerie, qui est arrivée sans perdre une pièce à Lymerick avec tout notre argent, sans qu'il puisse avoir un seul sol de perdu, à moins des friponneries des commis qui l'ont abandonné; car, en arrivant à Dublin, j'en trouvai trois charrettes avec un seul valet des commis, ce qui m'obligea d'y laisser deux de mes aides-de-camp avec deux de mes gentilshommes, qui les conduisirent quatre milles tous seuls, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé M. l'intendant, qui en gardait une que nous avions jugé à propos de faire partir le jour de devant, M. de la Hoguette, lui et moi.

L'intendant a couché cinq jours sous les charettes avec mes gentils-

hommes, et faillit à être pillé à Waterford par les discours de Milord Douvre, dont il vous rendra compte; mais je lui dois ce témoignage que par ses soins et par l'exécution de mes ordres l'argent est sauvé avec tout notre canon.

J'espère aussi que nous remettrons les troupes presque dans leur nombre; mais j'ai lieu de croire, dans l'horrible situation où je vois les choses, que nous n'en serons pas mieux; mais, au moins, dans une pareille déroute, nous avons sauvé le canon et l'argent jusqu'à Lymerick, où je trouvai Milord Tyrconnel fort embarrassé, je ne dis pas à soutenir les affaires, mais je dis à pouvoir sortir d'affaire; car ses troupes ne reviennent point, les officiers tiennent de mauvais propos, et la plupart songent comment s'accommoder avec le prince d'Orange, et je ne doute point que s'il marche à nous ou qu'il fasse une proclamation, chacun ne fasse de son mieux pour lui plaire et que les Français ne souffrent un rude sacrifice. Pour moi, je l'ai fait au Roi en venant ici; je finirai comme j'ai commencé, et quoique, dans mes instructions par écrit, il me soit permis de suivre le Roi d'Angleterre seul ou comme je le jugerai apropos, j'ai cru que je devais hasarder tout sans mesure pour chercher le moins mauvais parti pour les troupes, soit en périssant avec elles, ou à sauver ce que l'on pourra sur le peu de vaisseaux qui sont à Kinsale, auxquels j'ai mandé de se rendré ici le plutot qu'ils pourront.

Ce que l'on m'a dit du maréchal de Créquy à Trèves n'aproche pas de ce que je vois. Je tâcherai cependant de me conduire sans emportement ni peur, en faisant tout pour le mieux, attendant que le Roi envoye des vaisseaux pour nous chercher, si le prince d'Orange nous en donne le tems, ou si les Irlandais ne font pas quelque mauvaise démarche.

Je garderai cependant les petits bâtimens ou frégattes de M. de Forant si elles arrivent à tems, ainsi que je l'ai mandé, en cas d'une dernière extrémité, afin d'y sauver ce que l'on pourra.

Cette ville est pire qu'Étampes: il n'y a que deux moulins, qui ne travaillent que lorsque la marée s'en retourne; j'en ai commandé six.

Pour du blé, je ne sais si nous en aurons. Je fais travailler Lavigne à quelques petits retranchemens devant les portes; mais je doute que le peu d'Irlandais qu'il y a ici les veuillent défendre. Ils veulent avoir chacun des commandemens dans leur défense, et Milord Tyrconnel craint, avec raison, que ce ne soit pour faire des traités à part.

Tout ce qu'il a pu ramasser de leurs troupes ne consiste qu'en quatre mille fantassins armés et trois mille chevaux et dragons. Pour nous, nous avons près de cinq mille hommes; mais il n'y en a que dix-huit cents armés, lesquels entreront tous aujourd'hui dans une des villes de Limerick. Les Irlandais entreront dans l'autre; mais, dans aucune des deux, il n'y a nulle défense à faire par où l'on puisse faire acheter sa vie à haut prix, et nous manquons généralement de toutes choses hormis d'un peu de munitions de guerre que j'avais envoyé.

Pour du blé nous n'en avons que pour quinze jours, sans être certain de le pouvoir moudre, et, enfin, nous sommes hors d'état de pouvoir faire aucune résistance, n'ayant pas un seul outil pour travailler,

ni de quoi faire un pont-levis, et je n'ai jamais vu une ville abandonnée dans l'état où est celle-ci, ni de gens pareils à ceux qui y sont.

Nous avons nouvelles d'hier au soir que le prince d'Orange est à Kilkenny, et qu'il marche à nous avec diligence et toutes sortes de grands attirails de bombes et de carcasses, avec lesquels il peut se divertir sur nous sans aucun hazard pour lui.

Notre situation est fort extrême, et nous ne savons, Milord Tyrconnel et moi, par quel hazard nous pourons, au milieu de la victoire de l'ennemi, délivrer nos personnes de tomber à sa merci.

L'on dit que M. de Schomberg fut tué dans les affaires qui se sont passées les premiers jours ils sont arrivés; et qu'il a été tué d'un coup de canon; mais ce qui est certain c'est qu'il a été tué et qu'il fut enterré dimanche dernier dans l'église de Saint-Patrice à Dublin. L'on dit aussi la Caillemote mort d'un coup de mousquet qui lui avait cassé la cuisse.

Pour nos Français, il y en a sept ou huit de tués de ceux que j'avais passés avec moi, que j'avais mis dans les gardes du Roy. Le Marquis d'Hocquincourt est la seule personne de considération que nous ayons perdue: voyant les bataillons de sa brigade qui ne voulaient point avancer, il a marché seul dans les bataillons ennemis et y a été tué de plusieurs coups.

Les Irlandais ont eu Milord Dungan de tué, avec le chevalier Oneil, tous deux colonels de dragons, et beaucoup d'officiers des gardes du corps et du régiment de Tyrconnel.

Richard Hamilton a été pris prisonnier faisant fort bien son devoir; et Antoine et Jean Hamilton ont toujours demeuré à l'arrière-garde avec le Duc de Tyrconnel et moi, où ils se sont conduits en braves gens.

L'ennemi se plaint que notre artillerie lui a fait beaucoup de tort; mais je crains qu'ils ne feront pas la même plainte en ce lieu; car il n'y a ni rempart ni tour où l'on puisse placer une pièce de canon, à moins que de la mettre dans le grand chemin au-devant des portes. Je tâcherai pourtant à leur en faire essuyer quelques coups; mais, en vérité, monsieur, les choses et les personnes sont ici dans un état de désespoir qui ne vous donneraient pas bonne opinion de notre sort si vous pouviez y jetter un coup d'oeil.

J'attends avec bien de l'impatience de voir si les frégates de M. de Forant n'arrivent point à l'entrée de cette rivière, étant parties de Kinsale il y a aujourd'hui huit jours, et le vent étant présentement bon; si elles étaient arrivées, je tâcherais à pouvoir sauver quelque chose.

J'ai déjà dit à M. l'intendant d'envoyer sur les deux bâtimens que le roi d'Angleterre envoya ici dans la rivière en partant de Kinsale, tout le reste de l'argent que nous avons, hormis ce qu'il en faut pour le paiement du mois pour nos troupes, afin de sauver au Roi ce que nous pourrons, et j'ordonne tout d'un tems à ces mêmes vaisseaux, qui sont à l'entrée de la rivière, à quatorze lieues d'ici, dès le moment qu'ils verront arriver le prince d'Orange devant cette ville, de sortir en plaine mer, de crainte qu'il n'envoyât quelques vaisseaux pour boucher la rivière,

préférant la conservation des vaisseaux du Roi au secours que j'en pourais recevoir avec quelques particuliers.

Si j'avais pu trouver plus tôt quelques petits bâtiments ici, je n'aurais pas tant tardé à me donner l'honneur de vous rendre compte de notre état.

9. Lettre de M. le Comte de Lauzun à M. de Louvois, de Gallway, le 3. Septembre 1690.

J'ai reçu les lettres, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 juillet, 8 et 13 août, par lesquelles vous m'ordonnez d'embarquer les troupes et de vous rendre un fidèle compte de l'état où sont les choses en ce royaume pour en informer S. M.

Je vous ai déjà marqué par mes deux précédentes le siège de Lymerick où le prince d'Orange est en personne. Je vous envoye la dernière lettre de Boisseleau que je reçus hier, par la quelle vous jugerez que le prince d'Orange ne va pas si vite qu'il avoit cru. Cependant j'ai lieu de craindre au peu d'armes à feu qu'ils ont, qu'ils ne pourront faire une aussi longue deffense que l'on pourroit attendre d'une aussi forte garnison. Ils n'ont pas aussi beaucoup de poudre ce qui m'oblige d'écrire tous les jours à Boisseleau de la menager et d'en garder une bonne partie pour le corps de la place où il doit faire sa plus longue resistance, puisque le prince d'Orange n'a plus de gros canon pour le battre et qu'il se sert de seize pièces de canon qu'il a, dont il y a quattre de douze.

Pour les vivres on donne aux Irlandois une pointe d'avoine par jour avec quelques autres grains desquels ils vivent fort bien sans se plaindre, ne se souciant pas d'avoir de la farine et n'étant possible de leur en fournir à Lymerick où il n'y a que peu de moulins, qui ne travaillent que lorsque la marée se retire, et c'est une des principales raisons qui m'a obligé d'en retirer les François parce que les munitionaires n'y pouvaient fournir du pain et que la plupart des gens tombaient malades, dont le nombre était près de 800. Il y a encore icy plus que je voudrois.

Aussitôt que j'ai reçu vos dernières depesches nous avons quitté les troupes. Le Duc de Tyrconnel et moy pour en finir promptement avons resolu(?) de faire un tour icy pour concerter avec M. le Mis d'Autreville tant pour l'embarquement que pour le suplier d'attendre le plus qu'il poura, autant que ses vivres et la saison luy pourront permettre, afin que nous puissions voir la fin du siège de Lymerick, car je crains que si j'embarquais les troupes présentement, cela abatteroit le coeur de la garnison et donneroit une plus grande facilité au prince d'Orange de la prendre; outre qu'il y a dans la place douze mille hommes de pied, sur une partie desquels je voudrois choisir le nombre de 6 à 7000 hommes que vous me marquez que le Roy veut qu'on passe en France. J'aurois bien pu au moins emmener jusqu'à 10 à 12000 de pied et 3000 chevaux ou dragons. Tous les gens en corps de régiment aussi

beaux hommes qu'il y en ait au monde, si j'avois des vaisseaux pour les transporter sans compter cinq régiments, qui étoient à Corke ou à Kinsale commandés par Macalicot qui est un des meilleurs sujets que nous ayons icy.

Pour de la cavalerie, M., nous choisirons 300 chevaux du régiment royal commandé par le colonel Sarsfield avec 300 de Milord Galway, 300 de Milord Tirconnel commandés par le colonnel Scheldon et 100 gardes du corps choisis avec leurs armes, leurs selles et leurs housses, ainsy que Vous me l'avez ordonné, très-faché que leurs chevaux ne puissent passer estant mieux montéz qu'aucun des gensdarmes que j'aye jamais.

Le Duc de Tyrconnell trouve les choses en ce Royaume si désespérées qu'il me paroit qu'il est entièrement résolu de passer en France, quoiqu'il puisse arriver du siège de Lymerick; mais au cas qu'il ne soit pas pris, il est résolu de démettre de son commandement en ce Royaume, ainsi que le Roy luy en a donné le pouvoir s'il le juge à propos, entre les mains de Sarsfield et de Milord Galway pour le commandement des troupes et le gouvernement du Royaume entre les mains des chefs de justice. Je croyois qu'il ne devoit choisir qu'un seul pour luy remettre plein pouvoir. Mais il m'a dit, qu'il suivit en cela les coutumes du Royaume. Ces MM. luy ont demandé trois jours pour se resoudre, pendant lequel tems j'espère que M. de Nemond arrivera.

J'ai cru, M., que je ne devois point me presser dans l'embarquement, trouvant qu'il est important de faire durer le siége de Lymerick le plus que l'on pouroit pour fatiguer l'armée du Prince d'Orange et la mettre hors d'état, s'il se peut de ne plus rien entreprendre cette campagne, et je ne comprends pas qu'elle y puisse subsister longtems, car nous avons ruiné tout le pays à dix milles à la ronde et brûlé tous les molins de manière qu'il faut qu'il tire son pain de Dublin et que l'armée a été trois jours sans en avoir un morceau. Je ne leur donne pas un sol leur faisant espérer qu'après le siége de Lymerick ils toucheront de l'argent. Cependant j'ai vu hier au soir un lieutenant du régiment de Zurlauben, qui en arrive, lequel m'assure qu'il a encore devant la ville trente six mille hommes en bon état et presque infanterie. Je doute du nombre, mais ce qui est de constant par le rapport de tous ceux qui en viennent, l'armée est en bon état, et par ce que j'en ai vu de Lymerick leur camp est fort rempli. Il est toujours campé en bataille entre les deux bras de la rivière, sans l'avoir passée, ce qui rend notre communication libre dans la ville, hormis les gros partis de cavalerie, qu'ils envoyent souvent sur le chemin.

Vous voyez donc, M., par le parti auquel Mylord Tyrconnel me paroit résolu, que nous attendrons la fin du siége, si la place est prise et que la garnison ait une bonne capitulation, c'est-à-dire d'être conduite icy ou à Athlone. J'espère qu'alors nous choisirons sur le tout le nombre que vous m'ordonnez, et que Milord Tyrconnel passera avec. Sarsfield m'a paru hier au soir qu'il passeroit aussi, mais si la place n'est pas prise, Sarsfield me paroit vouloir soutenir son pays et faire

la guerre comme il pourra dans les places et dans la contrée sans avoir une armée réglée, n'étant pas possible de la composer ni la faire subsister en ordre dans la disette où est tout le pays, dans laquelle nous serions pour nous même sans le secours des marchands françois que vous nous avez envoyés qui nous ont apporté du bled, lequel nous ayons beaucoup de peine à mettre en farine par le peu de moulins que nous avons dans la ville, qui ne vont que quand la marée se retire.

Cependant, M., je ne perds point de tems ayant prié M. l'Intendant, ainsi que vous me l'ordonnez, de tenir toujours prêts tous les utensiles de l'hôpital qui luy restent avec ce qui regarde le vivre et l'argent. M. Laisné de son côté met ordre à tout ce qui regarde l'artillerie de laquelle il n'a rien perdu.

Du côté de la marine, M. d'Autreville prépare tout pour l'embarquement et on travaille icy à la place aux fortifications non pas si diligemment que je le souhaiterais, car presque toutes les choses necessaires manquent pour cela.

Nous répartons aujourd'hui Milord Tyrconnel et moy, pour rejoindre notre cavalerie et nous tenir le plus près que nous pourons de la place, tant pour encourager nos gens que tenir les ennemys sur leurs gardes, sur leurs fourages et sur leurs convoys.

Je vous avoue, M., que j'ai cru qu'il étoit important de soutenir Lymerick autant que l'on pouroit, tant pour faire périr les troupes du Prince d'Orange que de ne pas laisser les nôtres dans leur main; car si le Prince d'Orange se rendoit tout d'un coup le maître sans fatiguer son armée, il y pouroit joindre la nôtre et pour si maltraitées que soient nos troupes, il en restera toujours assez pour que j'en puisse amener plus que les vaisseaux n'en peuvent tenir.

Je ne manquerai pas, M., de vous envoyer au premier avénement ou avant notre départ une corvette pour vous rendre compte de l'état exacte des choses icy ou de notre embarquement, et en arrivant à Brest, j'exécuterai les ordres pour les troupes et pour moy, ainsi que vous me l'ordonnez.

A l'égard de ce que vous m'ordonnez, M., de vous rendre raison pourquoy quelques officiers des troupes les ont quittées, avant d'arriver à Dublin, je ne vois point ce qui leur en a donné lieu, mais je sais bien, que je ne leur en ai donné ni le commandement, ni l'exemple, ayant toujours demeuré avec Milord Tyrconnel, et n'ayant trouvé arrivant à Dublin que Zurlauben, Biron et Broully, j'envoyai le major de Zurlauben commander au colonel Zurlauben de suivre le canon, et à M. Laisné je luy commandai de le conduire le mieux qu'il pouroit vers Lymerick, pendant que Milord Tyrconnel et moy marcherions derriere ou à la droite pour les couvrir et qu'il n'y avoit rien à craindre de l'ennemy, mais seulement de la subsistance.

Les régiments de la Marche et de Tournaisis purent suivre le canon jusqu'à neuf milles de Dublin près, mais ils se disperserent pour la subsistance et il ne demeura ensemble qu'un petit bataillon de Zurlauben.

J'esperai toujours de trouver les officiers des troupes arrêtés à Volkeny, mais je n'y en trouvois pas un. J'appris seulement toute diligence que chacun gagnoit les vaisseaux à Waterford et Kinsale, et qui m'obligea à tous côtés pour leur ordonner de me venir joindre, ce que M. de la Hoguette fit aussitôt et les autres peu après hormis ceux qui avoient déjà passé en France, dont il y en avoit beaucoup; de Famechon, Forest et Merode avoient presque tous quittés avant que d'arriver à Dublin, hormis un capitaine de Forest nommé la Pujade, que je trouvai toujours le long de la route avec un corps de François de tous régiments, qu'il rassemblait le mieux qu'il pouvoit. Je ne vois qu'il y ait eu aucune faute à M. de la Hoguette ni à ceux, qui l'ont suivi, mais par un malheur d'un malentendu par lequel je lui avois mandé, que Milord Tyrconnel et moy allions à — — — près de Dublin, où s'étant rendu il ne me trouva point, ce qui l'obligea de m'aller chercher à Dublin, où ayant trouvé le Roy, il le suivit jusqu'à Kinsale. Voilà, M., vous rendre compte juste, ainsi que Vous me l'ordonnez, de tout ce que je sais sur ce chapitre sans louer ni blâmer personne, mais vous mander simplement la vérité.

Je crois, M., que le méchant état de ces affaires cy et mon peu de capacité me feront faire bien des fautes, mais je vous supplie, M., de les excuser auprès de S. M. et je vous assure au moins, que la mort me seroit plus douce, que les peines que j'y souffre.

Je suis etc.

Aus den Sammlungen zur Geschichte des Kriegs von 1690
im Depôt de la guerre zu Paris.

II.

Aus dem Tagebuch eines Jacobiten über den Krieg in Irland 1689 und 1690.

Die Folge des Sieges ist in der Regel, daß die Besiegten auch in der Literatur verurtheilt werden; — wer hat sich nicht daran gewöhnt, daß auch über die Anhänger Jacobs II, wie über diesen selbst, der Stab gebrochen wird.

Daran könnte kein Mensch zweifeln, daß die Sache Wilhelms III, für welche die Entscheidung ausfiel, an sich schwerer wog, und besser geführt wurde; doch lagen auf der andern Seite große Erinnerungen, würdige Gefühle, allgemeine Interessen. Die unparteiische Geschichte muß ihnen die Anerkennung widerfahren lassen, die sie verdienen.

Sehr erwünscht war es mir, daß ich in den Sammlungen von Sir Thomas Phillipps auf ein Tagebuch aus den Jahren des

Krieges in Irland stieß, welches die Gefühle und Gesinnungen derer enthüllt, die den Fahnen Jacobs II folgten. Ueber die Gedanken der Eingebornen sind wir wenigstens einigermaßen, wenngleich nur auf ihre Weise, unterrichtet; von den Engländern, welche Royalismus und Religion bewogen, ihrem König nach Frankreich und von da nach Irland zu folgen, war bisher noch nichts zum Vorschein gekommen. Was ich hier mittheile, — in der originellen Fassung und Rechtschreibung des Autors, — zeigt gleichsam die Phisiognomie der Partei, der er angehört.

Gleich der Titel und der Eingang sind für die Vorstellungen, die in ihr herrschen, charakteristisch.

In Exilio Memorabilia, or, A Journal of all my travels, since I left London to follow our most mercifull, most pious and most gracious sovereign James II by the grace of God of England, Scotland, France and Ireland King, Defender of the Faith; with an account of all our marches and other memorable passages wherein I bore a part, since first I had the honour of a commission in his Majestys army in Ireland.

Olim meminisse juvabit. The most sacred Majesty haveing, through the infinite goodness and providence of Allmighty God, made his escape from Rochester, out of the hands of his ever rebellious subjects, and most inhuman son in law, nephew, and ennemy, William, Prince of Orange, and the most happy news of his safe arrival, and kingly reception in France, being spread all over England, the small remainder of his loyal subjects, those few thousands, who had not bowed their knees to Baal, either in their person, or at least in their wishes, hastened to follow him. Some, through the great incumbrance of their families, others through want, haveing been plundered of all their substance, others for fear of being burdensome to him in his exile, and lastly, some in hopes of being more serviceable to him when providence should ordain his return, remained in their more than egyptian slavery, yet, a very great number gathering together the small remainder of their shipwreck, and laying aside all worldly considerations, haveing only before their eyes their duty and love to their sovereign, resolved to follow him through all hazards, in hopes of being instrumental in regaining his just right. I shall ever esteem it the most glorious action of all my life, that I made myself one of this number, and cannot but be proud, that in all the hardships and misfortunes which attended this my tedious exile, I have never been dismayde, or given way to dispair, but relied always on the justice of our cause, and all our miseries have been easye to me, in consideration of the happiness of my return home.

But to come to the intended matter, to wit, my transactions after his Majesties departure, it is first to be observed, that though Immediately resolved to follow, yet through the difficulty of getting passes,

and many other impediments, I could not set out till Friday, January of 1688. Yet, before I proceed, I cannot but look back as far as the original of all my countrie's and my own misfortunes, to wit, the time of the invasion, and, by way of introduction, make some remarks of what happened to me from that time till I left England, in short, as things have since occurred to me upon penning this part in haste. When the spirit of witchcraft or rebellion, which the scripture tells us are alike, had well possessed itself, and as it were fixed its aboade in the hearts of most of his Majestyes dissembling enthousiastic subjects, through the mediation of their pharisaical teachers at the time when men began to lament the dangeur of loosing their religion, who were never known to be possessed of or pretend to any, all this time was I employed in Wales, receiving of some of his Majestys revenue there, being in a public employment, and keeping much company, I could not but easily discerne how prone all were to mutter about breache of laws, and invading of religion, and it was plainly to discern, that many who said well thought very evil. This I found by long experience, yet the fear of punishement kept their tungs as well as hands within the limits of the law.

Es folgt eine lange Erzählung von Ereignissen, die dem Verfasser während der revolutionären Bewegungen und bei seiner Flucht nach Frankreich begegneten. Auch da aber war seines Bleibens nicht. Er gesellte sich den Emigrirten zu, welche die Herstellung ihres Königs in Irland mit französischer Hülfe unternahmen. Eine Zeitlang wurden sie in Brest zurückgehalten und zwar sogleich in den Schiffen, in denen sie überfahren sollten; es waren ihrer 1500, Engländer, Schotten und Irländer, an Bord. Sie wurden an der Bantrybay gelandet, eigentlich an nackten Klippen ausgesetzt. Gegen Ende Mai trafen sie in Dublin ein. Der Autor schämt sich fast, daß er da, wo er sonst hoch zu Roß geglänzt hatte, zu Fuß, bedeckt mit Staub einziehen müsse; er tröstet sich damit, daß er für seinen König wie für seine Religion leide. Er wünschte nichts mehr als nun auch für beide die Waffen zu führen, denn wenn seine royalistische Gesinnung hier und da an Fanatismus streift, so hat sie doch eine ächte Ader. Endlich nicht ohne die größte Mühe gelangte er dahin, eine Stelle als Lieutenant zu erhalten.

Er hatte bisher im Civil gedient, es kostete ihn einige Ueberwindung, sich nun in den militärischen Dienst zu finden; doch befand er sich wohl dabei. Er wendet das spanische Sprüchwort auf sich an: Quien se muda, dios lo adjuda.

Seine Aufzeichnungen betreffen beides, die Zustände in der Hauptstadt und die Ereignisse im Feld; ich will einige Mittheilungen

daraus in beiderlei Beziehung einschalten; sie tragen das Gepräge der Wahrhaftigkeit und Ingenuität.

At my arrivall in Ireland, the face of affaires was such as seemed to promise a prosperous success to our undertaking, a speedy restoration to the King, and a glorious reward to all our sufferings. Severall small rebellious breaking out in the kingdom were suppressed, the rebels in many encounters worsted, and forced to shut themselves up in garrisons, almost all the kingdome quietly setled under his Ma^ty's obedience, and Londonderry and Enniskilling seemed rather despairing of pardon to prolong the punishment due to their obstinacy, than to hope to withstand His Ma^ty's army. Enniskilling was not looked upon as a place of consideration, having received no addition of strength from art, and what it had from nature being only a great Logh or lake, wherein it is seated, and all men concluded its fate depended wholly upon Londonderry, and the conquest of the one would produce the surrender of the other. London-Derry was reputed a place of no strength, having only a bare wall without any outworks to support it; the garrison was represented as raw undisciplined men, full of divisions and subject to no command, the multitude within great, and provisions very short; to be short, nothing was thought of could obstruct the speedy conquest of those so much condemned garrisons. In this assurance of our own strength and the enemies weakness, the English each flattered himself with the thought of a speedy return to his country, and the Irish old proprietor thought of nothing but entering upon his estate, and driving out the new possessor; the statesmen new modelled the government of these kingdomes, and the souldier divided the spoiles of the country, and assigned himself the rewards of his labours. The event hath shown how wild these conceits were, and reason might have informed any understanding person, whose passion, or mistaken zeale, had not blinded him, that the posture of our affaires was far different from what was represented, and the methods then followed, were unlikely to bring things to that issue every one exspected. I have no pretence to the spirit of prophecy, yet scarce any misfortune has befallen us but I have foreseen, and could several who can bear me witness of this truth, nor do I aspire to be esteemed a statesman or politician, and yet I could not but make some reflections upon the manner of our proceedings, and the state of our military and civil government. What our army either was, or might be made, is very hard to give an account of. The common computation was incredible, for most men reckned the whole nation, every poor country-fellow having armed himselfe with a skeine, as they call it, or dagger, or a ropery like a half-pike, weapons fit only to please themselves, or else put them in a posture of robbing and plundering the whole country, under pretence of suppressing the rebellions protestants. The insolencies committed by this sort of people, commonly called roperies, were such, that, having overstocked themselves with other men's cattle, they destroyed millions

throughout the kingdome, only for their tallow or the hide, and sometimes only to exercise their malice, leaving the carcasses to rot in the fields. To return to the point, our muster-rolls ran high, every officer being quarteed near home, the better to enable him to raise his men, or rather to put it into his power to muster all the rabble of the country, which, when he was to march towards the enemy, either he had no right to command, or else they deserted. I am an eyewitness that regiments, that mustered 700 and upwards at home, eame not into field or to Dublin 400 strong. It may be objected, the army at first not being payd, there was no reason for the officers to cheat, but I answer, the daily expectation of receiving the money from France made them fill up the muster rolls, though not the companies. Besides, the reputation of raising so many men was some encouragement, and the obligation they were under from their very commissions, which were conditionall, to furnish the number of men for the service. What was worst of all, the people, greedy of novelties and ignorant of the dangers and hardships attending the military life, flocked to be soldiers, as if their whole business had been to live at ease, and rifle their enemies; but when they perceived how dear they were to buy their bread and liberty, rather than expose their lives, or undergo the labours and wants a soldier is often exposed to, they deserted in vast numbers, returning to their former security,. slavery and beggary on the mountains. Yet, if the strength of an army had consisted in multitudes, the number of regiments might have made some amends for their weakness. But the want of discipline and experience, which we conceived in our enemies, and which made us despise them, was the heaviest misfortune we laboured under ourselves. Our men were newly brought from the mountains, used to live in slavery, without the use of any weapon, the most of them had never fired a musket in their lives. A people, used only to follow and converse with cows, so hard to be made sensible of the duty of a souldier, or be brought to handle their arms aright, that it was difficult to make many of them understand the common words of command, much less to obey them. Besides their natural uncouthness, they are stubborn and conceited, to be governed with vigor and severity, not to be wrought so upon with lenity or gentleness; for by experience I have found, they not only fear, but respect and love the officer much more that beats them daily without mercy, than him that cherishes and carryes a light hand over them. They will follow none but their own leaders, many of them men as rude, as ignorant, and as far from understanding any of the rules of discipline, as themselves. This was the utter ruin of the army; none fitter to raise men than he that had been ever bred in the mountains; when raised, there was no respect from souldier to officer, they were all fellow mountaineers. The commission officer could not punish his sergeant or corporal, because he was his Cousin or foster-brother, and he durst not correct the souldier, least he sould fly in his face, or at least run away. These officers had seen and knew no more than

their men, and consequently understood as little how to exercise and train them; every one thought himself qualified enough to bear a commission, if he could march before his men, and repeat by rote the words of the common exercise. For want of armes, most of the army was taught the little they learnt, with sticks, and when they came to handle pike or musket, they were to begin again, though I knew a Collonell that said, his regiment could exercise to admiration before they had ever handled arms. Many regiments were armed, and sent upon service, who had never fired a shot, ammunition being kept so choice, that they were not taught to fire, and it is hard to guess, when these men came upon action, whether their own or the enemies fire was most terrible to them. And the commanders, it has been often observed, have not only wanted valour to lead, or conduct to post their men to advantage, but through ignorance have run themselves into danger, and then cowardly and basely been the first that betooke themselves to a shamefull flight. These miscarriages were so far from being punished that they were excused and palliated; the very reasons, that ought to be urged as an aggravation of the crime, and consequently of the punishment, were offered and received as extenuations of the offence, such as, the inequality of numbers, being surprized, the disadvantage of ground, want of ammunition, and the like. Nor was this all; the cowardice of the officers was retorted upon the souldiers, and I have known a commander preferred for quitting his post, when the poor souldiers suffered for the same. Particularly in the defeat of the Lord Mundcashel, I observed some, that never looked back till they came to Dublin, and others, that lay in ditches, were more couritenanced than those that had brought up the reere in some order; nay, those that had quitted their horses to tread the bogg, and lost their very boots, shoes, pistols and swords, to run the lighter, were the men who carried it highest in Dublin. I do not design this, to have it thought the private men were not faulty; they have given us too many examples of their loseness, and want of courage, but doubtless, had their leaders been such as they ought, many interprises had met with better success. Nor is it a reflection on those worthy gentlemen, who understood their duty, had a sense of honour, been abroad, or served some time here. This will be found for the most part to touch only those, who from the plow, from the following of cows, from digging potatoes, and such like exercises, because they had a few men to follow them, or bore the name of a good family, were put into commission without experience, without conduct, without autority, and even without a sense of honour. Perhaps some may say, they (those remarks) look as an aspersion upon the king, who was then present, and by whose authority the army and kingdom were governed, but I have alwais had so great a veneration for Mat^ie^, as not to suffer my very thoughts to censure or judge the least action of my sovereign. Princes are said to see and hear all things, but they see with other men's eyes, and hear with other men's ears. They, and only they, were

guilty of all miscarriages and oversights who recommended and preferred unworthy persons, who palliated base actions, and stifled the truth for their own private advantage, to the great detriment of the publick. Such a considerable number of experienced officers had followed the King out of England and France, as would have sufficiently supplied the want there was in the army, have well disciplined those raw men, and given them a good example of courage and resolution. These were laid aside and made useless, upon pretence they had no interest in the country, that the people would not follow strangers, and that they were unacquainted with the manner of governing them. Least so many gentlemen, whose zeale had drawn them so far to serve his Ma^{ty}, should perish for want of bread, some expedients must be found, which was, to give them subsistance as officers in second order (?) that they might assist or instruct the effective, whose pride was such, they would choose rather to live ever in their ignorance, than owe their instruction to those who had learnt their experience with many labours and dangers. From this beginning sprung that multitude of seconds and reformades, that the Kingdome afterwards swarmed with. The officers of every regiment that was broke, were put upon this list; nay, any that could not find another way of maintenance, and had but the least acquaintance with a field officer, was thrust in, and at last it came to that pass, that they were foisted upon regiments at a muster, without King's or General's knowledge. Not to speake of others in the Rt. Hnble., the Ld. Grand Prior's Regiments, wherein I serve, though but thirteen companies, we had at one time 95 officers. These supernumeraries, second reforms, or what you please to call them, were of no use to his Maty's service, and a prodigious increase to the charge of the army. Having taken in hand to speake of the army in my proper sphere, I haye dwellt too long upon it, and will therefore only give somme small remark upon other occurrences, and so proceed to my journall as before. One of the things which lulled us asleep, and sunk us in a deep security and confidence of our strength, was the power of France, which was so extolled in all its particulars, and so magnified in the supplies they sent us, and the success of their arms, as if the good fortune, riches, grandeur and justice of the world had been centred there, and all the universe besides stript and left naked to glorify that nation. It was not thought enough, to cry up the advantage of the French at Bantry over a single squadron only of the English fleet, into a complete and glorious victory, though never a ship taken or sunk, or the pursuite followed. Every day supplied us with fresh fables of the entire defeate of both the English and Dutch fleets and with hyperbolicall and monstrous relations of the greatness of the French, both as to the number and the bigness of ships. Whilst both the former, (which for so many years had been the terror of the seas, and found none to contend with about the sovereignity of them, but between themselves,) were vilified to such a degree, as if they had been but a few Algier pirates, or Newfoundland fishermen. The in-

credible numbers of arms, reputed to be brought from France, would have furnished Xerxes his army, and they, added to what were before in the Kingdome, made not up 50,000 men. The millions of money spoke of, would have empoverished Croesus, and broke the bank of Venice if drawn from them, and the King, to supply the pressing necessity of the army, was forced to coyne brass,' authorising it to pass current as silver or gold by proclamation, with a promise to make it good at his restauration to the throne, The first of this money was shillings and sixpences, afterwards it came to half crowns, and at last to crown pieces. As to the stamp, they were all alike as far as halfcrowns, differing only in bigness, and the mark of the value. On the one side, the King's head, and arround it, "Iacobus II Dei Gratia." On the other, the imperiall crown, and cross scepters; over the crown, the Value of the piece, as VI, XII or XXX; under the crown, the month the piece was coyned, on the sides of it, JR. and round it, MAG. BR. FRA. ET. HIB. REX and the year of our lord. On one side of the crown pieces was the King on horseback, and about it, IAC. II. DEI. GRA. MAG. BRI. FRA. ET. HIB. REX. On the other, the armes of the kingdome in a cross, as they are upon guineas, with the crown in the center, the words ANNO DOM. in the upper part, over the scutcheons of Scotland and Ireland, and under them, the year in figures, about it this Motto "CHRISTO VICTORE TRIVMPHO." Though we stood so much in need of French succours, and their aid and action were so much extolled, yet the persons of some few Frenchmen were not acceptable to some of the Irish, and the English, though never so loyal, were suspected and hated. For, as it is said of princes, that they love the treasons but hate the traitors, so many here pretended to love the loyalty, but abhorred the person, of an Englishman. And notwithstanding there were but a few of both nations in the kingdome especially near his Ma^ty, the clamour against English and French advise was no less, than it was once in England against Popish Councellors and French Pensioners. To satisfy the humours of the people Parliament was called, which, having sat many days, granted the King a subsidy that never turned to any account; but the chief thing they did, was, to repeale the Act of Settlement. Nothing could be more pernicious, or a greater obstruction to the King's service, than was this parliament. Firstly, it drew to and kept in Dublin all that time the nobility and principal gentry, who before were dispersed at their postes, raising or encouraging and exercising their men or upon actuall service. Secondly, the Bill of Repeale being passed, private interest outweighing the publick good, every one quitted his command to enter upon his estate, to settle his house, to improve his fortune, and the estates, not content to forsake the service themselves, kept with them for their own use all the better sort of country people, so that none but the most rude and useless sort of mountaneers took to the army. Thirdly, the protestants, who, before, might have stood neuter, or hoped for some reconciliation, their estates being taken away, were in a

manner necessitated to espouse the rebellion, which alone could restore them to their though unjustly yet long enjoyed fortunes. For it was not to be doubted, that those men, who had rebelled for only the fear of loosing a religion they were never in possession of, would prove the most incorrigible traitors being actually deprived of those estates they had so long kept in their hands. Thus it appears, by the settling of this Parliament, the army was much dammaged and weakened, the King lost the assistance of many of his friends, and gained a vast number of irreconciliable ennemies. Lest I seeme to dwell too long upon affairs of state, so much elevated above my station, I will pass by many things worthy to be noted in the management of the siege of Londonderry, as, that we sate down before it with not the fourth of the number we found within it, and though supplies were continually marching down, the strength of the besiegers was not much encreased, the numbers being so small they only made up for the numbers that daily deserted. That, for battery there were but 2 or 3 pieces which played only upon great days, and that with much moderation, ammunition being scarce, and the charge of carrying it so far, great. That the mouth of the Logh or Bay, through which only releife could come to the town, was not either choked by sinking some vessels in it, or secured by a strong boome, but only a chain laid cross it, tied a both ends on the shores with some old ropes, which, being rolled by the weather, or not sound before, gave way to the first small vessel that attempted the passage, which, though stranded and very near, our blind gunners could not or would not hit, though they made severall shots at her. That, having gathered all the rebellious Protestants of the country about, and placed them between the town and our trenches, to force the besieged either to relieve them, which would put an end to their provisions, or to surrender, rather than see all their friends perish, not only they were very soon dismissed with protections, but among them hundreds of useless people that came out of the town, which was a great relief to the besieged, being eased of so many mouths, and a disreputation to the King's party, as wanting resolution to go on with the enterprize undertaken, or maturity in their counsels. To be short, we were blind to see our own fault, and had Argus eyes to discover the enemie's, or rather we looked for motes in their eyes, not regarding the beames in our own.

As to Londonderry, Beltarbot's defeate, for the shame of it, deserves to be buried in perpetuall oblivion, and therefore I will say no more of it. And having dwelt so long upon this subject, I will return to my proceedings after receiving my commission.

Das militärische Tagebuch, das nun folgt, bezieht sich auf den glücklichen Widerstand, welchen die Irländer im Herbst 1689 dem Marschall Schomberg leisteten, und durch den alle jacobitischen Hoffnungen erwachten.

The Journall; the second part.

Thursday 7^{ber} the 5th when we marched out, and encamped, many regiments in number but most very weake, on the southside the town. We spent severall days here, exercising and furnishing the men with what necessaries the time would allow of. The army dayly encreased in numbers, and expressed a great alacrity and readiness to march towards the enemy, though most of the men were very raw and undisciplined, and the generality almost naked, or at least very ragged and ill shod. The only creditable and hopefull part of the army were the horse, who were, for the most part, good men, well mounted, but their number not very great.

Saturday the 14. advice being given that the enemy advanced from Dundalk, the whole army marched through Drogheda to Atherdee, which is 8 miles: a rich and fertile country, and good way, the weather being dry, and we marching over the green fields. We encamped on the south-side the river along the sides of the hills, having the town on the left. Many regiments lay this night in the open air for want of tents, it being too late to build huts. The night was, though faire, extreme cold, but our froward hopes made all things easy.

Sunday the 15. detachments were drawn out to fetch wood and straw, the rest of the day spent in building huts. The post of our regiment was the left of the second line, there being 3 elder regiments in the field. About midnight the alarm beat furiously, the whole army was at arms readily, and having continued so a while, returned, it being a false alarm, given on purpose to try how quick the men could be drawn up in case of surprize.

Monday the 16. his Ma^{sty} in person, with a great body of horse, marched to discover the enemies motion, and finding the enemie kept close, having met no opposition upon the way, sent order for the army to march, which was not done till the next day, being.

Tuesday the 17. when the whole army decamped, and the ground taken up for the army being bare of trees, every souldier was obliged to carry some of the wood for the building of their huts, which, notwithstanding, many would drop by the way rather than carry so far; though afterwards they found the want of it, being forced to ly that night without shelter, and next day to go far for wood. We marched about 6 or 7 miles, the King's quarter being at a village near Affayn Bridge, where his Maty. laid in a little thatcht caban, there being never a better house near. The whole army encamped in two lines, along the fields on the left of the village, as far as Allardstown Bridge, having the river before them for a defence, and our outguards upon the passes. This is about 4 miles from Dundalk, on all sides a pleasant and fruitfull country, though not so bewtifyed with good fences as it deserves, or is usuall in England. Here we lay still, and nothing remarkable happend, till

Saturday the 24. by breake of day the whole army was drawn out and marched in two columns, the one over Affain, the other over Allardstown bridge, up to the face of the enemie's camp, with intention to draw them to a battle, some of our horse and dragoons making up very close to the passes upon the river that covered the enemie, who kept themselves very close, not appearing at all without theyr entrenchments, which were strong, and well backed with cannon and lined with musketiers. Having stood there a considerable time, and there being no possibility of forcing their works, nor our condition enforcing us to press too far, being both more healthy and better supplyed than were the rebels, we returned to our camp. Great was the general satisfaction of all men, that we had braved the ennemy in their works, and not so much as upon our retreate received the least token of their inclination to fight; this was a great confirmation of what we had been informed before, that many were ready and willing to desert, who only wanted the opportunity, and therefore it was supposed Schomberg kept his men close in the trenches, to prevent the possibility of making their escape.

Nor was this all our intelligence gave us to understand, and it afterwards was confirmed, that the flux raged amongst them, whereof vast numbers died. The weather continued very various, sometimes great rains, then fair sharp weather, then fogg and drizzling. From this time there happened nothing worth relating, till

Friday the 27: the enemies fired all their great guns 3 times and severall volleys of small shot, which they performed with incomparable exactness, not one shot falling out of time. This, we were informed, was for joy of some advantages gained by the rebels at Sligo, which they represented as very considerable, to keep up the hearts of their fainting men, yet afterwards it was found to be but a mere fiction.

Saturday the 28. passed without anything of note, and Sunday the 29. was only remarkable for a most violent storm of wind and rain, which lasted the whole day, but ceased at night. The next day proved fair and cold, with a northerly wind: the three days following warmer, but very wet.

Friday and Saturday, the 4th and 5th of 8^{ber}, the weather was more favourable. The first of these days was sent out a detachment towards the mountains, the design, as was said, to rescue some prisoners that were kept under a slight guard at Carlingford. They returned the day following without effecting anything, the enterprize being discovered to the ennemy, of whom meeting some small party in the mountains, they had killed 14 without the loss of a man on our side. This last night also orders were given to march at break of day. Whilst the army continued encamped in this place, they sufferd no want of anything that was necessary. There was plenty of forrage for the horse, besides what was destroyed to endammage the ennemy, which was a great quantity that lay close under their camp, and which they never made any attempt to defend, though our parties burnt it in open day, to see to

draw them out. The country abounded with straw and corn, which served both to ly upon, and cover our hutts wherewith we supplyed the want of tents, there being very few in the army, and even such as had built hutts, as being both warmer and dryer. The army was punctually paid, and the brass mony passed then as current and was of equall value with silver, which made the camp so plentifull of provisions, that I have seen a good carkase of beef sould for 8 s. and commonly for 10 or 12, good mutton for 12 or 13 a quarter, goose for 6 d. or 8 d. a peece, and so proportionally of all sorts of provision. At the head-quarters, French wines and brandy were at 12 d. the bottle, and at several sutlers throughout the camp, at 1 s. 6 d. The scarcest thing was ale and yet no great want of it at 3 d. a quart. The camp was a daily market, plentifully furnished, unless some few days the extremity of bad weather permitted not the country people to travell. There may be assigned three reasons of this resort of provisions to the army. First, the want of buyers in the market-towns, most of the Protestants being fled and the Catholics being either in the army, or retired for fear of the rebels, and even of our own men. Secondly, the naturall inclination of the people towards the army that restrained their enemies from making inroads into the country. And thirdly, the good order observed, whereby the souldiers were restrained from committing any outrages upon the people, which made their recourse the freer.

Sunday the 8. at break of day, we fired all, the wind blowing the same way we were to march, carried such a cloude of smoke along with it, the thickness of the weather keeping it down, that it blinded us for a considerable space, and thereby severall batailions were put into such disorder, that it appeared more like a flight, than the retreate of an army, that had laid so long to brave their enemies, and had they been near enough to make use of the opportunity, they had, with little danger, put us into a great consternation, had the rebels but stirred the least in order to molest us upon our march.

Es folgen nun eine Menge Particularitäten, die jedoch nur für den Irländer Interesse haben möchten. Die Summe ist, daß sich die Jacobisten noch immer mit der Hoffnung eines glücklichen Ausgangs schmeichelten.

The happy success of this campaign, so far victorious as the enemy had refused the battle, lifted the hearts of all true loyalists to an upward hope of an extraordinary success the next summer.

It being the general beleife, that weakness or despair would oblige the rebels to quit many other posts, and retire again all their force to London-Derry and Enniskilling, and some there were so forward, as to imagine even those places would not secure their fears, but they would, having destroyed all the North, withdraw themselves into England and Scotland. The Protestants that were amongst us, being better informed of the strength and resolution of their brethern, laughed at these de-

vices, and not without reason. God's and our enemies were not so weakened as to be driven to abandon what they had so dearly purchased, for allowing, as was reported, they had lost 10000 men, yet, by the common consent of all men, Schomberg at first had in his army 22000 men, besides the Enniskillingers and other rabble of the country, so that according to this computation there still remained 12000, not reckoning the aforesaid Northern spawn. With this strength might have well been entertained a defensive summer war, fortifying their best holds, much more the unseasonable time of winter, not fit for any action in the field. It was vain to think God's judgments should produce any despair or remorse in the rebels, their hearts, like Pharaoh and his Egyptians, were hardened with punishment. The nature of an Englishman is to be tenacious of the opinion he has once conceived, to be positive in his own conceits, to be firm in his resolutions, to this being joyned a genuine boldness of spirit, a contempt of danger, and a disdain of being outdone by another; he will rather perish, than not go through with what he has once undertaken.

(Man wird dem eifrigen Katholiken zu Gut halten, daß er sie mit den vormals reinsten und seligsten aber jetzt gefallenen und verfluchten Engeln vergleicht.)

Ich will noch eine Schilderung der Schlacht an der Boyne, an welcher der Autor Theil nahm, mit seinen Worten hinzufügen.

Monday the 23. the whole army prepared to march early in the morning, and moved about noon. Men were detatched from each regiment at Dundalk to receive salt meat and bread at the stores at Dundalk, but it being known the King designed to abandon that place, the souldiers in a disorderly manner fell to plundering the stores, which bred no small confusion, every one that was there laying hold of what he could, and running severall ways. We marched back about 9 miles in such a manner, as might rather be suspected for a flight than a deliberate retreat, and encamped on the North Side of Atherdee.

Tuesday, Wedensday and Thursday nothing of note happened but that we continued in the same place, and spent the two last days in exercising and teaching the men to fire, which many of them had never been used to before.

Fryday the 27. we decamped, and, leaving Atherdee on the right, marched about 5 miles, where we encamped. This place fared no better than Dundalk, being plundered by our own men, and left almost desolate. Before the rebellion, it was a pretty town, but most of the inhabitants fled from their homes and allegiance, and the rest were either dead, or left worth nothing. Here we understood the ennemy was advancing.

Saturday the 28. we marched again about 5 miles, and encamped about 3 miles from Droghedagh, near a small village, along corn fields, gardens and meadows, a place very irregular for a camp, with the river Boyne on our backs. This night no word was given, but about

midnight in great hurry ammunition delivered out, then orders to take down all our tents and send away the baggage; this done, the whole army drew out, without beat of drum and stood at their arms the whole night, exspecting the approach of the ennemy.

Sunday the 29. (june 1690) about breake of day, no ennemy appearing, the army begun to march in two columns, the one through Droghedagh, the other over the river at Oldebridge, and encamped again in two lines in very good order on the Southside of the Boyne, between two and three miles of Drogheda, the river running along the whole front, the design being to make good the passes of it against the ennemy, who were too strong to give battle on unequal terms, till we were reinforced, or the ennemy should be obliged to fight us at a disadvantage, it being very easy to keep the passes of the river, and the rebells being in some distress for want of provision. But no human policies are sufficient to stop the course of fate.

Monday the 30. early in the morning, the ennemy appeard on the tops of the hills beyond the river, some of the poor country people flying before them. They came down, and spread themselves by degrees along the sides of the hills where they incamped, but so as we could not discover them all, being coverd by some hill. Part of our canons was carried down and planted on the pass or fort, which from thence played upon some regiments of theirs, and did some but not much execution. Afternoon they began to play upon us with their canon and some mortars, but no considerable dommage was received on either side.

Tuesday the 1. of July very early, the tents were thrown down, the baggage sent away, but the soldiers orderd to carry their tents, some of which were afterwards, together with their snapsacs, laid in heaps in a field with some few sentinels, the rest throwne about as they marched, but in the conclusion all lost. We had this morning received advice that the ennemy, marching by night, had beaten off a regiment of our dragoons, that guarded the bridge of Seane, and possessed themselves of it, and now we saw them marching off from their right towards it. We, on the other side, marched from the left, the river being between both; for a considerable space we marched under the ennemys canons, which they playd without intermission, yet to little effect. We continued marching along the river, till, coming in sight of the ennemy, who had passed it, and were drawing up. We marched off to the left, as well to leave ground to embattle the remainder that followed, as to extend our line equal with theirs, and finding them still streatching out towards their right, we held on our marche to the left. Being thus in exspectation of advancing to engage, news were brought us that the ennemy, having endeavourd to gain the pass we had left behind, were repulsed with considerable loss on both sides, the Lord Dungan, a Colonel of our Dragoons, and many brave men of ours being killed. This latter part was true, the former so far from it, that they gained the fort, haveing done much execution on some of our foot, that at first opposed them, and quite broke such of our horse as came to

reseew the foot. In which action, some of the horseguards, an more particularly Colonel Parker's regiment, signalized themselves, but not being seconded, and overnumbered by the ennemy, after haveing done what men could do, they were forced to save their remains by flight, which proved fatal to the foot. For these horse, taking their flight towards the left, broke the whole line of the foot, riding over all our batalions. The Grand-Prior's wherein I served, was in Dulik Lane, enclosed with high banks, marching ten in rank; the horse came on so unexpected, and with such speed, some firing their pistols, that we had no time to receive or shun them, but all the men supposing them to be ennemys (as indeed they were no better to us) took to their heels no officers being able to stop them, even after they were broke and the horse passed, though, at the same time, no ennemy was near us, or them that fled in such haste to our destruction. This I can affirme, haveing stayd in the rear till all the horses were passed, and, looking about, I wonderd what madness possessed our men to run so violently, nobody pursuing them. What their men I could see, I called to — to — no commands being of force, begging them to stand together, and repair to their colours, the danger being in dispersing; but all in vain, some throwing away their arms, others even their coats and shoes, to run the lighter. The first cause I had to suspect the route at the ford, was, that the Duke of Berwick, whose command was with the horse, came to us, and discovering a party of horse at the distance, thinking they were the ennemy, commanded our musquetiers to line the side of the bank over which they appeared, till, finding they were our own, we continued our marche. This first made me apprehend all was not right, and was soon confirmed, hearing it whispered among the field officers. But in conclusion, what I have before related put us all beyond doubt. — I thought the calamity hade not been so general, till, viewing the hills about us, I perceived them covered with soldiers of several regiments, or scatterd like sheep flying before the wolf, but so quick, that they seemed to cover the sides and tops of the hills. The shame of our regiment only afflicted me before, but now all the horror of a routed army, just before so vigorous and desirous of battle, and broke without scarce a stroke of the ennemy, so perplexd my soul that I envied the few dead. — Scarce a regiment was left but what was reduced to a very inconsiderable number, only the French can be said to have rallyed, for only they made head against the ennemy, and made a most honourable retreat bringing off their canon, and marching in very good order after sustaining the shock of the ennemie's canon, not only to their own honour, but to the preservation of the rest of the scattered army.

The weight of our misfortune has made me forget many particulars, and yet, methinks, I have said too much, and dwelt too long on a subject of so much shame. God of his goodness make all men sensible of their dishonour, that they may resolve to live victorious, or at least dy honourably. In the condition I have before mentioned, we

marched till it was quite dark, when the Duke of Berwick orderd us to halt in a field about 5 miles from Dublin, being the poor remainder of 5 or 6 regiments, and scarce 100 men in all. In this place we took some rest, lying about upon the grass, till day again appeared. As to my own particular, I wonder I outlived the miseries, of this dismal day, but that I have since found, I was reserved to suffer many more, and if possible much greater greife, (though the greatest) was not my only affliction, marching from 3 in the morning a foot till dark night, the excessive heate of the sun, and a burning thirst proceeding from the aforesaid causes, which was so vehement I could not quench it, though drinking at every ditch and puddle, were all together sufficient to have conquered a much stronger body. But God who gave the cross gave me strength to carry it, that I might have part in the remainder of the chastisement.

Der Autor beschreibt noch die Unordnungen des Rückzugs bis zum 30. Juli. Er hat darin noch einige Züge über die Schlacht eingeflochten. Mitten in einem Satze bricht das Manuscript ab.

Vierter Abschnitt.

Aus den Berichten Friedrich Bonnets an den brandenburgischen Hof.

Wie man wohl im Gebirge, nachdem manche Höhen erstiegen sind, doch vor dem letzten Gipfel, der sich dem Auge darbietet, mit einem gewissen Zagen still steht, so geschah mir, bei der Bearbeitung dieses Werkes, als ich an die Regierung Wilhelms III kam. Da war an eine Fortsetzung der französischen Berichte, durch die ich gleichsam in der Nähe und im persönlichen Verkehr mit den beiden letzten Stuarts gehalten worden war, nicht zu denken; auch die venezianischen brechen ab. Die holländischen und englischen Aufzeichnungen, welche Macaulay zu Grunde gelegt hatte, zeigten sich doch für die Gesichtspunkte, welche sich mir aus der bisherigen Darstellung ergaben, nicht ausreichend. Das glücklich geworfene Werk dieses Meisters der Darstellung und des Wortes selbst hätte vielleicht von einem ähnlichen Unternehmen abschrecken können; aber im Gegentheil, es forderte dazu auf: denn es bricht in den Zeiten ab, in denen die großen Schwierigkeiten der neuen Regierung begannen und das System sich befestigt hat. Meine Arbeit würde mich selbst nicht befriedigt haben, hätte ich nicht, um im Bilde zu bleiben, auch noch diese letzte Höhe zu ersteigen unternommen, von welcher aus sich die volle Ansicht der vergangenen und der folgenden Zeiten, des Woher und des Wohin erwarten ließ.

In dieser Verlegenheit bot sich mir glücklicherweise in Berlin selbst, in dem geheimen Staatsarchiv eine bisher unbekannt gebliebene Sammlung von Berichten dar, welche mir zur Fortsetzung der Arbeit Muth machten.

Churfürst Friedrich III stand in nahen Beziehungen zur Familie und hauptsächlich in einer politischen und militärischen Allianz mit Wilhelm III. Unaufhörlich kamen und gingen seine Gesandten. Aber sie hatten nur die unmittelbar vorliegenden Geschäfte im Auge und wechselten häufig; zu einem Mitgefühl für die englischen, von ihren heimathlichen weit abweichenden Zustände konnten sie es nicht bringen. Um über diese unterrichtet zu werden, hielt dieser Fürst in England noch einen residirenden Correspondenten, der ihm über alles, was daselbst vorkam, ausführlich und eingehend Bericht erstattete.

Es war Friedrich Bonnet, dessen Familie man zum Unterschiede von vielen andern Bonnets als die provençalische bezeichnet; aus der Provence war sie, um den Religionsverfolgungen zu entgehen, schon im Anfang des siebzehnten Jahrhunderts nach Genf gewandert. Es war eine Familie von Aerzten. Der Vater Friedrichs, Theophil, hat als der Schöpfer der pathologischen Anatomie in der medicinischen Literatur einen ausgezeichneten Namen; er war 1620 geboren, 1643 Doctor geworden. In Genf lebte damals Friedrich Spanheim, der, aus der Pfalz im Anfang des dreißigjährigen Krieges dahin gezogen, als Prediger und Professor eine bedeutende Wirksamkeit ausübte. Mit dessen Tochter, Jeanne, vermählte sich Theophil Bonnet, eine Ehe aus der zwei Söhne stammten, Friedrich geboren 1651, und Louis-Friedrich geboren 1670.

Die beiden jungen Bonnets hielten sich weniger an ihren Vater, der mit Taubheit betroffen der Praxis entsagen mußte und von schriftstellerischen Arbeiten lebte, als an den Bruder ihrer Mutter, Ezechiel Spanheim, der als Gesandter des großen Churfürsten erst an dem englischen, dann an dem französischen Hofe, eine gewisse Rolle in der Welt spielte.

Friedrich Bonnet, in Holland erzogen, hatte Gelegenheit gehabt, in das Regiment des Prinzen von Oranien als Lieutenant einzutreten; aber der Familie schien das doch nicht sein natürlicher Beruf zu sein: er theilte die diplomatischen Tendenzen seines Oheims, selbst seine numismatischen Studien. Nun geschah, daß der bisherige Begleiter und Gehülfe Spanheims, Gachon, als Hofmeister eines der natürlichen Söhne Karls II in den Dienst dieses Fürsten trat. Um ihn zu ersetzen, ward Bonnet von Spanheim in Vorschlag gebracht, und von dem großen Churfürsten im Januar 1685 angenommen; er sollte einen kleinen Gehalt — 400 Thlr. — beziehen, seine Mission aber, in der er bald selbständig wurde, als ein Geheimniß behandelt werden.

Der erste Bericht Friedrich Bonnets ist vom 29. Mai / 8. Juni 1685. Die Nachrichten, die er gibt, werden gleich in der zweiten Hälfte des Jahres 1685 für die Umwandlung, die in der Haltung des Parlaments vor sich ging, bedeutend. Denn nicht auf geheime Verhandlungen, oder die persönlichen Verhältnisse des Hofes, mit dem Bonnet in keinem Zusammenhange stand, beziehen sie sich, sondern auf das, was ein aufmerksamer Beobachter ohnedies wahrnehmen konnte. Für die parlamentarischen Verhandlungen sind sie von erheblichem Werth.

Gegen Ende der Regierung Jacobs II. war man in Berlin mit den Depeschen Bonnets deshalb wenig zufrieden, weil er die Handlungen dieses Königs zuweilen entschuldigte. Von Natur rücksichtsvoll, fürchtete Bonnet überdies, seine Briefe möchten aufgefangen und ihm zum Verbrechen gemacht werden, wovon man Beispiele hatte. Aber seine Sympathien galten der Revolution und Wilhelm III. Er trat mit den französischen Flüchtlingen, die den Prinzen begleiteten, in Verbindung, und wußte sich über das Parlament bei und besonders nach der Revolution gute Information zu verschaffen, die er seiner Regierung mittheilte. Seine Nachrichten werden in dem Maaße zu einer Quelle für uns, als die englischen Berichte einsilbig werden. Da Bonnet sehr fleißig war — er schrieb oft mehr als einmal die Woche und immer ausführlich, so gewann er auch den Beifall seiner Regierung. Er wurde 1691 als churfürstlicher Rath mit 600 Thlr. in feste Bestallung genommen.

Er ist vollkommen auf der Höhe der sich vollziehenden Begebenheit, aufmerksam, ehrlich und einsichtsvoll.

Der gute Mensch war ein so treuer Anhänger des Hauses Brandenburg, daß er die nicht gerade sehr zahlreiche, aber durch vortreffliche Stücke ausgezeichnete Sammlung von Münzen, die er bei aller Bescheidenheit seines Einkommens sich angelegt hatte, seinem Fürsten durch Vermächtniß hinterließ. Ein Paar Wochen vor seinem Tod sagte er es dem brandenburgischen Gesandten Danckelmann, der an seinem Bette bei ihm saß, und darüber einen für die Zeit und den Menschen charakteristischen Bericht erstattet hat.[1])

1) Thomas Ernst v. Danckelman an d. Kurf. d. d. London d. 22. Dec. h. v. 1696. — Muß gehorsambst und zwar mit betrübtem Gemüthe berichten, welchergestalt es Gott dem Allmächtigen gefallen E. Cfstl. D. getreuen und fleißigen Diener N. N. Bonet de St. Germain, dero Rath und Secretaire Resident, nach ausgestandener vieljähriger Schwachheit der Schwindsucht, die Nacht von dem Sontag auff Montag den 21. durch einen sanfften und seeligen todt der

Der jüngere Bruder, der in sonst authentischen Nachrichten Andreas genannt wird, — er selbst unterschreibt sich ebenfalls Friedrich, und erscheint unter dem Namen Louis Frederic, — folgte ihm nach, und setzte seine Berichte fort. In der ersten Zeit vermißt man die Ruhe und Umsicht des Aeltern; nach einiger Zeit ist aber auch der Jüngere der Sache Meister. Seine Aufmerksamkeit gilt besonders dem Geldmarkte, dem Handel und den Handelscompagnien; über die beiden ostindischen Compagnien und ihre Rivalität findet man nirgends so gute Auskunft als bei diesen Brüdern. Große Aufmerksamkeit wendet der Jüngere den innern volkswirthschaftlichen Zuständen zu. Im J. 1711 hat er dem nunmehrigen König Friedrich I. ein Memoire darüber ausgefertigt, in dem er das hervorhob, was in dessen eignem Lande Nachahmung verdienen würde.

Die innern Conflicte der Parteien liegen nicht ganz innerhalb des Gesichtskreises, den er beherrscht. Ohne sie vollkommen zu durchschauen, bringt er doch vieles Wissenswürdige darüber bei. Es macht ihn glücklich, daß sie zuletzt zur Thronbesteigung des Hauses Hannover führten, zumal das Haus Brandenburg damit einverstanden war. Für die Regierung Georgs I. sind seine Nachrichten von großem Werth, und verdienen eine ausführlichere Mittheilung. Das allgemeine prote-

Seelen nach in sein ewig Reich abzufordern; dessen Verlassenschaft, die gar gering ist, haben St. Blankart (der des verstorbenen gutter Freundt war) und ich, biß zu deß Verstorbenen Bruders ankunfft versiegelt, und werden den Cörper morgen in St. James kirch zur Erden ehrlich bringen, wiewohl ohne große äußerliche Pompe begraben lassen. Obwohl nun dieser frommer, ehrlicher und geschickter Man, nicht viel nachgelassen, So hat er mir jedoch vor ohngefähr drey oder vier wochen, wie vor seinem krankbette saß, gesagt, wie daß er wenig würde nachlassen, jedoch entschlossen were, seine medalien, die er Zeit einiger Jahren mit Fleiße versammelt, E. Cfl. D. alß seinem gutten Herrn, zum Zeichen seines danckbaren Gemüths und erkentlichkeit vor aller empfangenen Gnade und Güte, zu vermachen, in Hoffnung Diesselbe würden dießes geringe praesent nicht verschmähen, Er were biß in seinen todt Ein unterthäniger und trewer knecht von E. C. D., wünschete Derohalben aus grundt seiner Seelen Des großen Gottes gnade und seegen zu allen Dero unternehmungen und alles hohes wohlergehen; Ich zweifle nicht es werde unter des Verstorbenen handt davon sich die annotation finden; Wan des verstorbenen Bruder kombt, und es sich vorher geschriebener massen findet, werde die medaillen, biß zu ferner E. C. D. guten Verordnung an mich in Verwahrung nehmen, Es ist gewiß, daß dieser seelig verstorbene ein sehr geschickter, frommer, gelehrter und tugentsamer man gewesen, der von Einem jeden geehret und geliebet wardt, und daß E. C. D. Daran einen getrewen, geschickten und fleißigen Diener verloren 2c.

stantische Interesse hat er in jedem Moment vor Augen und hält es fest.

Die Schreiben Louis Freder. Bonnets gehen bis z. J. 1720. Dann mußte er London, wo er sich behaglich eingerichtet hatte, verlassen, weil ihm ein Nachfolger von höherm Rang gegeben werden sollte. Friedrich Wilhelm I. wünschte ihn anderweit „zu employiren", doch ist es nicht geschehen. Bonnet begab sich nach Genf, wo er, zum Mitglied des Staatsraths in einer protestantischen Republik ernannt, sich sehr an seiner Stelle fühlte. Es war im J. 1725. Er begrüßte damals den Vertrag von Hannover als ein Bollwerk für die evangelischen Staaten. Er erlebte noch den Regierungsantritt Friedrichs II.; ein Schreiben liegt vor, worin er der Ereignisse des Jahres 1741 mit Bewunderung gedenkt. Er wünscht eine Geschichte derselben geschrieben zu sehen: „une histoire suivie de cette supériorité du genie qui a surmonté cette multitude d'obstacles, qui loin de s'opposer à la gloire de V. M. n'ont servi qu'à en relever l'éclat.

Ich kenne keine zweite Serie von gesandtschaftlichen Mittheilungen wie diese, die 35 Jahre hindurch in demselben Geist und Styl, derselben Tendenz und demselben Princip, mit stets frischer Theilnahme abgestattet worden sind.

War es nun geboten, hier eine Mittheilung daraus einzuschalten, so würde vielleicht rathsam gewesen sein, Stellen auszuwählen, in welchen sich wichtige Ergänzungen des historischen Stoffes finden. Bei der Fülle des vorliegenden Materials wäre das jedoch nur sehr fragmentarisch möglich gewesen; ich habe es vorgezogen, nur einige Jahre zu berücksichtigen und solche Stellen auszuwählen, die mir ein besonderes Interesse zu haben schienen, oder durch welche die Geschichte der parlamentarischen Verhandlungen erläutert wird. Ich beginne mit der Sitzung von 1690 und gehe bis zu der Sitzung vom November 1694 bis Februar 1695, die durch den Tod der Königin Marie einen für die Regierung Wilhelms III bedeutungsvollen Charakter gewann. Hauptsächlich habe ich solche Mittheilungen aufgenommen, durch welche die Lücken in Grey's Debates ergänzt werden.

October 10./20. 1690.

Les Seigneurs ont nommé des Commissaires pour examiner la Requeste du Comte de Torrington, et pour rechercher des exemples d'emprisonnemens, à peu près pareils au sien. Le raport de leur sentiment

se fit hier, mais ils diffèrent encore à prendre aucune resolution la dessus, parce qu'ils auroient de la peine à s'empécher de le mettre en liberté sous Caution, et qu'ils voudroient donner le temps de faire intenter une accusation contre luy, afin qu'il reste dûment emprissonné. On auroit souhaitté que la chambre basse se fût chargée de cette accusation et se fût portée en partie; mais les Whigs le voulant perdre, cela suffit aux Torys pour tâcher de le sauver. Cela n'ayant donc pas jusques icy esté fait par les Communes, on est embarrassé comment s'y prendre. La difficulté roule à peu près sur cecy, que lors qu'on voulut emprisonner ce Comte, il fit en sorte par ses amis qu'on le mit à la Tour, sous ombre qu'il n'auroit pas esté en surété contre la rage du peuple dans le Marechaussée. Or la Tour n'est que pour les prisonniers d'Estat et accusés de haute trahison, et l'Acte sur le quel il y a esté conduit, ne porte que pour haute malversation et autres grands Crimes; ainsi jusques à ce que cet Acte d'emprisonnement soit changé, et qu'il y ait une accusation formelle de haute trahison, on aura de la peine à le retenir prisonnier selon les Loix.

On ouit hier au Conseil le Maire de Hastings et deux autres du même lieu accuser d'avoir favorisé les Français, pendant qu'ils estoient sur nos costes.

October 17./27.

Hier on remit sur le tapis un des expédiens proposés le jour précedent, assavoir, d'obliger tous les particuliers à aporter ce qu'ils ont de Vaiselle d'Argent, pour estre convertie en Monnoye, et estre prestée au Roy; et que le Parlement étableroit un fond pour en payer les revenus, et seroit Caution du Capital, qu'on rembourseroit dans un meilleur temps. Mais cette proposition fut rejettée, tant sur le peu de fond, qu'on peut faire sur la guarantie de la Foy publique, dont on allégua quelques exemples, que par 3 ou 4 autres raisons; 1) qu'on ne tireroit pas de si grandes Sommes qu'on croit; 2) qu'il faudroit user de Violence; 3) que c'est un fond sacré dans les grandes maisons, que la plus part ne sauroient pas conserver, estant converti en espèces; 4) que cela ruineroit le credit des Artisans, qui n'en trouvent dans les Magasins des Marchands, qu'a proportion de quelques pièces d'Argenterie qu'ils possedent, par où on juge de leur avoir et de leur économie; et enfin la plus grande fut, que cela feroit un tort irreparable à la réputation de l'Angleterre, et même à la Cause commune, parce que la France ne manqueroit pas d'en tirer occasion, de faire valoir l'epuisement où se trouve déja ce pays, où pour fournir aux taxes d'une seconde Armée de Guerre, on a recours à ce que ne doit servir que d'une dernière ressource. On proposa ensuite de remettre un impost sur les cheminées, mais seulement pour un temps limité; et quelques uns plus délicats sur les libertés des sujets, dirent, que les collecteurs ne pouvoient savoir le nombre des cheminées, sans entrer dans les maisons, et voir ce qui s'y passe; et qu'il vaudroit mieux taxer le nombre des fenestres, qu'on peut compter en dehors; ce qui fut sifflé; mais on ne témoigna pas beaucoup d'em-

pressement à retablir cet impost. On en revint enfin à une taxe sur les Terres, non pas comme les 2 precedentes, où les maisons estoient comprises, et où on payoit tant par Livre mais pareille à une qui se fit l'an 1. de Charles II. et selon ces mêmes proportions qu'on y observa alors, où chaque Province est taxée à une certaine somme. Cet impost commencera le 25. Decembre prochain, et durera un an, pendant lequel on lévera chaque mois la somme de 137641 L. 18 Sh. 2 p. faisant en tout la somme d'un Million, six Cens cinquante-un Mille, neuf cens dix L. sur ce qui a esté accordé au Roy. On ne sait pas encore sur quoy tomberont les autres imposts, tant il y a de sentimens differens là dessus. On peut seulement dire, que jusques icy on ne peut pas souhaiter un Parlement, qui prenne plus les choses à coeur, et où on observe plus religieusement, ce que le Roy leur recommanda par les dernieres paroles de sa harangue: à quoy on dit que les bonnes dispositions des peuples, et les instructions qu'ils ont donné à leurs representans, ont bonne part.

October 21./31.

La Chambre Basse est occupée tous les jours, à chercher les moyens de lever les sommes qu'elle a déja accordées au Roy; mais, excepté l'impost sur les terres d'environ 1650/m L. les autres qu'elle a trouvés, sont ou assez incertains, ou peu considerables. Celuy d'un million de Livres, qu'elle a assigné sur la vente des terres confisquées en Irlande, pourroit estre bon pour des nécessités moins pressantes, que celles où on se trouve; et le bon marché qu'on fait de ces terres, le peu d'années qu'il faudra pour retirer son capital, et l'exemple de tant de familles, qui se sont renduës les plus riches d'Angleterre, par l'acquisition de semblables confiscations du temps de Cromwel, pourront sans doute estre d'assez puissants motifs, pour obliger ceux qui ont de l'argent comptant, à le placer de cette manière-là.

Mais il faut auparavant se voir paisible possesseur de ce Royaume, y savoir asser d'habitans pour la culture des terres qu'on veut achepter, et conoitre la destinée des anciens proprietaires, qui tant qu'ils seront dans l'Isle, vous laisseront difficilement jouïr en repos de ce qu'ils considéreront comme leur patrimoine. Il est étonnant qu'avec ces difficultes, dont quelques unes ne paroissent pas si prestes à estre levées, et qui auroient tout au plus fait regarder cette assignation, comme un moyen propre à payer les arrérages de l'armée, il est étonnant que la pluspart de la chambre l'ait considéré, comme un de ceux qui devoient produire de l'argent comptant. Mais, outre qu'on peut dire, que cet expedient n'exclut pas les autres plus plausibles qu'on pourra proposer dans la suite, et que les gens du Roy seront toujours tenus à demander des fonds plus réels dans le temps présent, il y a de l'aparence que ce consentement des differens partis n'est pas sans mystère, et qu'ils ne se sont empressé à vendre ou engager ces terres confisquées, que pour oster le moyen aux Courtisans et à d'autres de s'en faire des dons, et afin qu'on n'en pût faire des gratifications à des Etrangers. Un des grandes

arguments qu'on a aporté, contre la seureté qu'il y aura à faire de ces aquisitions est qu'il se trouvera beaucoup de terres, sur lesquelles des gens qui n'ont point esté en rebellion, pourront avoir des pretensions. Mais on y a répondu, en montrant qu'il y aura environ 5 Millions Arpents de terre qu'on donne pour 10 Shillings l'Arpent, et qu'on se contente d'assigner un Million dessus, afin qu'il en reste un tiers, pour dédommager ceux qui en auront pris, dont les titres estoient douteux ou mal fondés. On travaille à present à une adresse, pour prier Sa M[te] d'ordonner aux Commissaires d'Irlande, d'envoyer une liste des personnes qui sont en rebellion, des terres qu'ils possedent, et du revenu qu'elles raportent annuellement, et qu'Elle ait la bonté de la leur communiquer; ce qui seul demande beaucoup de temps.

Les autres moyens qu'on a trouvés pour avoir de l'argent, mais qui sont peu considérables, sont une augmentation de droits sur l'entrée des soyes, assavoir de 20 pour Cent sur celles des Indes; de 10 sur celles des autres pays, et de 5 sur les cruës, et un impost de quelques shls., sur les Vins qu'on employe à faire de l'eau de vie. Les membres les mieux intentionnés disent, qu'ils laissent évaporer en ces bagatelles le feu de ceux, qui se roidissent contre les taxes, qui chargeroient un peu le peuple, et que quand cela sera fait, ils ont 3 ou 4 moyens infaillibles en main, pour trouver de grosses sommes à la fois. Il est seulement à souhaitter que les mauvaises nouvelles, qu'on reçoit coup sur coup de Hongrie n'aportent point d'altération dans les esprits. La mauvaise humeur de M[rs] Clarges et Seymour n'a encore paru, qu'en ce qu'ils ont voulu faire aproprier aux seuls usages de la Flotte l'impost qui se levera sur les terres, qui est un des plus clairs et des plus prompts, par où ils auroient lié les mains au Roy.

October 24./Novbr. 4.

La Chambre basse a encore mis de nouveaux imposts sur l'entrée de la plus part des marchandises, qui tous ensemble ne peuvent pas raporter 100/m L. St. et qui n'accomodent pas leur Commerce, principalement, celuy des Indes Orientales, qu'ils surchargent plus que les autres. Hier on commença à proposer des expediens, qui doivent produire d'avantage, assavoit sur la consomption des Vivres; mais après avoir rejetté un impost sur le bled, et sur quelques autres denrées, on consentit à une nouvelle accise sur la bière et pareilles liqueurs; qui payeront encore une fois autant de droits qu'elles en payoient; ce qui est un fond réel, et sur lequel on trouvera des avances. Mais quoy que cet impost produise 630/m L. par an, on ne s'attend pas d'en avoir le double, parce que la consomption n'est jamais si grande quand les choses sont chéres, et que cette cherté obligera plusieurs particuliers à brasser eux mêmes, ce que la noblesse de la Campagne qui est dans le Parlement, n'est aucunement disposée à empécher, parce que par là ils permettroient la Visite de leurs maisons. D'autres comptent, que cette augmentation ne produira pas moins que le précedent, parce qu'il ne faudra

point faire de frais pour cela, et que les Officiers, qui en doivent recevoir les droits, sont déja payez. Il ne s'agit plus que de régler pour combien d'années on accordera cet impost. Il y a 2 jours qu'on leut dans la chambre l'adresse pour prier le Roy de se faire envoyer une liste des noms et des biens de ceux qui sont en rebellion en Irlande, et après avoir esté corrigée en quelques endroits, on mit en question si elle seroit présentée telle qu'elle estoit, et la pluralité des voix fut pour la négative, les partisans de la cour estant de ce sentiment. On n'y est pas trop satisfait de cette destination des biens confisquez, que la chambre a faite; soit qu'on la considère comme un moyen éloigné pour avoir de l'argent, ou plustost comme une espèce d'empiétement sur les prérogatives du Roy, qui a toujours disposé des confiscations. On resolut ensuite qu'on feroit un acte, pour accuser ceux qui ont esté en Rebellion en Angleterre et en Irlande, afin de confisquer leurs biens et les apliquer aux usages de la Guerre, et qu'on en feroit un autre pour découvrir et confisquer ceux qui apartiennent à des Seminaires Papistes, pour la même fin. On croit que les Juifs auront de la peine à se guarentir cette fois-cy de payer quelque grosse taxe; car on a presenté une Requeste à la Chambre dans la quelle on expose, qu'ils ont fait passer une infinité de nouvelle monnoye de delà la mer, ce qui en a épuisé le Royaume; et qu'un Navire qui en estoit chargé avoit fraudé autre cela les droits du Roy de 17/m L. dont les Commissaires de la Thrésorerie furent avertis, mais y remédièrent trop tard.

La Chambre haute ayant examiné les Ordres du Conseil, sur lesquels plusieurs Lords ont esté emprisonnez pendant la Régence, et estant tombée d'accord que le cas de nécessité avoit exigé des remèdes extraordinaires, mais qui ne devoient point tirer à conséquence, elle examina Mardy dernier plus particulièrement l'Ordre sur lequel le Comte de Torrington avoit esté mis à la Tour, parce qu'il estoit d'une nature différente des autres, n'estant pas fondé sur une accusation de haute trahison. Il y eut un long débat dans la Chambre, et plusieurs, non contens que cet emprisonnement fut declaré une breche à leurs privileges, insistèrent à ce que les 9 Conseillers fussent citez et censurez par la Chambre, et les principaux de ce parti estoient le Marq. d'Halifax, et le Comte de Rochester, tous deux peu amis du Président du Conseil. Enfin la chose ayant esté mise en déliberation, la pluralité des Voix fut pour la Violation des privilèges (32 contre 17), et il fut ordonné, «Que l'Emprisonnement du Comte de Torrington, pour des hauts Crimes et Malversation, fait en conséquence d'un Ordre du Conseil, estoit une Violation des privilèges des Seigneurs, et que la présente résolution de la Chambre seroit insérée dans les Regîtres du Conseil, pour empêcher à l'avenir que cet exemple ne pût estre tiré à conséquence.» Aujourd'hui la même Chambre a esté sur la manière de faire le procès à ce Comte, et a leu un projet d'acte, pour autoriser les Commissaires de l'Amirauté à luy pouvoir donner des juges, comme pourroit faire un grand Amiral.

October 28./Novbr. 8.

Le Parlement n'a assigné le nouvel impost sur la bière que pour un an, et ainsi il s'en faut encore beaucoup qu'on ait trouvé le fond de 4 millions; car pour l'assignation sur les confiscations d'Irlande, elle tombera, ou elle sera reservée pour des usages moins pressants. On continue à augmenter les droits d'entrée sur toutes les marchandises, et quelques uns comptent que quand elles seront toutes taxées, cela pourra aller jusques à 3 ou 4 cens mille L. Mais tous ces imposts particuliers demandent tant de temps et de discussion, avant que pouvoir passer en acte, que cela ne pourra que différer le voyage du Roy. On a déjà examiné pendant deux ou trois séances celuy sur les terres, et quelques uns ont fait résoudre, qu'une partie de cet impost sera affecté pour les usages de la Flotte: on y a aussi ajouté une clause, pour pouvoir faire des emprunts dessus. On dispose autant qu'on peut les principaux membres, à consentir à une taxe sur la viande, parce que pour petit qu'il soit il raporteroit beaucoup.

Les Seigneurs n'ont pas encore fini l'acte, pour autoriser les Commissaires de l'Amirauté sur le fait du procès de Milord Torrington. On garde ce Comte de près, sur la supposition que plusieurs s'intéressent en son évasion. Le Comte de Castelmaine a demandé à estre mis en liberté, mais il a esté renvoyé, sur ce qu'il est à la Tour sur une accusation de haute trahison.

November 4./14.

Soit que ce soit la nature des affaires du Parlement de ne pouvoir estre expédiées qu'à la longue, ou plustost qu'on y soit insensiblement retombé dans la vieille habitude, de mettre tous les jours de nouvelles matières sur le tapis, avant qu'avoir fini les premières, on va assez lentement en besogne sur ce qui regarde le plus essentiel, et tout ce qu'on a fait pendant une quinzaine de jours a esté de finir l'Acte pour l'impost sur les terres, qui est à present entre les mains des Seigneurs. Cette lenteur diffère le voyage du Roy, et luy faisant perdre un temps, qu'il employeroit plus prétieusement delà la mer, on croit que si après quelques insinuations le Parlement ne se haste pas d'avantage, il pourra se contenter des fonds qui sont déjà trouvés, et renvoyer le reste des sommes qu'on luy a accordées, et celles mêmes qu'il peut encore avoir à demander, à la session qu'il tiendra à son retour de Hollande. Aussi bien le credit qu'on trouvera sur les deux faits imposts des terres et de la bière, est le plus asseuré qu'on puisse proposer, et passera deux Millions de L. qui est une somme assez grosse, pour n'en pouvoir pas trouver une pareille, avant que la première ait circulé.

November 11./21.

Les affaires essentielles du Parlement continuent avec leur lenteur acoutumée. Le Roy donna hier son consentement à l'Acte, par lequel on luy accorde un subside de quinze cens cinquante et un mille, sept

cens deux Livres, dix-huit Shillings, à lever sur les Terres. C'est le plus réel de tous les impots qu'on luy pourra accorder, et sur lequel on ne tardera pas à trouver autant d'avances qu'on peut souhaitter, tant par l'augmentation de confiance en ceux qui en ont, que par la cessation du commerce. L'augmentation d'impost sur la Bière n'a point encore passé dans la Chambre Basse, s'y faisant de fortes oppositions par plusieurs membres des plus sensés et des mieux intentionnés, qui craignent que ce subside n'ait point de réalité. Cette matière a déja fait l'occupation de deux ou trois séances, dans lesquelles on a entre autres objecté, 1. que le nombre de personnes, qui brasseront eux-mêmes pour éviter ce double impost, 2. que le moins de débit qu'auront les Brasseurs par l'augmentation du prix de leur bière, et 3. que la quantité de banqueroutes, que ce nouveau droit causera parmy les brasseurs de la campagne, qui sont toujours en arrérage de quelques mois, et même de quelques quartiers envers les Collecteurs du Roy, que ces raisons causeront un si grand rabais dans le vieux droit de l'Accise, qu'il est à craindre qu'il n'absorbe tout le nouveau droit qu'on y prétend ajouter, et qu'on n'en retire guères d'avantage qu'on faisoit. Pour remédier à ces inconveniens, ils proposent qu'on mette cet impost sur le Malt, comme ils l'appellent, qui est le grain moulu pour en faire de la Bière, par où ils trouvent qu'on donnera un subside réel, et qui ne pourra que monter fort haut, parce que ni particuliers ni brasseurs ne seront exempts de le payer.

Ces raisons sont assez claires pour fraper tout le monde, mais le plus grand obstacle roule toujours sur la liberté du sujet, et principalement de la Noblesse de la campagne, qui ne veut pas que ses maisons soient sujettes à la visite, sans parler de ceux qui s'y opposent sur de plus mauvais principes. Les autres imposts, qu'on a resolu de mettre sur l'entrée des marchandises, ne sont guères plus solides que sur la bière, tant par l'interruption du négoce, que parce que les droits les plus réels sont ceux, qu'ils mettent sur les toiles et sur les soyes, et que les Hollandois y font faire de grandes oppositions par leurs Ministres, vû que c'est principalement de leur pays que se tirent ces marchandises-là, et qu'ils craignent qu'une augmentation d'impost n'en diminuât le débit. Ils prétendent mêmes qu'un Allié ne doit point mettre de nouveaux droits sur les marchandises, qu'on aporte du pays de l'autre sans son consentement, ou qu'en ce cas-là, il est aussi en leur pouvoir d'en mettre de nouveaux sur plusieurs choses que l'Angleterre leur fournit. Quelques uns croyent, que si les Communes continuent, à vouloir assigner au Roy ces subsides sur la Bière et sur l'entrée des marchandises, il pourra proroger le Parlement pour quelques jours, pour annuller toutes ces résolutions.

L'affaire du Comte de Torrington, ou pour authoriser les Commissaires de l'Amirauté à le pouvoir faire juger, fut débatuë il y a 3 ou 4 jours dans la Chambre Basse, et quelques-uns des principaux membres n'oublièrent rien, pour empêcher que le même pouvoir qu'a le Grand Admiral, ne pût estre transféré aux Commissaires. Un des plus ardents

estoit M. Seymour, qui s'attira par là quelques sanglants reproches sur sa conduite passée, et on luy dit en face, que c'estoit luy qui avoit le plus travaillé à rendre la Nation esclave, ayant esté un des principaux qui conseillèrent au Roy Charles II. de confisquer les Chartes des villes. Enfin le plus grand nombre fut pour authoriser les Commissaires à faire ce procès, et on se contenta de faire quelques changemens au projet d'Acte, dont les Seigneurs estoient déjà convenus. Mais ses amis n'ont pas perdu pour cela toute espérance, et ont encore remué cette matière hier et aujourdhuy avec chaleur: Il est vray qu'ils s'y prennent d'un autre biais, et que se joignant au sentiment de quelques uns, qui avoient de bonnes intentions, ils ont representé, qu'il estoit de l'honneur et de l'interest de la Nation, et de la satisfaction de ses Alliez, qu'un crime aussi grand que le sien, fût examiné par le Parlement même, et que la Chambre devroit elle-même l'accuser de haute trahison; par où ils espèrent de tirer l'affaire en longueur, ou qu'au pis aller il ne courra pas plus de risque, estant jugé par le Parlement, que par un Conseil de Guerre, nommé par les commissaires du Roy. Ce qui leur donna hier occasion de mettre cette affaire sur le tapis, est que les postes étrangères estant arrivées ce jour-là, quelques uns des membres dirent: qu'ils avoient avis, que la France cherchoit et prenoit des matelots de tous costez, qu'elle commençait déja à travailler à un puissant armement; qu'elle seroit en mer avant nous; que la cause pour laquelle la Flotte de ce pays se met ordinairement tard, vient de défaut de matelots; que si elle nous battoit par mer une seconde fois, c'en estoit fait de la liberté d'Angleterre; que l'interest du commerce estoit infinement moins de conséquence que le salut du Royaume, et que par cette raison il valoit mieux, qu'aucun navire marchand ne se mît en mer, et retenir tous les matelots. D'autres au contraire insistèrent sur la nécessité de ce même commerce; sur les pertes que les marchands feroient, en ne pouvant pas faire sortir les navires qu'ils ont déjà chargez; sur les choses dont on a nécessairement besoin dans le Royaume; sur celles, dont les Colonies Anglaises ne se peuvent passer, sans estre bientost ruïnées, ou entre les mains de leurs ennemis, et sur de pareilles raisons. Mais ces dernières n'empêchèrent pas, qu'on ne prit une resolution de présenter une très humble adresse au Roy, pour le prier de mettre une défense sur tous les navires marchands, afin qu'il n'en sorte point jusques à ce qu'on ait le nombre suffisant de matelots. Il est vray qu'on les a déja prévenus, en mettant un Embargo sur les navires destinez pour plusieurs endroits. Quelques gens de mer croyent au contraire, que le meilleur expédient pour avoir de matelots, seroit de les faire entrer des à présent en quelque petite paye.

November 14./24.

Il y a 2 jours qu'il y eut une terrible division, sur le fait de plusieurs Elections contestées, et qui estoit justement une affaire de

Whig à Tory. Jamais on n'y a esté si échauffé, mais ceux-là se trouvèrent 197 contre 182.

L'empêchement de sortir qu'on a mis sur les navires, qui ne sont pas pour les Colonies, cause des plaintes parmy les marchands, parce que peu de jours auparavant on avoit affiché à la Bourse, que ceux qui avoient des navires à faire partir, n'avoient qu'à se dépêcher, les convoys estant prêts pour les escorter; sur quoy ils disent, qu'ils en ont frété plusieurs, dont ils ont déja aquitté les droits à la Douanne. Un des principaux membres des Communes et même bien intentionné, disoit l'autre jour dans la Chambre sur ce sujet, que si le commerce ne peut pas compâtir avec la guerre, et qu'on ne puisse pas faire l'un et l'autre ensemble, c'en est fait de l'Angleterre, et qu'il faudra bien tost se résoudre à envoyer des Députés en France, pour y demander la paix.

On a remis Milord Godolphin dans la Thrésorerie, qui par sa qualité en est le Chef. Il en fut osté sur des plaintes que le Parlement passé faisoit contre luy et contre ceux qui avoient esté du Ministère sous le Règne passé.

December 5./15.

On ne sait, si ce sont ceux qui veulent allonger les principales affaires, ou si ce sont les Thorys, qui dans quelques rencontres se sont trouvez d'une ou deux Voix plus forts que les Whigs, qui ont fait renouveller l'affaire de l'élection du Maire de Londres, mais lesquels que ce soit, elle est venue fort mal à propos, et ne sauroit produire rien de bon. On présenta il y a quelques jours une Requeste au nom du grand Conseil de Londres, dans laquelle ils demandent aux Communes l'explication de l'Acte, qu'on passa il y a quelque temps pour le rétablissement des Privilèges de la Ville; et comme ils prétendent qu'il s'est fait quelque passe-droit dans l'élection des Magistrats d'aujourdhuy ils espèrent qu'elle sera déclarée nulle, si les Torys se peuvent rendre les Interprets de l'Acte. Le débat en est renvoyé à Lundy prochain, et le succès ne tient pas les Juges dans une moindre inquiétude que les Parties mêmes. Comme ces dispositions du Parlement ne sont pas telles, qu'elles doivent faire différer le voyage de Sa M[té] il y en a qui croyent, que les affaires de delà la mer n'y ont pas moins d'influence que celles d'Angleterre, et qu'Elle ne partira que lors qu'on sera en estat, d'appréhendre moins quelque insulte des François. C'est sans doute pour cette raison, qu'outre les mesures prises pour faire revenir les troupes de Hannover, on va faire partir incessamment d'icy 7 ou 8 Regt[s] d'Infanterie, assavoir 4 et demy qui sont en Ecosse, les 3 Ecossois qui ont déja servi en Hollande, celuy d'Angus et un bataillon des gardes Ecossoises: deux d'Irlande, de Churchill et de Fitzpatrick, lesquels le Ch[r]. Shovel est apparemment allé embarquer; et d'Angleterre 1 Bataillon des gardes Angloises, et 1 de Hollandoises, qui seront tous portez directement en Flandres. Le

S[r] Talmash, un des Colonels aux Gardes et Gouverneur de Portsmouth depuis peu, sera fait Lieutenant G[ral] pour commander ce Corps. Le Comte de Solmes n'attend aussi qu'un bon temps pour partir.

On a présenté au Roy l'Adresse des Communes, par laquelle elles le suplioient de mettre un Embargo sur tous les navires, excepté ceux qui doivent porter des munitions en Amerique, demandant même que tous ensemble ne pussent pas emmener plus de 500 matelots Anglois. Le Roy a répondu, qu'il n'a donné permission de partir qu'aux navires, qu'il avoit absolument jugé nécessaires, et que ceux qui vont à la Barbade n'emmenent que 200 matelots, ceux pour la Jamaïque 100; pour les Indes Orientales 85; pour les Isles de desseus le vent 205; pour la Bermoude 5; pour la Pensylvanie 6; pour les Costes d'Afrique 88; pour la Terre Neuve 29; et que pour ceux qui vont aux Canaries et à Cadix, le nombre des hommes n'estoit pas si limité, mais que les maitres de navire et propriétaires ont donné de bonnes Cautions pour les ramener dans le temps qu'il faut, et que les convoys sont chargez de l'Exécution.

1691.
Januar 6./16.

La découverte qu'on a faite de Milord Preston et des papiers qu'il emportoit en France, est la plus importante qu'on ait encore faite pendant tout ce règne, et ne pouvoit se faire plus à propos. Cependant les particularitez n'en sont pas trop connues, et s'aprendront sans doute mieux à la Haye qu'icy. Ce qu'on en dit plus generalement, est que plusieurs mécontents avoient complotté, de se prévaloir de l'occasion de l'absence du Roy, et de l'éloignement de la pluspart des Troupes, principalement des étrangères, pour faire rentrer le R. Jaques dans le Royaume; qu'on vouloit qu'il y vint sans François; qu'on prétendoit le faire débarquer dans un endroit, où il trouveroit assez de gens disposez en sa faveur, sans craindre d'y estre d'abord oprimé par les troupes qu'on envoyeroit contre luy; que generalement on faisoit fond sur un tiers du Royaume, qui se déclareroit d'abord pour luy; que par les déclarations favorables qu'il donneroit, on trouveroit bien moyen de diminuer le nombre des autres, et que pendant qu'il fortifieroit ainsi son parti, tout ce que la France auroit à faire, seroit d'avoir 30 ou 40 navires en mer, pour s'oposer au retour du Roy Guillaume, et qu'on pourroit aisément se saisir de Portsmouth, sans que toutes les forces d'Angleterre le pussent empêcher.

Outre ce plan general, on dit qu'il y avoit quelques articles, sur lesquels ils n'estoient pas encore d'accord, et que les uns vouloient, que le R. Jaques donnât simplement à son arrivée une Amnestie generale, sans en excepter personne; et les autres, que pour jouër au plus seur, il publiât une declaration, par laquelle il offriroit de soumettre son autorité à toutes les restrictions, que la Nation jugeroit à propos d'y aporter pour sa seureté. Voila à peu près comme on dit qu'estoit leur

plan sans qu'on prétende le guarantir ni dans le tout, ni dans ses parties, tant on en parle diversement. Mais la manière dont Sa M[té] en a parlé dans le Parlement, et les termes dans les quels est conceu l'ordre d'emprisonnement de Milord Preston, assavoir, pour avoir voulu livrer le Royaume en des mains étrangères et avoir attenté à la personne du Roy et de la Reine, marquent qu'il y avoit quelque grand dessein. On croyoit qu'à mesure qu'on déchiffroit les papiers, on auroit augmenté le nombre des complices, mais jusques icy on ne parle que du Comte de Clarendon, qui fut pris Samedy dans sa maison, plus de 24 heures après que M[d] Preston eût esté mené chez un secrétaire d'Estat, et de l'Evêque d'Ely, pour l'arrest du quel on doit avoir signé un Ordre. Il est vray qu'on dit, qu'on en cherche plusieurs autres. Pour ce qui est du Comte de Clarendon, c'est pour donner satisfaction à ses parens, qu'il a esté examiné dans le Conseil, avant qu'estre mis en prison, et ce n'est qu'aujourdhuy qu'il a esté envoyé à la Tour, mais les termes de son accusation ne sont pas si forts que les précédens. Les 2 autres hommes qu'on prit avec M[d] Preston, et qui estoient tous dans la même niche, sont un nommé Elliot, cy-devant Capitaine de navire, et un Ashton, Commis de Thrésorier de la cy-devant Reine Marie, qui prétendent qu'ils n'alloient que chercher du pain ailleurs. Ils avoient tous esté découverts, et il y avoit plus de 3 semaines qu'on les observoit et suivoit par tout, jusqu'à ce qu'enfin on arresta leur navire, qui portoit du poisson en Flandres, comme il prétendoit. Quoy que la réüssite de ce projet semble tout-à-fait imagenaire, au moins pour ce qui en regarde la principale partie, qui est le nombre des mécontens sur lequel ils comptoient, estant certain que tout le peuple est generalement pour le Gouvernement présent, on tombe d'accord pourtant, que le débarquement du R. Jaques auroit pû avoir de fâcheuses suites, et auroit peut-estre rendu l'Angleterre inutile pour la Campagne prochaine. On prétend que le Roy sur le sujet de cette découverte, dit par manière de parler, qu'il ne voudroit pas pour 1000/m L. qu'elle n'eût esté faite.

Sa M[té] est partie aujourdhy de Whitehall un peu après Midy, et est allé monter en carrosse au delà de la Rivière, la Reine l'accompagnant par eau jusques-là. Il ira coucher ce soir à Sittinborn, par delà Rochester, et s'embarquera demain à Midy à S[t] Marguet, si le vent devient meilleur. Un paquet-boot qui portait 4 malles en Hollande, est revenu à Harvich, sans y avoir pû aborder à cause des glaces: mais un petit dégel venu depuis en rendra l'accès plus facile. Voici la harangue que fit hier le Roy au Parlement en le congédiant[1]). L'article qui regarde l'aliénation des biens confisqués, estoit comme stipulé; car les Seigneurs ayant fait plusieurs changemens à l'Acte, et les Communes n'y voulant pas consentir, il a fallu leur promettre qu'on ne disposeroit point de ces confiscations, pour les obliger à achever l'Acte pour les Subsides.

1) Journals of Commons X, 536.

October 23./November 2.

Le Roy fit hier le discours cy-joint [1]) à l'Ouverture du Parlement, et il fut receu avec cet aplaudissement, qu'ils n'ont acoutumé de donner qu'aux propositions qui leur plaisent.

Les Chambres s'estant ensuite retirées, la Haute resolut qu'on en remercieroit sa M[té], et la Basse n'estant pas assez complette, en renvoya l'examen jusques a Mardy prochain, s'ajournant jusques alors. Ce discours contient tout ce que Sa M[té] a jugé nécessaire pour une vigoureuse continuation de la guerre, ce qui se faisoit ordinairement par de plus longs circuïts.

Cette méthode a esté generalement aprouvée, et autant qu'on peut juger par les dispositions pressantes, les demandes ne le sont pas moins. Cependant, comme tant de têtes ne sauroient estre toutes dans de mêmes sentimens, il y en a qui trouvent, que l'Etat de l'Armée de terre pour la Campagne prochaine a esté proposé trop fort; et que si celuy de l'année passée n'estoit que de 69/m et quelques écus, la reduction de l'Irlande devroit causer un plus grand rabais, que celuy de 4/m hommes. Mais si on en vient à une distribution particulière, il y a de l'aparence que l'article des Troupes que l'Irlande demandera de moins, sera recompensé par un autre aussi important, et auquel il semble qu'on fait quelque allusion dans le Discours, qui peut-estre celuy d'un débarquement en France. Les Communes ne firent presque rien hier, et dans ce peu là un des plus chagrins de leurs Membres (M[r] Thomas Clarges) voulut déja se plaindre que la Flotte n'avoit rien fait, mais il fut rembarré par un autre habile homme (M[r] Ch. Sidney). Le Roy a receu aujourdhuy le Compliment au nom de la Chambre haute, qui luy a esté fait par leur Speaker: il l'a remercié de son gracieux Discours, l'a félicité sur son heureux retour, et sur la prosperité de ses armes en Irlande, dont après les causes premières ils attribuèrent le grand succès à sa prudence. Le Corps de Ville le harangua aussi hier sur le même ton, leur Orateur ajoûtant, que le Roy estoit le Restaurateur de l'ancienne valeur Angloise, et la Reine de la vertu.

October 30./November 9.

La Chambre Basse vint hier en Corps présenter l'Adresse cy-jointe [2]) au Roy. Si les effets répondent aux expressions, comme il y en a toutes les aparences, on ne peut rien souhaitter de plus. La Réponse de sa M[té] a esté aussi obligeante que l'Adresse, et ce qui peut y avoir eu part, est que plusieurs avoient trouvé le Discours un peu trop sec. On est venu aujourdhuy au fait et on a leu la harangue, mais sans rien concluire dessus, si ce n'est qu'on donneroit au Roy les subsides dont il auroit besoin, et on a renvoyé à Vendredy prochain à deliberer

1) Grey's Debates X, 161. Daselbst fehlen jedoch weitere Nachrichten.
2) Journals of Commons X, 541.

sur la quantité de la somme. Le sujet de ce délay de 8 jours est qu'il manque encore trop de membres, et que la Chambre souhaitte d'avoir auparavant l'Etat de la dépense pour l'année prochaine, tant pour la Flotte que pour l'Armée, aussi bien que les Comptes de ce qui est deu aux troupes d'Irlande.

Voila ce qui a esté allégué, mais il y avoit d'autres raisons cachées: c'est que plusieurs de ceux mêmes qui sont dans les meilleures dispositions, souhaittent de voir plus clair dans la fidelité de quelques uns de ceux, par les mains desquels passent beaucoup de deniers. C'est pour ce sujet qu'on a resolu assez unanimement dans la Chambre, que Mardy prochain on examinera l'Etat de la Nation: Et sous ce titre vague chaqu'un proposera ou ses prétendus griefs, ou les remèdes qu'il y croit propres. La reveuë des Comptes publics sera apparemment leur premier ouvrage, et ils n'auront qu'à y faire leurs reflexions, la matière estant tout préparée. S'il y a des voleurs et même des grands, comme on est bien persuadé à la Cour, ils ne pourront que rendre un service considerable au Roy et à l'Estat en les découvrant, et en se chargeant ou de leur punition, ou de leur éloignement de pareils employs. On croit que la matière des prétendus griefs pourra n'en pas rester là. C'a esté la marotte de tous les Parlemens passez, et on asseure que cela sera de tous ceux à venir d'en vouloir aux premiers Ministres à tort ou à travers: Il s'est formé un grand orage contre le Marquis de Caermarthen, qui est regardé comme tel, parce qu'il fait tout, aumoins en l'absence du Roy. La pluspart tombent pourtant d'accord, que c'est le seul homme capable de s'en bien aquitter dans cette occurrence-là, mais il leur suffit qu'il passe pour premier Ministre, et qu'ils ayent de vieilles plaintes à pouvoir renouveller. Si l'attaque est forte, il imitera apparemment le Marq. d'Halifax, en demandant à se retirer; à moins qu'on ne se serve d'une plus belle porte, qui servit de l'envoyer Vice-Roy en Irlande, où la presence d'un aussi habile homme seroit fort nécessaire. Mais peut-estre qu'il s'en tirera aussi bien que les sessions passées, ou du moins qu'il conjurera la tempeste, jusques après les subsides accordez, ce qui est très-important. On a déja proposé de mettre la première taxe sur les fonds de terre, à quoy les Lords s'oposeront le plus qu'ils pourront, tel Comte (de Clare) protestant qu'il luy en à couté entre 4 et 5 mille L. en pareilles taxes l'année passée. Il ne s'est rien fait de considérable dans la même Chambre, si ce n'est qu'on a leu des Requêtes de la Compagnie des Indes Orientales, et de ceux qui en demandent une nouvelle; sur quoy on a seulement résolu, 1. que le commerce des Indes est très-important à la Nation, 2. que la meilleure manière de faire ce commerce est par une Compagnie autorisée par le Parlement, et que celle d'aujourdhuy produira les comptes de ce qu'elle possède et de ce qu'elle doit.

November 3./13.

Les griefs qui ont esté proposés aujourdhuy dans la Chambre des Communes en examinant l'Estat de la Nation, ont roulé sur la consideration de l'Armée de terre et sur celle de la Flotte, sans qu'on ait encore attaqué aucun particulier. On a representé sur le premier article, que la plus grosse dépense, dont la Nation estoit chargée, estoit celle de l'Armée, pour la subsistance de la quelle on avoit aproprié l'année passée une somme de près de 2 Millions de L. St. qui devoit servir à l'entretien de 70/m hommes, et qu'au lieu de ce nombre il n'y en avoit guères plus de la moitié, et qu'outre cela il leur estoit encore deu des arrérages. On a recherché les causes de ce désordre, et elles ont esté rejettées sur les fausses Montres ou Reveuës, par les quelles on a prouvé, que dans l'Armée d'Irlande seule le Roy avoit esté trompé de 15 ou 20 mille hommes, qu'il avoit payez sans les avoir: mais ils n'ont point fait mention, que ce qui faisoit fermer les yeux à cette tromperie est l'impuissance où on estoit de payer régulièrement les troupes; ce qui venoit principalement du défaut de leurs propres assignations, dont plusieurs ne se retirent qu'à la longue. Le remède qu'on propose d'aporter seroit violent s'il avoit lieu, et à l'egard de la cause Commune pourroit estre regardé comme pire que le mal, puis qu'il tendroit à diminuër ou régler les subsides. Il consiste en ce qu'on a ordonné qu'on aportât un Projét d'Acte, pour régler les fausses Montres, et par le quel il sera porté, que l'Armée sera payée à l'avenir, non pas selon l'Etat qui en aura esté fourni, mais conformément au nombre, qui s'en trouvera par les Reveuës. On a fait plusieurs considérations generales sur ce qui regarde la Flotte, et on est convenu qu'il y avoit plus d'une plainte à faire sur cet article: mais il estoit fort tard, que la Chambre n'avoit encore aucune resolution, ni fait aucune question particulière.

November 6./16.

On manda en substance l'ordinaire passé les considérations qui avoient esté faites ce jour-là dans la Chambre Basse sur l'article du payement de l'Armée, et voicy en quels termes estoient conceuës les Resolutions qui furent prises. «1. Que de payer l'Armée de quelque autre «manière que ce soit, que suivant le nombre des hommes effectifs qui «se trouve par les Reveuës, c'est une grande dissipation des Thrésors «de LL. MMtés. 2. Qu'on aportera un projet d'Acte pour payer l'Ar«mée selon le nombre des hommes effectifs, dont elle se trouvera com«posée par les Reveuës: plus, pour prévenir les fausses Montres: plus, «pour faire que les troupes payent plus régulièrement la dépense qu'elles «font dans les quartiers; et enfin, pour punir les déserteurs et les «mutins.» On ne peut pas encore dire quels sont les expédiens qu'ils pourront prendre, pour empêcher des fraudes aussi considérables, que celles qu'ils supposent qui se font, ou sans vouloir empiéter sur l'autorité du Roy, ou sans prétendre diminuer les subsides pour l'entretien

de l'Armée. On croit qu'ils voudront nommer des Commissaires de leur Corps pour assister aux Reveuës, comme ils en ont nommé pour revoir les Comptes. Aumoins les principaux membres, qui doivent travailler à ce projet (Clarges, Musgrave) sont de ceux qui traversent le plus souvent les bonnes intentions des autres.

L'article touchant la Flotte et la Marine qu'ils commencèrent à examiner ce jour-là, estoit trop long pour estre si tost fini: Ils ne laissèrent pas d'en dire beaucoup, et après estre tombez d'accord, «Qu'il s'estoit commis plusieurs fautes sur cet article, ils renvoyèrent «à demain à examiner en quoy ces fautes consistoient, et quels en sont «les auteurs.»

Peu s'en fallut qu'ils ne passassent bien plus loin, car on estoit sur le point de resoudre, «Qu'ils prieroient le Roy de leur per«mettre de luy présenter les Officiers, qu'ils jugeroient les plus pro«pres pour la Flotte et les affaires de la Marine,» lors qu'un membre (Ch^r^ Guise) fit un discours fort à propos pour rompre ce coup: Il dit que c'estoit bien assez, qu'ils eussent la liberté de rechercher les actions des Officiers que le Roy choisit, sans vouloir encore enlever une des plus grandes prérogatives de la Couronne, qui est celle de nommer aux Charges. Il se fit plusieurs autres plaintes ce jour-là qu'il n'est pas nécessaire de relever, puis qu'elles n'eurent point de suite: Une des plus remarquables estoit contre le Conseil de Cabinet, qu'un membre, mais de peu de crédit (Sr How Sou-Chambellan de la Reine), disoit qu'il falloit que le Parlement abolît, n'y ayant jamais eu d'autre Conseil en Angleterre que le Privé, et même que celuy-cy étoit rempli par bien des gens, qu'il appelloit indignes, et desquels il désignoit quelques-uns. Aujourdhuy qu'on devoit traitter de la grande affaire des Subsides, on a voté pour la 2de fois, qu'on donnera au Roy tout ce qui sera nécessaire pour continuer vigoureusement la guerre: mais on n'est encore tombé d'accord d'aucune somme. Quelqu'un (Sr Neal, Officier de la Cour) a proposé celle de 4 Millions, et comme on alloit déliberer sur cette proposition le fameux Mr Clarges a dit, qu'il ne falloit pas tant se presser, et qu'on ne pouvoit resoudre aucune somme particulière, jusques à ce qu'on seut le nombre des vaisseaux et de tout l'armement maritime que le Roy a dessein d'avoir cette année, aussi bien que la quantité des troupes qu'il veut entretenir par terre; de sorte qu'on a résolu, qu'on présentera une Adresse à S. M pour la suplier de leur faire savoir sa volonté là dessus, et on a renvoyé l'affaire à Lundi prochain. On croit que si Milord Camarthen échappe la journée de demain, il en pourra estre quitte pour toute cette Session.

November 10./20.

On manda sommairement Vendredy dernier les resolutions, qui avoient esté prises ce jour là par les Communes, assavoir, «1. Qu'on «accorderoit un subside à I.L. MM. pour continuer une guerre vigou«reuse contre la France, et 2. Qu'on suplieroit sa M^té^ de faire commu-

«niquer à la Chambre l'estat de la dépense tant de la Flotte que de «l'Armée de terre pour l'année' prochaine.» Les membres qui sont au Conseil Privé furent chargez de faire cette demande, et hier qui estoit le jour auquel cette affaire avoit esté renvoyée, un de ces Conseillers fit savoir à la Chambre, que les Commissaires de l'Amirauté qui en sont membres devoient produire le compte pour la Flotte, et le Comte de Rannelagh Thrésorier de l'Armée celuy pour les Troupes, ce qu'ils firent. Le premier montoit à deux Millions, deux cens et tant de mille Livres, et le second à un Million, huit cens mille Livres, et quelque chose au delà; le tout faisant 4 Millions et près de cent mille Livres, sans les arrérages de l'Armée, dont on n'a point encore parlé. Ces comptes ayant esté leus, on débatit: 1. Si d'aussi grandes forces étoient d'une nécessité absoluë, 2. si on n'en faisoit point monter le compte trop haut, et 3. combien on profittoit par la reduction de l'Irlande. On insista peu sur les 2 premières questions, et sur la dernière on répondit, qu'on épargnoit les frais d'un grand train d'Artillerie, qui seul montoit à près de 800/m Livres.

On fit quelques autres propositions à la traverse, mais qui ne furent pas relevées, par exemple (par le Sr. Clarges), qu'il falloit demander copie des Traittez avec les Puissances Etrangères, pour voir si on y avoit assez de soin des interets de la Nation. Après tous ces débats, on ne prit encore aucune resolution finale sur la somme qu'on donneroit, et on ordonna qu'on examineroit auparavant le compte de la dépense pour la Flotte plus en particulier, et on nomma un Committée pour cet effet, auquel on donna pouvoir de citer les personnes qu'ils voudroient, et de feuilleter les livres et autres papiers, qui leur pourroient donner des lumières, pour en faire raport jeudy prochain, qu'on recommencera la même matière. Samedi dernier qu'on devoit examiner les fautes qui s'estoient commises dans la Flotte et qui en estoient les auteurs, l'Amiral Russel estoit prest à justifier sa conduite et répondre aux objections qu'on luy pourroit faire; mais son principal accusateur, qu'on savoit estre le Sr Clarges, ne venant point, l'affaire fut renvoyée à aujourdhuy. Elle auroit esté terminée par ce seul silence, si un des amis de cet Amiral n'eût proposé qu'il luy falloit faire des remercimens pour la bonne conduite qu'il avoit tenuë; de quoy le dit Sr Clarges ayant esté averti, il accourut à la Chambre, et dit, qu'au lieu de 3 jours qu'il l'avoit accusé d'avoir perdu aux Dunes, il savoit depuis qu'il y a avoit 6; mais la Chambre n'estant plus en Committé, il estoit trop tard pour parler. La nouvelle information qu'il a euë vient du Sr Killegrew Am^al du Pavillon Bleu, qui luy avoit donné un Journal assez différent de celuy de Mr Russel. La recherche qu'on fait de ces jours perdus, vient de ce qu'ils attribuent le salut de la Flotte de Smyrne au seul hazard, et aucunement à la Flotte qui estoit arrivé trop tard. Aujourdhuy Mr Russel ayant esté attaqué sur ces 6 jours, a produit les originaux tant du Journal de son voyage que de ses Ordres, et a fait voir que pendant 5 jours, que le vent avoit effectivement esté favorable, il n'avoit encore point d'ordres de se mettre en mer. L'affaire retombait par là

sur ceux qui les avoient donnez, ce qui a obligé un des Commissaires de l'Amirauté qui estoit présent, de dire que la raison en estoit, qu'ils avoient alors des avis, que la Flotte Françoise ne seroit pas si tost en mer, et que la saison estoit encore fort orageuse. La Chambre a encôre renvoyé l'examen de l'affaire à Lundy prochain, et a ordonné que les Sgrs. Commissaires de l'Amirauté produiront ce jour-là tous les Ordres qu'ils ont envoyez. Les trois fois que cette matière a esté agitée, on n'y a remarqué aucune aigreur, et quelqu'un ayant proposé aujourdhuy, qu'au lieu de s'amuser à examiner un Journal, qui ne contenoit guères que de quel costé venoit le vent, il falloit aller au solide, et rechercher ceux qui avoient esté les auteurs des méchans ordres, mais il n'a point esté apuyé: de sorte qu'on juge qu'il s'est fait quelque accord secret entre les Chefs de ces deux grands partis qui le devoient pousser à bout, les Camarthens et les Russels. Ce quoy on doit ajouter, que les affaires allant bien en general, et n'y ayant point de sujet solide de plainte, la plus part ne sont pas si ennemis de la faveur, qu'ils ne soient bien aises de la ménager.

On fit hier des plaintes dans la Chambre contre un Papier qu'on imprime toutes les semaines, et qui est composé par un Ecossois dévoué à la Cour (Dr. Wolwood, Medicin General de la Flotte) sur ce que le dernier (par où quelqu'un avoit commencé à les publier en François) parle trop hardiment sur le fait des Subsides; matière treschatouilleuse pour les Communes, et qu'elles ont aussi jugé estre une grande brêche de leurs privilèges. On ordonna que l'auteur et l'imprimeur seroient mis en arrets. L'Evêque de Salisbury, Patron du Dr., a toujours passé par contribuer beaucoup à la composition ou à le revision de ce papier.

November 13./23.

L'Examen que la Chambre Basse avoit ordonné qu'on fît de l'Etat de la dépense pour la Flotte, n'ayant pu estre raporté hier, qui estoit le jour qu'on devoit déliberer sur la matière des subsides, elle commença à chercher les fonds sur les quels on les assignera, avant qu'avoir rien résolu sur la quantité de la somme. Le premier qu'on proposa et dont on tomba d'accord aisément, fut celuy de la continuation pour un an des nouveaux droits, qu'on imposa l'année passée sur la bière et pareilles liqueurs, et qu'on dit qui a plus raporté qu'on n'avoit cru. On renvoye à demain à en chercher d'autres, et par les dispositions qu'on voit parmy les membres, il semble qu'on mettra encore une taxe sur les fonds de terre, mais la moitié moins forte que la dernière. Rien ne seroit d'un plus grand raport, et selon les aparences ne fouleroit moins le peuple, qu'un impost sur la consomption des vivres, et particulièrement de la viande, et cependant rien ne trouve plus d'opposition parmy la pluspart des membres, qui craignent, ou que si cette sorte d'impost estoit une fois établie, on ne fût pas maitre quand on voudroit l'abolir, ou qu'il ne causât quelque émeute en des endroits,

comme ils en ont eu autrefois des exemples: et avant que la chose ait esté proposée (par Mr Hampden le fils) on a déja imprimé d'assez gros traittez, pour dissuader cette manière de lever de l'argent, et representer les inconveniens qui la peuvent suivre. On en viendra plûtost à remettre la taxe sur les Cheminées, mais pour un nombre d'années limité, ce qui produiroit une grosse somme, et sur laquelle on trouveroit aisément des avances. Mais tout cela ne fera pas encore les 4 Millions requis, et on pourra bien assigner une partie du fond sur la vente des terres confisquées en Irlande. A entendre quelques uns des principaux membres, ils ont dessein de demander que l'Estat de la Flotte, tout gros qu'il est, soit encore augmenté, afin que personne ne leur puisse disputer en puissance sur mer, mais en échange, que le Nombre des troupes de terre, — pierre d'achoppement perpetuelle de la Nation, — en soit d'autant diminué. Le projet d'Acte pour payer l'Armée selon les hommes effectifs dont elle sera composée, a esté présenté à la Chambre, mais on ne l'a pas encore examiné. Les Commissaires pour les Comptes publics ont ordre de produire l'Etat des Revenus et de la dépense, depuis le départ du Roy Jaques jusques à present, avec les remarques qu'ils y ont faites.

C'est demain que les Commissaires de l'Amirauté doivent produire à la Chambre tous les Ordres, qu'ils ont envoyé à l'Aml Russel, pendant que son Commandement a duré, et outre cela, une Liste de tous les navires, qui ont esté perdus ou endommagez, depuis la fin de l'an 1688, avec les noms des Capitaines qui les montoient.

November 17./27.

Le Committé, qui avoit esté chargé d'examiner le Compte de la dépense pour la Flotte de l'Année prochaine, fit raport samedy dernier des considérations qu'il avoit faites dessus: les principales consistoient, en ce qu'on mettoit en compte la même quantité de poudre et d'autres munitions de guerre, que l'année passée, et que n'estant point consumé, puis qu'il n'y avoit point eu de combat, celles d'alors pouvoient servir pour l'année prochaine; que la dépense pour les Matelots estoit aussi surchargée, et qu'on passoit en compte plus de mois, qu'on n'a acoûtumé de les entretenir, ce qui faisoit un gros article, le nombre des matelots estant suposé de 30/m etc. La Chambre ayant ouï ce raport, selon le quel il y avoit un grand rabais à faire sur le Compte qui avoit esté produit, delibera sur la somme qu'on donneroit au Roy pour l'entretien de la Flotte, et après avoir calculé les déductions qu'ils trouvoient à faire, ils résolurent qu'une somme d'environ seize cens mille Livres (de 1650/m ou de 1560/m) estoit suffisante pour cet article, et renvoyeront à demain à déliberer sur le reste des subsides qu'ils donneront à Sa Mé.

Les Commissaires de l'Amirauté firent délivrer le même jour la Copie de tous les Ordres qu'ils avoient envoyez à l'Amiral Russel, et une Liste des navires qu'on a perdus depuis l'an 1688, dont on renvoya

la lecture au Lundy suivant. Hier qui estoit le jour qu'on devoit examiner l'Estat de la Nation par raport à la Flotte, et que l'Am[l] Russel devoit encore répondre sur sa conduite pendant la Campagne passée, celuy-cy se fit excuser sur son absence par ses amys, s'estant marié depuis 3 ou 4 jours (à la fille du Comte de Bedford), et prier que la chose fût renvoyée à Jeudy prochain, ce qui fut fait. On lut pourtant tous les Ordres de l'Amirauté qui luy avoient esté envoyés, après quoy on produisit la liste des Navires de guerre, qui ont esté perdus depuis la fin de 1688, dans laquelle il s'en trouva 4c. en y comprenant 8 ou 9 batimens de moindre importance. Cette grande perte, qu'on ne pouvoit attribuer à aucun Combat, donna matière à beaucoup de discours, et entre autres, s'il s'en falloit prendre ou à la nonchalance, ou à l'incapacité, ou à l'infidelité des Officiers, ou bien à un pur malheur: après quoy on ordonna, que les Commissaires de l'Amirauté communiqueroient à la Chambre toutes les recherches et enquêtes qu'ils ont fait faire sur la perte de chaque navire. Cette question donna occasion à un des Membres, de dire qu'il y avoit quelqu'un dans la Compagnie, qui pouvoit rendre compte d'une information qu'il avoit receuë d'un Capitaine de vaisseau du Roy, assavoir que le S. de la Val avoit pris depuis peu une Barque Françoise qui passoit en Irlande, dans laquelle on avoit trouvé des papiers de dangereuse consequence pour le Gouvernement. Le Membre eut ordre de nommer le Capitaine, et de raporter ce qu'il luy avoit dit. Il nomma le Lord Danby, qui l'avoit asseuré qu'il avoit leu tous ces papiers, et qu'il y avoit entre autres la Copie d'une lettre du General Ginckel au Comte de Nottingham, dans laquelle il luy donnoit part de la Capitulation qui avoit esté faite avec les Irlandois, et que si une Flotte Françoise venoit sur les costes d'Irlande, elle y estoit comprise; que la réponse du dit Comte à Mons[r] de Ginckel y estoit aussi tout du long, et outre cela la copie d'un Ordre qu'on envoyoit en conséquence de cette lettre au S[r] de La Val, par où il avoit eu la première information de l'ordre: tant la France avoit esté diligemment servie. La Chambre ayant ouï et examiné ce raport, délibera si elle envoyeroit quelques Membres vers le dit Lord Danby, pour le prier de leur rendre compte luy même de ce qu'il savoit: mais comme il a entrée dans la Chambre haute, il fut jugé plus à propos de demander une conference avec les Seigneurs, pour leur communiquer une affaire qui regardoit le salut de l'Etat: et en même temps on ordonna que le S[r] de la Val (qu'on vouloit d'ailleurs citer, pour rendre compte de sa conduite, dont on estoit peu satisfait) se rendroit aujourdhuy dans la Chambre et y aporteroit tous les papiers, qu'il avoit pris dans lad[e] barque. Cette matière donna premièrem[t] lieu à quelques plaintes contre l'Office, d'où on suposoit que la communication de ces Copies étoit venuë, et en suite on tomba sur les trahisons et machinations qui ont déja esté découvertes, et sur le fruit qu'on en a retiré; après quoy on résolut, qu'on présenteroit une Adresse au Roy, pour le suplier de vouloir faire communiquer à la Chambre une Copie des Interrogatoires et des Confessions du Lord Preston et du Cap[e]

Crone, dont le dernier après avoir receu sa grace est retourné en France. Un des Membres disoit, en voulant parler des pensionnaires de la France, qu'il y avoit dans le Royaume une Armée Françoise et qu'on ne devoit s'attendre à aucun bon succès dans les entreprises, jusques à ce qu'elle ait esté entiérement défaite. Aujourdhuy on a tenu la Conference avec les Lords, dans laquelle les Communes ont exposé le raport qui fut fait hier, et ont demandé de pouvoir faire quelques questions au Lord Danby; mais les seigneurs ont répondu qu'ils se chargeoient de ce soin-la, et qu'ils le feroient venir de la campagne, où il est. Le Sr de la Val s'est aussi trouvé hors de la Ville, et on luy a envoyé un Messager pour luy ordonner de venir, et d'aporter les papiers qu'il a pris, mais qu'on se doute bien qu'il n'a plus entre les mains. On a encore traitté aujourdhuy de l'affaire de la vieille Compagnie des Indes, contre laquelle on a produit 14 articles de plainte, sur les quels on a ordonné qu'elle se défendroit sans Avocats, parce qu'il ne s'agit que de matières de fait.

November 20./30.

Les deux grandes affaires du Parlement, touchant les subsides pour l'entretien de la Flotte et de l'Armée, se sont terminées heureusement et à souhait dans ces dernières séances. On acheva Mercredy de régler ce qui regardoit la Marine, et à la somme de 1560/m dont on étoit déja convenu on en ajoûta encore 15/m pour d'autres petites dépenses, comme pour bâtir quelques Chantiers et Bassins à Portsmouth, de sorte que toute la somme, qu'on a accordée pour cet article, monte à 1575890 L. qui sont environ 250/m L. de moins que portoit le Compte qu'on avoit produit, car c'est l'article de la Flotte qui estoit de 1800/m L. et celuy de l'Armée de 2200/m. Après qu'on eut reglé ce point on tomba le même jour sur celuy de l'Armée, mais comme il y avoit un parti dans la Chambre, qui trouvoit que la Liste d'environ 65/m hommes qu'on avoit donnée, estoit trop grande, on ne put rien résoudre, si ce n'est qu'on prieroit le Roy d'en vouloir faire communiquer une plus particulière, où sans leur reveler ses desseins, il les instruisit à peu près du nombre de troupes, qu'il trouvoit nécessaire en chaque endroit — — — [1]).

November 24./December 4.

On a remis à demain à déliberer sur la somme nécessaire pour l'entretien de l'Armée. Le jour qu'on accorda les 65/m hommes, 2 des principaux harangueurs (Clarges et Seymour) se préparoient, et l'un d'eux avoit déja pris la parole, pour faire reduire l'Armée à un bien plus petit nombre, mais les Deputez du Ouest, qui est le Canton qui envoye le plus de membres (près de 100) au Parlement, et qui est

1) Das Folgende siehe in Grey's Debates X, 175.

le plus exposé aux insultes de la France, se prirent à crier tumultueusement: qu'on vienne à la question, point de harangue, et plutost 100/m hommes que 65. Et nonobstant tout ce que le Président put dire pour les calmer, il en fallut venir à la question et recueillir les Voix. Ce même jour là un des plus considerables membres (Fowler, qui a 7 ou 8/m L. de rente), dit, qu'il entendoit beaucoup parler d'un dessein de faire une descente en France, mais que pour luy ce n'estoit point son avis, et qu'on étoit déja assez chargé de taxes, sans celles qu'il faudroit peut-estre imposer pour la rançon du Roy. Samedy, qu'on examinoit l'affaire des prétendus Ordres communiqués à la France, il s'étoit fait un parti de plusieurs jeunes Whigs, pour faire citer dans la Chambre un homme (Le Sr Blancard), qu'on suposoit qui pouvoit donner des lumières, sur les pensions que plusieurs Parlementaires tiroient autrefois de la France, et pour découvrir s'il n'y en avoit point encore quelques uns parmy eux. L'un d'eux (Le Sr How.) fit une harangue à ce dessein, et lit (?) un des papiers (Observateurs) dont on a parlé, qui faisoit mention, il n'y a pas longtemps, de la méthode dont la France se servoit, et que celuy qui y étoit employé étoit encore en Angleterre. Mais le President détourna la chose, et dit que ce n'etoit pas de quoy il s'agissoit alors.

November 27./December 7.

Le jour d'Actions de Graces, qu'on célébra hier, a diminué la matière des nouvelles, en emportant une séance du Parlement. Celle d'avant-hier fut longue — — — [1]).

On a encore ouï aujourdhuy les défenses de la Vieille Compagnie des Indes: Il y a de l'aparence qu'elle sera continuée telle qu'elle est, les directeurs ayant fait voir, que quand ils auroient plus de fond qu'ils n'en ont, ils ne sauroient à quoy l'employer, ce qui ne feroit que diminuer les profits en augmentant les portions; et qu'une nouvelle Compagnie demanderoit 3 ou 4 ans, avant que pouvoir estre établie, et avoir fait les Traittez nécessaires avec les Estats, où elle doit négotier. Les plus grandes plaintes qu'il y a entre elle, sont d'estre entré en guerre avec le Mogol, dont elle n'est sortie que par une paix peu honorable, parce qu'elle avoit donné lieu à la rupture, par des pirateries exercées dans la Mer rouge; et d'avoir fait exécuter à mort quelques Anglais dans l'Isle St Hélène, sans suivre les formalitez de justice d'Angleterre. Mais elle s'en décharge sur quelques particuliers, qui ont agi sans ordres, et qui seuls en doivent porter la peine, c'est-à-dire les pirates et les meurtriers.

December 1./11.

La séance de Samedi dernier (28. Nov.) produisit un des plus remarquables événemens, qu'on dit que se soit vû depuis longtemps dans

1) Vgl. Grey's Debates X, 183.

la Chambre-Basse, assavoir, que la même proposition qui y avoit été rejettée hautement il n'y avoit que deux jours, fut remise sur le tapis et emportée, et ce qui est de plus rare,' dans une affaire pécuniaire et dont la somme estoit considérable. C'est touchant les Officiers de l'Armée, assavoir s'ils étoient compris dans la liste des troupes, que le Roy avoit demandées. Le Mercredi précédent la même affaire avoit esté proposée par quelques membres bien affectionnez, mais sans l'avoir concertée avec tous ceux qui auroient pu concourir avec eux: aussi fut elle rejettée, et cela donna lieu aux harangueurs du parti oposé, de définir cette demande par quelques expressions un peu dures, comme de supercherie etc. Les mesures ayant esté mieux prises les jours suivans, et plusieurs Membres s'estant rendus aux insinuations qu'on leur fit faire, que le surplus de troupes, qu'ils accorderoient de cette manière-là, pourroit venir à propos pour une descente en France, on fit la même proposition samedi, et nonobstant les longues harangues du S[r] Clarges, que jusques icy on n'a pû trouvér le moyen d'amadouër, on l'emporta de 25 Voix, mais avec cette difference, que l'Armée d'Irlande en est excluë, et que les Officiers sont compris dans les 13/m hommes qu'on tiendra cette année. Sous le mot d'Officiers sont entendus les Sergens, Caporaux, Maréchaux de logis, Brigadiers, Tambours, Trompettes, Hautbois, etc. ce qui va à 11 hommes par Compagnie d'Infanterie, et à 8 de Cavalerie, et qui en tout fera près de 8/m h. d'augmentation. On regarde cette résolution des Communes [1]), comme la marque la plus indubitable de leurs bonnes intentions pour la Cause publique, et de la nécessité qu'elles voyent de faire un grand effort cette annee; d'où la plupart concluent, que si on leur avoit d'abord demandé 75 ou 80/m h., on les auroit obtenus. Hier, qu'on traittoit encore de la matière des Subsides, quelques membres se voulurent dédommager de ces 8/m h. d'augmentation, sur la solde des troupes étrangères, et prétendirent qu'elle ne devoit pas estre plus haute que dans leur propre pays, alléguant que la Cavalerie Danoise avoit même plus couté que l'Angloise. Mais il n'y eut rien de résolu, et on en renvoya la considération à un Committé qu'on choisit exprès, de même que l'examen de quelques Comptes qui avoient esté fournis touchant la paye des Officiers generaux, et les frais de l'Artillerie et des Garnisons. Les Commissaires pour les dépenses publiques ont présenté leurs comptes à la Chambre, avec les observations qu'ils ont faites dessus, mais on en a renvoyé la lecture à un autre jour.

La Chambre des Seigneurs et celle des Communes ne sont pas encore d'accord sur un Acte, qui a esté dressé dans celle-cy, pour faire prester de nouveaux sermens en Irlande, mais dans lequel on en exclut les Avocats, Médecins, et quelques autres, qu'on veut obliger à prendre les mêmes sermens qu'en Angleterre, ou à estre exclus de toute prat-

1) Beschluß vom 28. Nov.: That the Land-forces of England, Scotland and the West-Indies, and those to be transported beyond the Seas (also nach Flandern), consist of private Soldiers, not including Officers, making up that number. (Grey's Debates X, 188 Note.)

tique, ce qui est contre la Capitulation dernièrement faite, sans parler de la Religion. Les Seigneurs ont fait quelques changemens dans cét Acte, qui tendent à confirmer toute cette Capitulation, par exemple que les habitans des Comtez de Corke, Claire, Mayo, Slego etc. qui sont compris dans le dernier Traitté fait devant Limerick, jouïront des avantages qui sont stipulez pourveu qu'ils en demandent la jouissance et prêtent le nouveau serment dans un temps qu'on leur limite: Mais les Communes n'ont pas encore consenti à ces changemens, quoy qu'il y ait un gros parti parmi elles, qui demandoit la même chose.

Le Comte de Monmouth gaigna hier son procès, ou plutost il ne le perdit pas; car de 78 Seigneurs dont la Chambre estoit composée, il y en eût 34 pour luy et 39 contre, et la seule possession luy donna gain de Cause. Voyant la Chambre my-partie, il demanda à pouvoir donner sa voix, puis qu'il s'agissoit encore plus de l'interest du Roy (on dit de 60/m L. St.) que du sien, mais on luy dit qu'il n'en estoit pas besoin. Si leur Speaker avoit esté Pair du Royaume, il auroit eu voix déliberative, et auroit fait pencher la balance du costé qu'il auroit voulu. Mais si les Lords furent partagez, les Juges du Royaume, qui n'ont que voix consultative, ne le furent pas, et il y en eut 10 qui jugèrent en sa faveur, et 2 en celle du Sr Danvers. Les Marquis d'Halifax et de Caermarthen étoient les principaux et les plus dangereux tenans contre le Comte, qui fit une action fort genereuse, quand il eût gaigné, qui est, qu'il déclara qu'il donneroit 300/m L. de rente au Sr Danvers; qui en jouït d'ailleurs de 500/m et qui n'est pas imbecille, comme on l'avoit publié.

L'affaire de la Compagnie des Indes n'est pas encore vuidée, mais il y a déja un préjugé en sa faveur. Dans la dernière séance on proposa deux questions, l'une de prier le Roy de casser cette Compagnie, et l'autre, d'y faire seulement quelques réformations. Celle-cy fut mise la première en deliberation, et l'affirmative de 159 Voix l'ayant emporté sur 128, annulla la question de la faire casser. Il y a 3 jours que Milord Douvres eût l'honneur de baiser la Main au Roy. Le Comte de Clarendon a esté déchargé de toutes ses cautions, et le Sr Sancroft, neveu du dernier Archevêque, a esté condamné à une amende de 300 Marcs (13 Shill. 4 d. la pièce), pour s'estre oposé à ce qu'on prit possession du Palais de Lambeth.

December 25. 1691/Januar 4. 1692.

L'affaire de la Compagnie des Indes mena beaucoup de bruit avanthier dans les 2 Chambres. C'estoit le jour que celle des Communes avoit marqué aux directeurs de la Compagnie, pour présenter des cautions pour la somme de 744/m L. Sur quoy ils firent deux ou trois propositions qui ne furent pas agréées. 1. ils offrirent leur sceau commun, c'est à dire toutes les obligations de la Compagnie, par où chaque interessé devenoit responsable pour la somme qu'il y avoit; ce qui ayant esté rejetté ils offrirent 2. de se cautionner les uns pour les

autres, et répondre solidairement pour la somme qu'on leur demandoit, alléguant que 3 ou 4 d'entreux estoient capables eux seuls de la trouver: Mais cela ayant aussi este rejetté, ils changèrent de batterie, et dirent, que si on leur vouloit encore accorder quelque delais, ils donneroient des cautions telles qu'on demandoit, pour la somme de 1360/m L. La Chambre les ayant fait retirer et ayant examiné leurs propositions, se scandalisa fort sur la dernière, la regardant ou comme une espèce de bravade qu'on leur faisoit, ou comme une fourbe pour les surprendre, et un dessein de rester seuls les arbitres de cette Compagnie, puis que le fond qu'elle a réglé ne devant estre que de 1500/m il n'en resteroit que 140/m pour donner entrée à de nouveaux venus. Peu s'en fallut qu'on ne votât une Adresse au Roy, pour le prier de dissoudre cette Compagnie; mais on se contenta de déclarer, que les cautions que les directeurs avoient présentées, n'estoient pas conformes aux resolutions de la Chambre, et que Mardy prochain ils en donneroient d'autres, et ameneroient des marchands pour répondre, que le fond que les interessez ont dans la Compagnie, est de la Valeur de 744/m L. sans estre engagé à aucunes debtes ou icy ou aux Indes.

La question qui fut agitée dans la Chambre des Seigneurs étoit d'une bien autre nature, quoy que cette même Compagnie en eût aussi fourni le sujet, car c'estoit à la Chambre des Communes qu'ils en vouloient, et comme si elle s'etoit trop arrogée dans cette affaire, et eut passé trop loin sans leur participation. La raison des Lords étoit; qu'après que les Communes eurent fait tous les réglemens dont il a esté parlé, et auxquels ils ne trouvoient rien à redire, celles ne s'estoient pas contentées de cela, mais avoient résolu: «Que lors que la vieille «Compagnie auroit donné les cautions qu'on luy demande, elles presente- «roient une Adresse au Roy, pour le prier d'établir une, Compagnie des «Indes sur les réglemens qu'elles venoient de faire, et de leur accorder «une Charte qui les contiendroit tous, après quoy on confirmeroit cette «Charte par un Acte du Parlement.» Or les Seigneurs disoient, que les Communes ne pouvoient prendre la resolution de présenter cette adresse sans qu'ils concourussent avec elles, parce qu'autrement ils n'auroient aucune part dans tous les réglemens qui ont esté faits, et la Compagnie se trouveroit établie, comme il auroit été trouvé à propos par les Communes, sans y avoir d'autre part que celle, qu'ils auroient dans l'Acte, par le quel leur Patente seroit confirmée, ce qui est contre les droits de la Chambre haute. La résolution qu'ils prirent là-dessus est d'une nature toute particulière, et n'a, à ce qu'on dit, encore point d'exemples, assavoir, qu'ils n'en feroient aucunes plaintes, ni par voye de message, de conference, ou autrement; mais que comme les Communes ne leur ont rien communiqué de ce qu'elles faisoient que par la voix publique, c'est-à dire, par leurs Votes imprimez, ils attendroient aussi qu'elles fussent instruites de leur resolution par le bruit qu'elle feroit, et qu'ils ne consentiroient point à tout ce qui avoit esté fait touchant la Compagnie des Indes, jusques à ce que la Chambre Basse eût retracté cette resolution de presenter une Adresse au Roy etc. Quel-

ques Membres des Communes prétendent au contraire que c'est une affaire qui regarde l'argent, et qu'elles en peuvent juger exclusivement aux Seigneurs.

On a résolu dans la Chambre Basse, qu'on prolongera la Commission des Membres, qui furent choisis l'année passée pour examiner les Comptes Publics.

December 29. 1691/Januar 8. 1692.

L'Ecosse vient heureusement au secours des affaires du Parlement, interrompuës par 4 jours de feste qu'on y a chommez, et par la séance d'aujourdhuy employée en matières d'Elections.

On aprend par les lettres d'Edimbourg du 22[e] que toutes les troupes qui sont en ce Royaume là, ont receu ordre de se tenir prestes, pour marcher contre les Highlanders rebelles, auxquels on a donné terme pour se soumettre, jusques au commencement de Janvier, au bout du quel on les ira chercher dans leurs retraites, qui estant toutes accessibles dans cette saison, il leur sera difficile d'éviter la punition que leur opiniatreté mérite. Les Tribus qui restent à soumettre, sont celles des Macdonalds, des Macleans, et 2 autres, qui seront attaquées d'un costé par le Colonel Hill, qui a son quartier dans l'Isle de Mull, d'un autre par le Comte d'Argile, et d'un autre par le Ch[r] Levingston, et ils doivent estre assistez par les Chefs des autres Highlanders qui ont reconnu le Gouvernement. La reponse que ces Rebelles doivent avoir receu par écrit du Roy Jaques, qui leur a esté portée par un des deux Deputez, dont on parla il y a quelque temps, et qui contenoit, qu'il les remercioit de leur affection pour son service, mais qu'il n'estoit pas en estat de les secourir en rien; les préparatifs, qu'ils ne doivent pas ignorer qu'on fait, pour les aller attaquer, et le sort des Rebelles Irlandois, leur feront aparemment prendre le bon parti et accepter les offres de paix et de pardon qu'on leur fait. Le second de ces deputez Highlandes Berckley, n'ayant pas voulu prendre les sermens comme son Camarade a esté retenu icy, et l'un et l'autre ont esté examinés dans le Conseil, pour y rendre compte de leur Commission, et faire voir qu'ils ne l'avoient point outrepassée. Mais la tranquillité de l'Ecosse dépend moins de la supression de quelque peu de Rebelles, que de l'union entre le Clergé Presbyterien et Episcopal de ce pais-là, dont le premier en use peu modérément, et c'est à quoy on travaille fortement. Ils ont les uns et les autres des Deputez icy, et on leur a donné 8 Commissaires pour les mettre d'accord, qui sont, l'Archevêque de Canterbury, le Marq. de Camarthen, le Comte de Portland, Milord Lowthian, et les Secretaires d'Estat d'Angletere et d'Ecosse. Le plus grand obstacle vient de la part des Presbyteriens, qui ont d'abord temoigné peu de satisfaction, qu'on les fit répondre devant un Archevêque. Mais le Roy leur a fait déclarér positivement son intention, qui est, que ceux du Clergé Episcopal, que signeront la Confession de foy Presbyterienne, et qui reconnoitront le Gouvernement Civil et Eccle-

siastique, soient admis à corps avec eux, et soient receus dans les Charges de l'Eglise.

Les Presbyteriens s'y oposent de tout leur pouvoir, et disent que tout le relachement qu'ils peuvent aporter, est de les laisser prêcher et administrer les sacremens, parce que s'ils les reçoivent dans leurs Corps, estant en beaucoup plus grand nombre qu'eux, ils y deviendroient bientost les Maitres. Mais s'ils ne se soumettent pas au temperament qu'on leur propose, on convoquera un autre Parlement, pour y aporter le remède par d'autres voyes. Les changemens qu'on vient de faire dans les principales charges de ce Royaume-là tendent encore au but de pacification entre ces deux partis, dont l'Episcopal est le plus considerable par le qualité et le mérite des personnes. Le Comte Melvil, qui estoit secretaire d'Estat, a esté créé Garde du Sceau privé qui estoit en Commission: et le Lord Carmarthen, Episcopal moderé, homme de probité, mais nouveau dans les affaires (au raport des Ecossois bien instruits) a succédé au secretariat d'Etat. Le Grand sceau, qui estoit aussi en Commission, a esté confié au Lord Twedale, aussi Episcopal, qu'on a fait Grand Chancelier; la charge de Garde des Régitres a esté donnée au Lord Torbet; et on dit que celle de Président du Conseil est pour le Duc d'Hamilton.

1692.
Januar 19./29.

L'affaire des Subsides commence à prendre un assez bon train, et il semble qu'on s'en peut promettre une plus prompte issuë qu'auparavant, puis qu'on a résolu de faire l'assignation des principales sommes qui manquent, sur des fonds qui ne demandent pas beaucoup de discussion. C'est par un Poll ou un impost par teste, qu'on levera 4 fois dans un an, et par quartiers, en faisant payer 1 Livre chaque fois à tous ceux qui prennent la qualité de Gentleman, qui est icy d'une étenduë fort générale; 10 Shillings à ceux qui auront 300 L. vaillant, et 1 Shilling à tout le reste du peuple, ce qui sera un peu rigoureux, si on l'étend à tous les enfans de ceux-cy. Quoy que le produit de cette sorte d'impost soit fort incertain et variable, à cause de la faveur des Collecteurs, et de la bonne ou mauvaise intention des Contribuans, qui en sont crûs sur leur parole, on estime que celuy-ci estant repeté 4 fois, produira un Million, tous frais faits. De sorte qu'on peut compter, que voilà au moins 3 Millions d'assignez sur de très-bons fonds (l'Accise, la Taxe sur les Terres, et l'Impost par teste), sur lesquels on trouvera aisément des avances, et ce qui est de remarquable, sans aucune anticipation sur l'avenir, comme on fit l'année passée, par où on sera en droit de les renouveller en tout ou en partie une autre année. Pour le reste du subside promis qui manque encore, on a pris deux autres resolutions, qui en fourniront une partie, mais dont les assignations ne sont pas si agréables que les précédentes: Assavoir 1. que les biens des Rebelles confisquez en Irlande et en Angleterre, seront

apliquez aux usages de la Guerre pour cette année, et on a ordonné qu'on aporteroit des Bills, pour en investir LL. MMtés. Et 2. ce qui n'est qu'une confirmation d'une première résolution, que tout ce qui excédera 500 L. dans toutes les Charges du Royaume, soit en gages, droits, ou profits casuels, sera apliqué au même usage (avec les exceptions déja faites du Speaker de la Chambre, des Commissaires du Grand sceau, des Juges, et des Officiers de la Flotte et de l'Armée) de même que toutes les Pensions accordées par la Couronne, excepté celles de la Reine Donairière et de la Princesse de Dannemarc, et telles autres qu'il plaira à la Chambre d'excepter encore. Outre cela on a encore proposé aujourdhuy, de faire payer une certaine somme à tous ceux qui ont des Chevaux à la Campagne, ou Carosses en Ville, et cela à proportion du nombre des Chevaux, comme 10 L. St. pour ceux qui en ont 4, 15 pour 6 etc. Et pour ce qui est du projet de faire un Emprunt d'un Million, il n'y a pas d'aparence qu'il s'exécute de cette année, quoy que la Chambre ne l'ait pas encore entièrement rejetté, et en ait renvoyé la consideration à un autre jour.

On a encore pris une Resolution, qui pourra raporter quelque chose dans les Coffres du Roy, ou qui au moins facilitera les emprunts sur les Actes du Parlement, vû la bonne foy avec laquelle on y procède. C'est que plusieurs marchands, qui avoient fourni des choses nécessaires pour l'armement de la dernière flotte, et plusieurs ouvriers pour l'Artillerie, ayant esté payez en tailles, qui estoient assignées sur cette moitié de l'accise, qui fut donnée l'année dernière au Roy pour 4 ans, il s'est trouvé que ce fond estant fort épuisé par le gros interest de 8 pour Cent, qu'il falloit donner pour trouver de l'argent dessus, et par d'autres assignations qu'on y avoit faites, ces marchands et ouvriers ne trouvoient point à négotier leurs Tailles, ou estoient obligez de perdre considérablement dessus. Ayant presenté des Requestes à la Chambre, et les Commissaires de la Thresorerie ayant aussi fait voir les raisons de la diminution de ce fond, on y a pris la chose en consideration, et on y a résolu, que cette partie de l'Accise, qui fut donnée il y a un an à LL. MM. pour le terme de 4 ans, leur seroit donnée pour 5 ans et demy, et seroit continuée jusques au Mois de May de l'an 1697 pour satisfaire aux usages mentionnez dans l'Acte qui en fût fait. (Il y a 3 Accises: l'une attachée à la Couronne; l'autre qui fut donnée aux 2 Rois précedens pour leur vie, qui est celle-cy; et la 3e qui a esté inventée par ce Parlemt et qu'il a déja donné 2 années de suite.)

Le refus des Amiraux Russel et Killegrew de servir l'un avec l'autre dans la même Flotte, a obligé de faire quelques changemens dans les Officiers de Pavillon, et le Sr Ashby sera Amiral de l'Escadre Bleuë en place du Sr Killegrew, et la Charge de Contre Amiral qui devient par-là vacante, sera remplie par un Cape Cotterel. Si Mr Killegrew ne peut pas estre employé à part, comme dans la Mediterranée, il aura une pension.

Januar 26./Februar 5.

Le sujet de la disgrace du Comte de Malborough roule à peu près sur les 3 raisons qu'on en manda l'ordinaire passé, mais avec des circonstances qui rendent son action bien plus odieuse, et qui sont telles, que le Roy s'en expliquant ces jours-cy avec quelques Seigneurs, dit qu'il avoit esté traitté si injurieusement par le dit Comte, que s'il avoit esté un particulier comme luy, il auroit esté obligé de luy faire tirer l'épée. Toute la source de son malheur vient du trop d'opinion qu'il avoit de son mérite, et qu'on ne pourroit se passer de luy; ce qui luy fit concevoir un si grand mécontentement du refus, qu'on luy a fait de la Charge de Grand Maitre de l'Artillerie, que non content d'exaggerer parmy les Officiers, que les principales charges se donnoient à des étrangers, il leur insinuoit que la chose iroit toujours en augmentant, et que le seul moyen d'y remedier, estoit de se lier ensemble, et de refuser de leur obéïr. Et passant même plus outre, il ajoutoit des discours très offensants contre la personne de Sa M^té, comme si Elle n'avoit pas esté capable de gouverner leur Nation. Quelques uns des Officiers à qui il avoit tenu ces discours, et même de ses amis, ne purent s'empêcher d'en faire raport au Roy il y a plus de 2 mois; mais au lieu de changer de conduite, comme Sa M^té luy en vouloit donner le temps, on aprenoit qu'il ne cessoit de tenir le même language; qu'il vouloit même bien qu'il revint aux oreilles du Roy ou des Ministres qu'il n'estoit point content; et qu'estant ces jours passez en grande Compagnie chez un autre de ses amis le Controlleur Wharton, il disoit, que du temps du Roy Jaques, quand il arrivoit des Irlandois, on leur demandoit seulement s'ils savoient parler Anglois, à cela suffisant pour leur faire donner de l'employ; et que sous ce Règne-cy, il n'y avoit qu'à changer le mot d'Irlandois, et qu'on voyoit la même chose accomplie.

Le refus qu'il faisoit d'ailleurs d'aller en Flandres et de n'y avoir pas le commandement des troupes Angloises; et celuy qu'il n'auroit pas manqué de faire, si l'on avoit voulu donner celuy d'Angleterre à Monsr de Ginckel, comme on tient qu'il n'a tenu qu'à luy de l'avoir, et qu'il en a esté sondé, ou bien au Duc de Leinster, le rendoit incommode, ou mettoit dans la nécessité de donner ce commandement à luy même. Et la 3e et grande raison, est celle de la dissension qu'il a voulu mettre dans la Maison Royale, principalement par le Ministère de sa femme, et en luy faisant abuser du credit et de l'ascendant qu'elle avoit sur l'esprit de M. la Princesse, soit en luy suggerant des sujets de mécontentement à l'égard de la personne de M. le Prince, soit à l'égard de la sienne, comme estant obligée de vivre trop serrée, par les petites pensions qu'on luy donnoit. Et on raporte sur ce dernier article, que la Reine ayant ouï parler des debtes de la Princesse, en voulut savoir l'état il n'y a pas longtemps, et qu'il s'en trouva pour pris de 50/m L. dont un article de 15 ou 16/m L. estoit pour Mad^e Marlborough, qui

les avoit sans doute gagnées au jeu. — Cependant on n'aprend pas jusques icy qu'elle ait ordre de quitter son poste de Dame d'honneur, mais on ne doute pas qu'elle ne le reçoive bien tost, soit que cela vienne du gré de M. la Princesse ou qu'elle en soit privée.

Februar 16./26.

La Chambre des Communes voyant que les Seigneurs s'obstinoient à ne point consentir au Bill, pour établir des Commissaires pour l'examen des Comptes publics, sans y en ajoindre quelques uns en leur nom, et que par leur refus absolu ce Bill, qu'elles ont fort à coeur, alloit tomber, prit hier une résolution qui pourra avoir des suites désagréables, quand ce ne seroit qu'en prolongeant les affaires, et empêchant par là le Roy de partir aussitost qu'il s'estoit proposé.

Le tour qu'elles ont pris pour venir à leurs fins, est que les Seigneurs ne pouvant point refuser de consentir à tous les Actes qui regardent des Impositions, elles ont attaché ce Bill des Commissaires Publics à la queuë de celuy de la Taxe par teste, et comme s'il n'en faisoit qu'une Clause: Mais on ne croit pas que les Seigneurs, qui se sont souvent plaints qu'on empiettoit sur leurs droits, passent si legèrement cet Article,. moins pour la chose en elle même, que pour la consequence. Plusieurs des principaux membres s'oposèrent vivement à cette résolution (Mr Clarges et Finch furent neutres), et Mr Seymour même représenta, que ce n'estoit pas le temps d'insister sur des pointilles, qui pourroient porter beaucoup de préjudice aux affaires publiques; mais la chose ayant esté mise à la pluralité des Voix, elle fut emportée de 45. Ce qui est de plus fâcheux est que cette chicanne ait esté attachée à un Bill d'une aussi grande importance, et que les Communes mêmes ont évalué aujourdhuy à 1300/m L. voulant faire bon au Roy par d'autres imposts, ce que s'en faudra de cette Somme. Il est vray d'un autre costé, qu'on a préparé une Clause, par aproprier une partie de l'argent qui en reviendra, à payer les arrérages qui sont deus aux Officiers, depuis quelques mois en ça, mais la chose n'est pas encore résoluë.

On manda l'ordinaire passé où en estoit l'affaire de Made Malborough, et comme on croyoit qu'elle seroit enfin obligée de sortir de chez M. la Princesse: Mais la chose a changé de face depuis, et la Princesse même aime mieux sortir de Whitehall, et risquer les bonnes graces de LL. MMtés que de se défaire de cette Dame. Le billet que la Reine écrivit et les entretiens qu'Elle a eus avec la Princesse sur ce sujet, n'ayant eu aucune suite, et M. la Princesse ayant fait comprendre, qu'Elle ne croyait pas, qu'on fût en droit de l'y obliger, le Comte de Dorset Grand Chambellan alla Samedy dernier chez Elle de la part du Roy, et luy dit que Sa Mté n'entendoit pas que M. Malborough demeurât plus longtemps dans une de ses Maisons. La Princesse répondit, qu'Elle ne prétendoit pas l'y garder contre la Volonté du Roy, mais que d'abord qu'Elle auroit trouvé une maison qui luy seroit convenable,

Elle en sortiroit aussi Elle même. Le lendemain le Duc de Sommerset, qui a une belle maison nommé Sion à 9 milles d'icy et près de Richemont, dit au Roy, que le Prince de Dannemarc luy demandoit cette maison à louër, sur quoy il souhaittoit de savoir si Sa M^té^ ne le trouveroit point mauvais, et il luy dit que non. C'est dans cette maison que le Prince et la Princesse se préparent à aller demeurer dès la fin de cette semaine, et ils font déja transporter leurs meubles de Cok-Pitt, qui est une des dépendances de Whitehall.

Februar 19./29.

On ne sait pas encore comment se terminera le différent, qui est entre les 2 Chambres, au sujet de la Clause que les Communes ont attaché au Bill de l'impost par teste, et l'on a crû ces jours icy, qu'on seroit obligé de proroger le Parlement pour un jour ou deux, afin d'annuller l'Acte et le sujet de cette division. Mais cette prorogation a 2 inconvéniens; l'un qu'il faudra que l'une des deux Chambres se relâche sur ce même article, assavoir, ou que les Communes ne nomment point de Commissaires, ou que les Seigneurs ne s'obstinent point à y en ajoindre en leur nom; et l'autre inconvénient, qui est d'une grande importance, c'est qu'il faudroit recommencer tout de nouveau les procédures pour l'impost par teste, ce que tireroit à la longue. Cependant on croit qu'on sera obligé d'en venir là, si l'autre expédient auquel on travaille, ne réussit pas; qui est, que les Seigneurs pour éviter des suites fâcheuses, passent le Bill tel qu'il leur a esté envoyé, avec une Protestation qu'ils y ajoûteront, que ce qu'ils en font n'est que pour empêcher que les affaires du Roy et le bien du Royaume n'en pâtissent, et que ce consentement ne pourra estre tiré à aucune conséquence à l'avenir. Aujourdhuy tous les Seigneurs avoient ordre de se trouver à la Chambre, mais ils n'ont rien fait que lire le Bill une fois, et ont renvoyé la seconde lecture à demain. Cette manière d'attacher un Bill desagréable à un Bill pécuniaire, avoit déja esté prattiqué sous le Roy Charles II. Mais c'estoit pour obliger le Roy même à y donner son consentement, et non pas les Seigneurs.

La Clause pour aproprier une partie de l'argent de cet impost, à payer des arrérages d'Officiers, a heureusement esté rejetté; aussi bien que la double résolution qu'on avoit prise, d'employer aux usages de la Guerre tout ce qui excéderoit 500 L. dans les Gages et les Pensions. Et pour ce qui est de la somme de 1348/m L. à laquelle on a taxé le revenu de l'impost par teste, on a ajouté une Clause dans l'Acte, que si au bout des deux premiers quartiers, le Roy voit que cet impost produise moins, il pourra emprunter de l'argent jusques à la concurrence de cette somme, du remboursement de laquelle le Parlement se rend caution et permet d'aquitter le surplus par d'autres subsides. Du reste, on peut remarquer en passant, que cette mésintelligence des 2 Chambres est une suite du refus que les Communes firent de passer en faveur des Seigneurs l'Acte touchant les procès de haute trahison. On pré-

pare un Bill pour permettre d'emprunter de l'argent sur les subsides accordez l'année passée pour batir 27 Navires.

Februar 26./März 7.

La grande affaire de la Taxe par teste ayant esté terminée Mardy dernier, et les Seigneurs ayant renvoyé l'Acte aux Communes le Mercredy matin, le Roy se rendit incontinent après au Parlement, et après avoir donné son consentement à cet Acte, et à plusieurs autres mentionnez dans cette Gazette, il fit le Discours cy-joint aux deux Chambres, et les congédia jusques au 12. d'Avril prochain. Peu de membres s'estoient attendus à estre renvoyez si subitement, croyant qu'on leur donneroit le temps d'achever 2 ou 3 autres Actes, qui leur paroissoient importans pour le service du Roy, et qui ne demandoient plus que 2 ou 3 séances, pour estre en estat de recevoir son consentement. Tels étoient les 2 Actes pour les Confiscations d'Irlande et d'Angleterre, pour estre employées aux usages de la Guerre pendant cette année; et celuy pour punir les Déserteurs et les Mutins de l'Armée pendant cette même année. L'on avoit même deliberé le jour qu'ils furent renvoyez, sur le subside que le Roy demandoit pour l'entretien des Refugiez François, et l'on avoit proposé de le prier d'en faire les avances luy-même, et de leur vouloir donner 1000 L. St. par mois, qu'on luy rembourseroit l'hyver prochain, et c'est à quoy on croyoit que l'affaire aboutiroit par cette année. Tous ces Actes paroissant donc avantageux, et ne pouvant pas retarder le départ de Sa M^té^ il faut que quelques raisons inconnuës ayent eu part dans ce prompt ajournement; et peut-estre est ce dans la plus part de ces Actes mêmes, qu'il faut chercher ces raisons, et qu'ils avoient quelque chose de désagréable. Celuy des Confiscations des biens des Rebelles d'Irlande, annulloit en plus d'un chef la Capitulation de Limerick, faite par le General de l'Armée du Roy, et par ceux qui gouvernoient ce Royaume-là en son nom. Et celuy pour punir les Déserteurs, dont on n'a pas besoin en Flandres, contenoit d'autres Clauses trop rigides, sur ce qui regardoit le payement de l'Armee, selon le nombre effectif des hommes, dont elle seroit composée; et pour retenir sur les Receveurs des deniers Royaux, la dépense que les Troupes auroient faite dans les Provinces de ce Royaume.

Il y a encore deux choses, qui ont causé de la surprise à la pluspart des membres, l'une que Sa M^té^ n'a pas voulu passer un Acte qu'on avoit fait en faveur des 12 Juges du Royaume, qui est le premier auquel Elle ait refusé de donner son consentement: et qu'Elle les a congédiez sans leur faire savoir sa réponse, sur la réquète que les Communes luy présentèrent, touchant le nouvel établissement d'une Compagnie des Indes. Pour ce qui regarde le premier, il faut se souvenir qu'un des Griefs de la Nation contre le Roy Jaques, fut, qu'au lieu que les Patentes des Juges portoient, qu'ils conserveroient leurs Charges «quamdiu se bene gesserint», il les rendit durante bene placito, et que cet abus, comme tous les autres, fut redressé dès le commencement de

ce Règne. Mais comme la Nation regarde ces Juges comme la barrière de leurs loix, on a cherché dans le Parlement de nouveaux moyens, pour les mettre à couvert contre les attentats des Règnes à venir, et celuy qu'ils avoient trouvé, est que ces Juges ayant besoin d'un Ordre pour recevoir leurs Gages du Thrésor Royal, se trouvoient par là dans la dépendance de la Cour, à quoy ils vouloient remédier, en obligeant les Officiers de l'Exchequer à leur payer leurs Gages par quartier, sans qu'il fût besoin d'aucun ordre pour cela.

C'est en quoy à peu près consistoit cet Acte.

October 28./November 7.

Le Roy ira dimanche ou lundy prochain à Windsor pour y passer 4 jours, et ne revenir que la veille de l'ouverture du Parlement. La Chasse est le prétexte de cette partie de promenade, mais le véritable motif est pour garder une conduite tout différente de celle des deux Règnes précedens, sous lesquels ces derniers jours estoient employez précieusement à se rendre les principaux membres des Communes favorables. Il seroit difficile de faire au juste le pronostic de la Session qui se va tenir, mais ce qu'on en peut juger de plus vray semblable avec quelques Parlementaires bien sensez, c'est qu'on criera, qu'on tempestera, qu'on fera des harangues fortes, qu'on examinera rigidement les Comptes, qu'on se plaindra des Officiers de Marine, et de ceux qui ont empêché que la descente ne s'executât, ou que les préparatifs n'en fussent plustost prets, qu'on menacera de faire une reduction des troupes de terre, qu'on priera Sa M^té de ne passer plus en Flandres, et qu'après tout ce vacarme on donnera de l'argent, et autant que les années précédentes. Hier qui estoit un jour d'Actions de graces pour le retour du Roy, l'Archevêque de Canterbury prêcha devant LL. MM^tes et fit un sermon politique sur Jer. IX. 23. 24. Une partie de l'Action se passa en antithèses entre les vertus de Sa M^té et les vices du Roy de France, et après avoir parcouru toutes les bénédictions, et les marques éclattantes de la protection du Ciel, que Sa M^té avoit jusques à présent receuës, il se jetta sur les éloges de l'Amiral Russel, et dit, que la Victoire qu'il avoit obtenuë, estoit la plus complette qui ait jamais esté sous le soleil, et qu'après Dieu, elle estoit uniquement deuë a sa prudence consommée et à sa valeur. Ces louanges ne flattèrent pas les oreilles du Marq. de Camarthen, du Comte de Nottingham, ni de plusieurs autres du Conseil, mais il semble qu'elles sont assez conformes au sentiment de Sa M^té à en juger seulement par les caresses qu'Elle a faites à Mr Russel.

November 4./14.

Le discours[1]) estoit fait long, et aussi pathétique et au souhait de la Nation qu'il estoit possible de le faire, et avec cela les Communes n'y

1) Vgl. Grey's Debates X, 241.

ont pas répondu avec ce hem, qu'elles ont accoutumé de faire à d'autres. Il est vray que c'est une marque fort équivoque, parce que la Chambre est toujours peu complette aux premiers jours, et l'estoit si peu aujourdhuy, qu'elle a renvoyé Sa 1re séance à Jeudy prochain. Il faut pourtant avouër, que ceux même qui se promettent enfin une heureuse issüe de cette Session, ne laissent pas d'y apréhender de grandes difficultez, surtout sur le sujet des troupes qu'on entretient de-là la Mer, et les Commissaires des Comptes Publics ont déja envoyé demander au Comte de Nottingham tous les Traittés que Sa Mté a faits avec les Puissances étrangères, pour savoir quel nombre de troupes l'Angleterre est obligée de fournir.

Le Roy a demandé un emprunt de 200/m L. à la Ville, sur la Caution du Parlement sur l'Impost pour teste, et l'on a promis de les fournir.

November 22./December 2.

La tâche, qu'on savoit que les Communes s'estoient donnée, d'examiner aujourdhuy la demande du Roy touchant des subsides, a tenu bien des esprits attentifs pendant tout le temps que la séance a duré; car quoy qu'on sçeut bien qu'on n'y détermineroit encore aucune somme, cependant on s'attendoit de pouvoir tirer un présage certain des bonnes ou des mauvaises suites qu'aura cette importante affaire, par la resolution générale qui se prendroit dans la Chambre.

Qui auroit vû hier l'empressement, que chaqu'un avoit à trouver à redire presques dans toutes les parties du Gouvernement et comme chaqu'un se croyait capable de pouvoir donner au moins un ou deux conseils utiles au Roy, auroit eu de la peine à croire, que les choses se seroient si bien tournées aujourdhuy.

C'est le Marquis de Winchester Chambellan de la Reine qui a fait la première ouverture, de donner au Roy tout ce qui seroit nécessaire pour la continuation de la guerre, aussi vigoureusement que l'année passée. Il seroit inutile de raporter les opositions qui y ont esté faites par plusieurs, puis qu'elles n'ont eu aucun succés, et il suffit de dire que la pluralité de la Chambre est tombée d'accord de cette importante résolution; assavoir qu'Elle donnera un subside au Roy, pour continuer vigoureusement la Guerre contre la France, et que Sa Mté sera supliée de leur vouloir faire présenter un Estat de la Guerre pour l'an 1693 tant par terre que par mer. L'on s'attend bien que ce sera dans le discussion de ces deux différens Articles, que se feront les grandes oppositions, mais n'importe, c'est toujours un grand point obtenu pour aujourdhuy.

La comparition de l'Amal Ashby Samedy dernier fut cause que l'examen de l'estat de la Nation et des Conseils qu'on pourroit donner au Roy, fut renvoyé au Lundy suivant. On luy demanda une relation de bouche, de ce qui s'estoit passé dans l'Escadre qu'il commandoit: Il la fit avec esprit et quand ce vint à l'ordre qu'il avoit receu de l'Amal

Russel de poursuivre l'Escadre Françoise autravers du Ras des Blanquert, il dit que son principal Pilote luy avoit représenté que c'estoit des mers dangereuses et inconnues aux Anglois, et qu'il se resolvoit plustost à estre pendu, que d'aller exposer son Vaisseau à une perte certaine. Il ajouta, que les Pilotes de Guernsey qu'il avoit consultez luy avoient dit la même chose, et l'avoient assuré que les courans estoient si impétueux, et la coste si couverte de brisans, qu'il avoit crû faire prudemment en ne point exposant son Escadre à de si grands périls. Il se jetta ensuite adroitement sur les louanges de l'Am[al] Almonde quoy que ce ne fut point de quoy il s'agissoit, et enfin il se retira par ordre de la Chambre. On le fit rentrer peu de temps après, mais pour recevoir un Compliment du Speaker au nom des Communes. Il luy dit qu'elles estoient fort satisfaites de la manière ingenieuse avec laquelle il avoit fait son raport à la Barre, et qu'ayant fait une relation du Combat qui leur avoit agréé, on le dispensoit de se présenter davantage devant Elles. Tout cela se fit sur sa simple parole, et sans qu'on proposât de luy confronter les Pilotes dont il parloit, ou d'examiner quelques des Capitaines qui estoient sous son commandement.

D'abord que la Chambre eut passé hier en grand Committé et que chaqu'un eut eu la liberté de parler, il y eut une confusion terrible, la pluspart voulant en même temps donner deux ou trois avis importans à l'Estat. Le premier qui fit un discours raisonné, fut un M[r] Mordaunt, frère du Comte de Monmouth, qui a une Compagnie de Cavalerie au service du Roy. C'estoit la 1[re] fois qu'il haranguoit, mais il le fit avec beaucoup de venin et de licence. Il parla contre tous les Officiers Generaux étrangers, qui sont à la paye de l'Angleterre, et se plaignit que c'estoit à eux qu'on donnoit le commandement des Anglois. Il passa plus loin contre le Comte de Solmes (qui n'est point aimé icy) et en le désignant, il dit qu'il avoit esté la cause de la perte de tant de braves Anglois, dans le combat de Steinkerke. Aucune personne de Gouvernement ne fut exempte de ses traits; excepté la Reine. Il dit que le Roy avait trop d'affaires pour s'en pouvoir bien déméler, et que non seulement il avoit ses 3 Royaumes, et les Provinces unies à gouverner, mais encore tous les Confédérez, et qu'il estoit impossible qu'un seul homme pût menager tant d'intérets opposez. Qu'il n'estoit pas à propos que Sa M[té] retournât en Flandres, mais qu'il valloit beaucoup mieux qu'Elle restât icy, pour donner les ordres nécessaires pour une descente. Il fut suivi par un Wharton, frère du controlleur g[ral], qui aprouva tout ce qu'il avoit dit, et ajoûta, que c'estoit une chose étonnante, qu'il n'y eut qu'un secrétaire d'Estat dans un temps qu'on n'en auroit pas trop de quatre: et que c'estoit la raison pourquoy on avait esté si mal informé du dessein, que les François avoient eu de faire une invasion dans ce pays, et pourquoy l'on ignoroit encore la pluspart de leurs autres entreprises; parce que quand il y a plusieurs secrétaires, l'un peut avoir de meilleurs intelligences que l'autre et estre mieux instruit de ce qui se passe chez les ennemis. Ce fut luy qui proposa encore de prier le Roy de casser les Commissaires de

l'Amirauté, pour en mettre de plus habiles. Tout cela fut soutenu par Mr Clarges, qui ajouta, qu'il y avoit bien d'autres personnes à casser. Un autre se plaignit de ce que la Suède et le Dannemarc n'estoient pas dans la confédération; et le controlleur gral Wharton proposa, que la Chambre prit connoissance de la mésintelligence, qui est entre la Reine et la Princesse.

Après toutes ces belles plaintes et pareilles, que foules de papier ne contiendroient pas, et qui durèrent cinq heures, la Chambre prit seulement cette résolution, qu'elle pourra même encore changer, qu'elle présenteroit une Adresse au Roy, pour le prier de remplir la Commission de Grand Amiral par des personnes experimentées en toute sorte d'affaires maritimes, et fidèles, et que désormais le Conseil ou le secrétaire d'Estat n'envoyassent plus d'ordres aux amiraux, mais qu'ils procédassent tous de la Cour de l'Amirauté, parce que beaucoup de pareils ordres qui ont esté envoyez l'esté passé, avoient donné lieu à plusieurs inconvenients. L'on avoit examiné les plaintes des marchands, qui ont perdu des Vaisseaux et quelques uns prirent le parti de l'Amirauté, et représentèrent que l'avidité des marchands avoit souvent donné lieu à ces pertes, et que d'autres y profitoient ayant fait auparavant asseurer leurs navires.

Cet article estant d'une trop longue discussion fut renvoyé à demain, avec les autres qui regardent l'estat de la Nation. Il est à propos de remarquer que ceux qui ont fait les premières plaintes, sont des plus engagez dans le parti Whig. L'on a aujourdhuy leu les Alliances étrangères, excepté le Traitté pour 7 Mille St. avec le Dannemarc, qui n'estoit pas encore traduit. L'examen en a esté renvoyé à jeudy prochain, et la continuation de l'affaire des Subsides à Vendredy. L'on a repris l'Acte pour établir les Gages des Juges, que le Roy rejetta l'année passée. L'on a aussi repris celuy touchant les procès de haute trahison, quoy que le parti de la Cour s'opposât, et représentât qu'il n'y avoit aucune injustice à craindre sous ce Règne. L'on fait un Acte pour permettre l'entrée des Soyes cruës d'Italie, par la voye de terre, ce qui estoit deffendu auparavant.

November 25./December 5.

Ce fut sur le sujet des Officiers Generaux étrangers dans les troupes Angloises, dont on avoit fait des plaintes 2 jours auparavant, que roulèrent tous les griefs de Mercredy. Trois Membres de la Chambre, qui s'estoient trouvez dans le combat de Steinkerke, le Lord Colchester, et les Colonels Earle et Godfrey firent une relation de cet engagement, et crûrent d'avoir démélé la cause, pourquoi les ordres, que le Roy avoit donnez de soutenir les Anglois et autres troupes qui estoient aux prises avec l'ennemy, n'avoient pas esté exécutez. Ils taxèrent quelques Officiers Generaux sans les nommer, mais ils désignèrent le Comte de Solmes plus que les autres, et on s'échauffa si fort contre luy, que tous les gens de guerre jurèrent qu'ils ne luy obéiroient jamais. Au

contraire ils firent de très grands éloges du brave Prince de Wirtemberg, et n'oublièrent pas leurs Compatriotes Mackay et Douglas. La pluralité de la Chambre fut extrèmement émeuë après ce raport et l'on ne parloit pas moins que de prier le Roy, d'oster tous les Officiers Generaux étrangers, tant naturalisez qu'autres. Mais enfin l'on eût des sentimens plus modérez, et l'on resolut qu'on représenteroit très-humblement à Sa M^{té} que c'estoit l'avis de la Chambre qu'à l'avenir il n'y eût aucun Officier General étranger pour commander ses sujets naturels, et qu'à mesure qu'il viendroit à y avoir des places vacantes, elles fussent remplies par de ses sujets natifs. Ce fut sur ce mot dès l'avenir, que roulèrent les plus grandes disputes, les uns voulant qu'il ne fût point inséré, afin que le changement se fît d'abord. La 2de resolution qu'on prit, fut contre le Comte de Solms, qui ne trouva point de défenseurs dans la Chambre, au lieu que tous les autres Generaux en avoient ou quelques uns, et cette resolution fut, qu'on suplieroit Sa M^{té} de donner la Charge de General de l'Infanterie Angloise à un Anglois naturel. Cette dernière expression est pour en excluire le Duc de Schomberg, qui est toujours regardé comme étranger: et cependant tous les gens du métier de la Nation tombent d'accord, qu'ils n'ont personne parmy eux capable de cet employ. Si ce n'est pas éluder la demande que de ne remplir point la Charge, l'on ne voit personne à qui elle pûsse estre donnée qu'à Monsr Talmash, dont l'ancienneté des services est connuë, et que ces trois dernières Campagnes ont veu Brigadier, Major-General et Lieutenant-General.

L'on commença hier à traitter du négoce des Indés Orientales, et l'on prit quelques resolutions, qui font voir qu'on veut faire un établissement peu différent de celuy dont on estoit convenu la session passée. 1. Que ce Commerce sera administré par une Compagnie, et qu'on en créera une nouvelle. 2. Que le fond de cette Compagnie ne sera pas moins d'un Million et demy, et n'excédera pas 2 Millions; et 3. que personne n'y pourra avoir moins de 100 L. ni plus de 5000. L'on avoit distribué les jours précédens à la Chambre des papiers, qui contenoient des raisons assez fortes, pour quoy ce commerce devoit estre libre à toute la Nation, prétendant qu'il n'y avoit que des interessez dans la Compagnie ou des pensionnaires des Hollandois, qui pussent souhaitter qu'il n'y eût qu'une société de peu de personnes qui y eût part. Mais on n'y a pas fait beaucoup de reflexion, soit parce que l'affaire estoit préjugée de l'année passée, soit parce que plusieurs Membres sont ou prétendent d'estre interessez dans cette Compagnie.

November 29./December 9.

Samedy dernier (26. Nov.), qui estoit le jour que les Communes avoient nommé pour continuer à donner leurs avis au Roy, le texte qu'Elles prirent fut sur les Ministres d'Estat. Le Marq. de Camarthen Président des Conseils, et le C. de Nottingham seul Secretaire d'Estat ne furent pas nommez, mais on les désigna si bien que personne ne les

méconnut. On examina en gros toutes les entreprises qui ont esté faites jusques à présent, et on avoua de bonne foy, qu'elles avoient la pluspart manqué faute de conduite ou d'ordres donnez bien à propos. L'on en excepta la reduction de l'Irlande, mais en même temps l'on ajoûta, qu'elle s'estoit faite par d'autres organes. Tout bien considéré, l'on attribua les défauts de bons succès ou à l'inhabilité des Ministres, ou à leur infidélité, et la conclusion qu'on en tira, fut qu'on présenteroit une très-humble adresse au Roy, pour luy faire savoir que l'opinion de la Chambre estoit, que veu que la pluspart des entreprises avoient échoué faute d'estre bien conduites, Sa M[té] ne devoit employer à l'avenir que des personnes d'une suffisance et d'une intégrité connuës. On ne prétendit point comprendre parmy ces desseins avortez l'inexecution d'une descente en France, car quoy que le Committé, qui avoit examiné les différens Commissaires, par les mains de qui les préparatifs pour cette entreprise avoient passé, et feuilletté tous leurs papiers, eut fait son raport ce jour-là, on avoit renvoyé cette matière à Mercredy prochain comme méritant bien un jour entier de discussion. L'affinité de matière les fit tomber en suite sur le chapitre du Conseil de Cabinet, composé en l'absence du Roy de 7 ou 8 personnes, et l'on prétendit par plusieurs belles harangues, que les Roix d'Angleterre devoient point avoir d'autre Conseil que leur Conseil Privé ou d'Estat, et qu'on devoit suplier Sa M[té] de faire agiter toutes les affaires dans ce même Conseil. Celuy du Cabinet se trouvoit abandonné, même par ceux qui en sont Membres, et l'on alloit decréter contre Luy, lorsque le Ch[r] R. Temple prit la parole, et remontra les inconveniens qui ne manqueroient pas d'en suivre. Il leur dit, qu'ils venoient de se plaindre que les affaires n'avoient pas eu de bons succés, peut-estre faute de secret et de fidelité, lors qu'elles estoient entre les mains de 5 ou 6 personnes: et comment ils pouvoient prétendre qu'elles seroient en seureté de ce costé-là, lorsque 40 Conseillers Privez en auroient connoissance. Il leur allégua l'exemple de la France, qui a la principale obligation de la réussite de ses desseins, à ce que peu de personnes ont part au secret. Il y joignoit celuy des Provinces Unies, qui quoyque République composée de plusieurs autres Républiques, et dont par conséquent la constitution souffre le moins le sécret, ne laissoient pas en de certains cas de confier des affaires de très grande importance et qui intéressoient tout l'Estat, à très-peu de personnes, comme il arriva à la conclusion de la Triple Alliance, et plus fraichement, lorsqu'il suivent Sa M[té] en estat de devenir le Liberateur de ces Royaumes. Le Ch[r] Lowther, Membre du Conseil qu'on deffendoit, ajoûta quelques autres raisons aux précedentes, après quoy l'on donna gain de cause au Conseil du Cabinet. On estoit en trop beau chemin à donner des avis, pour s'en tenir là, si un incident n'y avoit donné lieu. Le Cap[t] de vaisseau Churchill se plaignit que les Commissaires de l'Amirauté l'avoient cité par devant eux [1]. — — —

1) Siehe darüber Grey's Debates X, 281.

Les Seigneurs ont aussi pris goût à donner des avis, et mêmes ils ont passé plus loin que les Communes dans leur Adresse, où ils insinuent doucement, que quand on ne les leur auroit pas demandez, ils n'en auroient pas moins esté en droit de les donner. Ils frondèrent hier contre les Generaux étrangers, et en firent à peu près les mêmes plaintes que les Communes. Le vieux Comte de Maclesfield, grand Whig et point Jacobite, dit, que quoy qu'il eût esté autrefois General, son age luy donnoit la liberté de dire ce qu'il voudroit, sans qu'on le pût soupçonner de parler par interest: Mais qu'il estoit vray qu'on mettoit des Hollandois par tout et qu'il ne désesperoit pas de voir un Hollandois Secrétaire d'Estat, ni d'en voir d'autres Evêques. Ces sarcasmes aboutirent à une resolution que prit la Chambre, de présenter aussi des Adresses au Roy, tant pour le prier de remplir les Charges des Generaux par de ses sujets, que pour pourvoir dès à present à celle de General de l'Infanterie. Il s'estoit formé un petit parti de Whigs, pour y recommander M^d^ Malborough, comme n'y ayant personne plus propre que luy à la remplir, mais aucun n'osa en faire la proposition, au lieu que dans la Basse Milord Castleton Officier du Roy la fit publiquement, avec le déplaisir pourtant de n'estre apuyé de personne. Lors qu'on accusa le Comte de Solmes dans la même Chambre, ce qui se fit principalement par le dit Ld Castleton, Mr Clarges voulut aussi faire des plaintes contre Milord Portland, en disant que le Duc d'Ormond (se contentant de les désigner l'un et l'autre) luy estoit allé demander de la Cavalerie, pour aller au secours de l'Infanterie Angloise qu'on assommoit, et qu'il la luy avoit refusé, mais le Ld Colchester, et les Col: Godfry et Earl, qui parlèrent tous avec moderation de toute l'affaire, asseurèrent que le fait estoit faux: et Mr Clarges se retrancha à dire, qu'il l'avoit ouï d'une personne qui le tenoit du Duc d'Ormond. Pour finir la matière des avis, elle est renvoyée dans la Chambre Basse jusques à Mercredy prochain.

C'est aujourdhuy qu'on a commencé à examiner la grande et uniquement importante affaire des subsides. Les 3 Etats que le Roy a fait communiquer consistent dans les demandes suivantes:

Pour la Flotte	2,077,000 L. St.
Pour l'Armée de terre	1,448,732 »
Pour les Officiers Generaux	31,788 »
Pour l'Artillerie	320,075 »
	419,811 »
	4,297,406 L. St.

à quoy si l'on ajoûte environ 700/m L. que l'impost par teste a fourni moins qu'il n'estoit estimé, et que la Chambre a promis de faire bon, voila les Cinq Millions pour l'an 1693. L'Estat pour la Flotte, qui est plus haut que l'année dernière, a esté examiné le premier. Dans le détail qu'il contient, on y demande 33 mille matelots, ce qui contient plusieurs autres dépenses, et c'est cet article qui a fait le sujet de toute la séance. Mr Clarges a soutenu que 30 mille estoit un

nombre suffisant, et plusieurs ont pris son parti. On a fait des harangues pour et contre, et la reduction à 30 mille couroit risque de passer, lors que l'Amiral Russel a pris la parole, et a representé que le dessein d'une descente aussi grande que le Roy prétend faire, et la grosse Escadre qu'on envoye dans les Indes Occidentales, demandoient un beaucoup plus grand nombre de matelots, et qu'il ne croyoit pas que 33/m fût trop: L'on s'est rendu au discours d'un homme, qui en pouvoit juger si pertinemment, et l'on a accordé le nombre de 33,010 matelots, à 4 L. et 5 Shil. par mois, pour gages et nourriture, pendant 13 mois, ce qui fait 3010 matelots plus que l'année passée. L'on a ensuite accordé 9 mille L. pour la construction de 4 Galliottes à bombes; 86/m pour bâtir 4 vaisseaux du 4[e] rang, et une autre somme pour faire un Chantier à construire des vaisseaux à Plymouth: et l'on a renvoyé la même matière à Jeudy prochain.

La Séance d'hier (28. November) fut longue et se passa toute en l'examen d'une seule question, qui est celle d'un Bill pour regler les procès de haute trahison — — — [1]).

Les Communes ont ordonné aux Commissaires de la Thrésorerie de leur aporter un compte de ce que l'Impost par teste a raporté et de ce qu'on a emprunté dessus.

On leur a aussi demandé un Estat des Revenus publics, et des emprunts, debtes et pensions qui sont assignez dessus, aussi bien que le nom des personnes à qui ces assignations sont faites. L'on croit que M[r] Seymour, l'un des Membres mêmes de la Thrésorerie, a travaillé sous mains à cette resolution, estant faché de voir sortir du Thresor près de 100/m L. en pensions.

M[e] la Princesse qui demeure à present dans Barclayhouse, alla dimanche passé pour la 1[re] fois à sa Paroisse de S[t] James, où le Curé ne laissa pas de luy faire une profonde réverence en montant dans la Chaire et en en sortant, nonobstant la deffense. Mais c'est un Ecclesiastique mécontent, et celuy que l'Evêque de Londres a mis dans cette cure de son autorité.

Les Seigneurs ont continué aujourdhuy la matière des avis, et ont resolu de prier Sa M[té] de leur communiquer tous les Papiers, Comptes etc. des Commissaires de l'Amirauté, ceux des Officiers de l'Artillerie, et ceux des Commissaires de transport touchant la descente. M[rd] Malborough a proposé de faire prendre un serment d'abjuration du R. Jaques, mais l'on n'a rien resolu la-dessus, et l'on n'en auroit pas moins crû la proposition faite à mauvaise fin, quand elle auroit esté faite par un autre [2]).

1) Trials in case of treason. Vgl. Grey's Debates X, 285.

2) Grey bricht ab mit dem 28. November a. St. Vom 20. December an folgen Ergänzungen aus Berichten seiner Freunde, die doch auch sehr fragmentarisch sind.

December 2./12.

On manda Mardy dernier ce qui s'estoit passé ce jour là dans la Chambre basse, au sujet de l'Estat pour la Flotte pendant l'an 1693 que le Roy avoit fait communiquer, et comment on avoit consenti à 33,010 matelots à 4 L. 5 shl. par mois, pendant 13 mois. Les 33,010 matelots ne furent pas le seul article, qu'on passa de plus que l'année précedente, car on ne donnoit alors que 4 L. par mois pour matelot, au lieu qu'on a accordé 5 Shillings ou un écu de plus pour chaqu'un, à cause de l'augmentation du prix de toutes sortes de denrées et de vivres; ainsi dans ce seul article des matelots; voila 263,802 L. 10 Sh. de plus que l'année passée. Hier l'on continua la même matière de la depense pour la Marine, et l'on régla ce qui regardoit la construction des 4 Galliottes à bombes, des 8 Fregattes ou vaisseaux du 4[e] rang et du' Chantier à Plymouth, pour lequel on a ordonné 27/m L. Et aujourdhuy l'on a achevé tout ce qui regardoit l'estat de la Marine, et l'on a resolu que pour la dépense de la Flotte, pour la construction des 4 Galliottes, des 8 Vaisseaux du 4[e] rang, et pour le Chantier de Plymouth l'on leveroit la somme de 1,926,516 L. 10 Sh. qui est un peu moins que le Roy n'avoit demandé. L'on devoit en suite examiner la dépense pour l'Armée de terre, mais une question qu'on a faite, si l'on commenceroit par là ou par chercher des fonds pour la Marine, a fait perdre trop de temps.

Mercredy, jour d'examen de l'estat de la Nation, l'on fit vingt harangues, ayant toutes des buts différents, et enfin la question se détermina sur le Comte de Nottingham, contre le quel tout le parti Whig se déchaina. L'on dit, qu'il estoit impossible qu'un homme qui avoit des principes comme les siens, pût estre affectionné au Roy et au Gouvernement et l'on établit pour ses principes, 1. qu'il avoit esté contre la vacance du Throne, 2. qu'il avoit témoigné assez ouvertement que son opinion estoit, que le Roy estoit seulement Roy de fait et non de droit.

Le Ch[r] R[d] Temple prit sa défense, et dit, que c'estoit attaquer le Roy plustost que son Ministre, et l'accuser de n'avoir pas le discernement de connoitre quels principes avoient ceux qu'il employoit. Mais un membre du pays de Galles, nommé Lloyd, prit la parole et dit, qu'il ne savoit pas quels principes avoit M[d] Nottingham, mais qu'il vouloit rendre compte à la Chambre de ce qui luy estoit arrivé il y a 6 ou 7 mois. Il dit, que lors qu'on apréhendoit une invasion des François, il s'estoit crû obligé, estant Juge de Paix dans le lieu de sa demeure, de faire prendre les sermens à ceux dont il se deffiait; qu'ayant fait sommer deux frères de les venir prester chez luy, ils l'avoient refusé; que sur leur refus il avoit pris 5 ou 6 personnes de ses amis pour estre témoins de ce qui se passeroit, et qu'il estoit allé chez eux; qu'ils avoient persisté dans le même refus, et luy avoient dit qu'ils aimoient mieux payer chaqu'un 40 Shil. qui est la peine portée par la loy, et qu'ils les avoient payez; que 10 jours après que cela fut

passé, qui est justement le temps qu'il faut pour avoir une réponse de Londres, il avoit esté fut surpris de recevoir une lettre de M^d Nottingham, qui luy ordonnoit de se rendre incessamment à Londres, et quand il y seroit de se présenter devant le Conseil; qu'il y vint et amena avec soy 6 de ceux qui avoient esté témoins de sa conduite; qu'il se présenta à la porte du Conseil pendant 6 semaines de suite, sans qu'on le fît jamais appeller, ayant toujours ces 6 personnes à défrayer; qu'enfin au bout de ce temps-la, un jour que le Conseil estoit la pluspart separé, on le fit entrer; qu'estant dans la Chambre, il vit M^d Nottingham s'entretenant en un coin avec l'un des deux frères, qui estoient ses parties, et que peu après le dit Milord le fit approcher, et luy dit qu'il pourroit s'en retourner et que son affaire estoit apaisée. L'on s'écria là-dessus «à l'oppression!» et enfin cela se termina par un nouvel avis, peu différent du précédent, qu'on resolut de donner au Roy, assavoir qu'on suplieroit Sa M^té de n'employer dans les Conseils et dans ses affaires que des personnes qui sont pour le Gouvernement, et dont les principes les engagent à défendre les droits de LL. MM. contre le Roy Jaques et contre quelque autre que ce soit. Voila la 1re fois qu'on a nommé le R. Jaques, dans quelque Acte public, après sa déposition. Hier après qu'on eut traitté des subsides pour la Marine, le parti de la Chambre le plus vigilant, qui est celuy des Whigs, prit son temps que la plus part des autres estoient allez diner, et fit mettre sur le tapis le bill touchant les procès de haute trahison, quoy que ce ne fut pas le jour destiné pour cela. L'on proposa d'y ajouter plusieurs clauses, pour le rendre encore plus avantageux aux sujets, après quoy ceux qui avoient épié cette occasion dirent, qu'on songeoit bien à la seureté de la vie des sujets, mais qu'on ne songeoit point à la conservation de celle de LL. MM^tez. Personne n'osa s'oposer à une proposition de cette nature, et l'on resolut qu'on aporteroit un Bill, par le quel ceux qui nieront que LL. MM^tez soient Roy et Reine de droit comme de fait, seront coupables de haute trahison, et que ce Bill pour les sujets restera sur la table, jusques à ce que l'autre ait passé. Mais on croit qu'ils y songeront plus d'une fois avant que de le passer, parce que ce seroit une espèce de Test, quoi pourroit donner lieu à la formation d'un parti pour le rejetter. Ceux qui estoient allez diner menèrent beaucoup de bruit à leur retour et promirent de s'en venger, ce qu'ils ont peut-estre fait dès aujourdhuy en faisant différer l'examen des subsides pour l'Armée de terre. Cette question de Roy de fait donna encore occasion à quelques uns de déclamer contre M^d Nottingham. On dit que ce Comte parle de se demettre luy même de sa Charge, témoignant d'ailleurs quelque fois à ses amis qu'il vaudroit bien avoir un peu plus de part aux affaires. Mercredy passé, qu'on devoit examiner les obstacles qui s'estoient trouvez à l'exécution de la descente, l'on vit bien que tous les papiers de l'Amirauté, des Commissaires des vivres et de transport qu'on avoit feuillettez, ne donnoient pas assez de lumière, et l'on proposa si l'on feroit prier le Roy de communiquer tous les Ordres et autres papiers concernant cette entreprise;

mais la Chambre s'estant divisée, le meilleur parti l'emporta, assav qu'on ne les demanderoit point. La facilité que Sa Mté temoigne à le accorder tout ce qu'ils demandent, les démonte entièrement, et rom toutes les mesures des brouillons ou de ceux qui croient faire bien po le pays, mais qui ont de fausses veuës, qui sentent bien par là, qu' seront obligez de leur costé à ne rien refuser de ce que Sa Mté le demande.

Les Communes ont ordonné aux commissaires de l'Amirauté d'aport une liste des Vaisseaux qui doivent servir cette année. Il y a 2 jou que quelqu'un se plaignit, que la proportion entre l'Angleterre et Hollande n'estoit pas égale: 63 et 36, et que celle-cy en devroit fou nir un plus grand nombre; mais l'Amiral Russel répondit, que dep cet accord passé elle avoit déja fait cette augmentation, assavoir fournissant des Navires beaucoup plus forts, ce qui satisfit.

L'on travaille à un Acte contre les Voleurs, dont le nombre l'audace sont accreus à un tel point, qu'il n'y a plus de grand chem qui conduise à Londres, ni de maison dans la ville où l'on soit seureté. Il y a peu qu'ils volèrent 2/m L. de l'argent du Roy qu' amenoit au Thresor; et pour les maisons, ils enlèvent portes et nestres, entrent 10 ou 12 armez et masquez, tuent ou blessent ce qui crient, et vous dépouillent de tout. Ils se disent la pluspart pauvr Gentilshommes amis du Roy Jaques, qui ne doivent pas mourir faim. Le Cape Richardson Concierge des prisons de Newgate, et qu' apelle ordinairement le Capt des Voleurs, a fait offrir au Parleme que si l'on luy vouloit donner 8 mille L. par an, il guarentiroit to les vols qui se trouvaient dans tout le Royaume. Si un pareil contra avoit esté de la bienséance, on l'auroit peut-estre escouté.

December 9./19.

Mardy dernier il ne se fit rien de considérable dans la Chamb basse, que ce qu'on manda ce jour là, c'est-à-dire, qu'on examina l gages de quelques Officiers dépendant de la Guerre, comme du Lie de l'Artillerie M. Goodryk Membre de la Chambre, de M. Blatwai Secrétaire des Guerres, et que toute leur bile se déchargea sur ce de nier, disant, que 20 Sh. par jour estoient assez pour lez homm comme luy. Aujourdhuy l'on a continué la même matière des subsid et l'on a reglé la somme qu'on donnera pour la dépense de tout ce q regarde l'Armée de terre, où sont comprises les troupes auxiliaires celles qu'on a en Piémont, et les subsides au Duc de Savoye. Mais raport de cette resolution ne se devant faire que demain, l'on ne sa roit encore dire précisement à quoy le tout se monte, excepté que différence n'est pas grande, d'avec l'estimation que Sa Mté en avoit f donner. Ainsi voila la grande affaire comme terminée, et cela le pl heureusement du monde, et en beaucoup moins de temps qu'on n'aur osé se flatter. Il est vray que ç'a esté à la pointe de l'épée, et p la grande patience et fermeté du parti qui soûtenoit le véritable inter

de la Nation, qui, à bien dire, n'est guères composé que de Whigs, et de ceux qui dépendent de la Cour par des Charges. On peut compter en gros, que voila déja 4 Millions et environ 9 cens mille L. d'accordez pour cette année, sans parler de la dépense pour le Gouvernement Civil. La difficulté ne sera pas apparemment plus grande à trouver des fonds que l'année passée, et l'on renouvellera sans doute la taxe sur les terres, et la double accise sur la biére, car les imposts par teste sont si incertains, qu'on pourra bien ne se plus servir de ce' moyen. L'on parle pour y suplier de rétablir l'impost sur les Cheminées pour un temps limité, et de faire des anticipatiens: D'autres proposent un impost sur la chandelle et sur le sel; mais pour une accise generale sur les vivres la pluspart n'en veulent point entendre parler: d'autres parlent de faire aporter la vaisselle superflüe ou la moins nécessaire, d'en faire de la monnoye, et que le Parlement trouve quelques branches des revenues, pour seureté et remboursement de ce prest, mais l'on ne croit pas qu'on en vienne si tost à cet expédient. Quelques uns ont harangué contre les troupes étrangères et auxiliaires, disant qu'il falloit avoir une Armée qui ne fût composée que tout d'Anglois; d'autres contre la solde qu'on donne à ces troupes étrangères, qui ne devoit pas estre plus grosse que celle que les Hollandois ou d'autres Nations donnent à leurs troupes. Mais cela n'a esté soutenu. Au contraire il y a des membres, qui disent dans le particulier, que si le Roy avoit demandé 2 fois plus de subsides pour le Duc de Savoye, l'on les auroit accordez, leur paroissant que c'est là où l'argent a esté le mieux employé.

Hier, qui estoit jour d'avis, plusieurs avoient menacé par avance, qu'on traitteroit d'une matière, qui mettroit la Chambre en beaucoup plus mauvaise humeur qu'elle n'a encore esté. Mais lors qu'elle eût passé en grand Committé, et qu'un autre eût pris la place du Président, une demi heure entière se passa dans le silence, chaqu'un s'attendant qu'un autre parlât le premier. Le Chr R. Temple qui est très bien intentionné, quoy que point Whig, voyant cela prit la parole, et dit, qu'un Avis très important au pays, et que Sa Mté leur demandoit expressément, estoit de luy fournir des moyens, pour empêcher l'argent, qui est nécessaire pour l'entretien des troupes, de sortir du Royaume. Il proposa d'envoyer du bled, des habits, et quelques autres espèces: Mais comme la Chambre n'estoit point préparée sur cette matière, on repondit, que cet avis viendroit à son tour et peut-estre en peu de jours. Le même silence recommençant, le Président du Committé rendit la chaire au Speaker, et l'assemblée se retira plustost qu'elle n'avoit encore fait. Pendant qu'on se regardoit ainsi l'un l'autre, un Whig dit malicieusement, qu'il connoissoit la cause de ce silence; qu'on se doutoit bien que les avis qu'on donneroit ne seroient pas suivis, et que cela estant, il conseilloit que chaqu'un se retirât chez soy, pour deffendre sa maison du mieux qu'il pourroit, quand les François auroient fait descente. Si cela ne fit pas parler la Campagne, il la fit du moins rire. Le même Mr Temple, qui entend le fin du Commerce, estant de-

puis plusieurs années Commissaire de la Douanne, présenta un Bil pour empêcher le transport des espèces d'or et d'argent hors du Roy aume et prévenir la diminution qui s'en fait, par la grande quantit que les orfèvres en fondent tous les jours, un écu du poids d'une onc leur coutant 2 et quelques fois 3 sols moins, qu'une barre d'argent a même titre chez les affineurs.

La Chambre des Seigneurs a esté ces 2 ou 3 jours sur l'exame de la descente, pour donner aussi ses avis. Avant hier on y mit su le tapis, de demander aux Communes de concourir avec elles dans cett matière, et de donner leurs avis ensemble, qui est une jonction qu n'est pas à souhaitter. Mais ils prirent un mauvais tour pour cela, e proposèrent de demander une Conférence à la Chambre Basse, pou leur faire goûter les raisons qu'ils avoient de leur faire cette demande au lieu qu'on dit qu'ils devoient auparavant convenir des avis qu'il avoient dessein de donner. Cette proposition estant mise en deliberatio les seigneurs se divisèrent, et la Négative l'emporta de 8 ou 10 Voix Milord Nottingham avoit fait son apologie le jour précédent, et quelque uns de ses amis avoient en veuë d'adoucir son affaire par cette jonction car elle leur seroit devenuë commune aussi bien qu'à la Chambre basse Mais tous les Episcopaux (dont ce Comte passe pour le plus zélé) comme M^d^ Président, le Comte de Rochester, et tous les Evêques qu estoient 17 ou 18, ayant esté d'un sentiment contraire, l'on en conclut qu'ils ont esté des amis plus éclairez que les autres, et qu'ils on craint, que si dans une conférence sur son sujet les Communes avan çoient quelque chose contre luy, qui les embarrassât dans la réponse son affaire ne devint par là désespérée. L'on ne voit encore poin d'autre jour pour la raccommoder, que lors qu'on fera le raport des re solutions et des avis dans la Chambre. Ce que ses ennemis prennen à tâche de faire remarquer, est que le parti qui s'oposoit à régler tou d'un coup l'Armée de terre, et qui vouloit auparavant que les 20 mill hommes pour la seureté du Royaume fussent établis, après quoy il auroient differé de vuider le reste le plus longtemps qu'ils auroient pu est le même parti qui a esté pour luy, à quelques politiques près; c que Mr Finch son frère est des Chefs de ce parti. Aujourdhuy le Whigs de la Chambre haute, qui examinoit les papiers concernant l descente, sont presques tombez dans le sentiment de ceux de la Basse et ils disent qu'ils ont trouvé par les lettres de l'Amiral Russel, qu'im mediatement après la victoire navale et souvent depuis, il pressoit qu'o exécutât la descente; et qu'on avoit offert au Gouvernement d'alle brûler St Malo avec 3 mille hommes, et en suite, l'affaire devenan plus difficile par le retard, avec dix mille, à quoy ce Comte est celu qui avoit toujours aporté le plus d'obstacles. On resolut hier un avi dans la même Chambre, assavoir que le Roy seroit prié de mettre u autre homme à la tête des Ingenieurs de l'Artillerie que le Col: Gore qui est étranger. On croit que le Vicomte Sidney pourra bien succéde au Comte de Solmes: Si cela arrivoit il auroit esté Colonel aux Gardes Secrétaire d'Estat, Vice-Roy, et General de l'Infanterie en moins de

ans; mais il préfereroit la vie de Londres et la Vice-Royauté à ce Generalat.

Mercredy dernier les Communes travaillèrent au reglement de la Compagnie des Indes, et tombèrent d'accord des Articles suivans. 1. Que le Gouverneur de la Compagnie ne pourra avoir que 5 mille L. dans la banque, et qu'il n'aura qu'un suffrage; 2. que pour avoir droit de suffrage, il n'y faudra pas avoir moins de 500 L. sans qu'on en ait plus d'un, quelque grosse que soit la somme qu'on y aura; 3. que la Compagnie emportera par an pour 100/m L. de manufactures d'Angleterre; 4. qu'aucun étranger n'y sera receu; 5. qu'il ne se fera point de vente particulière; 6. qu'aucun lot n'excédera 500 L. au moins qu'il ne soit en diamants; 7. qu'on ne fera jamais de repartition, qui puisse causer de la diminution au Capital. On dit qu'ils ne feront durer cét établissement que 21 ans.

December 13./23.

Samedy dernier l'on fit raport dans la Chambre Basse des Sommes, qu'on avoit résolu de donner au Roy pour l'Armée de terre, y compris la dépense pour l'Artillerie, pour le transport des troupes, pour les hôpitaux, pour les troupes auxiliaires, pour celles de Piémont, pour les Subsides au duc de Savoye, et pour les autres dépenses casuelles, et le tout ensemble fait la Somme de 2,090,503 L. St. 19 Sh. 6 p. à la quelle la Chambre consentit. De sorte que voila la grande affaire des subsides finië heureusement, promptement et à souhait. Dans cette Somme, il y a 200 m L. pour les troupes auxiliaires et pour les Subsides au Duc de Savoye, cequi est plus que le Roy n'avoit demandé. La Chambre a aujourdhuy commencé à chercher des Fonds pour ces grandes Sommes, et elle en a établi un qu'elle a estimé 2 Millions, mais qui en a autrefois raporté 3 et qu'on croit qui vaudroit 3 ou 4 cens mille L. plus que les 2 Millions, si le Roy y employoit luy même les Collecteurs. C'est un impost sur les terres, non pas comme celuy des années précedentes, que les uns s'étoient extrèmement foulez et les autres payoient très peu, ce qui à la longue auroit pû changer les plaintes de ceux qui estoient lezez en quelque chose de pis: mais par une taxe égale et proportionnée aux rentes de chaqu'un, assavoir de 4 Shillings par Livre, ou du $^1/_5$^e. La Chambre s'est partagée sur ces deux manières de taxer les terres, et contre la coûtume des autres années, cette dernière l'a emporté de 80 Voix, 226 contre 148. Les membres disent, que le Royaume est plus en estat de payer cet impost, qu'il n'estoit il y a 3 ou 4 ans, parce que le bled est enchéri de plus de la moitié, et qu'une ou deux méchantes récoltes de plus les enrichiroit, y ayant auparavant trop de bled dans le pays, cequi faisoit que les terres s'affermoient peu. La double accise sur la bière et autres boissons de cette nature a esté rejettée.

December 16./26.

Mercredy passé il y eut de fort grandes contestations dans la Chambre, au sujet du Bill pour la seureté de la personne de LL. MM[tez] et pour la conservation du Gouvernement. Il portoit en substance, que ceux qui nieroient que LL. MM. ayent un véritable droit à la Couronne, soit qu'ils le fissent de bouche ou par écrit, ou en dispersant des Libelles qui le contesteroient, seroient criminels de haute trahison. Et enfin on y avoit ajouté un serment, qui contenoit une espèce d'abjuration du R. Jaques, que devoient prester tous ceux qui sont en charge, et qu'on pouroit présenter à ceux qu'on soupçonneroit d'estre mal intentionnez, qui sur leur premier refus en seroient quittes pour une amende et un emprisonnement, et sur le second seroient aussi coupables de haute trahison. C'estoit le parti Whig, qui avoit principalement poussé cette affaire, et qui avoit dressé le Bill. Mais des Conseillers mêmes du Cabinet, et quantité d'autres personnes très-zêlez pour la conservation de LL. MM[tés] et du Gouvernement, y firent de très fortes objections, et representèrent que désormais on ne verroit que procès criminels par toute l'Angleterre, qu'il n'y auroit plus de seureté pour personne, et qu'il faudroit estre plus sur ses gardes dans les discours familiers, que dans les pays où il y a des Inquisiteurs d'Estat; que toutes les précautions qu'on tacheroit d'y aporter seroient mêmes inutiles, et qu'il ne faudroit qu'un domestique maltraitté, ou deux autres fripons, qui jureroient que vous avez tenu de tels discours, sans que personne vous pût delivrer de la peine portée par la loy, qui jusques icy ne demande pas d'autres preuves. Quelques uns un peu libres dans leurs discours, ou sobres ou entre deux vins, mais d'ailleurs point Jacobites, protestèrent hautement que si cet Acte passoit, ils alloient quitter le Royaume et demeurer à la Jamaique ou en quelque autre endroit du monde. Le parti qui s'estoit beaucoup remué pour mettre ce Bill en estat, ne fut pas muët, et dit, que la hardiesse des Jacobites, et des faiseurs ou disperseurs de Libelles contre LL. MM. et le Gouvernement estoit crûe à un tel point, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour les tenir en bride; qu'il n'y avoit pas jusques aux antichambres du Parlement où l'on distribuoit insolemment cette sorte de libelles; que leurs parieurs dans le Bureau des Gageures poussoient l'effronterie encore plus loin, et offroient 50 Livres, à qui s'engageoit à en rendre 500, quand le R. Jaques seroit remonté sur le Throne; que tous les sermens dont on se sert sont des biens trop faibles, temoin l'homme qui estant obligé il n'y a pas longtemps de pretter les sermens dans une session, dit hautement aux Juges après s'en estre aquité, qu'il n'en estoit pas moins Jacobite qu'auparavant. Mais dans la chaleur de la dispute, un des zêlez du parti (Wharton le cadet) gasta tout, en découvrant le véritable but de la plus part des Whigs, et en disant, qu'il falloit nécessairement avoir un serment aussi fort qu'estoit celuy du Bill; qu'ils ne se rendroient jamais jusques à ce qu'il fût passé; et que quand il le seroit, on pourroit savoir les sentimens

de plusieurs personnes (Torys) qui sont dans les Charges. On en vint enfin au partage, et la question fut mise, si le Bill seroit renvoyé au même Committé pour estre changé et adouci; mais la négative l'emporta de 24 Voix, 200 contre 176. On proposa ensuite une autre question, si le Bill seroit tout à fait rejetté ou non; et avant qu'on se partageât sur celle-cy quelques uns représentèrent, de quelle facheuse consequence ce pourroit estre, si l'on voyoit dans le journal imprimé des Votes de la Chambre, qu'un Acte pour asseurer la personne de leurs Mtés et le Gouvernement eût esté rejetté; ce qui ne manqueroit pas encore d'estre mis dans toutes les Gazettes étrangeres, sur quoy l'on feroit plusieurs jugemens, sans qu'on sçut que l'écorce de l'affaire. Mais ce raisonnement ne produisit rien, et les mêmes qui avoient esté contraires au Bill dans la 1e question, le furent dans celle-cy, et il fut absolument rejetté. Plusieurs membres attachez à la Cour sortirent de la Chambre, plustost que de donner leur Voix.

1693.

Januar 6./16.

On ne put mander que deux mots l'ordinaire dernier, d'une affaire qui venoit d'estre heureusement terminée en faveur de la Cour, et dont les conséquences sont beaucoup plus grandes, qu'on n'avoit crû pendant qu'elle estoit sur le tapis. Il n'avoit pas esté difficile de reconnoitre d'abord, que le but du Bill, qui empêchoit les membres des Communes d'accepter des Charges (Placebill), estoit d'affoiblir le crédit de la Cour dans cette Chambre: et l'on ne devoit pas estre surpris, que ceux qui se déclaroient souvent contre elle, sous prétexte du bien du Royaume, ou que les Jacobites vrays ou prétendus s'interessassent à le faire passer. Mais quand on vit que dans une affaire qui n'estoit point de parti, les Whigs de l'une et de l'autre Chambre, qui dans les autres occasions estoient toujours les plus favourables à la Cour, se réünissoient tous, et mettoient tout en oeuvre pour faire réüssir ce bill, qui leur devoit déja sa naissance, l'on reconnut qu'il y avoit quelque chose de plus, que d'empêcher, à leurs propres dépends, le Roy de se faire quelques créatures, avec le peu de charges qui viennent à vaquer, pendant qu'un même Parlement est sur pied. On sait que ce parti passe pour renfermer sous soy tous ceux dont les plus chères idées sont de se revoir un jour Républiquains, et qui sous cette apparence n'oublient rien de ce qui peut tendre à en aplanir les chemins, quand même ce ne seroit que pour leurs Neveux. Et quoy que ce ne soit pas là l'esprit de tous ceux qui composent le parti, l'on peut pourtant dire, qu'estant généralement Presbyteriens d'inclination et peu amis de la hierarchie, ils ont presque tous le but de rendre les Roys les plus dépendants du Parlement qu'il est possible. Ces veues générales contre la Royauté estant reconnuës, l'on a aprehendé que ceux qui les ont, venant à se joindre avec ceux qui en ont de particulières contre LL.

MM., sans parler de ceux qui prétendent n'agir que pour le bien de la Nation, et obtenant cette année, qu'aucun membre depuis le jour de son élection ne pût accepter une Charge qui le rendroit dépendant de la Cour, une autre année (ce qu'on ne doute pas qu'ils n'eussent fait dès la prochaine) ils ne proposassent et n'obtinssent, que tous ceux qui ont des Charges seroient incapables d'estre membres des Communes: après quoy les Roys n'y ayant plus de personnes à leur dévotion, que ceux qu'ils y attireroient par leurs pensions, et les moyens pour y fournir pouvant esté retranchez, ils ne tarderoient guères à devenir des Roys en peinture. Soit que la Cour ait eû toutes ces conséquences en veuë, ou qu'elle ait seulement esté bien aisse de se conserver un avantage, dont tous les Roys précedens ont jouï, Elle est entrée ouvertement dans la défense de cette possession; et Mardy dernier que l'affaire devoit estre décidée, l'on n'oublia rien pour renforcer le parti de ceux, qui se devoient déclarer contre le Bill. Il seroit à souhaitter que l'affaire eût réüssi, sans qu'il est parce qu'on y prenoit de la part; mais il vaut infiniment mieux qu'on en soit venu à bout de cette manière là, que si le Roy avoit esté obligé d'en venir au dernier remède, comme l'on asseure qu'il l'auroit fait, qui est celuy de refuser son consentement au Bill. On a déja mandé qu'on ne l'emporta que de deux Voix, qui mêmes s'estoient données par procureur, dont l'une estoit celle du Comte d'Essex, qui faisoit sa fonction de Gentilhomme de la Chambre, que le Comte de Portland donna pour luy. Ceux qui avoient le plus harangué pour le Bill, estoient les meilleures testes d'entre les Whigs, comme les Lords Montaigu, Monmouth, de la Mere, Marleborough, Cornbury etc. A ceux-cy s'estoient joints deux habiles mécontens, qui firent encore plus de mal qu'eux, les L^ds^ Halifax et Mulgrave; et tous les Jacobites déclarez, comme M^d^ Searsdale, ou passant pour tels, comme M^d^ Ailesbury etc. D'environ 20 Evêques 4 furent du même parti; l'un Jacobite St David; un autre soupçonné tel, Rochester; et ceux d'Exeter et d'Oxford, qui furent peut-estre persuadez par la harangue que fit leur confrère de Salisbury en faveur du Bill. Pour celuy-cy l'on ne sait au quelle classe le mettre, — il fut soupçonné de Whig — lors qu'il fit la fonction d'orateur: car lors qu'il fut question de donner sa voix il fit le Courtisan, et ne se trouva point dans la Chambre; mais au lieu de plaire aux uns et aux autres, comme il en avoit le dessein, il en est malheureusement arrivé tout le contraire. Ceux qui se déclarèrent contre le Bill, et qui se servirent de la plausible raison, qu'il estoit dur de priver celuy des Roys, à qui ils avoient le plus d'obligations, et celuy de qui ils avoient le moins à apréhender, qu'il ne fit pas un bon usage d'une prérogative, qu'avoient eue tous ses prédecesseurs, de le priver, dis-je, d'un des plus beaux moyens pour pouvoir reconnoitre et recompenser la fidélité de ceux qui l'avoient bien servi. Les principaux de ceux-cy furent les Lords Camarthen, Nottingham et Portland; auxquels se joignirent 3 Whigs considérables, mais tous trois du Conseil du Cabinet, et très bien informez des intentions de sa Ma^té^, les L^ds^ Devonshire, Dorset, et Godolphin; à quoy

il en faut ajouter un M^{d} Sunderland comme bon Courtisan. Dix-sept Evêques renforcèrent beaucoup ce parti; et avec tout cela il auroit esté trop faible sans les égards des uns, comme de M^{d} Maclesfield, qui quoy que grand Whig, voulut plaire à la Cour et s'absenta et sans l'adresse des autres, comme de M^{d} Scarborough, qui emmena diner M^{d} Pembrock, grand protecteur du bill, et celuy-cy comptant que si son parti perdut une Voix en luy, il en gaignât une dans celuy qui le haittoit; mais l'autre fut plus fin, car il retourna le soir dans la Chambre et y mena le Duc de Schomberg, encore nouveau dans cette sorte d'intrigues. M^{d} Mulgrave s'oposa à ce qu'ils fussent receus, parce qu'ils venoient si tard, mais l'on dit, que s'il étoit permis de donner sa voix par procureur, à plus forte raison le devoit-on permettre aux présens. Ceux qui ont perdu ce bill, et particulièrement les Whigs de l'une et de l'autre Chambre en sont au désespoir, pour ne pas dire tous les Membres de la Basse; et ils s'attendent de mieux réüssir dans une autre session, les partisans du Bill estant de beaucoup supérieur parmy les Communes, et s'estant trouvez si égaux dans la Chambre haute. Les Membres de celle-cy qui s'y intéressoient, ont déja eu recours à leurs protestations ordinaires contre ce qui ne leur plait pas; mais ce qui est de plus curieux, c'est que de 24 qui ont protesté contre la rejection du Bill, le Prince de Dannemarc est à la teste.

Avanthier (4. Jan.) qui estoit le jour marqué pour la Conférence entre les 2 Chambres, plus de 60 Lords s'y rendirent, pour entendre une dispute, qui promettoit d'estre curieuse. Le Comte de Rochester portoit la parole pour eux, et se servit du préambule ordinaire, que leur Chambre ne souhaittoit rien tant que de vivre en bonne intelligence avec les Communes: Cela fut suivi d'une demande faite en termes choisis, et qui avoit plus l'air d'une prière de vouloir bien faire participans les Seigneurs, des raisons qu'Elles avoient eu pour faire le vote, dont on leur avoit fait raport dans la dernière conférence. M. Granville (fils du Comte de Bath), qui y présidoit de la part des Communes, repondit, qu'il avait seulement ordre de se charger de ce que les Seigneurs avoient à leur communiquer dans cette Conférence, et d'où faire raport à sa Chambre; après quoy M^{d} Rochester luy donna un écrit, qui contenoit aparemment ce qu'il venoit de dire de bouche, et ainsi la Conférence fut faite presque aussi tost que commencée. Mr Granville ayant rendu compte de sa commission dans la Chambre, le Speaker luy dit qu'il avoit mal fait, et qu'il faloit seulement avoir dit, qu'il feroit raport à sa Chambre de ce qu'on venoit de dire, sans ajouter qu'il en avoit l'ordre, parce que c'estoit une espèce d'engagement à faire réponse aux Seigneurs. De tout ce jour là l'on ne parle point d'examiner leur demande, ni de lire leur papier, et l'on n'en a pas encore parlé depuis; ce qui fait croire qu'il faudra que les Seigneurs fassent encore une nouvelle démarche. L'on dit qu'on n'a peut-estre point d'exemple dans les Parlemens passez d'un procedé pareil à celuy des Communes d'aujourdhuy.

Le Bill pour les 2 Millions a seulement esté achevé ce soir: on le retira demain, et il pourra passer la semaine prochaine. Il y a une clause pour pouvoir emprunter dessus, et une autre pour en affecter les deniers aux usages de la Flotte, et au remboursement des 750/m L. d'arrérages, pour encourager les credits. Les Commissaires pour la levée sont presques les mêmes que l'année passée, mais on y a ajouté, que si quelqu'un d'eux en fait l'office avant qu'avoir presté les sermens, il payera 500 L. d'amende: et que si quelques uns ne se sont pas fait taxer comme Gentilhommes dans les imposts précédens, ils seront exclus de cet employ.

Les Communes ont fait part dans leur journal imprimé, d'une défense qui ne leur fait pas honneur, assavoir que leurs Membres ne se laisseront plus traitter au Cabaret, par ceux qui ont quelque Bill à faire passer dans la Chambre.

Januar 10./20.

La Chambre Basse n'a esté entièrement occupée depuis Vendredy dernier qu'au Bill pour la levée de deux Millions sur les terres, dont la lecture, et la discussion de quelques clauses qu'on proposoit d'y ajoûter, a demandé 3 séances entières. On l'a enfin achevé ce soir, et on le met au net pour l'envoyer aux Seigneurs. L'apropriation qu'on en fait, n'est que de 750/m. L. pour les arrérages de l'année passée, et de 700/m pour la Flotte, ainsi il en restera plus de 500/m à la disposition de Sa M^té. Mais au lieu de ce petit avantage, il s'estoit formé un parti, dont les Chefs estoient Mr Clarges et pareils, pour faire attacher une clause ou une condition désagréable au Bill, par laquelle toutes les Pensions auroient esté amorties pendant la guerre: Et ce parti estoit si considérable que dans la division qui s'est faite aujourdhuy de la Chambre sur cette question, il l'a emporté de 3 Voix. Cependant, quand on est venu à relire cette clause quelques heures après, l'on a heureusement changé de resolution, et elle a esté rejettée.

On a leu aujourdhuy le Bill pour la levée d'un Million d'emprunt à fond perdu; mais depuis que ce dessein a esté proposé, l'on a eu le temps de reconnoitre les dispositions du public, et que de la manière, dont il a esté projetté, il s'en faudroit beaucoup qu'on trouvât la somme qu'on prétendoit. C'est ce qui a esté cause qu'après cette lecture, l'on a changé de resolution, non pas à l'égard de l'emprunt, mais à l'égard de la méthode. C'est à dire, qu'au lieu de 7 pour C^t, qui ne devoient estre éteints que par la mort du dernier, ou des dix derniers presteurs, ils veulent en donner 10. et faire une banque ordinaire à fond perdu: Encore ne s'attendent-ils pas de trouver plus de 5 ou 6 cens mille L. de cette manière-là. Si cet établissement a lieu, il va ruïner le negoce du Marquis d'Halifax, qui depuis plusieurs années accepte tout l'argent qu'on luy offre; mais à moins que les personnes ne soient bien caduques, il ne donne que 100 L. pour onze cens.

Ce doit estre demain qu'on fera le raport des avis qu'on veut

donner au Roy. L'on croit que le Comte de Nottingham n'attend que le succès de cette journée pour prendre son parti, et que si les Communes s'obstinent à demander qu'il soit éloigné des affaires, il priera le Roy de luy accorder la démission de sa charge. Mais soit qu'il quitte, ou qu'il continue, l'on dit que Sa Mté nommera un second secrétaire d'Estat avant son départ, puis que les Communes en ont voulu faire un de leurs griefs. C'est encore aparemment la décision du demêlé entre ce Comte et Mr Russel, qu'on attend pour nommer un Amiral, car l'armement de la Flotte s'avance. Les Seigneurs ont résolu aujourdhuy de continuer jeudy prochain à délibérer sur les nouveaux avis.

Januar 13./23.

Mercredy dernier (10. Jan.), qui estoit le jour qu'on devoit faire le raport dans la Chambre Basse des avis qu'on vouloit donner au Roy, l'on n'examina que le premier article touchant les Commissaires de l'Amirauté, dont une partie contenoit, «Qu'on conseilleroit très-humblement «Sa Majesté, de faire exécuter la Commission de Grand Amiral d'Angleterre par des personnes capables et d'une expérience reconnue «dans les affaires de la Marine.»

L'on harangua de part et d'autre, pour savoir si l'on persisteroit dans la resolution de donner cet avis, mais on parla beaucoup plus mollement qu'on n'avoit fait contre les Commissaires présens, soit parce qu'estant la pluspart Membres de la Chambre, ils avoient eu le temps d'y faire des amis, soit parce qu'on savoit que cette proposition seroit désagréable au Roy, vu la difficulté de trouver des personnes ou plus habiles ou plus zélées: et quand on vint à se diviser sur la question si l'on donneroit cet avis ou non, la Négative l'emporta de 23 Voix[1]. Mais il est vray qu'il y eut un peu de surprise, car quantité de Membres estoient aller diner. La Chambre ne se contenta pas d'avoir défait ce qu'elle avoit fait, et d'avoir continué les Commissaires dans leur possession, car elle les rendit plus considérables et plus autorisés qu'ils n'estoient auparavant, en confirmant cette autre partie de leur resolution précédente, «que Sa Mté seroit très-humblement conseillée, de faire passer à l'avenir les ordres pour la Flotte par les mains des Commissaires de l'Amirauté»; car cecy ayant aussi esté mis en question l'affirmative l'emporta. Mais c'est à savoir si Sa Mté trouvera à propos d'y consentir, car sans parler de la divulgation du secret à 7 personnes de plus, on remarque que si l'on avoit observé cette formalité l'année passée, les ordres que l'Amiral Russel eut d'aller au devant de la Flotte ennemie sur les costes de France, seroient arrivez un jour plus tard, et par conséquent qu'il n'y auroit point eu de combat, vû que la perte d'un jour donnoit le temps à l'Amiral de France de recevoir les ordres pour ne se point battre. Mr Russel, qui n'est pas ami de ceux qui exercent cette Commission, et qui va devenir encore plus

1) 135—112. Grey's Debates X, 296.

dépendant d'eux, l'estant déja par la charge de Thrésorier de la Marine, n'est guères content de ces resolutions, et parle encore plus de ne point commander l'été prochaine.

Les Communes ne font point de reponse aux Seigneurs sur son sujet. On continuera demain l'examen des avis suivans, dont les premiers regardent les Officiers Generaux étrangers, et en particulier le Comte de Solmes. La reddition de Fumes et la manière dont on parle icy du Comte de Horne, n'adoucira pas cette affaire.

La matière, que les Seigneurs prirent hier pour donner des avis, fut sur le sujet de la guerre, et ceux d'entre eux qui ont des chagrins particuliers, comme M^d^ Mulgrave et le Comte de Stanford (Whig, qui souhaittoit d'estre Gentil-homme de la Chambre), avec d'autres qui sont fâchez d'avoir perdu le Bill pour les charges, représentèrent les grandes dépenses que l'Angleterre faisoit pour conserver un reste des Pays bas aux Espagnols, et couvrir les Provinces Uniës, et proposèrent de demander Nieuwport et Ostende pour seureté, à quoy le Comte Macclesfield ajouta l'Ecluse de la part des Hollandois. M^d^ Président ayant pris la parole leur demanda, s'ils avoient promesse de la Chambre Basse, qu'elle donneroit 300/m L. qui estoient nécessaires pour la réparation et pour la conservation des deux premiers places, et s'ils ne l'avoient pas, s'il ne valoit pas mieux qu'elles fussent prises sur les Espagnols que sur les Anglois. D'autres ne prirent pas la chose si sérieusement, et dirent que si l'on demandoit des seuretez aux Hollandois, il estoit juste de leur en donner aussi, et qu'il leur falloit au moins Plymouth pour seureté de leur Flotte, qu'ils livrent toutes les années au pouvoir des Anglois; à quoy Milord Scarborough ajoûta, que cela estoit d'autant plus raisonnable, que souvent les Anglois estoient Maitres de leurs principales places de guerre, s'y trouvant des 5 ou 6 mille hommes à la fois. Après ces réponses la question ne fut pas poussée plus loin, mais dans le discours il y en eut qui firent de plus fâcheuses reflexions, et dirent que leur Roy estoit sujet des Etats Generaux autant que leur Stadthouder. Le Comte de Shrewsbury présenta ensuite un Bill pour avoir souvent de Nouveaux Parlements, et qu'un même ne puisse pas estre continué plus d'un an ou deux. Le Bill fut leu une fois et l'on ordonna qu'il le seroit une seconde. Mais celuy qui est présentement séant fait trop bien, pour croire qu'on le dissoudra si tost.

Les Seigneurs ont leu aujourdhuy le Bill pour la levée des deux Millions, et le Roy le pourra passer lundy ou mardy prochain. Ceux de la Chambre basse qui n'ont pû nuire au gros des affaires, ont jetté leur venin dans la suite, en présentant plusieurs Clauses pour faire trainer longtemps le plus important des actes. Celle qu'on proposa d'attacher pour suprimer les pensions, fut mise en question de deux manières différentes; la 1re Que les vieilles pensions accordées pour quelque cause que ce soit, dont il y a eu de considérables et qui sont établies depuis les Règnes précédens, seroient éteintes pendant la guerre, et la Négative l'emporta. La 2de Que le Roy ne pourroit donner pendant la guerre aucune nouvelle pension pour petite qu'elle fût; et l'affirmative

l'emporta de 3 Voix, mais la clause fut pourtant rejettée. L'on a ordonné que la liste des Pensions déja établies sera leue en pleine Chambre.

Le Bill pour la levée d'un Million par emprunt a esté leu une seconde fois, mais la manière de la lever a esté renvoyée à un Committé de toute la Chambre. L'on a ordonné qu'on aportera un Bill pour établir des Commissaires pour les Comptes publics, et un autre pour deffendre les Lotteries, en quoy l'on a en veue d'en abolir une qu'on apelle le Royal Ôke, qui est un hoca déguisé, mais où le vol est encore plus grand, et qui met toutes les années quantité de familles et de jeunes gens à la besace.

Januar 17./27.

Lors qu'on s'attendoit qu'il n'y avoit plus de délays ni d'obstacles à apréhender pour le Bill touchant la levée des deux Millions, il y en est survenu un inopiné, qui est pire que les précedens; car si le parti qui l'a fait naitre se roidissoit et n'en vouloit point démordre, il foudroit que le Bill tombât, et l'on ne seroit pas peu embarassé à trouver un fond équivalent et aussi bon, sans parler de la perte du temps. Les revenues provenant des terres sont non seulement taxez par ce bill (et cela ne souffroit point de difficulté), mais aussi tous les autres biens personnels, ou rentes qui ne proviennent pas de terres, Gages, Pensions etc., qui doivent payer un cinquième de même que les terres. Comme cette dernière taxe estoit nouvelle, hier qu'on lisoit donc le Bill dans la Chambre haute, et qu'on croyoit qu'il seroit achevé ce jour-là, quelques Seigneurs continuèrent à chercher des sujets de brouillerie, et représentèrent qu'il estoit contre leurs privilèges, que des Commissaires nommez par les Communes vinssent prendre connoissance de leurs biens personnels; qu'il leur fallût rendre compte des rentes de cette nature, ou de l'argent qu'ils possédoient, et que c'estoit à eux à nommer les Commissaires qui les devoient taxer. M^d^ Mulgrave qui estoit des plus échauffez pour la deffense de ce privilège, dit, qu'il aimeroit mieux avoir ses biens en Turquie qu'en Angleterre, si l'on venoit à se relâcher sur ce point-là; plusieurs autres furent de même avis, et l'on résolut qu'on feroit une correction au Bill des Communes, et qu'on y mettroit une clause qui contiendroit les noms de leurs Commissaires. La Chambre Basse, qui prétend non seulement d'imposer les taxes et la manière de les lever, mais même que les Seigneurs n'ayent pas le droit de rien reformer à une clause attachée à un Bill pour de l'argent (dont on eut un exemple l'année passée), aura de la peine à consentir à la prétension de la Chambre haute: et lors qu'on leur a apporté aujourdhuy le Bill avec cette clause, à peine a-t-elle esté toute leue, qu'on a crié tout d'une voix quelle devoit estre rejettée. L'on se prépare à une Conférence de part et d'autre, et les Communes sont déja convenues des raisons qu'elles y allégueront, et en ont envoyé avertir les Seigneurs par 30 ou 40 de leurs Membres. Mais

comme au but d'une heure on ne les introduisoit point dans la Chambre haute, où l'on estoit occupé à juger la cause d'un homme qui se prétendoit pair du Royaume, la Chambre Basse les a envoyé rapeller. Ce qui est de fâcheux, c'est que les 2 Chambres se règlent toujours par des préjugez, ou des exemples précedens sur un même cas, et l'on dit qu'il ne s'en trouve point de pareil, ce qui pourra donner occasion aux Seigneurs de démordre plus difficilement. Il faut espérer que les veues du bien public l'emporteront cette année, comme elles firent la dernière. L'on dit que la Cour, qui voit la conséquence de ce différent, n'oublie rien pour y remedier.

Les Seigneurs résolurent aussi hier l'affaire touchant la fréquence des Parlemens, assavoir qu'on en tiendra un tous les ans, et que tous les trois ans on en fera un nouveau. Les principaux du Conseil ne s'y oposèrent pas, parce que cela est conforme à l'Instrument du Gouvernement, ou à cet Acte pour reformer les abus de l'Estat, qu'on présenta au Roy en même temps que la Couronne. Et comme au mois de Mars prochain il y aura 3 ans que le Parlement présent est sur pied, tous les Whigs, qui s'imaginent qu'ils seront plus forts dans un autre Parlement, comme ils l'estoient dans le précédent, opinèrent à ce que celuy-cy fût dissous après la session présente, en quoy ils estoient encore appuyez par M^d^ Mulgrave.

Mais d'autres représentèrent que c'estoit attaquer les prérogatives du Roy, et l'on se contenta de resoudre qu'on feroit une Adresse, par laquelle on s'en remettroit au bon plaisir de Sa M^té^ en le luy representant comme un avis de la part de la Chambre. Le Comte de Shrewsbury, qui avoit le premier mis cette affaire sur le tapis, a esté depuis une heure et demie en particulier avec le Roy, et l'on croit qu'il n'y est pas venu de luy même.

Cela donne liéu à beaucoup de raisonnemens, et fait croire que si Milord Nottingham quitte, l'on seroit bien aise que l'autre rentrât dans le poste de secrétaire d'Estat. Ce qui peut servir à le confirmer, c'est qu'on luy a quelque fois demandé en particulier, pour quoy il prenoit à tâche de prendre toujours un parti oposé à celuy de la Cour dans la Chambre haute. Il avoit d'autant moins de sujet de refuser de rentrer dans cette Charge, qu'un des deux, qui servirent de prétexte à son parti pour la luy faire quitter, ne seroit plus dans le Conseil.

Les Communes ont esté occupées tous ces jours-icy à régler l'emprunt d'un Million, et pour y mieux réussir elles ont resolu des conditions les plus avantageuses du monde. Comme l'on vit que 10 pour cent à fond perdu n'estoit pas un assez grand encouragement pour trouver toute cette somme, l'on proposa Samedy dernier de donner 10 pour cent pendant 5 ans; et dans la suite 8 pour cent, avec le droit d'accrétion aux derniers survivans. Mais hier on proposa une autre méthode, assavoir de donner 14 pour cent à fond perdu, mais sans aucun droit d'accrétion, avec liberté aux presteurs de pouvoir transférer leur debte d'un fond sur un autre, car la somme grossissant de moitié

et montant à 140/m d'interét pendant les premières années, il en faudra d'autres que l'Accise. L'on y a travaillé tout aujourdhuy, et on dit que l'affaire est bien avancée selon ce dernier projet. Ce qui en fâchoit quelques uns, c'est que le profit qui reviendra tous les ans par la mort de quelques uns des créanciers, ne peut apartenir qu'au Roy. Cette affaire a empêché qu'on n'ait continué le raport des avis sur lesquels il paroit qu'on se refroidit beaucoup.

Januar 20./30.

L'affaire des 2 Millions est heureusement terminée et l'Acte en est passé. On laissa l'ordinaire dernier les 2 Chambres divisées, au sujet de la nomination des Commissaires pour les biens personnels des Seigneurs, et on manda que les Communes avoient resolu de tenir une Conférence avec eux, pour leur montrer qu'ils estoient mal fondez dans la prétension de nommer eux-mêmes leurs Commissaires. Le Mercredy matin on leur envoya une autre députation composée d'environ 50 Membres, qui avoient le Ch^r Thomas Clarges à leur teste; mais on les fit autant attendre qu'on avoit fait le jour précédent, et on ne les introduisit qu'au bout d'une heure ou de cinq quarts d'heure. S'estant aquittez de leur Commission, et s'estant retirez pour donner lieu de délibérer sur leur demande, plusieurs Seigneurs, piquez du procedé des Communes dans l'affaire de M^d Russel, furent d'avis de les traitter comme ils en avaient esté traittez, et de refuser la Conférence; mais comme l'affaire estoit d'une tout autre importance, elle fut accordée, pour le même jour à 4 heures après-midi. Le Comte de Pembrock suivi de plus de 30 Seigneurs s'y trouva de la part de la Chambre haute; et de la part de la Basse, ce fut le Ch^r Clarges, auquel on s'estoit adressé comme au plus vieux routier dans les affaires du Parlement, qui porta la parole, et qui après avoir allégué les raisons, dont on estoit convenu entre les Communes, remit à M^d Pembrock un papier où elles estoient continues, et ainsi se finit la Conférence.

Les Seigneurs renvoyèrent au lendemain l'examen de ces raisons, et ordonnèrent que personne ne s'absenteroit de la Chambre ce jour-là. Les principaux de ceux qui se déclarèrent pour ne point adhérer aux raisons des Communes, et cela sous le spécieux prétexte de Maintien des privilèges, avoient le Prince de Dannemarc à leur teste, et estoient: le Comte de Mulgrave, qui devient tous les jours plus dangereux, et dont on admire la facilité à se bien exprimer et la grande connoissance dans les loix du pays, le Marquis d'Halifax, le Comte de Shrewsbury, mais qui fut plus modéré que les autres, les Comtes de Montaigu, Feversham, Warrington ou de la Mere etc., et les 3 Evêques qui s'estoient déclarez auparavant contre la Cour, St David, Exeter et Oxford. La dispute fut chaude et dura jusques à 8 heures du soir avant qu'on en vint à aucune partage, et alors on mit en question, si l'on renvoyeroit l'affaire à un Committé des Privilèges, ce qui auroit au moins fait perdre 10 ou 12 jours, et qui est ce que souhaittoient ceux de ce parti;

mais ils le perdirent de 14 Voix, 36 contre 50. Se voyant décheus de cette espérance, ils demandèrent que la décision de l'affaire fût différée jusques au lendemain, parce qu'il estoit près de 9 heures, et que la pluspart estoient à jour. Mais le bon parti voyant qu'il avoit gagné cette question préliminaire et qu'il estoit ce jour là le plus fort, s'y opposa et n'y voulut absolument point consentir, ce qui fut cause qu'on recueillit encore les Voix, pour savoir si l'on s'ajourneroit au lendemain. Le même parti qui avoit esté pour la première question ayant encore esté pour cette seconde, les autres virent bien qu'ils ne seroient pas les plus forts, quand on en viendroit à la principale décision, et quelques uns d'entre eux donnèrent cause gaignée et s'en allèrent. L'on mit en suite en question si l'on retireroit la Clause qu'on avoit ajoutée au Bill des Communes, ou si l'on persisteroit dans la défense du privilège, et le premier l'emporta de 20 Voix. Quoy que les veuës du bien public ayent eu beaucoup d'influence dans l'heureuse et prompte décision de ce différent, l'on avouë pourtant que le bonheur en est mêlé; qu'on en est redevable à 2 fautes capitales, que les Seigneurs ont fait dans leur Clause, par les quelles, selon la prattique du Parlement, il falloit qu'ils y renonçassent pour cette année. L'une qu'au lieu de nommer les Commissaires simplement pour leur biens personnels, qui est tout ce à quoy ils prétendoient, ils ont mis en general, que c'estoit pour la levée de cette taxe de 4 Shillings par L. ce qui renfermoit celle sur les terres, à quoy ils ont renoncé les 2 années dernières: L'autre, que l'année civile commençant en Angleterre le 25. de Mars, qui est le terme que les Communes ont pris pour la taxe, les Sg^rs avoient mis dans leur Clause, que cette taxe finiroit le 25. de Mars de l'an 1693, voulant dire de Mars prochain en un an, et qu'alors ce ne sera plus 93, mais le 1^r jour de 94. Le Ch^r Clarges a fait merveilles dans cette affaire, et luy et d'autres parlementaires parloient, au cas que les Sg^rs ne voulussent pas se relâcher, de renouveller un usage dont il y a des exemples avant Henry VIII qui est de faire une levée encore plus grosse, sans le concours des Seigneurs. Mais on n'a pas besoin de ces expédients-là dans des occurrences comme celle-cy. Aujourdhuy, que le Roy est venu à Londres pour passer l'Acte, l'on n'a pas laissé de chercher encore des chicannes, et l'on a craint une fois que l'affaire ne pût estre terminée que demain. Mais enfin on est convenu de ce qu'on répondoit aux Communes, et on a tenu une Conférence avec elles, dans laquelle on leur a raporté leur Bill sans aucun changement, et on leur a dit, que les Seigneurs, vu l'importance de la matière et du tort que les delays pourroient causer aux affaires publiques, ne vouloient pas insister sur leur Clause pour cette fois et la retiroient sans prétendre que cest exemple pût à l'avenir estre tiré à conséquence contre leurs privilèges, après quoy le Roy est venu à Westminster et a donné son consentement à cet Acte, et à quelques particuliers. Dans la chaleur de la dispute le Marquis de Camarthen et le Comte de Mulgrave se sont attaquez personnellement: Celuy-cy parloit de quelques nouvelles loix pour la conservation des privilèges,

à quoy le Marq. répondit, qu'on n'en avoit pas besoin sous un règne comme celuy-cy. Le Comte, qui évite toujours de rien dire de fâcheux qui reflêchesse directement sur le Roy, repliqua, que c'estoit pour cela même qu'on avoit un bon Roy qu'il falloit s'en prévaloir et obtenir son consentement pour se précautionner contre un esclavage à venir. Le Marquis dit à cela, qu'il luy entendoit souvent parler de ce terme d'esclavage, et qu'il ne savoit comment cela pouvoit convenir à un homme, qui avoit esté d'une Commission Ecclesiastique, qui estoit un acheminement à cet esclavage: Le Comte répondit, qu'il ne comprenoit pas, comment un homme qui avoit esté attaqué par toute une Chambre basse, qui l'accusoit de bien plus grands crimes, et qui ne l'en avoit jamais absous, luy pouvoit reprocher cela. Le Marquis mit fin à la dispute, en disant que c'est de quoy il s'estoit toujours plaint, qu'on l'accusoit sans le vouloir entendre, et sans qu'il eût pu obtenir qu'on le jugeât.

Les Communes ont envoyé aux Seigneurs le Bill pour l'emprunt d'un Million, dans lequel ils conservent leur 1^r projet pour base du bill, et ajoutent que si dans un certain temps la somme n'est pas trouvée, alors au lieu de 7 pour Cent et le droit d'accrétion, ils donneront 14 pour Cent aux presteurs sans aucune accrétion, et recevront les autres qui voudront prester aux mêmes conditions. Ils vont recommencer à chercher d'autres fonds. On tombe generalement d'accord que si la taxe de 4 Sh. par L. est levée exactement et qu'il ne s'y commette point de fraude, elle doit raporter près de 3 Millions; l'argent comptant, les joyaux, et tous les autres biens, excepté les meubles (pris dans la signification étroite de ce qui est nécessaire pour l'utilité et la commodité d'une maison) sont taxez. Mais les 2 conditions qu'on pose pour cela ne se rencontreront jamais en Angleterre. Le Comte de Devonshire a aporté un Bill pour la conservation de LL. MM. et du Gouvernement, et qui contient un serment, qui est une espèce d'abjuration du R. Jaques et de ses adhérens. Il a esté receu, mais non pas encore leu. Le Roy est allé diner chez ce Comte en sortant du Parlement.

Les 3 Reg^t François et un autre Anglois qui estoient destinez pour l'Irlande, resteront en Angleterre, pour contribuer à faire le nombre des 20/m h. qu'il y faut avoir. M^d Galloway doit toujours passer en Irlande, et l'on parle d'y lever 4 Reg^{ts}. On a publié ces jours icy un livre qui a pour titre «Le Roy Guillaume et la Reine Marie Conquérants. Un Discours dans lequel on tache de prouver que LL. MM. ont de leur costé contre le Roy Jaques les principales raisons, qui rendent le droit des Conquérants un juste titre.» On dit que le livre n'est pas mauvais en luy même, mais le titre en est choquant. La Chambre Basse en a mené du bruit, et a envoyé en prison celuy qui a donné la permission de l'imprimer, qui est un Licenseur, deputé de M^d Nottingham. Le libraire a aussi comparu devant la Chambre, et s'en est mieux tiré.

Januar 24./Februar 3.

On manda Vendredy dernier, qu'on s'estoit plaint ce jour-là dans la Chambre basse à un Livre qui venoit de paroitre, et qui avoit pour titre, Le Roy Guillaume et la Reine Marie Conquérans etc. Le lendemain, qui estoit destiné à chercher de nouveaux fonds, on laissa les affaires publiques pour reprendre celle-cy avec plus de chaleur, et l'on posa en fait, que ce Livre estoit d'une dangereuse conséquence pour LL. MMtés, pour la liberté des sujets et pour la paix du Royaume; quoy que ce ne soit proprement qu'au titre qu'on pouvoit faire cette application, car le livre passe pour n'estre pas mauvais.

On ne voulut pas insister à en rechercher l'auteur, qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût le frère d'un Mr Pope Blount Membre de la Chambre (Charles Blount Esq.), et l'on se contenta de condamner le livre à estre brûlé par la main du bourreau, et de prier Sa Mté d'ôter la charge de Licenseur à celuy qui avoit donné la permission de l'imprimer. Les Whigs se divertirent, en demandant que celuy, de qui il tenoit cette autorité de licenser fût nommé, ce que personne n'ignoroit, et qu'on s'en prît aussi à luy. D'autres se raillèrent d'une Conquête, comme celle de la Nation Angloise, faite avec 14 mille hommes, sur tout Hollandois.

La plainte contre ce Livre ne fut pas achevée, qu'on en produisit un autre de l'Evêque de Salisbury (Burnet), qui est une Lettre Pastorale qu'il adressoit au Clergé il y a environ 3 ans, pour les exhorter à prendre les sermens pour le Gouvernement présent, leur alléguant, entre autres raisons, qu'ils y estoient obligez quel que fût le titre qu'avoient leurs Majestez, quand même ce seroit celuy de Conqueste.

La pluspart de ceux de la Chambre ne demandoient pas mieux, que de pouvoir attaquer cet Evêque par quelque endroit, et comme on s'échauffoit beaucoup contre luy, ceux qui prenoient son parti ne trouvèrent point de plus seur moyen pour tirer sa personne d'affaire, qu'en disant qu'il y avoit eu une amnestie generale, depuis qu'il avoit fait ce livre. Cela satisfit pour ce jour-là; mais hier on recommença à en parler avec plus d'aigreur qu'on n'avoit fait, et tous les amis de l'Evêque, l'utilité du but qu'il se proposoit, et l'innocence de sa proposition en elle même, ne purent empêcher que son livre ne fût condamné à tenir compagnie à l'autre, et à estre aussi brulé demain par le bourreau, ce qui fut emporté seulement par 7 Voix: au lieu qu'auparavant on l'avoit emporté de 27 quand on mit en question si cette affaire seroit décidée à la pluralité des Voix. Ce qu'on y ajouta pour le chagriner encore davantage, et faire voir que c'estoit moins la proposition que la personne qui estoit odieuse, c'est qu'on présenta ensuite un sermon imprimé de l'Evêque de St Asaph, qu'il apelle les Voyes de Dieu en disposant des Royaumes, qui contient quelque chose de bien plus fort et où il établit que Leurs Majestez ont conquesté leur droit, en conquérant la personne du Roy Jaques. Mais on s'oposa à ce que ce

Livre fût examiné, et l'on dit qu'il suffisoit d'avoir chatié un séculier et un Ecclésiastique, pour servir d'exemple aux uns et aux autres. On dit même qu'il en a esté quitte à meilleur marché qu'on ne s'attendoit, et qu'il a couru risque de plaider à genoux le pardon que luy donnoit l'amnestie. Voilà une terrible mortification pour un Evêque, qui lors qu'il n'estoit que simple Ministre recevoit des remercimens de la Chambre Basse (pour son Histoire de la Reformation); mais tout le monde avoue qu'il s'est attiré cet affront de gayeté de coeur, particulièrement par sa dernière conduite au sujet d'un Bill d'importance, par son affectation à parler dans la Chambre haute, plus que tous les autres Evêques ensemble, sur quelque sujet qui se présente, et en voulant faire des reformes parmy les Ecclesiastiques, dans un pays où il sait bien qu'il est apellé étranger. Les Seigneurs ont fait aujourdhuy un Vote, au sujet de ces prétendues Conquêtes, auquel ils veulent demander la concurrence des Communes, et il porte, «Que la suposition «d'une Conquête par le Roy Guillaume et la Reine Marie est extrême«ment injurieuse à Leurs Majestez et inconsistente avec les principes «sur les quels leur Gouvernement est fondé, et tend au renversement «des droits du peuple.»

L'Evêque de Salisbury a aussi harangué pour sa justification.

Februar 7./17.

L'on a débatu aujourdhuy la grande affaire des Parlements Triennaux, mais elle a encore esté emportée dans le Comitté de toute la Chambre, de sorte qu'il ne reste plus de ressource, que dans le raport qui s'en fera, lequel peut estre rejetté, mais qui selon les aparences ne le sera pas. La seule question sur laquelle on s'est divisé, a esté pour savoir s'il faudroit nécessairement qu'il y eût au moins une session chaque année; plusieurs Membres n'en estoient pas d'avis, pour n'avoir pas tous les hyvers une corvée à faire à Londres, mais l'affirmative l'a pourtant emporté de 11 Voix. Il est vray qu'on a fait un changement important à l'égard du Parlement présent, assavoir qu'au lieu que selon le projet des Seigneurs il devoit estre dissous au 1r de Janvier prochain, ils en ont différé le terme jusques au 25 de Mars suivant, qu'il y aura 4 années entières qu'il est convoqué. Ainsi le Roy pourra s'en servir encore toute une année, après la fin de la session présente. Ils y ont d'ailleurs ajouté des Clauses pour la conservation des prérogatives du Roy, dans les ajournements, prorogations, dissolutions.

Februar 10./20.

La seule affaire importante qui s'est passée ces derniers jours, est celle des Parlemens triennaux et des Sessions annuelles, qui fut raportée hier dans la Chambre Basse, et où, nonobstant les opositions qui y furent encore faites, elle fut emportée de 39 Voix, 200 contre 161, et le Bill fut leu pour la dernière fois. On l'a envoyé ce matin aux

Seigneurs pour demander leur consentement à quelques changemens assez importants qu'on y avoit faits, et qui, dans une matière qu'ils auroient moins prise à coeur, auroient demandé l'examen de plus d'une séance, au lieu qu'ils ont esté aprouvez en même temps que leus, et avant que les deputez des Communes eussent eu le temps de retourner dans leur Chambre. Les gens les plus affectionnez à la Royauté et à LL. MM^{tez} en particulier ont esté fort partagez sur ce sujet; et si d'un coté le Ch^{r} Lowther, Mr Seymour, le Ch^{r} Temple etc. tous gens fort attachez à la Cour ont fait leurs efforts pour faire rejetter le Bill, d'un autre Mr Hambden, Mr Russel, Mr Howard, le Marq. de Winchester, le General Talmash, M^{d} Colchester, M^{d} Bellamont (Thresorier de la Reine), le Col^{el} Godfry, Mr Trenchart etc., qui n'y sont pas moins attachez, se sont declarez hautement en faveur du Bill, et ont eu de leur costé les Clarges, les Musgraves, les Finch's, etc., et le petit escadron malin des Jacobites. Les rejouissances qu'on en fit ne furent pas renfermées dans l'enceinte de la Chambre, où l'on fit d'abord de grands avis, mais elles se repondirent en plusieurs endroits de la Ville, où l'on en donna le soir des marques par quelques feux qu'on fit devant des cabarets, et par quelques autres demonstrations publiques de joye. Quelques uns vont si loin, qu'ils disent que cela leur est plus important, que le gain ou la perte de 20 Millions. Mais la question est, si le Roy y voudra donner son consentement, car on luy a quelque fois ouï dire, que comme il n'empiéteroit jamais sur le moindre des privilèges de la Nation, aussi ne prétendoit-il pas qu'on luy enlevât aucune de ses prérogatives. Il ne faut pas douter que cecy n'en soit une; car quoy qu'il ne soit pas moins en droit de casser, proroger, et faire ajourner un Parlement quand il voudra, il perdra pourtant l'avantage de pouvoir profiter plus de 3 ans des bonnes dispositions d'un même Parlement, qui au bout de ce temps là sera dissout ipso facto, et s'il ne trouve pas à propos de l'assembler d'une année ou de deux, ce qui estoit autrefois indifférent, deviendra une infraction d'une loy fondamentale de l'Estat et un des Griefs du Peuple. L'on avoit même proposé un expédient, mais un peu violent, pour obliger le Roy à tenir nécessairement ces Sessions annuelles, en obligeant le Grand Chancelier ou ses Commissaires à expédier d'eux mêmes et sans autre ordre des Writs pour ces convocations; et il seroit à souhaitter qu'il eût esté agréé: car cette usurpation criante d'un des principaux droits de la Couronne auroit donné lieu à faire rejetter le reste, ou du moins auroit donné un sujet irreprochable de refuser le consentement au Bill. L'on ne sait encore quel parti Sa M^{té} prendra là dessus, car la voye de rejetter un Bill public est un remède extrême, et en s'en servant il est bien certain, qu'Elle fait les affaires de ses successeurs, mais il est douteux qu'il soit utile aux siennes. L'expédient que quelques uns proposent de refuser le consentement au Bill, et de casser le Parlement séant après cette session, n'est guères plus seur, car on ne plairoit qu'à un nombre de personnes, qui impatientent de se voir eux-mêmes, ou d'autres de leur parti, eleus membres des Communes.

Februar 24./März 6.

Mercredy dernier 5 ou 6 Messieurs Irlandois, soit membres du Parlement, soit Gentilshommes de ce Royaume-là, furent apellez dans la Chambre Basse, où celuy d'entre-eux qui avoit informé la Chambre fit une harangue de plus d'une heure, qui contenoit plusieurs plaintes; entre autres, Que les Revenus du Royaume avoient esté détournez jusques à la somme de 300/m L. ce qui rejaillissoit sur Mr Culliford, et sur Md Coningsby, tous deux membres des Communes, dont le premier ayant esté sommé de rendre compte en Irlande, se targua de son privilège de membre du Parlement d'Angleterre; que l'Armée avoit esté volée, ce qui estoit pour Md Coningsby; qu'on avoit menacé hautement le Parlement, que s'il ne passoit l'acte pour les subsides, ils n'auroient plus de Parlement; que les Papistes estoient favorisez au préjudice des Protestans, et avoient plus obtenu qu'ils n'auroient osé prétendre; dont les deux derniers regardoient le Vice-Roy. L'on ordonna qu'ils donneroient aujourdhuy leurs plaintes par écrit et que Mr Culliford eût à se trouver dans la Chambre ce jour-là. Ils ont donné ce matin leur Griefs, qui remplissoient plus de 3 feuilles de papier. Md Coningsby a dit quelque chose pour sa défense, et estoit plus pâle qu'un criminel sur la sellette. Mr Pulteney, Secrétaire de Milord Sidney estoit à la porte, pour repondre sur ce qui regardoit le Vice-Roy, mais il n'a pas esté appellé. Et pour Mr Culliford on ne l'a point pû trouver. La Chambre s'est levée tard et on sait en general qu'elle a mené beaucoup de bruit, qui a abouti par cette resolution, Que sur l'information qui a esté donnée à la Chambre, il paroit qu'il y a eu de grands abus et beaucoup de malversation dans la conduite des affaires d'Irlande, et qu'on présentera une Adresse au Roy, pour le prier de reformer ces abus. Quelques membres disent, que si la session présente n'aprochoit pas de sa fin, les Communes auroient pû prendre la resolution de former une accusation en justice contre Md Sidney, et supporter (?) sa partie.

La Chambre basse travaille toujours à l'affaire des subsides, et l'on a présenté un Bill pour faire une revision de l'impost par teste de l'année passée. L'argent vient à force dans l'Exchiquier sur la taxe des 4 Shillings par L. et il y a déja près de 1400/m L. de prestez dessus: mais sur celuy d'un Million il n'y a encore qu'environ 70/m L. dont la moitié est d'argent du dehors. Le Bill pour les nouveaux droits sur l'entrée des marchandises a esté envoyé aux Seigneurs, de sorte qu'on saura bien tost la destinée de celuy touchant les Parlemens triennaux. Un membre Tory (Chr Rd Temple) a fait un écrit, qu'il a sans doute présenté à Sa Mté pour montrer combien ce Bill est desavantageux à la Royauté, et il propose pour temperament, que le Roy offre d'en passer un autre plus modéré, par le quel on prendra des mesures, pour prévenir dans la suite les abus de trop longs Parlemens, en leur donnant satisfaction sur celuy qui est présentement séant.

März 10./20.

Les deux Chambres du Parlement présentèrent hier leurs Adresses l'une après l'autre au Roy. Le Speaker de la haute estoit accompagné de près de 50 Seigneurs, et mêmes des principaux comme de l'Archevêque de Cantorbury, du Duc de Sommerset, du Président du Conseil, du Marquis d'Halifax, etc. Sa Mté répondit à leur Adresse, qui est telle qu'on l'a envoyée, Qu'il prendroit tout le soin possible de ce qu'ils souhaittoient de luy. Les Communes estoient aussi en grand nombre, et présentèrent l'Adresse cy-jointe [1]), à la quelle Sa Mté repondit, «Messieurs, J'auray toujours beaucoup de consideration pour ce qui me viendra de la part de la Chambre des Communes, et je prendrai un grand soin à ce que, ce qui peut avoir esté fait mal à propos, soit redressé.» Les avis que les Seigneurs ont donnez, qui n'ont aucunement esté agréables, sont aparemment cause qu'ils n'ont pas eu une reponse aussi étenduë [2]). L'article de la Capitulation de Limerik, sur lequel la Chambre Basse insiste le plus, et qu'elle regarde comme le plus criminel, est celuy par le quel on comprit les 2 Provinces adjacentes à cette Ville, dans les mêmes conditions qu'on luy accordoit, ce qui leur a enlevé de grosses confiscations. Elle a examiné ces jours-cy le cas de Mr Culliford qui s'est absenté de la Chambre, sans ombre qu'il avoit de l'employ en Irlande, et elle a ordonné que d'autant qu'il a esté accusé de plusieurs malversations, et a negligé de se trouver dans sa place après l'ordre qui en avoit esté donné, il sera suspendu du benefice des privilèges de la Chambre, jusques à ce qu'il s'y soit présenté. Le chatiment ne paroit pas grand, mais c'est afin qu'il ne puisse pas alléguer son privilège de membre du Parlement d'Angleterre, au cas qu'on en tienne un en Irlande, et que celuy-cy le recherche de ses malversations. La commission qu'on a donnée au Maire de Dublin ne plait déja pas aux Irlandois complaignans, parce, disent-ils, que c'est un homme de rien, et celuy qu'ils ont trouvé mauvais qu'on leur ait donné pour Maire pendant deux ans, comme les Seigneurs en ont fait un de leurs articles. Quoy que l'Adresse de ceux-cy paroisse en termes extrèmement forts, on dit que ce n'est rien au prix de ce qu'ils ont mis dans leurs Registres.

Les principales affaires sont finies dès hier dans la Chambre Basse, et le Roy pourra congédier le Parlement dès le commencement de la semaine prochaine.

März 24./April 3.

Le Roy est parti ce matin avant jour, pour arriver de bonne heure à Harwich et s'y embarquer aussi tost que le vent le permettra. La Reine l'a accompagné jusques à moitié du chemin. La foule des Cour-

1) Vgl. Journals of Commons X, 842. 847.
2) Journals of Lords XV, 235. 246.

tisans a esté fort grande ces derniers jours, mais le Prince de Dannemarc n'a pas esté du nombre; il est vray que M. la Princesse estoit malade, et mêmes en danger. Ces cérémonies n'ont pas empêché les grandes affaires, et il s'est tenu plusieurs Conseils. On a fait la distribution de quelques Charges importantes, qui ont toutes esté pour des Whigs à bruler, ce qui est apparemment l'antidote qu'on leur reservoit pour le refûs du Bill Triennal. Le Comte de Nottingham n'a point voulu de la Charge de Garde des sceaux, mais avoit suplié instamment Sa Mté de luy vouloir donner un Collègue dans le Secrétariat, pour partager la moitié de la haine publique avec luy.

October 24./November 3.

Il n'y a plus que deux jours d'icy au temps fixé pour l'ouverture du Parlement, et le Roy, dont la présence seroit si nécessaire, n'arrive point. La plus part des Membres se sont déja rendus à Londres, et autant qu'on en peut juger par les dispositions de plusieurs, l'on aura un Parlement difficile, et où sous ombre de la seureté de la Nation on parle de faire des propositions hautaines, tout au moins à l'egard de l'aministration des deniers pour la guerre: Et le moins que quelques uns se promettent c'est de faire passer le Bill pour les Parlements triennaux, pour et contre lequel il y a déja plusieurs harangues de prestes. Mais on a souvent vû ces sortes de menaces aller en fumée, et il faut espèrer qu'il en sera de même cette session, et que tous s'uniront pour le bien public.

November 3./13.

Le Lord Maire et le reste du Magistrat de Londres complimentèrent hier Sa Majesté sur son heureux retour, et y joignirent plusieurs asseurances de leur zêle et de leur fidélité inviolables. Le Roy les receut avec sa bonté ordinaire, et leur dit qu'il estoit fâché que les succès par mer et par terre n'avoient pas répondu à leur attente, mais qu'il espéroit avec l'aide de Dieu de recompenser le passé l'année prochaine par les vigoureux efforts qu'il ne doutoit pas qu'on ne le mît en estat de faire: après quoy en s'adressant au Maire qui est sorti de charge, il les remercia des marques de zêle qu'ils luy avoient données en son absence. Le Clergé Episcopal, ayant l'Evêque de Londres en teste, fit aussi des complimens sur le même sujet, et après qu'il fut sorti, le Clergé Presbyterien, presque en aussi grand nombre que les autres, en vint faire autant. Ils n'avoient personne pour les présenter, parce que le Comte de Devonshire, qui leur avoit promis de le faire, ne s'y trouva pas, mais le Roy ayant sçeu qu'ils estoient là, les fit entrer et les receut fort bien. Tous les Episcopaux baisèrent la main du Roy en mettant un genou à terre, mais les Presbyteriens se contentèrent d'une profonde revérence. Ces trois Corps allèrent en suite

féliciter la Reine sur l'heureux retour du Roy, et la remercièrent des soins qu'Elle avoit pris du Gouvernement en son absence.

Le Roy a tenu plusieurs Conseils de Cabinet touchant les affaires d'Estat, et hier il assista au Conseil privé, où l'on eut sur le tapis l'affaire de la Compagnie des Indes, à la quelle l'on mit la dernière main, Sa M^{té} ayant consenti à la nouvelle Patente qu'on luy donne, et, pour les conditions qu'on s'estoit réservé d'y pouvoir ajouter, ordonnant qu'elle suivroit les règlemens qui furent faits sur ce sujet dans la dernière session du Parlement.

November 7./17.

Les préludes de cette ouverture ont fait beaucoup de plaisir à plus de la moitié des deux Chambres, pour ne pas dire de la Ville de Londres et de la Nation, et ne pourront que produire un bon effet, si cette partie du Parlement continue à estre la dominante. C'est qu'avant-hier le Roy redemanda les sceaux au Comte de Nottingham, les quels il raporta hier matin, ne se trouvant plus aux Conseils dès ce jour-là, et que Mr Russel fut nommé hier pour Amiral, et la Commission ostée aux Srs Killegrew, Laval et Shovel, qui en avoient fait la fonction conjointement la Campagne dernière. Le premier estoit un Ministre trop affectionné et trop apliqué, pour croire qu'on luy ait osté sa charge de but en blanc, et sans y aporter des adoucissemens: mais il est certain aussi que la demission n'en est pas venue de son mouvement, ayant dit il n'y a que 3 jours à ceux qui luy demandoient un éclaircissement du bruit qui en couroit, que si cela arrivoit il pouvoit au moins dire que ce n'estoit pas luy qui l'avoit souhaitté. L'on avoit d'abord crû que son poste alloit estre rempli par le Comte de Shrewsbury, mais soit qu'on le luy ait présenté ou non, il est du moins seur qu'il ne paroit pas encore disposé à l'accepter. Il est même assez aparent, que cette charge n'ayant pas d'abord esté pourveue, l'on ne se pressera pas à la remplir, jusques à ce qu'on voye, si les défiances du parti Whig venant à cesser, il sera assez zêlé pour soutenir le Gouvernement, et assez puissant pour le faire, âfin que si cela venoit à manquer, on puisse se raccrocher à l'autre parti, en mettant un de leur Corps dans cette place importante. Ce raisonnement suppose que l'on va se remettre entièrement entre les mains des Whigs, et si cela n'est pas ainsi, il est du moins certain que le parti oposé est persuadé que la resolution et les mesures en sont prises, et qu'il ne seroit même pas seur de reculer à présent avec eux. On croit que les changemens n'en demeureront pas là, et qu'il s'en fera dans la Thresorerie et en d'autres charges, et les principaux dont on parle sont le Comte de Pembrock, et Mr Seymour. On ne doute pas sur tout qu'on n'en fasse dans la Commission de l'Amirauté, la quelle on dit qu'on remplira par de bons et habiles marchands, comme gens qui pourront mieux règler les convoys, et qui connoissant les Capitaines habiles et fidèles, n'en préféreront pas d'autres pour quelque petit interest. Les Srs Killegrew

et Laval estoient de cette Commission, et en ont déja esté ostez, en même temps qu'on les a privez de celle d'Amiral, et eux et Mr Shovel ont ordre de ne se point présenter à la Cour.

November 10./20.

La Chambre Basse ne devant commencer que Lundy prochain ses délibérations, et la Haute s'estant encore ajournée aujourdhuy jusques à mardy, il ne se présente jusques icy rien, qui puisse répondre à l'attente où l'on est, d'aprendre le tour que les affaires prendront dans ce Parlement. Ces jours d'inaction ne peuvent pas estre apellez perdus, car c'est dans les rendez-vous particuliers qu'ont à present les principaux membres, que se forment les partis et les résolutions qu'on verra éclore dans la suite. La Harangue du Roy [1]), par l'examen de laquelle ils commencent toujours, est si belle et si grave, que ceux qui en ont le plus d'envie ne peuvent trouver à mordre dessus, et qu'au seul endroit qui leur déplait, qui est la nécessité d'augmenter les subsides, ils ne sauroient trouver de bonnes raisons à oposer. Mais ce qui doit fraper les grands coups, c'est la faveur qu'on accorde au parti, qui témoignoit d'estre le plus mécontent, à cause du refus des Bills de la session passée, et qui menaçoit de se faire accorder tout ce qu'il demanderoit dans celle-cy, ou d'y embarasser beaucoup les affaires, à quoy il travailloit déja par plusieurs petits imprimez fort dangereux. Ce parti est de beaucoup supérieur à l'autre dans la Ville de Londres, comme on le remarque dans toutes les élections du Maire; et pour le Parlement présent, où il se croit beaucoup plus foible que dans le premier que l'on convoquera, l'on a vû que dans les affaires importantes il a toûjours eu le dessus, de sorte que si ces graces le ramènent comme elles le doivent et qu'il y a beaucoup d'aparence, toutes les resolutions seront telles qu'on les souhaitte. Le Comte de Shrewsbury ne leur a pas fait plaisir en refusant, comme il a fait, la Charge de Secrétaire d'Estat; ce qu'on attribue en partie à ce qu'il aime l'aise, et en partie à ce que les causes, qui la luy firent quitter, assavoir quelques personnes qui sont encore dans le Ministère, subsistent encore. Monsr Trenchard selon la coutume établie a d'abord pris possession du premier Bureau de secrétaire d'Estat, qui a le département des affaires du Midy, et qui, outre la primauté qu'il donne entre égaux, a l'avantage d'un beaucoup plus beau logement dans Whitehall, et l'on croit encore que ce désagrément a contribué au refus du Comte; en quoy Milord Sunderland ne fut pas si délicat, quand il achepta la place de Mr Williamson, pendant que Mr Jenkins devoit rester au dessus de luy. L'on se persuade de plus en plus qu'on ne se pressera pas à donner cette charge, et c'est peut-estre par la même politique que d'autres considérables restent encore vacantes. On avoit souhaitté que le Comte de Nottingham resignât les sceaux de luy-même,

1) Vgl. Grey's Debates X, 311.

et l'on y avoit employé l'entremise de la Comtesse sa femme, qui conserve sa place de Dame d'honneur de la Reine, mais ç'a esté inutilement. Monsieur Trenchard luy fut aussi envoyé pour l'y porter adroitement et se faire rendre les sceaux, mais il fit encore la sourde oreille, et luy demanda s'il ne se trompoit point, ajoutant, que les ayant receus du Roy, ce n'estoit qu'entre les mains de Sa M[té] qu'il les pourroit remettre. Sa raison est, qu'une demission volontaire auroit marqué qu'il se sentoit coupable, et qu'il apréhendoit de nouvelles atteintes dans le Parlement. Il en estoit effectivement fort menacé, quoy qu'il n'eût plus le département de la Flotte en partage; par ce, disoit-on, que l'autre secrétaire d'Estat estoit trop nouveau venu, pour avoir déja pû établir des intelligences en France, et que luy qui l'estoit de longue main, et qui selon la coutume tiroit 3 mille L. pour ces services secrets, devoit dumoins savoir ce qui se passoit à Brest. Il témoigne partout qu'il n'en sera pas moins bon serviteur de LL. MM[tez] ni moins zélé pour leurs interets dans les occasions. Le Roy tint hier Conseil de Cabinet dans le Bureau de Mons[r] Trenchard, où les Commissaires de l'Amirauté aportèrent la Patente de M[r] Russel, bien plus ample que celles qu'on donnoit aux autres. Il y a le titre de Vice-Amiral d'Angleterre, de Capitaine General des Mers étroites, d'Amiral de la Flotte de LL. MM[tez], et pouvoir d'agir dans les occasions pressantes comme il le jugera le plus à propos pour le service de LL. MM. et de l'Estat. Il en commencera bien tost les fonctions en allant donner les ordres à Chattam pour l'armement de l'année prochaine.

November 14./24.

Les deux premières séances de la Chambre basse tenues hier et aujourdhuy, ne sont pas tout-à-fait telles qu'on les auroit souhaittées, et peuvent faire craindre que les résolutions avantageuses pour le public qu'on y prendra dans la suite, ne soient temperées par des conditions désagréables. Hier après que la lecture de la Harangue du Roy eût esté faite, sur la quelle on ne délibera point si on l'en remercieroit, on resolut unanimement que l'on maintiendroit leurs Majestez et le Gouvernement présent — — — [1]).

Le séance d'aujourdhuy a esté plus désagréable par la resolution qui s'y est prise, de remettre sur le tapis les principaux Bills qui furent rejettés l'année passée, ou qui échouèrent seulement par faute de quelques voix. Le principal et celuy qu'ils ont le plus à coeur, est pour avoir de fréquens Parlemens, dont un Membre, qui jusques icy ne s'estoit point distingué, avait déja un projét tout prest qu'il a leu; mais comme il y avoit mis qu'il faudroit un nouveau Parlement tous les deux ans, l'on a chargé le S[r] Granville de faire un autre Bill à peu près pareil à celuy de l'année passée. Un second aussi important que celuy-là, est pour empêcher qu'aucun membre ne puisse avoir quelque

[1]) Das Weitere über diese Sitzung siehe in Grey's Debates X, 311.

Charge qui soit de la dépendance de la Cour: celuy-cy a esté leu sans qu'on y ait rien changé, et l'on a ordonné qu'il sera leu une seconde fois Vendredy prochain. Et un 3e est pour régler les procès de haute trahison, qui fut trouvé si désavantageux aux droits de la Couronne il y a un an, qu'on le traversa ouvertement et qu'il ne passa pas. Aujourdhuy il n'y a eu de la dispute que pour le jour, et la première lecture en a esté renvoyée à après demain. Ces Bills furent dans la session dernière l'ouvrage des Whigs, et ont encore esté proposez par eux celle-cy, mais avec cette différence qu'il ne s'y est pas trouvé de grandes oppositions. Comme il s'en falloit la moitié que la Chambre ne fût complette, il faut espérer que les survenans aporteront du changement dans les dispositions où ils paroissent estre; car à les entendre ils sont prets à donner tous les subsides qui seront nécessaires pour continuer vigoureusement la guerre, mais menacent de n'y mettre la dernière main que quand ils auront obtenu ces Bills.

November 17./27.

Pourveu que la Chambre Basse témoigne autant d'empressement pour les Armées de terre qu'elle fait pour celles de mer, et qu'elle veuille donner des subsides aussi largement pour les unes, qu'il paroit qu'elle a dessein de donner pour les autres, l'on aura tout sujet d'estre content à cet égard de ses resolutions. Hier, qui estoit le jour qu'elle avoit marqué pour prendre en consideration l'armement d'une Flotte pour l'année prochaine, l'on commença par voter unanimement qu'on donneroit des subsides suffisans à Leurs Majestez pour en mettre une puissante en mer, sans qu'on déterminât encore aucune somme: mais comme cette dépense monta l'année passée à plus de deux Millions Sterling, l'on en peut conclurre, que pour peu qu'on accorde d'augmentation celle-cy, la somme qu'on donnera ira encore plus loin. On examina ensuite les Comptes de l'argent qui a esté déboursé pour la Marine pendant cette année, et la somme s'en trouvant beaucoup au dessous de ce qui avoit esté donné pour cet effet, au moins selon le calcul qui en a esté fait et délivré par les Commissaires des Comptes publics, l'on résolut qu'on en donneroit une copie aux Commissaires de la Thrésorerie, avec ordre de répondre par écrit en trois jours, pourquoy ils n'ont pas déboursé autant qu'on avoit ordonné. Enfin l'on prit une resolution qui estoit nécessaire, afin que les choses se fissent dans les formes et comme les années précédentes, qui est qu'on présenteroit une Adresse au Roy, pour le prier de donner un Etat des forces maritimes qu'il juge nécessaires pour cette année, et la continuation de cette importante affaire ne fut renvoyée qu'à demain.

Avant-hier (Nov. 15./25.) on commença à examiner les causes des malheurs arrivez à la Flotte destinée pour la Mediterranée, et les premiers qui furent interrogez furent les marchands interessés dans le commerce de Turquie, le Sr Gabriel Robérts Gouverneur de la Compagnie, et les Srs Jean Houblon et Falkner paroissant et repondant

pour tous les autres. Ils firent premièrement une relation verbale de tout ce qui leur estoit arrivé depuis le mois de Septembre de l'an 1691, que leurs navires estoient en estat de faire voile, jusques au 30. de May 1693, qu'ils partirent avec la grande Flotte. Ils donnèrent des copies de toutes les requestes qu'ils avoient présentées dant cet entre-deux pour en solliciter le départ, et de toutes les réponses qui leur avoient esté faites. Ils contèrent en suite tout ce qui estoit survenu à leur Flotte depuis sa séparation d'avec la grande, et prétendirent que Mr Rook avoit esté averti par une barque Portugaise, qui luy aportoit des fruits à vendre, que la Flotte Françoise l'attendoit au passage, et qu'au lieu d'envoyer à terre pour en savoir la vérité, il avoit négligé cet avis. Et enfin ils posèrent en fait assez ouvertement qu'on n'avoit pas ignoré icy que la Flotte Françoise estoit déja sortie de Brest, quand on fit sortir la nostre, et qu'il paroissoit que Mr de Tourville attendoit leurs navires au Cap de St Vincent, estant bien assuré qu'on les luy devoit livrer entre les mains; et ils dirent qu'on trouveroit des preuves de tout ce qu'ils avançoient dans les informations et dépositions prises par devant le Committé du Conseil nommé pour cet effet. Et pour mieux émouvoir la Chambre, leur principal Agent Mr Falkner dit, qu'il avoit nouvelle de Smyrne que depuis ce malheur arrivé, leur Nation, qui auparavant y estoit en beaucoup plus grand crédit que toutes les autres, y estoit à present si décheue que leur Agent ne trouveroit pas pour 500 L. de crédit dans un besoin. On leur ordonna de mettre par écrit tout ce qu'ils avoient dit de bouche et de l'aporter aujourdhuy, et l'on résolut qu'on feroit prier le Roy de leur communiquer toutes les informations et autres papiers concernant cette affaire. L'on lut ensuite tous les ordres qui avoient esté donnez aux Amiraux, et les Commissaires de l'Amirauté disant qu'ils ne pouvoient point rendre de raison directe touchant les délais aportez au départ de cette Flotte, parce qu'ils recevoient leurs ordres du Conseil, on leur ordonna de le mettre par écrit et de le communiquer aujourdhuy. Les 3 Amiraux furent à la porte de la Chambre pendant tout le jour, mais ne furent point apellez, et pour Mr Rook il se fit excuser, disant qu'il estoit malade. Aujourdhuy l'on a repris la même affaire avec plus de chaleur, et l'on a commencé par la lecture de la Relation par écrit qui a esté donnée par la Compagnie de Turquie, et par celle des informations et dépositions qui avoient esté prises par devant le Conseil, et que le Roy leur avoit fait communiquer. Un de ceux qui avoit fait une des plus importantes dépositions (Robert Chapman), estant présent on l'a fait entrer dans la Chambre, où il a dit, qu'estant au service du Roy dans le navire le Scarborough qui avoit ordre d'aller à Galloway, il avoit esté pris sur les costes d'Irlande, le 12. de Janv dernier, par le St Antoine de Nantes commandé par le Cape Rose, portant 20 Canons et 8 pierriers, et ayant à bord 175 hommes, dont 80 avoient esté Officiers du Roy Jaques en Irlande, qui s'estoient embarquez volontairement avec cet Armateur; qu'onze jours après l'Armateur même fut pris par la Frégatte du Roy le Jork, et que pendant que luy Chapman fut

parmy les ennemis, il s'entretint fort familièrement avec le dit Cap^e Rose, avec un nommé Linch qui commandoit les 80 Officiers et avec deux Prestres qui estoient dans le navire; que le dit Linch luy avoit dit, que la Flotte de Turquie et du détroit n'auroit pas permission de sortir avant la fin de May ou le commencement de Juin, que le convoy qu'on luy donneroit auroit ordre de la conduire à Cadix, et que leur Flotte seroit en mer 3 semaines avant la nostre, et l'attendroit au Cap de St Vincent, etc. Les 3 Amiraux ont ensuite esté apellez, qui ont donné tous les ordres qu'ils avoient receus, et copie de leurs resolutions dans les Conseils de Guerre, après quoy ils ont prié la Chambre de leur vouloir donner par écrit les questions qu'on leur veut faire, pour y pouvoir répondre de même. M. Rook y a aussi esté aporté en chaise, et a donné copie de tous les ordres et instructions, aussi bien que du resultat des Conseils de Guerre qu'il a tenus; la Chambre a resolu de les lire tous aujourd'huy, ce qui les tiendra jusques à 10 ou 11 heures du soir.

On a leu le bill pour les Parlemens triennaux, et on le doit lire demain pour la 2de fois.

November 28./December 8.

On n'a jamais eu d'épreuve plus convaincante de l'inconstance des esprits de ce pays, que dans ce qui est arrivé aujourdhuy dans la Chambre Basse. Le refus du Bill pour les Parlemens triennaux, dont l'on avoit tant mené de bruit, et dont l'on s'estoit servi si avantageusement pour aigrir les esprits par toutes les provinces du Royaume; la conspiration presque universelle des Parlementaires de la faire passer cette année à quelque prix que ce fût; et le consentement solemnel qui fut donné il n'y a 3 jours au nouveau projet qui en avoit esté fait, qui paroissoit d'autant plus tolerable, qu'il ne donnoit point atteinte à la prérogative Royale d'assembler proroger et dissoudre les Parlemens quand on le trouveroit bôn: tout cela s'en est allé en fumée aujourdhuy en relisant le Bill pour la dernière fois; car quelqu'un ayant encore présenté une clause, pour obliger à des sessions de temps en temps, l'on a mis en question si le Bill passeroit ou s'il ne passeroit pas, et la négative l'a emporté de 10 Voix, 146 contre 136 [1]. La seule ressource qui reste à ceux qui en seront le plus touchez, sera d'insister plus fortement sur le raport des sommes données pour des services secrets, en imputant encore à cette prétendue cause l'échouëment de ce Bill, et de tâcher de le remettre sur le tapis, en luy faisant prendre origine dans la Chambre haute, par où ceux qui l'ont rejetté aujourdhuy ne seront pas moins en droit d'en faire autant quand il leur reviendra une seconde fois.

Cette resolution est une marque assez sensible du radoucissement des Whigs, et celle qui fut prise samedy dernier (25. Novbr.),

1) Vgl. Grey's Debates X, 329.

qu'il s'agissoit des subsides pour la Flotte, est une preuve des bonnes dispositions des uns et des autres. On lût ce jour là le compte des arrérages deus à la Marine, et quoy qu'on n'eût point songé à la Cour d'en demander le payement, comme il paroit par la Harangue de Sa Mté, la Chambre consentit à un subside de 500/m L. pour payer ce qui est deu aux matelots. On examina ensuite l'Estat des forces maritimes que le Roy avoit fait présenter, et on ne le trouva point trop grand, ni qu'il y eût rien à retrancher sur le nombre des matelots et des vaisseaux; mais on jugea que ceux qui avoient fait l'estimation de la dépense que cela demanderoit, l'avoient mise à trop haut prix, et que ce qu'on estimoit deux Millions trois cens et tant de mille Livres, pouvoit estre entretenu pour deux Millions, la quelle somme l'on resolut qu'on donneroit au Roy pour l'entretien ordinaire et extraordinaire de sa Marine pendant cette année. Cette resolution ne pouvoit qu'estre fort agréable à la Cour.

Afin que rien ne manque à ces bonnes dispositions, il faut qu'elles paroissent encore, lors qu'il s'agira du règlement de la dépense de l'Armée de terre, car jusques là l'on ne peut se flatter de rien. C'estoit aujourdhuy que cette affaire devoit estre débatue, mais y ayant eu deux autres questions assez importantes sur le tapis, assavoir celle des Parlemens Triennaux, et du Bill d'exclusion pour les Membres qui accepteront des Charges, elle a esté renvoyée à Samedi prochain, et tout ce qu'on a fait a esté d'écouter quelques harangues sur ce sujet, dont l'une, faite par Mr Clarges, butoit à diminuer le nombre des troupes qu'on a en Flandres et par conséquent la dépense de l'armée de terre, ce que l'on sera d'autant plus en estat de bien refuser alors, qu'on aura eu le temps d'examiner le fort et le faible de ces raisonnemens.

On a examiné aujourdhuy le Bill pour déclarer nulles les élections des membres qui accepteront des Charges lucratives, et il a esté agréé par la Chambre, qui en a renvoyé le raport à Vendredy prochain. Mais il n'y a rien qu'on ne puisse espérer touchant celuy-cy après ce qui vient d'arriver à celuy des Parlémens triennaux; pourveu que le motif de la rejection de ce dernier ne soit point comme quelques uns disent, assavoir que ceux mêmes qui avoient le plus à coeur qu'il passât, y ont contribué, parce que le trouvant trop avantageux à la Couronne, ils en veulent faire recommencer un autre dans la Chambre haute, qui le sera moins que celuy-cy.

December 12./22.

On manda vendredy dernier, que le Roy avoit fait communiquer à la Chambre des Communes ses Traittez d'Alliances offensives, et l'Estat des Troupes que chaqu'un des confédérez a sur pied, avec l'augmentation qu'ils y doivent faire. Pour ce qui est des Traittez, Mr le Secrétaire d'Estat Trenchard qui estoit chargé de cet ordre, leur dit, qu'ils estoient les mêmes que ceux qui avoient déja esté communiquez

l'année dernière, dont ils avoient la copie par devers eux, et qu'il icy n'avoit qu'un nouveau avec l'Electeur de Hanover, le quel il produisit avec sa traduction. Ces papiers ayant esté leus, et entre autres ce dernier Traitté qui fut critiqué par quelques uns, la Chambre en renvoya les resolutions jusques au lendemain, qui estoit le jour qu'elle avoit fixé pour déliberer sur l'Armée de terre; mais du Samedy elle a encore esté différée jusques à aujourdhuy.

Cette affaire estoit trop importante pour pouvoir estre toute finie en un jour, et encore la séance a duré jusques à 8 heures de soir; mais ce qui s'y est passé est presque un augure certain, qu'il n'y aura pas une grande diminution sur la liste que le Roy a donnée. Le parti de ceux qui s'y oposoient n'estoit pas le plus fort en nombre, mais estant composé des meilleures testes, avoit tramé qu'on mettroit d'abord en question, si l'on accorderoit au Roy les 93/m hommes qu'il a demandez, et c'est ce qui a esté proposé par M[r] Musgrave dans une belle harangue, où il paroissoit si peu de venin, que quelques uns du parti de la Cour ont donné dans le piège qu'il leur tendoit. Mais les autres plus pénétrans ont bien veu, que si la question estoit proposée de cette manière là, l'on courroit risque de la perdre, parce que ce grand nombre en effrayeroit plusieurs, et ils ont fait en sorte que cette opinion a esté rejettée; et ont proposé de mettre seulement en question, si l'on accorderoit au Roy une augmentation de troupes. Ceux qui avoient d'abord proposé de déliberer sur la demande des 93/m hommes, ont alors fait voir quels estoient leurs veritables sentimens, et ont dit que bien loin de parler d'augmentation, il falloit voir si l'on seroit en estat d'entretenir un aussi gros corps de troupes que l'année dernière, et que ce seroit beaucoup si l'on en accordoit autant qu'alors. Mais ces opositions n'ont eu aucun effet, et la question ayant esté proposée le nombre de ceux qui se sont déclarez pour accorder en general une augmentation de troupes au Roy, l'a emporté de 170 Voix, 248 contre 78, de sorte qu'il ne s'agit plus qu'à regler la quantité de cette augmentation, qui selon qu'on en juge par la manière dont cette resolution generale a esté prise, sera telle qu'on la peut souhaitter.

Les journées de Samedy et d'hier (9., 11. Decembre) se sont passées à chercher des fonds pour l'entretien de la Flotte, et pour remplacer ce que quelques Actes de l'année dernière ont raporté de moins qu'ils n'avoient esté estimez [1]), sur quoy voicy les résolutions qui ont esté prises, qui n'avancent pas encore beaucoup les affaires: 1. Qu'il sera permis d'aporter encore de l'argent sur le Million à fond perdu, jusques à la concurrence de 118,506 L. qui est la somme qu'il s'en falloit que ce Million ne fût rempli; Et 2. que pour autant de 100 L. qu'on a mises ou qu'on mettra dans ce fond sur la vie d'une personne, l'on pourra les mettre sur une seconde vie en ajoutant 35 L. et sur une troisième vie en ajoutant 15 L. au lieu de 20 qu'on avoit d'abord resolu.

Les Commissaires des Comptes publics raportèrent Samedy dernier

1) Zur Ergänzung vergl. Grey's Debates X, 358.

une liste des membres qui avoient touché des gratifications ou des pensions pour des services secrets, dont le nombre n'estoit que de 15 ou 20. Ceux d'entre eux qui estoient présens, comme M[d] Rannelagh, M[d] Falkland, et autres, ne nièrent pas le fait, mais alleguèrent d'autres considerations importantes, pour les quelles cet argent leur avoit esté confié, et du quel ils devoient disposer pour le service de Sa Majesté. La Chambre ne prit aucune resolution là-dessus, parce que quelques-uns prétendirent que le nombre en estoit plus grand, et l'on ordonna à un Commis de la Thrésorerie, qui pouvoit donner plus d'éclaircissemens sur ce sujet, de déclarer tout ce qu'il savoit aux Commissaires des Comptes publics, ce qu'il promit de faire, en ayant eu, comme il leur dit, la permission de Sa Majesté.

Les Seigneurs ont resolu d'examiner à leur tour les affaires de la Marine, et le mauvais succès qu'elles ont eu l'esté dernier, et pour cet effet ils ont fait prier Sa Majesté de leur donner communication de tous les papiers qui y ont du raport. Les 3 Amiraux s'estant tirez d'affaire d'avec la Chambre Basse, le Roy donna avant-hier des marques publiques, qu'il n'en aprouvoit pas davantage leur conduite, et les priva de toutes les Charges qu'ils avoient.

M[r] Killegrew estoit Commissaire de l'Amirauté, Colonel d'un des deux Reg[ts] de Marine, et Gouverneur du Fort de Lantgarde, ce qui luy valoit 3 ou 4 mille L. de rente. M[r] Laval estoit Commissaire de l'Amirauté, et Capitaine d'une Compagnie dans le 1[e] Reg[t] des Gardes: et M[r] Schovel Commissaire de la Marine, et Lieutenant Colonel d'un des Reg[ts] de Marine. Ils ont tous trois assez de bien pour se pouvoir passer du service, mais voilà le nombre des Amiraux bien éclairés.

La Chambre Basse a fait brûler par la main du bourreau le libelle blasphématoire, qui fut envoyé à plusieurs Membres ces jours passez.

December 15./25.

L'importante resolution de Mardy dernier (12.), par la quelle on consentoit en général à une augmentation de l'Armée de terre, ne laissa pas de trouver de dangereux oposans (Musgrave, Clarges, Finch), quoy qu'à la fin le parti de ceux qui se déclarèrent pour elle, fut de la moitié plus fort que l'autre. Les uns pretendirent qu'il n'y avoit point de proportion entre le nombre de 93/m hommes, dont on vouloit charger l'Angleterre, et entre ce que les autres alliez fournissent, quoy qu'elle ne soit pas si directement interessée dans une guerre par terre, comme ils le sont: outre que l'argent qu'elle donne pour l'entretien de ses troupes sort de son pays, pour aller d'ici sur celuy d'autruy. D'autres au lieu de vouloir entendre à quelque augmentation, voulurent persuader qu'il falloit diminuer le nombre des troupes qu'elle avoit déja sur pied, pour employer cet argent à se rendre plus formidables par mer, alléguant que c'estoit une folie que de se ruiner à entretenir de grosses armées de terre, pendant qu'on leur disputoit l'empire de la mer et qu'ils estoient en danger de le perdre. Et un M[r] Cornwall qui

a esté autrefois homme d'épée, dit, que c'estoit se moquer que de parler d'augmentation, puisque la teste avoit déja tourné à nos Generaux. Il y avoit trop de Membres qui estoient interessez dans cette injure, pour rester sans repartie, et M^d Colchester ayant pris la parole, dit, qu'il souhaitteroit qu'il en voulût nommer quelques uns hors de la Chambre, mais l'autre en vint à une explication sur le champ, et dit qu'il entendoit les Generaux Hollandois. Ce même Milord et quelques autres hommes de guerre furent de ceux qui contribuèrent le plus à détruire les raisonnemens des premiers, et qui, leur concedant que si l'Angleterre avoit suivi dès le commencement la méthode qu'ils proposoient, d'employer toutes ses forces par mer, elle luy auroit peut-estre esté la plus avantageuse, nièrent que ce changement se pût à present faire, sans s'exposer à voir rompre en peu de temps le noeud qui serre les confédérez; parce que la plus part d'eux regardant l'Angleterre comme le plus grand apuy de la ligue, on les verroit chercher ou leur salut ou leurs avantages particuliers par des paix separées, dès aussi tost qu'elle voudroit faire la guerre par égard à elle même: qu'on estoit trop avancé pour pouvoir reculer, et qu'il ne restoit point d'autre parti à prendre, que celuy d'assister de tout leur pouvoir les Alliez, et de continuer à se battre avec eux: que l'expedient qu'ils proposoient estoit encore moins seur qu'honneste, veu le nombre d'ennemis qu'on avoit au devant, les quels on ne tiendroit pas dans le respect avec des Flottes seules; et qu'enfin il estoit vray que la dépense en seroit terrible, mais qu'il y avoit des occasions où il valoit mieux perdre une moitié pour sauver l'autre, que de risquer le tout en voulant conserver une partie. Ce fut après ces premiers choqs que chaque parti s'efforça de poser la question à son avantage, et qu'enfin elle fut emportée comme on l'a mandé. Hier qu'il s'agissoit de régler cette augmentation, qui selon la demande qu'on en avoit faite, montoit à 22,200 Fantassins, 4936 Chevaux, et 2360 Dragons, on trouva de nouvelles sur ce nombre, mais les quelles selon toutes les aparences on auroit repoussées avec le même avantage, que lors qu'il s'estoit agi de l'augmentation en general, si les membres qui avoient le secret de la Cour (cómme le Controlleur Wharton) ne s'estoient oposez à en venir à une division de la Chambre, ayant eu ordre de Sa Majesté d'accepter les offres qu'on feroit nemine contradicente, si elles estoient raisonnables, plustost que d'obtenir le tout en dépit d'une partie de la Chambre, ce qui produisit un fort bon effet, mais beaucoup de surprise parmy les Membres qui estoient disposez à tout accorder. Ces offres, et la resolution qui fut prise en conséquence, furent, qu'on leveroit 15 Regimens d'Infanterie, à 13 Compagnies par Reg^t et 60 hommes par Compagnie, sans les Officiers et les Valets qu'on leur passe: 6 Regimens de Cavallerie à 9 Compagnies par Reg^t et 59 Maitres par Compagnie, sans les Officiers: et 4 Regimens de Dragons, à 8 Compagnies par Reg^t et 60 Dragons par Compagnie; mais avec la clause que ce seront des Regimens Anglois, et qu'il seront commandez par des Officiers nez sujets de Leurs Majestez. On compte que cette augmentation va à 20/m hommes.

Ce qu'on dit qui a principalement obligé Sa Majesté a ne vouloir pas obtenir tout ce qu'Elle auroit pû, sont les circonstances qui accompagnèrent une resolution, prise le jour précedent, de mettre une accise sur le sel; assavoir qu'entre plusieurs raisons qui furent alléguées pour s'y oposer, quelques uns dirent que c'en estoit fait de la liberté de la Nation, puis qu'on vouloit souffrir qu'on mît un impost sur les consomptions de bouche. La somme n'en est pourtant pas grande, et a esté reglée aujourdhuy à 3 Shillings par boisseau de Sel étranger, et à la moitié sur celuy d'Angleterre: ce qui selon le calcul de quelques uns ne laissent pas de produire 130 ou 140 mille L. par an, et sur quoy l'on pourra trouver un Million comptant, en affermant ce droit pour une quinzaine d'années. Un Gentilhomme Irlandois s'est offert aujourdhuy de faire trouver un Million sur les terres confisquées d'Irlande, qui selon son calcul, et sans toucher à la Capitulation de Limerick peuvent raporter 100/m L. par an: sa proposition n'a pas esté rejettée. Mais de tous les projets qu'on a en main, on croit que le meilleur est celuy de l'emprunt d'un Million à 15 pour Cent, dont le Capital et l'Interest seront éteints au bout de 20 ans. Ce qui faisant 10 pour cent de rente en conservant son principal et n'estant point sujet à l'embarras qu'entrainent les certificats de vie, et pouvant estre negotié et transferé à ses heritiers, sera bien plus avantageux que l'établissement de l'année passée, et au fond coutera beaucoup moins à l'Estat.

Les Seigneurs ont achevé le Bill pour empêcher les Membres d'accepter des Charges (Placebill), et y ont fait des changemens aux quels les Communes ne consentiront peut-estre pas, et qui le pourront faire tomber.

Le Regiment de Marine que commandoit Mr Killegrew a esté donné à Milord Barclay, qui a en même temps quitté celuy qu'il avoit de Cavalerie. Les Marchands des Indes Occidentales demandèrent hier des vaisseaux au Roy, pour envoyer audevant d'une riche Flotte qu'ils attendent, craignant que les François ne la guettent au passage à la pointe de l'Irlande.

December 22. 1693/Januar 1. 1694.

La resolution qui fut prise il y a 3 jours, de ne pas accorder au Roy la somme de 157/m pour des Subsides pour le Duc de Savoye et autres Princes, fut renversée dès le lendemain, qu'on en fit raport en pleine Chambre, et fut rejettée de 64 Voix. Une des raisons qui contribua le plus à la faire prendre ce jour-là, c'est que l'Electeur de Brunswick et les Evêques de Munster et de Liège, estant nommez avec le Duc de Savoye pour avoir part à ces Subsides, plusieurs se plaignirent des troupes de Lunebourg qui estoient à la bataille de Landen, et prétendirent que 14 de leurs Escadrons n'avoient pas voulu charger, et avoient esté cause de la perte de la journée, sans qu'on en eût fait aucun chatiment dans la suite: Et cela joint à l'absence de plusieurs Membres bien intentionnez, qui avoient crû qu'on ne proposeroit plus

rien d'importance ce jour là, fit qu'on perdit cette question de 3 Voix. Mais ceux qui travaillèrent à faire prendre cette resolution ne prétendirent pas que les Princes, et principalement le Duc de Savoye, ne recevroient plus de subsides, mais que le Roy les pourroit menager sur d'autres articles. Le lendemain on fit plusieurs harangues en faveur du Duc de Savoye, quelques uns mêmes prétendant que le Roy devoit transporter le fort de la guerre de ce costé-là, et quelques autres disant qu'il estoit à craindre qu'il ne fît une paix séparée si l'on le privoit de ces subsides, ce qui fit que la resolution précédente fut rejettée, et qu'hier l'on en prit une autre, par la quelle l'on a accordé presque tout ce que le Roy demandoit pour cet article.

Voicy en quoy consistent les resolutions qui ont esté prises pour l'Armée de terre, et les sommes aux quelles on a consenti pour son entretien.

December 26. 1693/Januar 5. 1694.

La chûte du Bill pour les Parlemens triennaux, dont on parla l'ordinaire dernier, est deue à deux motifs bien différens: l'un de ceux qui, après que la clause qui expliquoit le mot de tenir eut passé, regardoient le Bill comme trop avantageux à la Cour, et aimoient mieux s'en priver tout-à-fait, ou différer jusques à un autre temps pour le remettre sur le tapis: et l'autre, de ceux qui se rendirent aux plausibles raisons qui furent alleguées par quelques uns, assavoir que les mal intentionnez ayant répandu par tout qu'il y avoit ou auroit de la més-intelligence entre le Roy et son Parlement à l'occasion de ce Bill, toute l'Europe avoit les yeux sur eux pour voir ce qui en resulteroit; et que s'il estoit rejetté par eux mêmes, rien ne seroit plus capable de confondre et d'abatre leurs ennemis, et ne prouveroit mieux le parfait concert qu'il y avoit entre La Majesté et eux.

December 29. 1693/Januar 8. 1694.

La principale occupation que la Chambre des Communes a eue ces deux derniers jours, a esté de régler la taxe sur les terres, et de chercher des expédiens pour empêcher les fraudes, qui se sont commises par le passé en la levant; ce qui a esté cause que ce fond, le plus solide et le plus réel de tous ceux qu'on assigne pour la Guerre, a toujours raporté quelques centaines de mille Livres au dessous de ce qu'on l'évaluoit, au lieu qu'il les auroit deu raporter au dessus. Le plus seur moyen qu'elles ont trouvé pour cela, a esté de fixer une certaine somme pour estre levée sur tout le Royaume, et d'en faire une repartition sur toutes les Provinces, à proportion des fonds de terre qu'elles contiennent, et d'obliger chaque Province à faire bon la somme de sa quote-part, par où il sera difficile aux Collecteurs de favoriser qui il leur plaira, ou de s'enrichir aux dépends du public.

La somme totale qu'ils ont fixée jusques icy est de deux Millions

Sterling, dont une moitié est assignée pour la Flotte, et l'autre pour l'Armée de Terre. Mais comme c'est nouvelle méthode, cette affaire leur donnera encore de l'occupation pendant quelques séances.

1694.
Januar 9./19.

Quoy que la principale et presque la seule occupation de la Chambre Basse soit de chercher des fonds qui produisent les sommes auxquelles elle a consenti, cependant cette affaire va lentement, à cause de la nouvelle méthode qu'on vouloit prendre pour lever l'impost sur les terres. Car après y avoir travaillé plusieurs jours, la Chambre jugea hier, que la repartition qu'elle avoit en dessein de faire de la somme de deux millions sur chaque Province, à proportion des fonds de terre et autres biens qu'elle renferme, estoit impratticable; et elle resolut qu'on auroit recours à la méthode de l'année passée, qui est de lever 4 Schil. par Livre, ou $1/_5$ du revenu de tous les biens meubles et immeubles du Royaume. Ce changem[t] de mesures demandant qu'on en fasse dans les Bills qui estoient déja dressez, sera cause que cette affaire tirera encore à la longue, et que les 2 Millions qu'on assigne sur ce fond ne seront pas plus certains que ceux de l'année dernière, qu'il s'en fallût plus de 150/m L. de cette somme. La Chambre continue toujours dans le dessein de lever un Million sur les terres confisquées d'Irlande, et a employé une partie de la séance d'aujourdhuy à en examiner la possibilité et les offres qu'on fait. Mais pour la resolution qu'elle avoit prise de mettre un impost sur le papier qui entre dans les affaires publiques, elle commence à en abandonner le dessein.

Samedi elle travailla à l'affaire de la Compagnie des Indes Orientales, qui est regardée comme si profitable, que les souscriptions que l'on a commencé à faire depuis moins de deux mois en ça excèdent déja de beaucoup la somme de 744/m L. dont la nouvelle chartre portoit qu'on augmenteroit son face.

Cela n'empêcha pas que la Chambre n'écoutât les raisons de ceux, qui s'opposoient à la continuation de ce commerce par une Compagnie, à l'exclusion des autres sujets; dont la principale estoit, que la prérogative du Roy ne s'estendoit pas à pouvoir accorder le privilège à une Société ou à quelques particuliers de négotier seuls en quelque part du monde que ce soit. Elle ouït en suite les raisons de ceux qui soutenoient le contraire; et quoy que celles-cy eussent paru de si grand poids dans le Conseil, il n'y a que quelques mois, que l'affaire y fut jugée en faveur des prérogatives de la Couronne, il sembla pourtant que la Chambre penchoit pour l'autre opinion; mais elle ne prit encore aucune resolution, et renvoya l'affaire à demain.

Januar 12./22.

De plusieurs projets qui estoient sur le tapis dans la Chambre basse, pour lever une grosse somme par voye d'emprunt, dont les uns estoient

une manière de Lotterie, de laquelle les moindres billets auroient raporté un interest de 10 pour Cent pendant quelques années, les autres une banque à fond perdu, dont on auroit tiré 15 pour Cent pendant 20 ans; la Chambre se détermina avant-hier en faveur d'un troisième, par le moyen du quel on ne trouvera peut-estre pas si vite la somme désirée, qu'on auroit fait par le second, mais qui ne laissant pas d'estre très-avantageux, produira fort probablement tout l'argent qu'on resoudra de lever de cette manière-là. C'est de faire un emprunt d'un Million ou de 1200/m L. à un interest perpetuel de 8 pour Cent par an, dont les actions pourront estre negotiées et transférées, mais dont le Capital pourra estre rachepté, en en donnant avis un certain nombre d'années auparavant. On n'a pas encore resolu de quel fond on tirera les 80, ou 96 mille L. nécessaires pour le payement annuel de cette rente, mais selon les aparences elles seront assignées sur la nouvelle taxe du sel, et ainsi n'iront point à la diminution des revenus de la Couronne, comme fit l'emprunt d'un Million l'année passée. L'on a d'autant plus lieu de croire que cette somme sera bien tost trouvée, à un interest aussi considerable et aussi asseuré que sera celuy-cy, que la Compagnie des Indes, sans contredit plus sujetté à caution, et dont le profit dans les années moyennes n'excède pas celuy de 8 pour Cent, a trouvé un nouveau fond de 1200/m L. en peu de semaines; car dans les derniers jours qu'elle avoit donnez pour estre receu à aporter de l'argent, et qui expirèrent hier, on se battoit pour y estre receu, et en moins d'une semaine l'on y a aporté 500/m L. qui est la preuve la plus convaincante qu'on puisse donner de l'abondance qui continue à régner dans cet heureux pays.

Les Communes continuent à mettre en estat les autres Bills pour de l'argent qu'elles ont en main, et pour prévenir autant qu'il se pourra les abus prattiquez cy-devant dans la levée de l'impost sur les terres, elle a ordonné aujourdhuy, que les Commissaires qui seront nommez pour cela presteront serment qu'ils n'auront aucune acception de personnes pour quelque consideration que ce soit, mais qu'ils estimeront les terres selon leur valeur et leur revenu. Le Committé qui a examiné les offres qu'on faisoit sur les biens des Irlandois qui ont esté en rebellion, a ensuite fait son raport, dont la Chambre a paru si satisfaite, qu'elle a d'abord ordonné qu'on aportera un Bill de condamnation contre eux, et par lequel leurs terres seront déclarées confisquées. La Cour souhaitteroit sans doute quelque fond, si non plus réel, au moins pas si odieux que celuy-cy, et dont l'exaction portera des gémissemens dans tous les pays Catholiques alliez. Mais on ne peut jamais juger seurement des procedures du Parlement que quand elles sont passées en Acte.

Januar 19./29.

La Chambre Basse mit enfin hier la dernière main au Bill pour la taxe des terres, et l'on ordonna qu'il seroit mis au net pour en faire la

dernière lecture. Elle trouva plusieurs obstacles en son chemin, dont deux des principaux se termineront à l'avantage de la Cour, et grossiront indubitablement la somme. L'un regardoit un serment, qu'on avoit resolu de faire prendre à ceux qui feront la taxe de chaque terre, ce qu'on n'emporta que d'une voix dans le raport qui s'en fit, et qui devroit produire 2 ou 3 cens mille L. pour peu qu'il reste de conscience. L'autre estoit une question à peu près de même nature, assavoir si l'on feroit prendre les sermens de fidelité aux Chefs et Membres des Collèges des deux Universitez, et si ceux qui les refuseroient payeroient le double de la taxe comme les autres sujets; et un article aussi raisonnable ne fut pourtant emporté que de 8 Voix. M[r] Clarges qui a beaucoup de maisons à Londres, proposa qu'on exempteroit de la taxe les maisons qui ne sont pas louées, mais il le perdit de plusieurs Voix. Mais en échange l'on proposa d'attacher une clause au Bill pour en aproprier une somme, qui seroit uniquement destinée à l'entretien d'un nombre de Navires, qui n'auroient d'autre occupation qu'à croiser en de certains endroits pour asseurer le Commerce. Après bien des débats entre ceux qui vouloient que ces Navires fussent indépendans de l'Amirauté et par conséquent de la Cour, et ceux qui s'oposoient à une aussi injuste prétension, il fut resolu, que la dite clause et apropriation seroit attachée au Bill, et qu'il y auroit 43 Navires uniquement destinez à croiser et à convoyer, dont 4 seront du 3[e] rang, 16 du 4[e], 13 du 5[e] et 10 du 6[e]. Ces Navires seront divisés en cinq Escadres, dont l'une aura pour departement le Cap de Flamborough, dans la Province d'York, laquelle asseurera le Commerce qui se fait au Nord du Royaume. La seconde sera aux Dunes et ses environs. La troisième à Jersey et à Guernesey. La quatrième au Lands-end et à l'entrée de la Manche, et la cinquième au Cap Claire ou à la pointe Méridionale de l'Irlande. Mais l'Amiral aura le pouvoir dans des occasions extraordinaires de rapeller ces Navires pour les joindre à la grande Flotte.

Cette affaire ayant occupé les Communes pendant deux jours, elles ont esté obligées de différer leurs déliberations sur la communication et la demande que leur firent les Seigneurs dans la dernière Conférence; sur quoy elles firent déja hier quelques questions au Ch[r] Trenchard, qui est un de leurs Membres, et qui avoit le departement de la Flotte. Et aujourdhuy elles ont resolu qu'avant que de passer plus avant, Sa M[té] sera prié de leur faire donner communication de la lettre, que le Compte de Nottingham receut le 30[e] de May, qui contenoit un avis du départ de la Flotte de France, et du jour qu'elle estoit en mer. Les Seigneurs ont fait signifier une sommation à tous les Membres de leur Chambre, pour se trouver à la resolution qu'ils doivent prendre sur cette affaire. Ils ont examiné les raisons de ceux qui n'ont pas voulu consentir à leur Vote, et leur ont fait faire quelques changemens dans des circonstances de faits, qui n'y estoient pas bien deduites. Les raisons ou excuses de ceux qui sont du Conseil du Cabinet, ont esté qu'ils n'avoient fait aucun doute, que les Amiraux ne fussent instruits par d'autres voyes du contenu de cette lettre, et qu'ainsi ils n'avoient point

jugé à propos de leur en donner avis, dont il semble que la Chambre n'a pas esté satisfaite. D'ailleurs cette Lettre n'est proprement qu'une Gazette à la main, que bien d'autres curieux avoient receue en même temps.

L'affaire de la Compagnie des Indes s'est tournée autrement qu'on n'avoit crû, et une augmentation de 1200/m L. dans la quaisse n'a pas empêché que la resolution qui ne fut emportée l'autre jour que d'une Voix, n'ait esté confirmée aujourdhuy de quantité, et qu'on n'ait fait le Vote suivant, que tous les sujets de ce Royaume ont une pleine liberté de negotier aux Indes Orientales, à moins qu'ils n'en soient empêchez par un Acte du Parlement. Il seroit à souhaitter qu'ils eussent pris cette resolution dès l'annee passée, et avant que le Roy eût accordé une nouvelle Patente, qui est par là declaré nulle. La Compagnie a 8 navires prêts à faire partir, et elle n'a pas épargné des offres considerables pour avoir un privilège pendant 21 ans. Mais les Interlopers qu'elle avoit traitté avec trop de hauteur et de dureté, l'ont poussée à bout à leur tour.

Januar 23./Februar 2.

Hier, qu'on faisoit le raport dans la Chambre basse de la resolution qu'on avoit prise d'attacher une clause au Bill de la taxe sur les terres, par laquelle on affectoit une partie des deux Millions qu'elle doit produire à l'entretien de 43 vaisseaux destinez uniquement pour croiser en de certains endroits pour la seureté du commerce, toutefois avec la permission au Conseil et à l'Amiral, de pouvoir dans une nécessité pressante les réunir à la grande Flotte, hier, dis-je, qu'on en faisoit le raport, il y eut de grandes contestations dans la Chambre touchant cette clause, les uns s'efforçant de la faire rejetter, et les autres en plus grand nombre s'obstinant à la faire passer. Les premiers estoient composez en partie de ceux qui sont le plus zélez pour la Cour, qui voyoient avec regret qu'on vouloit faire une Loy à Sa M^té^ sur un article qu'Elle avoit resolu de faire de son propre mouvement, et en partie de ceux, qui connoissant les anciennes limites du pouvoir de la Chambre, représentoient que la Haute pourroit se roidir contre cette Résolution, et la trailleroit d'un attentat sur ses droits, parce que ne luy restant déja plus que celuy de souscrire aux Bills pour de l'argent, sans y pouvoir rien altérer, les Communes n'auroient qu'à attacher quelle matière il leur plairoit à de pareils Bills, pour s'en rendre seules les arbitres; que les Seigneurs pour s'y oposer voudroient infaillliblement faire des corrections à ce Bill, lesquelles produiroient plusieurs Conférences entre les deux Chambres, d'où naitroient tout au moins des longueurs très-préjudiciables au bien des affaires; et que si chaqu'une venoit à s'obstiner de son costé, il en resulteroit la perte du Bill le plus important de tous, qui seroit suivie de mille inconveniens. Les autres alléguèrent au contraire, que la santé du commerce estoit une chose si essentielle pour le bien de la Nation, qu'il y falloit pour-

voir avant toutes choses; qu'on ne savoit pas s'il s'en présenteroit une occasion aussi favorable que celle-cy pendant tout le reste de la session; que le manque de pareille précaution les années dernières avoit esté cause des pertes inestimables qu'on avoit souffertes, et que l'obligation de l'entretien de ces 43 navires n'estoit pas une nouvelle dépense ou une Charge pour le Roy, parce qu'ils faisoient partie d'une liste de deux cens et tant, qu'on doit avoir en mer cette année. L'Amiral Russel proposa un milieu, qui est que si l'on vouloit absolument en faire une clause et l'attacher à un Bill pécuniaire, ce ne fût pas à celuy-cy, dont le moindre delay estoit d'une grande conséquence, et le poste d'un préjudice infini. Mais la question ayant esté mise si la clause susdite feroit partie du Bill ou non, ceux qui furent pour la retenir l'emportèrent de plus de 60 Voix, 187 contre 123, et l'on ordonna qu'il fût envoyé aux Seigneurs. Ils l'ont leu aujourdhuy pour la première fois, et ce sera demain la grande journée qu'ils le liront pour la seconde et delibereront dessus. L'on tient ce soir un Conseil du Cabinet extraordinairement sur ce sujet, dans lequel on songera aparemment moins à l'interest, qu'on pourroit avoir dans un autre temps à ne se pas laisser lier les mains, qu'aux moyens d'empêcher que le Bill ne tombe par l'obstination des Seigneurs, et de leur faire avaller cette pilule avec le préservatif des Protestations, comme ils firent il y a deux ans, lors qu'on attacha à un semblable Bill une Clause, qui leur ostoit le pouvoir de rien changer à la nomination des Commissaires pour les Comptes publics.

Aujourdhuy la Chambre Basse a achevé le Bill pour remplir le Million à fond perdu; mais on a allégué tant de raisons contre les moyens par lesquels on prétendoit de trouver de nouvelles sommes, en nommant une seconde et une troisième Vie, que cet article a esté rejetté.

Les Communes ayant fait demander au Roy communication de la lettre que le Comte de Nottingham avoit receue de Paris du 1 Juin n. s. avec avis du départ de la Flotte de France (qui estoit si mystérieux que la Gazette du même lieu imprimée deux jours auparavant contenoit la même chose), et qu'il plut à Sa M[té] de permettre à ceux du Conseil privé, qui sont Membres de la Chambre, d'y faire raport de ce qui est de leur connoissance, touchant le temps auquel ils furent avertis de ce départ, aujourdhuy le Ch[r] Trenchard leur a delivré cette lettre de la part du Roy, laquelle estant en François, l'on a nommé quelques Membres pour la traduire en Anglois, et l'on en a renvoyé la considération à Vendredy prochain.

Januar 26./Februar 5.

Jamais affaire ne s'est passée plus à souhait, que celle du consentement des Seigneurs à la Clause des 43 Navires attachée au Bill de l'impost sur les terres par les Communes. La partie estoit si bien faite, et l'on estoit si persuadé de la nécessité de le passer au plustost, que

lors qu'on en fit mercredy dernier la seconde lecture, ceux qui y vouloient faire quelques objections avoient d'abord la bouche fermée, par le grand nombre de ceux qui crioient «agréé,» et qu'on n'eut seulement pas recours aux protestations ordinaires. Le Comte de Rochester dit pourtant, que le service du Roy et les besoins de l'Estat, leur faisoient former les yeux pour le présent à la procédure irrégulière des Communes. Et le Comte de Torrington dit, que par la même consideration il taisoit des objections considerables, qu'il pourroit faire à la manière dont on a disposé les 5 Escadres, qui n'estoit pas telle qu'il falloit pour en retirer tout l'avantage qu'on se proposoit pour la seureté du commerce; mais quand on le pria de s'expliquer, il eut la bouche close par le même cri. Les Jacobites et autres se trouvant trop foibles pour faire un parti, l'on donna le consentement au Bill sans en venir à aucune division, et hier à midy il fut en estat d'estre passé par le Roy. Mais à peine est-on dehors de ce méchant pas, qu'en voicy un bien plus difficile à franchir qui se présente. Entre 4 ou 5 Bills publiés qu'on présenta à Sa Mté pour y donner son consentement, il y avoit celuy qui a pour titre, Bill pour des procédures libres et impartiables dans le Parlement (Placebill), par lequel on déclaroit nulles les élections des Membres qui accepteroient quelque charge: mais on fut fort surpris quand on entendit le Clerc qui dit, que le Roy et la Reine s'y aviseroient, c'est-à-dire, qu'il estoit rejetté. Le bruit ne fut pas grand parmy les Communes pendant qu'elles furent dans la Chambre haute, mais quand elles furent dans la leur, et que le Speaker leur eût fait raport des Bills qui avoient esté passez, et de celuy qui ne l'avoit pas esté, l'on dit qu'on n'y a jamais veu un pareil vacarme à celuy qui s'y fit [1]).

Januar 30./Februar 9.

Le vacarme que fit Vendredy la Chambre Basse à l'occasion du Bill qui venoit d'estre rejetté, fut cause que le Roy abrégea son séjour de Windsor et revint dès dimanche à Kensington, où l'on tint le soir un Conseil extraordinaire sur cette affaire; et hier M. le secrétaire d'Estat fit savoir à la Chambre, que Sa Mté seroit preste à 4 heures après midy, pour recevoir ce qu' ils avoient à luy dire.

Le Speaker accompagné d'environ 150 Membres se rendit dans la grande Salle des Banquets à cette heure-là, et s'estant aproché du Throne du Roy avec les mêmes formalitez et la même soumission qu'en d'autres rencontres, il leût l'Ecrit cy-joint [2]), à quoy Sa Mté repondit qu'Elle le considereroit et leur rendroit reponse en peu de temps, et que pour cet effet ils se trouvassent demain au même lieu à 10 heures du matin. Il est en termes assez différens de ceux, aux quels il avoit d'abord esté couché par les soins du Sr Granville Président du Committé où il avoit esté dressé, ce qui donna encore occasion Samedy

1) Vgl. Grey's Debates, X, 375.
2) ibid. X, 380.

dernier (27.) à de grandes disputes. Le plus important des endroits retranchez estoit celuy où l'on prioit Sa Mté de chercher des expédiens pour reparer la perte de ce Bill; car quoy que la rejection s'en fasse sous le nom dont l'on s'y avisera, ce n'en est pas moins un refus auquel il n'y a plus de retour. L'expédient qu'on vouloit insinuer, estoit que Sa Mté prorogât le Parlement, afin qu'on pût recommencer ce Bill avec une autre Session. Mais l'on s'oposa fortement à cette proposition, premt (Mr Montaigu, Commissaire de la Thrésorerie) en faisant voir que rien n'estoit plus hors de saison qu'une pareille prorogation, qui annulleroit tant de Bills déja si avancez et si nécessaires pour les nécessitez publiques; et Secondemt (Chr Temple Commiss. de la Douanne) en représentant, que rien ne choquoit tant la constitution fondamentale de l'Estat que de vouloir obliger le Roy à faire une prorogation, qui est une des prérogatives inséparables de la Couronne, et que depuis 40 ans qu'on estoit dans les Parlemens, on n'y avoit jamais ouï une pareille proposition.

Les autres retranchements qu'on y fit, ne regardoient que des termes peu respectueux, comme celuy d'ignorance de leurs constitutions, et celuy de Représenter par tout où l'on a employé ceux de Suplier ou de prier. Le calme fut beaucoup plus grand ce jour-là qu'il n'avoit esté le précédent, auquel il se dit des choses si fortes et si désagréables, que dans toute autre occasion l'on auroit envoyé à la Tour pour beaucoup moins; mais qui en auroit fait la proposition ce jour-là, auroit couru risque d'y aller soy-même. Le moins dont on menaçoit estoit la suspension de toutes les affaires publiques, sur quoy un des plus sensez de la Compagnie (Chr Sidley) leur dit, qu'ils ne ressembloient pas mal à des enfans, qui ne vouloient pas diner après qu'ils avoient perdu leurs jouëts; et que sous ombre que le Roy venoit de leur donner un chagrin, ils vouloient abandonner le soin de la Nation, et travailler eux-mêmes aux fers qu'on leur preparoit à Paris. Mais le Vice-Chambellan Lowther fut le seul du Conseil du Roi qui osa parler avec vigueur, et qui le fit avec succès. Il dit entre autres, qu'on vouloit faire une chose nationnale du refus de ce Bill, mais qu'on savoit qu'il n'avoit esté emporté que de 10 Voix dans leur Chambre: que les Voix ne se pesoient pas mais se comptoient, et qu'il osoit poser en fait sans éplucher curieusemt les revenus d'aucun Membre, que les biens, et par conséquent la consideration dans le Royaume, du moindre nombre de ceux qui avoient esté pour rejetter le Bill, estoient trois fois plus grands que de ceux qui l'avoient fait passer: qu'outre ceux-cy il y avoit d'une autre sorte de gens dans la Chambre, qu'il n'avoit point dessein de choquer, qui embrassoient un parti plus par impétuosité que par raison, assavoir les jeunes Membres. Le Controlleur Wharton défendit aussi les Conseillers Etrangers; car quand on proposa que leur éloignement devoit faire partie de la Remontrance, il dit qu'il y en avoit de ce nombre-là, qui estoient plus zêlez pour le pays que des Anglois mêmes. Plusieurs souhaitteroient pourtant, que la Chambre se fût plustost servie de son pouvoir négatif à travailler

aux affaires ou à les reculer, à quoy l'on l'avoit ramenée petit à petit, que d'en venir à une Remontrance, qui est une extremité à laquelle elle ne se porta sous Charles II qu'après vingt années de règne, et qu'il eût refusé l'important Bill d'Exclusion. Car quand il n'y auroit que les deux Résolutions du Vendredy imprimées par autorité de la Chambre et dispersées par tout le Royaume: que le titre spécieux et imposant du Bill qui est allégué y avoir donné lieu: et que les préparatifs fastueux de cette journée décrits dans le même imprimé,

«I. Que le sergent d'Armes aille dans la Grande salle et dans «toutes les Cours de judicature pour sommer tous les Membres de se «rendre à la Chambre. II. Que le Sergent d'Armes aille dans la Chambre «du Speaker et en fasse sortir toutes les personnes qui ne sont pas «Membres de la Chambre. III. Qu'il en ferme la porte de derrière et «en mette la Clef sur la Table du Speaker etc.;» — car quand il n'y auroit que cela, il en pourroit resulter plus de mal que d'une quinzaine de jours perdus, autre qu'en voila déja cinq ou six qui le sont. La raison qui a fait différer la réponse du Roy, est qu'elle meritoit l'examen de quelques Conseils, et qu'il estoit aujourdhuy Feste. L'anniversaire qui se célèbre ce jour-cy estant en souvenance du plus grand des attentats d'un Parlement, il y a lieu de croire que sa Mémoire et ce qu'en ont dit les Prédicateurs viendra à propos dans l'occasion présente.

Februar 6./16.

La resolution qui avoit esté prise dans la Chambre Basse de lever un Million à 8 pour Cent d'interest, fut renversée hier qu'on en faisoit le raport, et la principale raison dont on se servit pour cela fut, qu'on ne trouveroit jamais dans le temps requis une pareille somme aux conditions qui y estoient annexées, assavoir le droit que le Parlement se reservoit de pouvoir rachepter ce fond quand il voudroit, ce qui estant joint à l'autre incommodité de ne pouvoir pas retirer son capital, seroit cause qu'on ne se presseroit pas à placer son argent de cette manière. Une quarantaine des plus riches Membres (Mr Fowley à la teste) s'estoient engagez à fournir eux seuls la principale partie de cette somme en argent comptant, moyennant qu'on leur donnât 10 pour Cent au lieu de 8, dont les deux de surplus devoient estre en partie déduits, sur l'interest qu'on auroit donné à ceux qui n'auroient apporté que de petites sommes, qui au lieu de 8 n'auroient receu que 6 ou 7. Mais quoy que leur proposition parut assez plausible elle fut aussi rejettée, à quoy la jalousie du grand gain qu'ils auroient fait, contribua plus qu'aucune autre consideration.

Ce projet ayant échoué, l'on revint à celuy qui avoit d'abord esté proposé par un des Membres de la Chambre (Mr Neal, qui fit la Lotterie de 25/m L.), qui estoit de lever la même somme d'un Million par une manière de Lotterie, où l'on ne sauroit perdre, et d'en assigner la rente sur les mêmes fonds de l'impost sur le sel et de l'accise sur

la bière. Le plan qu'on en a déja envoyé pouvant estre oublié, le voicy une seconde fois et tel qu'il a esté resolu, sauf les changemens qu'on trouvera encore à propos d'y faire. L'on distribuera 100/m billets à 10 L. la pièce, qui feront la somme requise d'un Million. De ces 100/m billets il y en aura un qui vaudra 1000 L. de rente pendant 16 ans, à celuy à qui il écherra. 9 en vaudront chaqu'un 500, 20 en vaudront 100, 80 en vaudront 50, 90 en vaudront 25, 300 en vaudront 20, 2000 en vaudront 10. Et le billet qui sera tiré le premier de tous vaudra outre cela 100 L. de même que celuy qui sera tiré le premier après qu'il n'y aura plus de lots à espérer. Tous ces billets feront 2500 en nombre. Et ceux à qui apartiendront les 97,500 billets blancs, recevront 10 pour Cent pendant le même temps de 16 années, à proportion des sommes qu'ils y auront, c'est-à-dire d'une L. par billet, ce qui revient à un peu moins de 4 pour Cent par an en conservant son Capital, sans l'espérance d'avoir part aux bons billets. Ce projet fut examiné et aprouvé hier, et tout le changement qu'on y fit c'est qu'au lieu de 15 ans d'interest on resolut d'en donner 16. Il faudra un fond de 140/m L. par an pour ces interets. Le raport en a esté fait aujourdhuy et a aussi esté agréé, de sorte qu'il ne reste plus qu'à en dresser un Bill, et à le passer selon les manières acoutumées. On se promet qu'en deux ou trois mois de temps tous les billets seront distribués, tant on a d'apreté en ce pays pour cette sorte de hazards. La Chambre a encore un autre projet pour faire une banque considerable, qui doit ruiner celles de tous les autres pays, et qu'elle doit examiner un de ces jours.

Februar 9./19.

La Chambre basse a travaillé ces deux derniers jours à chercher de nouveaux fonds pour la Guerre, et de plusieurs expédiens qui ont esté proposez, elle penche plus jusques à present pour celuy d'une taxe par teste, qu'on levera deux fois dans un an, et qui selon leur calcul devra produire environ un Million. De cette manière-là il y auroit près de cinq Millions de trouvez; trois qu'on a déja, dont deux sont sur les terres et un qu'on prend sur les Revenus de la Couronne; et deux dont on auroit les moyens en main, l'un par la Lotterie, qui probablement sera mise en exécution, et l'autre par cette taxe par teste. La Chambre continue toujours dans le dessein de faire une grosse somme par le moyen des Confiscations, n'y ayant que deux jours qu'elle a rejetté la requeste de quelques Lords et de plusieurs Irlandois Catholiques, qui demandoient la permission de faire ouïr des Avocats, avant qu'on passât plus avant. Cette resolution des Communes peut avoir contribué à un commencement de soulévement, que les lettres de Corke du 27 du mois passé portent qu'il y a dans la Province de Kerry, où deux Evêques in partibus, l'un de Dublin et l'autre de Corke (Dr. Cragh et Dr. Shine) ont débarqué, et ont préché la rebellion aux Irlandois papistes, dont quelques uns s'estant joints avec des Rap-

paries ont enfoncé des prisons, et ont mis en liberté ceux qui y estoient. Cette nouvelle est mandée par des personnes fort connues, et ils ajoutent que ces Evêques ont passé, à la faveur d'un Passeport de l'Empereur, et qu'il y a déja quelques troupes en chemin pour aller dissiper les rebelles; mais on n'en a point encore d'avis de dessus les lieux mêmes à l'Office du Secretaire d'Estat. Les Jacobites ont si bien répandu le bruit, du dessein d'une descente, que les François doivent faire sous le Marechal de Lorges en quelqu'un des trois Royaumes, que plusieurs en paroissent ici persuadez, mais beaucoup moins qu'on ne l'est en Ecosse, selon les lettres qu'on en reçoit. On fit hier un changement parmy les Officiers des Milices de Londres, qui servira beaucoup à rassaurer les plus timides, ou du moins qui achevera de gaigner le parti Whig qui appelloit hautement Jacobites ceux qu'on a dépossédez, et qui depuis longtemps souhaittoit ardemment cette reforme, mais à laquelle il semble qu'on n'auroit-pas touché, si le Comte de Nottingham avoit continué dans son poste. L'on en a osté environ 40 de ceux qu'on nomme Torys, et on en a mis 34 des autres en leur place: et comme c'est le parti de ceux-cy qui a le plus d'argent, ou du moins qui en aporte le plus dans les nécessitez pressantes, on se promet qu'après cette démarche il en viendra abondamment dans le thrésor, ce qui probablement contrepesera les effets du ressentiment que les autres en pourront avoir. Un entretien particulier de plus d'une heure, que le Roy eut hier avec le Comte de Shrewsbury un des plus zélez et des plus estimez du parti Whig, donne encore lieu de croire qu'on a fait de nouvelles tentatives pour luy faire reprendre de l'employ.

Februar 23./März 5.

La Chambre Basse a ouï aujourdhuy le raport de la resolution, qui avoit esté prise en grand Committé, de mettre un impost sur les Cuirs et les peaux: Et comme cela passe sous le nom d'accise, il s'y est fait de terribles oppositions, quelques uns (Mr Cornwall) alléguant que leur condition alloit devenir pire que celle des Hollandois, chez qui rien n'est exempt de taxe. Après plusieurs heures de contestations, on a esté obligé d'en venir à une division, pour savoir si l'on consentiroit ou si l'on ne consentiroit pas à cette imposition, et heureusement l'affirmative l'a emporté de 31 Voix (149—118), de sorte qu'on a ordonné qu'on en aportât un bill. Il courra encore des risques et demandera bien des formalitez avant qu'estre achévé, et quand tout sera fait, on ne croit pas que cela produise plus de 500/m L. en l'accordant pour cinq ans, comme on en a le dessein.

Le renouvellement qu'il faut faire toutes les années de l'Acte, pour pouvoir punir les déserteurs et les mutins de l'Armée, ayant esté ces jours-cy sur le tapis, on proposa d'y ajouter une clause, pour empêcher qu'on n'enrolle des gens par force ou par surprise; parce qu'on avoit fait de plaintes à la Chambre, que sous ombre de presser pour le ser-

vice de mer, on avoit enlevé plusieurs personnes pour celuy de terre. Le remède qu'on y proposa fut, que tous ceux qui viendroient déclarer à un juge de paix qu'ils avoient esté enrollez par force, seroient déclarez libres et sans engagement envers leur Capitaine; ce qui auroit esté un beau moyen pour congédier en peu de temps la moitié ou les deux tiers de l'Armée. Cette proposition ne fut pourtant pas entièrement rejettée, mais au lieu de la rendre générale, on la restraignit aux nouveaux enrollemens qui se feront, et l'on resolut que desormais aucun Officier ne pourra engager qui que ce soit que de son consentement libre, qu'on sera obligé de luy faire déclarer devant un juge de paix ou un grand Connestable. On croit que demain, que se fera le raport de cette resolution, il y aura plus d'oposition à y consentir, qu'il n'y en eût à la laisser prendre.

Les Seigneurs ont leû pour la 1re fois le Bill des Communes touchant les procès de haute trahison, par lequel on rend les preuves contre les accusez bien plus difficiles, et leurs defenses beaucoup plus faciles. Il pensa estre rejetté de cette première lecture, et l'on croit qu'il le sera lundy prochain, qu'on en fera la seconde et qu'on déliberera dessus. Le Roy en sera aparemment témoin, car il avoit déja dessein d'y aller hier, dans la croyance que l'affaire seroit débatue ce jour-là; sa présence en pourra un peu faciliter la rejection, et de quelque importance que soit un Bill, il vaut mieux que la Négative en vienne d'une des deux Chambres.

März 2./12.

Depuis que quelques membres ont avoué qu'ils avoient receu de l'argent, lorsque quelqu'un parle en faveur de la Cour, les autres disent que son suffrage est achepté; et hier pour leur rendre le change, Milord Cutts, nouvellement receu dans la Chambre et un des meilleurs parleurs, taxa ceux qui estoient pensionnaires de la France. L'on se récria sur la violation des constitutions, qui sont qu'on n'accusera personne sans avoir les preuves en main, mais on calma l'affaire pour passer à la suivante: la résolution, qui avoit esté prise de naturaliser tous les Protestans qui prendront les serments, a esté traversée par beaucoup de membres, particulièrement par le Speaker à qui l'on ne faisoit pas une assez grosse somme, et il n'y a point d'apparence qu'elle passe, estant renvoyée de jour à autre. Un Mr Knight, Deputé pour Bristol est un de ceux qui se déclarèrent d'abord contre, et qui dit des choses un peu dures. Mais l'on a semé ces jours-cy un petit libelle, sous le nom de la harangue prétendue qu'il fit alors, où on luy en fait dire de bien plus fâcheuses, et entre autres, que le projet de cette Naturalisation a ésté proposé dans le Conseil par le seul Conseiller qui est étranger; et on finit le discours pour ces mots: Mr le Speaker je suis d'avis qu'on fasse venir le sergent d'armes pour jetter le Bill (de naturalisation) hors de la Chambre, et ensuite que nous jettions tous les étrangers hors du Royaume. Ce libelle ayant esté leu et les plaintes

en ayant ésté faites, il fut condamné à estre brulé par la main du bourreau, et l'on nomma un Committé pour en rechercher les auteurs.

Le Comte de Shrewsbury s'est enfin rendu aux sollicitations de son parti, et a receu ce matin les sceaux de secrétaire d'Estat de la main du Roy.

März 6./16.

Aujourdhuy les Commissaires de la Thrésorerie sont allez demander un emprunt de 200/m L. à la ville de Londres, ce qui pourra estre un aiguillon pour obliger les Communes à se presser plus qu'elles ne font.

Elles ont travaillé ces jours passez au règlement du commerce d'Afrique, c'est-à-dire de Guinée, dont la Compagnie est fort délabrée et fait beaucoup de tort aux plantations d'Amérique, qui sont obligées d'achepter les Nègres d'elle. Les resolutions qu'on a prises ne sont encore que préliminaires, assavoir que la conservation des Forts et Chateaux qu'on y a, est nécessaire pour la seureté de ce commerce; et qu'il est de l'intérest de la Nation qu'il soit exercé par une Compagnie.

Les deux Chambres ne sont pas d'accord sur le Bill pour la punition des déserteurs, avec la clause que les Communes y ont ajoutée. Car au lieu qu'elles veulent que chaque soldat donne désórmais son consentement par devant un Juge de paix ou un grand Connétable, qui sont des Officiers de Justice souvent éloignez ou de difficile accés, les Seigneurs ont mis devant un petit Connétable, qui sont des espèces de Sergens. Mais c'est à quoy les Communes ne veulent pas consentir, parce que ce sont des gens aisez à corrompre, et qu'ainsi une pièce de 30 sols de plus pourra faire un enrollement dans les formes. D'une autre costé les Seigneurs veulent augmenter les privilèges des soldats, et ont ajouté une clause au Bill, que lorsque les soldats ne seront pas payez par leurs Officiers, ils pourront porter leurs plaintes au Conseil Privé, ce que les Communes ne veulent pas passer, un de leurs Membres (Mr Seymour) qui est de tous les Conseils, ayant allégué que le Conseil n'a déja que trop d'autorité.

März 16./26.

C'estoit avant-hier le jour, que tous les Membres des Communes avoient ordre de se trouver dans la Chambre, pour représenter plus solemnellement la nation, et résoudre en dernier ressort si l'on consentiroit à des accises: mais la pluspart de la séance se passa à faire la reveue de la Chambre, qui se trouva plus complette qu'on ne l'avoit veue de plusieurs années, et à examiner les excuses des absens, dont celles d'une douzaine de Membres n'ayant pas paru assez legitimes, on ordonna qu'on les envoyeroit prendre pour les amener en prison chez le Sergent d'armes, et l'on dépêcha des messagers pour cela. Et comme il y en avoit plusieurs autres en chemin, on resolut de faire une nou-

velle reveue dans la huitaine, sous peine du même châtiment à ceux qui ne seroient pas présens. Ces formalitez ayant emporté presque tout le temps, il en resta peu pour la principale affaire, et il fut employé d'un costé par Mr Seymour, Conseiller du Cabinet, pour haranguer le plus pathétiquement qu'il pût contre l'introduction des Accises, et de l'autre par Mr Lowther, cy-devant Vice-Chambellan, pour représenter qu'on n'avoit point d'autre moyen plus efficace pour avoir de l'argent. Le raport du Bill pour l'accise sur le sel se devant faire aujourdhuy, l'on se reserva pour ce temps-là; mais plus de six heures qui y ont esté employées n'ont pas suffi pour terminer l'affaire, et l'on a esté obligé d'en renvoyer le reste à demain. Par tout ce qui a esté dit de part et d'autre, l'on ne doute aucunement que ce Bill ne soit aprouvé, et ainsi que cette branche de l'accise ne passe: mais on croit qu'il y aura plus de difficulté, quand il s'agira de celles sur les cuirs et le savon, dont les conséquences paroissent plus grandes pour les manufactures. C'est pour le temps qu'on délibérera dessus, que le parti oposant se prépare à faire tous ses efforts, et que pour y mieux réussir ils parlent d'offrir en place un impost sur les cheminées, non pas perpétuel comme autre fois, mais pendant quelques années. La Cour a pourtant bonne opinion des succès des accises, mais comme la chose tire en longueur, on croit que Sa M^té viendra un de ces jours au Parlement, pour leur représenter que le temps presse, et que si cela ne suffit pas pour faire terminer les affaires aussi tost qu'il est à souhaitter, elle pourra partir et laisser à la Reine le soin de passer les Actes, et de congédier ensuite le Parlement. On a ajouté une bonne clause à ce Bill sur le sel et à la lotterie qu'on en doit faire, qui est que le Parlement en permettant d'emprunter sur ce fond, se rend en même temps garand de la somme de un Million qu'il doit produire; mais cela n'a esté emporté que d'une vingtaine de voix. On continua hier la matière des confiscations d'Irlande et on l'avance beaucoup, les principaux articles en ayant esté agréëz, assavoir: que les terres de tous les Rebelles, excepté de ceux qui sont compris dans les capitulations de Limerick et de Galloway, seront apropriées à leurs Majestez: qu'on érigera une Cour en Irlande, pour connoitre de cette sorte de biens: et qu'on mettra une clause au Bill, pour permettre d'emprunter sur ce fond. Ces resolutions furent prises aux dépends du Bill de la naturalisation de tous les Protestans qui voudront prendre les sermens; car ces deux matières venant à tour de rolle ce jour-là, il y eut de grandes opositions contre ce Bill, et la question ayant esté mise si l'on en traitteroit ce jour-là ou non, l'on le perdit de 43 voix, et il fut encore renvoyé à un autre temps, qui est la manière de le rejetter qui leur paroit la plus honneste.

März 20./30.

On manda Vendredy dernier, que l'Accise sur le sel avoit esté débattue ce jour-là en pleine Chambre, et que par tout ce qu'on en pou-

voit recueillir elle passeroit infailliblement, mais que celles sur les cuirs et sur le savon paroissoient plus problématiques. C'est en effet ce qui est arrivé depuis, car Samedy l'on consentit au raport du Bill sur le sel, et à l'employ des 140/m L. qu'il doit produire, pour lever un Million par une lotterie; et aujourdhuy le Bill estant au net a esté leu pour la dernière fois et envoyé aux Seigneurs, de sorte que le Roy le pourra passer dans deux ou trois jours, et se prévaloir de cette occasion pour les exhorter à dépêcher le reste. Mais hier, qu'il s'agissoit de délibérer sur les deux autres accises, le parti, qui s'y oposoit de tout son pouvoir, s'estoit si bien uni et avoit si bien pris ses mesures, que sans en venir à aucune division l'on prit des résolutions, qui aboutirent à faire rejetter l'une et l'autre.

Comme ce n'estoit pas le tout de s'oposer à ces accises, et qu'il falloit fournir des moyens équivalens pour avoir de l'argent, ils proposèrent en premier lieu un impost sur les cheminées, et une taxe par teste, et ces deux-cy leur ayant manqué, ils offrirent un nouvel impost sur le vin, non pas comme ceux qui y sont déja qui se lèvent à la Douanne, mais payable dans les caves des cabarettiers, afin que l'eau convertie en vin, et celuy qu'on brasse en quantité avec d'autres liqueurs, en porte sa part aussi bien que le naturel.

Les 2 accises en question estoient évaluées à 140/m L. par an, et il s'agissoit de prouver que ce nouveau droit sur les vins en produiroit pour le moins autant, et que ce seroit sans préjudice de ceux qu'il paye en entrant dans le Royaume. Ils avoient prévue ces deux objections, et voicy comme ils s'y prirent pour y répondre. Ils firent voir qu'un pareil droit qui avoit esté accordé à Charles II avoit produit 350/m L. pendant deux ans, ce qui surpassoit la somme requise: et pour la difficulté touchant les vieux droits, qu'il estoit à craindre qui ne diminuassent, ils avoient des marchands tout prets, qui s'offrirent d'affermer l'entrée du vin, sur le pied du produit des trois dernières années. La Chambre estant auparavant convenue d'un principe, qu'il valloit mieux mettre des taxes sur les choses superflues que sur les nécessaires, et sur celles qui retomboient sur les riches que sur le peuple, l'on n'eut rien à repliquer à cette proposition, et l'on consentit en général à mettre un nouveau droit sur le vin, sans rejetter encore les accises. Aujourdhuy l'on a reglé que ce sera de 12 L. St. par tonneau sur quelque sorte de vin que ce soit; et demain on continuera la même matière. La journée d'hier ne se passa pas sans des coups de dents: Mr Montaigu, Commissaire de la Thrésorerie, Whig habile et bien intentionné, en fit l'ouverture en déclamant contre son Collégue Mr Seymour, et étallant son inconstance à changer de parti, sa conduite bizarre dès le commencement de la révolution jusques à présent, son attachement à ce qui estoit de son intérest préférablement à celuy du public, et ses perpétuelles infidélitez envers le dernier parti qu'il avoit epousé. La pluspart aplaudirent secrettement à des veritez qui le devoient mortifier, et comme il ne manque pas de repartie, quand il voulut

prendre la parole, l'on dit qu'il ne s'agissoit pas de s'invectiver, mais de chercher les moyens d'avoir de l'argent.

Les Seigneurs continuent leurs déliberations sur le Bill pour le remboursement des Orphelins, et en ont déja agréé la pluspart des articles.

April 3./13.

L'impost par tête est déjà tout réglé, et l'on en met le Bill au net, après quoy il n'y aura plus qu'à le lire encore une fois par formalité. Un des articles qu'il contient, est que les Ministres et Prédicateurs de quelque congrégation que ce soit payeront une certaine somme; ce qui a donné lieu aux Quakers de faire quelques représentations, sur ce que dans le dernier impost de cette nature l'on se prévalut d'un pareil article pour taxer comme autant de prédicateurs tous leurs enthousiastes, et mêmes jusques aux femmes: mais on s'est moqué d'eux, quoy qu'ils en eussent les certificats en main.

April 20./30.

Le grand profit de 8 pour Cent, qu'on donne à ceux qui presteront la somme de 1200/m. L. ne regarde qu'un petit nombre de personnes, et la plus part de la Chambre Basse, qui seront en estat d'avancer 10, 20, ou 30 Mille L. Car le total de la somme est partagé en portions de 10/m L. chaqu'une, dont on n'en pourra pas prendre moins d'une, ni plus de trois, et ceux qui souscriront pour quelques portions, en avanceront d'abord le quart, et s'engageront à fournir le reste au Roy à la fin de cette année. Ceux qui presteront cette somme, feront une Compagnie, qu'on appelle icy Corporation, qui aura son Gouverneur et ses Directeurs. Et pour en faire une Banque, l'on ordonne que tous ceux qui auront quelque somme que ce soit à placer, ou à en mettre en dépost, la pourront porter dans la caisse de cette Corporation, qui leur payera à raison de 4½ pour Cent, et qu'ils la pourront retirer toutes fois et quantes ils voudront: par où les intéressez gaigneront 8 pour Cent sur l'argent qu'ils auront presté, et 3½ sur celuy qu'on leur prestera. Le grand négoce des orfèvres ou banquiers de cette ville, consistant en l'argent des particuliers qu'ils ont entre les mains, dont ils ne payent aucun intérest à moins qu'on ne le leur laisse pour un an, il ne faut pas douter que la caisse de cette banque ne soit toujours bien fournie. Mais le Parlement rend responsable la Corporation de toutes les sommes qu'elle recevra au delà de 1200/m L. et oblige tous les intéressez à pouvoir estre poursuivis solidairement. On juge que cet établissement a ses bons et ses mauvais costez, mais sans le temps qui pressoit, on ne croit pas qu'il eût passé dans la Chambre Basse, s'y estant fait de fortes opositions jusques au dernier moment, dont une des principales estoit, que ce sera une Banque dans l'Estat, sans estre entre les mains du Gouvernement. Il y a 100/m L. d'assignées pour la rente de ces 1200/m L. et ainsi il en restera en-

core 4 Mille par an pour les faux frais. Le Bill pour un' impost sur le papier est achevé, et a déja esté leu une fois dans la Chambre haute. Mais comme on a présenté plusieurs requêstes contre la taxe sur les Carrosses, on a changé entièrement le Bill aujourdhuy, et au lieu de 100 L. que chaqu'un devoit avancer, et en payer 5 annuellement, on reduit le tout à 6 Shillings par semaine pour chaque Carosse, et au lieu de 800, on en limite le nombre à 700 afin qu'ils ayent plus de prattique. Ce droit se levera pendant 21 ans. On compte que ce dernier subside est supernumeraire, parce que la Chambre n'a consenti qu'à la somme de cinq millions et trente mille L. pour cette année, la quelle on trouve, en ne mettant

La taxe sur les terres qu'à	1,500,000	L. St.
La taxe par teste, qu'à	0,700,000	»
L'impost sur le papier pendant 4 ans, qu'à	0,330,000	»
La Lotterie, à	1,000,000	»
La Banque, à	1,200,000	»
Et le fond perdu, à	0,300,000	»
	5,030,000	L. St.

Le surplus de la taxe sur les terres, qui est 4 ou 5 cens mille L. est assigné pour en rembourser 300/m qui manquoient à un subside de l'année passée, et le reste pour les intérets. On ne met le papier qu'à 330/m et on asseure qu'il en raportera 150/m par an. L'impost par teste est aussi estimé fort modiquement; et enfin, l'on ne met point en compte, comme les années précédentes, le surplus des Revenus de la Couronne au delà de 600/m L. ce qu'on estimoit près d'un Million. De cette manière là, Sa M^{té} n'aura jamais eu de plus grosses sommes ni plus réelles, que celles que la session du Parlement qui a paru la plus chagrine, luy aura données.

Hier, qu'on lisoit dans la Chambre haute le Bill pour encourager les Armateurs, le Comte de Shrewsbury allégua de fortes raisons, et principalement celles qui regardent les Alliez, pour empêcher qu'il ne passe tel qu'il est; ce qui fit résoudre d'écouter l'avis du Juge de l'Amirauté et d'autres gens de loy avant que de passer plus outre.

April 24./Mai 4.

Aucune affaire n'a esté débatuë avec plus de force dans ce Parlement, que celle de l'établissement d'une Banque entre les mains d'une Corporation le fut hier dans la Chambre haute, et l'on avoit besoin de la présence de tous les Seigneurs affectionnez à la Cour, pour l'emporter comme on fit. Le Marquis d'Halifax, et les Comtes de Rochester, Nottingham et Monmouth, haranguèrent à plusieurs reprises contre cet établissement, et alléguèrent beaucoup de raisons, pour prouver qu'il seroit désavantageux au Roy, n'estant pas de son intérest que le maniement d'un fond aussi considérable soit en d'autres mains qu'en celles du Gouvernement; qu'il le seroit encore plus au public, parce qu'au lieu de faire rouler l'argent dans le Commerce, on le mettroit dans cette

banque; et qu'il ne le seroit pas moins aux particuliers, estant fort apparent qu'on ne trouvera plus à vendre ni à engager les terres qu'avec beaucoup de perte. Le Marquis de Camarthen et le Comte de Mulgrave furent les principaux de ceux qui soutinrent qu'il falloit passer le Bill sans y faire aucun changement, non pas que les raisons qu'on alléguoit contre la Banque ne fussent spécieuses, mais parce que les inconvéniens qui resulteroient du refus, et le départ du Roy qui s'en trouveroit reculé de 10 ou 12 jours au moins, paraissoient plus réels que ceux dont on les menaçoit. Mais ce fut par le nombre des voix, et non des raisons qu'on l'emporta: car dans la division à la quelle on fut obligé d'en venir, il y eut 12 Voix de plus pour ne faire aucun changement au Bill, et aujourdhuy il a esté leu pour la dernière fois. Tous les autres seront achevez demain matin, et Sa M[té] viendra les passer à midy, après quoy, si le vent est plus favorable qu'aujourdhuy, Elle partira immédiatement après pour Gravesande, et desçendra la rivière par la marée du soir. On a encore changé la taxe sur les Carrosses, et les 700 qu'on établit payeront 50 L. d'avance pour 21 ans, et en suite 4 L. par an. Le bill pour encourager les Armateurs n'a esté aprouvé ni rejetté par les Seigneurs, et le parti qu'ils ont pris a esté de n'y plus travailler, afin qu'il tombe par la prorogation du Parlement. Les Communes en ont fait un autre fort utile pour la Marine, car tous les délits commis sur mer devant estre jugez par un Conseil de guerre et dans un vaisseau, et les accusez se tirant ordinairement bien de cette sorte de jurisdiction, cet Acte permettra au Roy de faire juger les coupables à terre, et avec les mêmes formalitez d'un Juré de 12 personnes, comme dans les autres crimes. Le Roy a répondu à l'Adresse des Communes, touchant la prière qu'elles luy ont fait de retirer la monnoye d'étain qui ne sera pas contrefaite, et d'en faire battre de cuivre d'Angleterre par les Officiers de sa monnoye, sans en afermer le droit à des particuliers, qu'il estoit disposé à consentir au désir de la Chambre, et qu'il feroit en cecy tout ce qui s'accorderoit avec le bien public.

November 13./23.

Le Roy débarqua heureusement à Marigate Vendredy à Midy, n'ayant esté que 22 heures sur mer, et vint coucher ce jour-là à Cantorbury. La Reine, en ayant eu la nouvelle à deux heures après minuit, partit le Samedy de bon matin, pour aller au devant de Sa Majesté et Elle le rencontra à Rochester. LL. MM. arrivèrent entre dix et onze heures du soir à Kensington, et traversèrent toute la ville de Londres, au milieu des acclamations du peuple et d'une infinité d'illuminations, dont le nombre va augmentant d'année en année. Le Dimanche le Roy vint faire ses dévotions à Whitehall, où la Cour se trouva fort nombreuse. Le lundy matin il receut les complimens du Lord Maire et du Magistrat de Londres, et fit les deux nouveaux Sheriffs Chevaliers.

November 16./26.

L'ajournement du Parlement jusques à lundy prochain ne sera peut estre pas venu mal à propos, pour faire prendre un bon tour aux délibérations qui s'y prendront. Il n'y eut que des mécontens ou des prétendus zélez pour leur pays, qui dirent quelque chose de remarquable, le jour que s'en fit l'ouverture. M. Clarges se plaignit que le Roy partoit toujours immédiatement après qu'il avoit congédié le Parlement, et qu'il prenoit son temps pour revenir un jour ou deux avant qu'il se rassemblât, par où il estoit impossible qu'il pût connoitre l'état et les besoins de son Royaume, et qu'il pût faire des demandes proportionnées à ses forces. M. Coningsby, qui revient de Hollande, répondit inconsidérément qu'il estoit témoin qu'il n'avoit pas tenu au Roy de venir trois semaines plustost, et prenant un vent pour l'autre, que le vent d'Est l'en avoit empêché. M. Jaques How fit un discours refléchissant sur le procès des Gentilshommes de Lancastre; et la conclusion de toutes ces belles harangues estoit, que la première occupation de la Chambre devoit estre d'examiner les griefs de la Nation, et qu'il falloit s'ajourner pour 8 jours. Mais le Controlleur Wharton dit, qu'on ne passeroit jamais cet ajournement, à moins que l'on ne convint, que ce seroit par la harangue du Roy que l'on commenceroit ce jour là, ce qui fut agréé.

November 20./30.

La Chambre Basse commença à entrer hier en matière, de la même façon que les années dernières, c'est-à-dire, que plusieurs évaporèrent leur bile, et dirent tout ce qu'ils crûrent de plus facheux contre le Gouvernement; mais on jugea prudemment, que le meilleur estoit de ne leur rien répondre ce jour là. Il y en eût un qui le prit sur un ton tragique, disant «qu'il estoit d'avis qu'on prît en considération le déplorable état de cette misérable Nation», ce qui ayant esté repété d'un ton rieur par le Speaker, en demandant: 'Messieurs n'estes vous pas d'avis etc. fut suffisant pour le tourner en ridicule. D'autres reprirent la vieille question des Parlements triennaux et des sessions fréquentes, et la permission fut donnée d'en aporter un Bill. On leut en suite la harangue du Roy, selon la résolution qui en avoit esté prise, et la proposition ayant esté faite de donner des subsides suffisans à LL. MM. pour continuer la guerre avec vigueur, il fut résolu unanimement que la Chambre passeroit demain en grand Committé, pour déliberer sur cette matière: après quoy, d'autres ayant proposé que l'on considerât après demain la situation pressante des affaires et l'estat de la Nation, l'on y consentit aussi. L'on prit quelques autres resolutions qui paroissent utiles, comme d'ordonner qu'on cessera de traitter des affaires des particuliers, dès qu'il sera dix heures, et qu'à une heure après midy il ne sera plus permis de mettre quelque nouvelle matière sur le tapis. Aujourd'huy l'on a leu pour la première fois le Bill tou-

chant les Parlements triennaux, et quelqu'un en ayant présenté un autre sur une matière déjà plusieurs fois débattuë, assavoir pour rendre incapables ceux qui ont des charges de pouvoir être éleus Membres de la Chambre, il a aussi esté leu, et la seconde lecture de l'un et de l'autre a esté renvoyée à un autre jour. Quelques uns ayant dit par forme de plainte, que l'armée n'est pas payée régulièrement, l'on a ordonné aux Commissaires des Comptes publics, d'aporter demain un estat particularisé de tout ce qui a esté déboursé pour l'Armée et pour la Flotte cette année, et même de tout ce qui a esté payé aux Alliez. Il s'est passé quelques autres affaires moins importantes, par exemple qu'on cherchera à remédier à quelques défectualitéz, qui sont dans l'Acte pour l'impost sur le papier, et qu'on aportera un Bill pour obliger à enrégistrer les testamens et autres dernières volontez. Une pareille Loy auroit empêché les Comtes de Bath et de Montaigu de s'épuiser en procès comme ils en prennent le chemin, la journée de Vendredy dernier ayant coûté à chaqu'un 300 L. en avocats. La cause dura depuis 8 heures du matin jusques au lendemain à la même heure, chose qu'on dit sans exemple; mais à la fin tous les Juges se déclarèrent contre Milord Montaigu, et les Juréz le déboutèrent de sa demande. Il prétend recommencer la même chicanne dans toutes les provinces où le feu Duc d'Albemarle a laissé des biens de terre. L'on termina hier un autre procès, dans la même Cour du Banc du Roy, qu'il y avoit depuis longtemps entre LL. MM. et un Ministre, que l'Évêque de Londres avoit mis en possession d'une des premières Cures de la ville, prétendant que la Reine ayant laissé écouler une année sans y pourvoir, le droit de présentation luy estoit dévolu. Mais le Ministre n'eut pas un des Juges pour luy, et receut encore une reprimande, étant connu pour un des plus dangereux mécontens, et qui d'ailleurs parle toujours politique dans ses sermons, et profane l'Écriture sainte par l'aplication qu'il en fait aux affaires publiques telles qu'il les conçoit. Par exemple, préchant dernièrement le jour de la naissance du Roy, il prit pour texte, «à chaque jour suffit sa peine», ou ce qui est plus fort «affliction», comme il y a dans l'Anglois. Mais il ne tient pas encore sa cause désespérée, et il en a appellé aujourd'huy à la Chambre des Seigneurs. Ceux-cy ont débattu l'affaire de Milord Clifford, et ont enfin résolu, qu'il a droit de séance dans la Chambre, en vertu de celle que son père y prenoit par un brevet du Roy, ce qui est le premier exemple, qu'il y en ait encore eu.

Novembre 23. ou Decembre 3.

Mercredy dernier, qui estoit le jour qu'on devoit délibérer sur la proposition qui avoit esté faite, de donner des subsides au Roy, l'affaire fut débattue avec beaucoup de chaleur, parce qu'il y avoit des gens qui s'y oposoient, sous prétexte, que la Chambre n'estoit encore que de 220 ou 230 membres, et qu'une affaire de cette importance méritoit qu'elle fût plus complette; mais enfin la chose ayant esté mise

en question, il fut résolu qu'on donneroit des subsides à LL. MM. pour continuer la guerre avec vigueur. Quelques uns ne se contentèrent pas d'alléguer le petit nombre de la Chambre, mais se plaignèrent d'un mauvais employ des subsides passez, et dirent qu'on avoit envoyé la Flotte dans des Mers éloignées, avec de grands frais et de grands risques, et que tout le profit qu'on en avoit tiré, avoit esté de faire déclarer le Grand Duc, et que d'ailleurs on devoit encore craindre que les vaisseaux n'en revinssent pourris, comme il estoit arrivé d'autres fois. Mais ils ne manquèrent pas de bonnes réparties, non plus que d'autres (How) qui dirent qu'on avoit sacrifié M. Talmash, en l'envoyant à une entreprise impratticable, à quoy un Membre, qui y avoit assisté, (Cutts) répondit, que c'estoit les ordres de M. Talmash et non l'entreprise, qui avoient esté impratticables. Ces disputes ayant duré jusques à une heure après Midy, la résolution qui avoit esté prise deux jours auparavant, qu'on ne feroit point de nouvelle proposition après cette heure là, fut cause qu'on ne put point prendre jour pour la continuation des subsides, et l'on apréhendoit qu'il ne revint pas si tost qu'il a fait.

Hier, qu'on avoit pris pour texte l'estat de la Nation, les Crieurs parlèrent encore plus haut que le jour précédent, et cinq heures entières se passèrent en harangues, repliques et dupliques, sur le sujet des procès faits aux gentilshommes de Lancastre. L'un d'eux en rejetta hautement le blame sur un des secrétaires d'Estat, qu'une indisposition empêchoit d'estre présent à la Chambre, et en disculpa son Collégue. Mais il trouva à qui parler, et l'on défendit si bien les Ministres, en faisant voir, que le devoir de leur Charge les obligeoit à écouter des accusations aussi importantes que celles dont il s'estoit agi, que la pluspart furent convaincus, qu'il n'y avoit point eu de la faute du Gouvernement; et ce fut même le parti de la Cour, qui souhaitta que l'affaire fût aprofondie. Le reste de la journée se passa en débats sur les témoins, les mécontens voulant bien que ceux qui l'avoient esté pour les prisonniers fussent ouïs, mais s'oposant de tout leur pouvoir à ce que ceux pour le Roy le fussent, parce, disoient-ils, que c'estoit des gens infames, et qui avoient perdu toute créance. Mais enfin il fut emporté à la pluralité des voix qu'ils comparoitroient tous. L'on ordonna ensuite que le Sir Aron Smith, qui est comme l'instructeur de cette sorte de procès, et celuy qui mènage les temoins, se présenteroit aussi.

Aujourd'huy, que plusieurs s'estoient flattez, que la continuation de l'examen de ces procès emporteroit toute la journée, quelques uns ont proposé qu'on reprît en considération le discours du Roy, et la chose ayant esté bien soutenuë, il a esté résolu, malgré les fortes opositions des autres, que l'on continuera Mardy prochain l'affaire des subsides.

Ceux qui avoient emporté cette proposition se voyant en si bon train, ne s'en sont pas tenus là, et ont encore demandé, qu'il falloit prier le Roy de vouloir donner un Estat de la Guerre par terre et par

mer pour l'année prochaine. L'on s'est oposé à cette demande encore plus fort qu'à la précédente, et les Membres qui sont de la Maison de LL. MM. s'estant crûs injuriéz, quelques uns ont parlé fort vigoureusement; et enfin la Chambre s'est partagée, pour savoir si l'on présenteroit une Adresse au Roy pour luy faire cette prière, et l'affirmative l'a emporté de 59 voix. De cette manière là, voilà la plus grande et la principale demande défaite, ne s'agissant plus que du plus ou du moins, et le moins n'estant jamais allé qu'à un petit rabais. L'on a ensuite leu le compte de la dépense faite pour l'Armée de terre, pour la Flotte, pour le fourrage, et pour les Alliez, et l'on n'y a rien trouvé à redire. Aron Smith et quelques autres méléz dans l'affaire des procès, ont ensuite esté ouïs, et les autres renvoyéz à demain.

December 4./14.

On n'a peut-être jamais veû de Parlement donner tant d'argent, en si peu de temps et de si bonne grace, que celuy-cy vient de faire, les sommes, qui ont esté accordées dans une semaine pour l'extraordinaire de la Guerre, montant à près de Cinq Millions Sterling. On a déjà mandé que celles pour la Marine faisoient en plusieurs articles 2.382,712 L. et qu'on devoit examiner Samedy passé la demande du Roy pour l'Armée de terre. A peine la Chambre eût passé ce jour là en grand Committé pour délibérer sur cette matière, qu'un des principaux du parti oposé (Fowley) dit qu'il estoit vray que les comptes, que le Roy avoit fait présenter, montoient à 2 millions et 700 mille L., mais qu'il alloit faire une proposition raisonnable, à laquelle il s'engageoit de faire consentir ses amis si on la vouloit accepter: et qu'au contraire si on la rejettoit, il faudroit examiner article par article, et régiment par régiment, dont le moindre inconvénient seroit la perte de beaucoup de temps, puis qu'outre cela on pourroit trouver des erreurs de calcul, ou des estimations trop hautes; après quoy il leur dit, voulez vous accepter deux millions et demy? Les Membres, qui avoient la direction des intérets de la Cour, connaissant le prix d'une offre pareille, et que le temps qu'on alloit gaigner valloit plus que la somme incertaine dont il estoit question, furent bien tost d'accord entre eux, et l'un prenant la parole dit, qu'ils en agissoient si galamment, qu'on acceptoit leur proposition. Il ne se passa pas beaucoup de temps à la faire passer en résolution, n'y en ayant que 30 ou 40 qui s'obstinassent à demander qu'on examinât article par article; au lieu que d'autres, qui en toutes rencontres cherchoient à traverser la Cour (Seymour), furent des premiers à y souscrire, prévoyant qu'on ne le pourroit empêcher. Il est vray qu'aujourd'huy qu'on en a fait le raport, quelques uns s'y sont encore oposez, et ont fait des harangues étudiées pour la faire rejetter, mais ils ont esté trop foibles, et la Chambre a consenti à sa première résolution, après quoy elle a renvoyé à Vendredy prochain, pour commencer à chercher les fonds nécessaires.

Hier la Chambre passa toute la journée à délibérer sur le Bill pour de fréquens Parlemens, et les meilleurs harangueurs ayant longtemps parlé pour et contre, il fut enfin résolu qu'il passeroit, et on le mit dans la forme qu'il doit avoir. On régla premièrement, que ce ne seroit que tous les trois ans qu'il en faudroit un nouveau, au lieu que quelques uns en vouloient un toutes les années. On résolut encore, qu'on retiendroit le terme de tenir, et qu'on rejetteroit celuy de convoquer que d'autres proposoient pour éviter l'ambiguité du premier, comme s'il étoit à craindre qu'on n'en inferât, qu'il faudroit au moins passer un acte, pour dire que le Parlement s'est tenu. Quelques uns ayant présenté une clause, qui contenoit que cet Acte ne dérogeoit point aux prérogatives du Roy, à pouvoir proroger et dissoudre le Parlement, quand il le juge à propos, elle fut aussi rejettée, et il fut répondu, qu'elle estoit superfluë et qu'on n'altéroit rien dans les prérogatives; puis que le mot de tenir n'estant pas nouveau, et se trouvant en plusieurs Actes de cette nature, n'emportoit point que le Roy passeroit un Acte, avant de pouvoir proroger ou dissoudre. Et enfin on résolut, que le Parlement présentement séant ne pourroit continuer au delà du 5. de Novembre prochain, et seroit cassé entre cy et là. On verra ce qui en arrivera à la 3e lecture. Le Bill touchant les Charges devoit être débattu aujourd'huy, mais il a esté renvoyé à Samedy prochain, aussi bien que celuy pour régler les procès de haute trahison. L'on a leu un Bill pour aproprier à LL. MM. les confiscations d'Irlande: et l'on a nommé un Committé pour examiner une Requêste de la Compagnie d'Afrique, par laquelle elle demande un bill pour établir et conserver son commerce.

December 7./17.

La résolution de donner près de cinq Millions au Roy pour la Guerre, étant celle en quoy le public s'intéressoit principalement, il ne faut plus s'attendre à rien de fort curieux pendant le reste de cette Session, important peu de quelle manière on lévera cette somme; pourveu qu'on la fournisse effectivement. C'est aujourd'huy qu'on a commencé à en chercher les moyens, et à écouter les divers projets de quelques Membres; dont l'un, pour lever ces cinq Millions par un seul impôt, ayant paru assez pratticable et peu à charge aux particuliers, a occupé presque toute la séance. La proposition a esté, qu'au lieu de 4 Shillings par Livre ou un cinquième qu'on a imposé sur le revenu des terres depuis le commencement de cette Guerre, de ne faire payer qu'un Shilling pendant 10 ans, ce qui fera tout d'un coup cette somme là, puis que 4 Shillings faisoient deux Millions, et de donner un intérêt raisonnable à ceux qui en feront les avances.

Après que la Chambre eut débattu assez longtemps sur cet expédient, comme l'affaire a paru d'assez grande conséquence pour estre considerée plus meurement, elle l'a renvoyée à Mardy prochain. On ne peut pas prévoir quelle en sera l'issuë, par ce qu'outre les autres raisons qu'on pourra alléguer contre, il faut encore s'attendre qu'elle sera

traversée par tous ceux qui s'oposent aux intérêts de la Cour, parce que ce seroit un moyen pour finir toutes les affaires du Parlement en moins d'un Mois, et que le Roy n'auroit jamais eu un argent si réel, que celuy-là seroit, la Banque seule s'offrant à faire toute cette avance. Il n'est pas seur même que la Cour entre dans cet expédient, parce que si la Guerre venoit à durer encore quelques années, une des sources les plus asseurées pour la continuer se trouveroit tarie.

Les Communes ont encore esté occupées pendant deux jours à examiner les procédures contre les Gentilshommes de Lancastre, et hier elles citèrent le Sir Vernon, premier Commis du secrétaire d'Etat Duc de Shrewsbury, pour l'écouter sur quelques ordres qu'il avoit expediez pour arrester quelques uns des accusez. On renvoya encore l'affaire à 8 ou 10 jours de là, parce qu'on résolut d'écouter aussi les Avocats de la Province, et qu'il leur falloit donner du temps pour venir. Le Roy a fait choix du Dr. Tennison, Evêque de Lincoln, pour Archevêque de Canterbury. C'est un homme d'une probité et d'une charité exemplaires, employant tous ses revenus, lors qu'il n'estoit que Curé de St. Martin à ériger une Bibliothèque et des Ecoles publiques, et à d'autres oeuvres pies. Il a aussi assez de condescendance pour les Presbytériens, et il n'estoit pas possible d'en trouver un qui eût plus l'aprobation du public. Il estoit même en quelque manière du choix du feu Archevêque, puis qu'il l'avoit trouvé le plus propre de tous les Ecclesiastiques pour une autre Primatie, assavoir celle d'Irlande, et qu'il le recommanda comme tel au Roy; mais il la refusa, à moins qu'on ne réunît à l'Archevêché d'Armagh quelques revenus démembrez et sécularisez depuis longtemps. On dit que l'Evêque de Litchefieldt, cy-devant St. Asaph, qui a l'honneur d'estre fort bien dans l'esprit de LL. MM. a pû estre Archevêque de Canterbury, et qu'il s'en est excusé à cause de son âge et de ses occupations à l'étude. Mais c'est ce qu'on ne sauroit encore garantir.

Le Chancelier d'Ecosse est en chemin pour venir icy, en ayant eu ordre du Roy. L'on croit que c'est pour informer Sa Majesté du véritable état du Royaume, où l'on dit que le nombre de ceux qui redemandent l'Episcopat s'augmente considérablement et que cela est cause de plusieurs mécontentemens, dont les suites sont à craindre.

December 11./21.

De trois séances de la Chambre Basse, qui se sont tenuës depuis l'ordinaire passé, les deux premières, où il s'agissoit d'étendre les droits du peuple, ne se sont pas terminées à l'avantage de la Cour, au lieu que celle d'aujourd'huy, où il estoit question de donner à LL. MM. la continuation d'un gros revenu, avant même qu'on sçeût où prendre les cinq Millions qui ont été accordez pour la guerre, a eu tout le succés qu'on pouvoit souhaitter. Samedy dernier la Chambre fut toute occupée du réglement des procès de haute trahison, et après avoir mis le Bill à-peu-près dans l'état où il étoit les sessions précédentes, c'est-à-dire

après avoir rendu la conviction des accusez beaucoup plus difficile, et au contraire leur avoir facilité les moyens de se défendre, l'on se partagea sur le temps auquel il devoit commencer à avoir lieu, et ce fut alors que les Chefs, de part et d'autre, dirent ce qu'ils purent de plus favorable, les uns pour aprocher ce terme, les autres pour le différer. On allégua d'un coté, que dans un temps foisonnant en gens inquiets et entreprenants comme celuy-cy, il n'estoit pas à propos que cette Loy eût lieu avant la paix faite, ce qui avoit déjà été le sentiment des Sessions précédentes.

Mais on dit de l'autre, qu'après ce qu'on venoit de voir, on ne pouvoit trop prendre de précautions pour mettre les sujets à couvert de la malignité des faux témoins; et en se prévalant de l'absence de plusieurs Membres, qui auroient été du premier sentiment, on fit mettre en question, si l'Acte auroit lieu dès le premier jour de l'année civile de ce pays, ou le 25. de Mars prochain, et elle fut emportée de 17 voix.

L'autre affaire désagréable est qu'en relisant hier le bill pour les Parlemens triennaux on fit de fortes opositions contre la Clause, qui porte que le Parlement présentement séant devra estre dissout avant le 1er de Novembre de l'année prochaine, et au lieu de cela l'on proposa de substituer le 1er Novbr de l'an 1696. La question ayant été longtemps agitée, l'on en vint enfin à une division, et ceux qui étoient pour 1695 le gaignèrent de 3 voix seulement. Comme il étoit de grande conséquence d'être sur Un an de plus ou de moins d'un Parlement qui fait si bien son devoir à l'égard de l'essentiel, la manière dont la question a été perduë a rendu le coup encore plus sensible: car après que les plus habiles et les plus accréditez du parti de la Cour, comme Montaigu et Lowther, c'est-à-dire Whig et Tory, eurent haranguez pour l'éloignement de la dissolution, l'on fut tout surpris que le Controlleur Wharton fut pour l'an 1695, et comme il est ordinairement chargé du secret de la Cour, quelques uns y furent trompez, et crûrent que c'étoit l'intention de Sa Mté. Mais la raison qu'il en eut n'est pas nouvelle et il dit depuis longtemps, qu'il est persuadé que dans un nouveau parlement il y aura un beaucoup plus grand nombre de Whigs, et par conséquent qu'il sera encore mieux intentionné. Cependant il y a encore bien des ressources pour faire rejetter l'un et l'autre Bill, aussi bien que celuy touchant les Charges; car si les Communes ne le font pas elles mêmes à la troisième lecture, comme il leur est arrivé souvent, il reste encore les espérances du refus par la Chambre haute.

La proposition, qui a esté faite, de lever tout d'un coup sur les terres les Cinq Millions accordez, n'ayant pas été du goût de la Cour par la raison qu'on a déjà mandée, l'on à préveu qu'il en faudroit aparemment venir à plusieurs taxes particulières, et qu'ainsi il falloit prévenir, s'il se pouvoit, qu'on ne proposât le renouvellement et l'engagement des Douannes pour un des Moyens, pour trouver quelque fond. C'est ce qui fit que Samedy dernier quelques-uns proposèrent de continuer la considération du gracieux discours de Sa Mté. Et ce point

ayant été obtenu et l'affaire renvoyée à hier, ils demandèrent que l'Acte pour lever les droits de la Douanne fût continué et donné à LL. MM. L'examen de cette proposition fut remis à aujourd'huy, qu'on devoit traitter des moyens pour lever les subsides accordez, et l'affaire ayant été long-temps débatue, il a enfin été résolu que ces droits seront continuez et annexez aux revenus de la Couronne; mais ce n'est que demain que le raport s'en doit faire, et qu'on limitera le nombre des années pour lequel on les accordera. La Chambre a ensuite examiné les moyens pour lever de l'argent, mais elle n'a encore rien résolu [sur les manières qui ont esté mises] sur le tapis, l'une de lever 1 Shl. par L. pendant 10 ans sur le revenu des terres, et l'autre d'en lever 4 pendant l'année prochaine, comme on a fait cy-devant, et elle a remis la continuation de cet examen à demain.

L'on a aussi résolu de délibérer de demain en 8 jours sur la proposition que Sa Mté a faite, s'il ne seroit pas à propos de dresser quelque bon Acte, pour l'encouragement des matelots.

Les Seigneurs ont été occupez ces jours passez à terminer un Procès entre l'Evêque d'Exeter, et le Président du Collège de ce nom à Oxford, que cet Evêque avoit cassé dans une visite pour quelque prétendu scandale. La Cour du Banc du Roy avoit annullé tout ce que l'Evêque avoit fait, mais la Chambre haute en a jugé autrement, et a confirmé celuy qu'il avoit mis en place de l'autre.

Le Marq. de Normanby a présenté aujourd'huy à la Chambre haute un Bill, pour déclarer que le parjure dans les cas où il s'agira de la vie sera désormais crime de félonie, c'est-à-dire, punissable de mort, au lieu que la peine n'en est à présent que le pilory. Ce pourroit bien être quelque machine de cet adroit Marquis pour faire rejetter dans cette Chambre le Bill touchant les procès de haute trahison; parce que si une fois la Loy de talion a lieu, les accusations des faux témoins ne seront plus guères à craindre.

Le parti Whig a eu bonne part dans l'élévation de l'Evêque de Lincoln à l'Archevêché de Canterbury. Dans la créance qu'on a euë, que Sa Mté n'y pourvoiroit qu'à l'issue du Parlement, comme Elle a fait à l'égard de la plûpart des autres charges vacantes cy-devant, les Chefs du parti ont représenté, que c'étoit une affaire qui pourroit avoir de grandes influences pendant le reste de la Session, et que pour prévenir la crainte que plusieurs avoient, qu'on ne réservât ce poste important pour l'Evêque de Worcester, le plus capable homme d'Angleterre, mais Episcopal rigide, il falloit de bonne heure le donner à quelque Docteur plus mitigé, et qui pût mieux s'accomoder avec les Presbytériens, tel que paroissoit le Dr. Tennison.

December 14./24.

La proposition de lever cinq Millions sur les terres ayant esté rejettée Mercredy dernier, on trouva de grandes opositions lors qu'il fut question de n'y mettre que la taxe ordinaire de deux Millions pendant

un an; non que ceux qui les faisoient prétendissent qu'elles deussent être déchargées de cet impôt, mais voulant qu'on travaillât premièrement à tous les autres moyens qu'on avoit en main pour trouver de l'argent, et que quand l'estimation de chaqu'un de ces moyens seroit réglée alors on fît payer aux terres la somme qui seroit nécessaire pour rendre les cinq Millions complets. Quoy que leurs raisons parussent assez plausibles à plusieurs, l'on obtint pourtant ce que l'on souhaittoit, et il fut résolu, qu'on levera 4 Shillings par Livre sur les terres, de même qu'on a fait cy-devant.

Le raport de la résolution de donner à LL. MM. la continuation des droits de Douanne s'est passé aussi avantageusement que celuy de la précédente, et a été agréé aujourd'huy. Outre les opositions que plusieurs y ont faites en général, prétendant que ce Revenu devoit être employé pour la guerre, l'on en a fait d'autres sur la manière, un des Membres (Seymour) ayant harangué longtemps, pour prouver qu'il devoit y avoir un intervalle, entre l'expiration de ces vieux droits et entre leur renouvellement, afin que les Communes fissent voir qu'elles étoient en droit d'en disposer. Mais s'étant fait moquer de soy, dans le terme de trois mois qu'il proposoit pour cet intervalle, parce qu'en un beaucoup moindre espace les marchands pourroient faire sortir pour plusieurs Millions de marchandises, il se retrancha à un jour; et c'est en effet le tempérament que la Chambre a pris aujourd'huy, ayant été résolu, que les droits de mesurage et de pesage, qui expireront le 24 de ce présent mois de Décembre recommenceront le 26 du même mois, et continueront à être levez par les Officiers de LL. MM. pendant le terme de cinq autres années.

Le Bill pour les Parlements triennaux a eu aussi le même bon succès que les précédens, car hier, qu'on le lisoit pour la dernière fois après avoir été mis au net, plusieurs refusèrent de consentir à la clause, que le Parlement présent seroit cassé au mois de Novembre de l'année prochaine, et demandèrent que ce ne fût qu'à celuy de l'année suivante. L'on avoit pris des précautions pour mieux faire réussir la chose, qu'elle n'avoit fait auparavant, de sorte que dans la division, à laquelle on fut obligé d'en venir, il ne se trouva plus que 147 voix pour l'an 1695, et il y en eut 155 pour 1696. On ne put pourtant pas obtenir de plusieurs Whigs, qui ont des principales Charges de la Cour, qu'ils changeroient de sentiment; mais au lieu que quelques uns voulurent donner leur voix comme ils avoient fait auparavant, il y en eut d'autres qui ne la donnèrent ni pour ni contre. Le Bill a été envoyé aux Seigneurs, qui l'ont déjà lû une fois aujourd'huy, et qui ont renvoyé à Lundy prochain à délibérer dessus.

December 18./28.

Lorsque la Chambre Basse prit ces jours passez la résolution de mettre une taxe de 4 Shillings par L. sur les terres, le Vote en fut conceu de telle manière par l'adresse de quelques Membres qu'au lieu

de 17 ou 18 cens mille L. que ce fond avoit accoutumé de produire, il doit raporter cette année plus de deux Millions et demy, ce qui abrégera les affaires, en rendant le reste des subsides plus aisé à trouver. La manière dont ils s'y prirent, fut en faisant enrégistrer le Vote en termes généraux, qu'un subside de 4 Shil. par L. seroit accordé pendant une année à LL. MM., de sorte que lorsqu'il fut question Samedy dernier de traitter des moyens de lever cet impost, et que quelques uns le pensoient restraindre aux terres, l'on fit voir que la resolution qui avoit été prise étant générale, elle regardoit non seulement les biens réels, mais aussi les personnels, comme on distingue icy, et que tout ce qu'on possède devoit être taxé également. Les revenus des Charges y étant aussi compris, et les chagrins de la Chambre n'étant pas ceux qui sont pourveus des plus lucratives, ils n'y firent pas de grandes opositions, et ainsi l'on prit une autre resolution en explication de la première, qui luy donnoit toute l'étendue qu'elle pouvoit avoir, n'y ayant que l'argent prêté sur les terres, les meubles des maisons, et les charges militaires par mer et par terre, qu'on ait exempté de cette taxe. Le produit en iroit beaucoup plus loin, si l'on avoit pû convenir de quelques expédiens pour mieux découvrir les biens mobiliaires, mais toutes les propositions, qui en furent faites, furent rejettées, parce qu'elles rouloient principalement sur le serment.

Hier on fit le raport de cette resolution, et ayant été agréé, l'on ordonna qu'on en aportât un Bill. La Chambre passa ensuite à la lecture de celuy pour la continuation des droits de Douane, et elle en renvoya les délibérations à demain.

Aujourd'huy, qu'elle devoit chercher d'autres moyens pour avoir de l'argent, M. Seymour a dit qu'il falloit apliquer le revenu des Douannes à la Guerre. D'autres ont proposé une nouvelle Lotterie, à laquelle il paroit y avoir peu de dispositions, et d'autres un impost sur les cheminées, mais différant de ce qu'il étoit autrefois, et du revenu de quelques années, qui pourroit estre de 140 ou 150 mille L. en faire quelque nouveau fond. Leur proposition a été de ne rien faire payer aux maisons, qui n'ont qu'une Cheminée, ce qui en exemptera les pauvres gens; de taxer à 30 Shil. celles qui en ont deux; à un Ecu celles qui en ont 4, etc. De tous les Moyens, qui ont été mis sur le tapis, celuy-cy a paru le plus plausible, mais l'on n'a rien résolu dessus non plus que sur les autres, et l'on a renvoyé cette matière à Vendredy prochain. L'on n'a encore point parlé des Accises, pour l'introduction desqu'elles un Avocat a fait un livre, qui y pourra beaucoup contribuer.

Samedy les Communes leurent le Bill pour le réglement des procès de haute trahison, et s'y étant fait peu d'opositions, elles ordonnèrent qu'il seroit mis au net. Hier elles délibérèrent sur celuy des Charges, auquel quelques uns proposèrent d'ajouter de nouvelles clauses, et entre autres une qui portoit, que tous ceux qui avoient eu quelque Charge sous les Règnes de Charles II et de Jaques II seroient inhabiles à entrer dans le Parlement, mais elles furent toutes rejettées, et on ordonna

que le Bill seroit mis au net tel qu'il étoit. Il est à peu près dans les mêmes termes que celuy de l'année passée, assavoir, que ceux qui étant de la Chambre accepteront quelque charge ou employ lucratif, cesseront par là d'en être Membres; mais qu'ils pourront être choisis par quelque autre Ville ou Province, et même par celle dont ils étoient Députez, et ainsi rentrer dans la même place qu'ils venoient de perdre.

La Chambre des Seigneurs s'est trouvée aujourd'huy très-nombreuse, pour délibérer sur le Bill des Parlemens triennaux, mais les opositions y ont été moindres qu'on ne s'étoit attendu, et après deux heures de harangues pour et contre, il a passé tel qu'il avoit été envoyé par les Communes, de sorte qu'il ne luy manque plus que le consentement Royal. Le Comte de Nottingham, comme bon Royaliste, avoit exprés quitté sa Campagne, pour venir augmenter le nombre de ceux qui devoient tâcher à le faire rejetter. Ils avoient le Marquis d'Halifax en tête, qui a fait tout ce qu'il a pû pour cela. Le Comte de Pembroke, quoyque du party Tory qui étoit généralement contre ce Bill, a pris un autre tempérament, et a dit que, puisque les Parlemens devoient être désormais triennaux, il étoit juste que celuy-cy fût sujet à la même loy, qui sans cela seroit rétroactive, et qui'l pût subsister jusques au mois de Novembre de l'an 1697. Au contraire, le Comte de Monmouth a harangué longtemps pour l'an 1695. Mais tout cela a été en vain.

Samedy dernier cette même Chambre délibéra sur le Bill, pour déclarer, que le parjure soit crime de felonie en certains cas, et après plusieurs raisons pour et contre l'on demanda aussi l'avis des Juges. Ceux-cy, qui comme Gens de robe, n'y trouveroient peut-être pas leur compte, dirent qu'une Loy de cette nature seroit d'une très-dangereuse conséquence, parce qu'y ayant déjà assez de difficulté à porter les gens à être témoins dans les cas capitaux qui regardent le public, ce seroit le moyen de les rebuter entièrement, et de n'en trouver jamais, lorsqu'il s'agiroit de leur vie. L'on ne se contenta pas de cette réponse, et on leur ordonna d'étudier la matière afin de pouvoir faire raport des avantages qui en pourroient résulter, aussi bien que des inconvéniens qu'ils en apréhendoient.

L'on a permis d'aporter un Bill pour punir les déserteurs et les Mutins de l'armée, et le Brigadier Earl a été chargé du soin de le dresser.

December 21./31.

Le Bill pour la continuation des Droits de Douanne ayant été achevé hier par les Communes et envoyé a la Chambre haute, celle-cy l'a leu par deux fois aujourd'huy, et demain, après qu'elle en aura fait la troisième lecture, le Roy le viendra passer.

A l'égard du Bill pour les Parlemens triennaux, qui n'a aussi plus besoin que du consentement Royal, l'on n'est pas dans le suspens, où l'on étoit il y a deux ans, touchant sa destinée, ceux qui sont le mieux instruits des intentions de Sa Majesté, ayant dit à des Ministres

étrangers, que l'affaire étoit sans difficulté et que le Roy le passera. Celuy pour des Parlemens impartiaux, comme ils apellent, ou pour empêcher qu'on n'accepte des Charges après qu'on sera Membre, a aussi été envoyé à la Chambre haute, où il sera débattu après les Fêtes, et où l'on entrevoit quelques aparences qu'il pourra être rejetté.

Les Communes ayant été occupées à mettre la dernière main à ces Bills, et à lire celuy d'une imposition de 4 Shillings par Livre, tout ce qu'elles ont fait de plus curieux pour le dehors est renfermé dans la séance d'aujourd'huy. Il s'y agissoit de chercher des moyens pour avoir de l'argent, et l'on a employé une partie du temps à délibérer sur une proposition qui a été faite, de mettre un impôt sur le Charbon, payable sur les lieux où l'on le tire, afin que les étrangers en ayent leur part comme les autres.

Le calcul qu'ils ont fait est, que la taxe proposée produiroit environ 120,000 L. par an, avec lesquelles ils ont été d'avis, qu'on fît un emprunt de deux Millions, à six pour Cent à perpétuité: mais à condition pourtant que le capital pourroit être racheptable, après l'expiration d'un certain nombre d'années. Ce projet, non plus que les précédens, n'a été ni accepté ni rejetté, et l'on a renvoyé la continuation de cette affaire après les Fêtes, afin d'écouter les autres propositions qu'on a à faire, et de choisir celles qui seront les plus pratticables. Le grand inconvenient, que paroit avoir celle d'aujourd'hui, est de trouver deux Millions à emprunter en un an de temps, et à un intérest qui est considéré pour bas en ce pays. Mais la Banque, qui ne cherche pas mieux, que de placer seurement son argent à six pour cent, pourroit s'en accomoder.

Le Bill pour le réglement des Procès de haute trahison fut envoyé à la Chambre haute il y a 2 jours, et fut accompagné par plus de 50 Membres, qui le regardaient comme leur ouvrage. Les Juges doivent faire raport par écrit de ce qu'il leur semble touchant celuy pour condamner les parjures à la mort dans les causes capitales, mais ils ne l'ont pas encore fait. Leurs premières raisons ont fait impression sur plusieurs, à cause de la circonstance du temps où l'on est, et que d'ailleurs la torture n'ayant point lieu dans ce pays, le seul moyen, qu'on a pour convaincre les coupables, deviendroit d'une beaucoup plus difficile prattique.

On a leu un Bill pour encourager les Armateurs, et celuy pour punir les Mutins et les Déserteurs de l'armée. Le Vicomte de Fuentarcada, envoyé de Portugal, s'étoit intéressé dans celuy des Douannes, et afin de tâcher de perpétuer un Commerce auquel sa nation prend goût, et qui luy a été d'un grand revenu depuis la guerre, il avoit fait présenter une clause par ses Amis, par laquelle on haussoit le droit d'entrée des vins de France; mais elle fut rejetté sans de longs débats, le goût des vins de Portugal plaisant moins icy que celuy des vins de France. On en accepta une autre, qui devoit augmenter le revenu de LL. MM. et qui porte, que tous les Officiers de la Douanne seront obligez de prêter serment, qu'ils s'aquitteront fidèlement de leur employ.

Decembre 25. 1694 ou Janvier 4. 1695.

Dans la crainte occasionnée par la maladie de la reine, et persuasion, que ce ne fût pas dans la Chapelle seule de Kensington, qu'on entendit des pleurs et des sanglots, mais aussi dans la plûpart des Eglises de Londres. Cependant la Reine, dont la résignation égale le courage, ne s'étonna point, et quelques unes de ses femmes, qui n'avoient pas eu la petite vérole, la voulant servir, Elle leur fit faire une défense absoluë d'aprocher de sa personne. Au contraire, son premier Chapelain, qu'Elle avait mandé pour venir lire les prières dans la Chambre, comme à l'acoutumée, fit dire qu'il n'avoit jamais eu ce Mal, et l'Archevêque se substitua en sa place, et a continué depuis.

Il seroit difficile de décrire l'état où le Roy s'est trouvé hier et avant-hier, ni ses assiduitez auprès de la Reine. La Princesse, qui est dans une grossesse avancée, envoye souvent demander l'état de la santé de Sa M[té].

Le Roy alla Samedy dernier Parlement, et y passa l'Acte pour les droits de Douanne, dont voicy le plus essentiel pour ceux qui ne sont pas marchands; et celuy pour les Parlemens triennaux, qui fut suivi d'un grand claquement de mains par les Communes, plusieurs aprehendant encore qu'il ne fût rejetté.

Sa M[té] ayant quitté ses ornemens Royaux, rentra en manteau et comme particulier dans la Chambre haute, où Elle resta environ deux heures, parce qu'on y deliberoit sur le Bill pour le règlement des procès de haute trahison. Après plusieurs arguments pour et contre, l'on mit en question si le Bill seroit commis, c'est-a-dire, débatu dans un Committé de toute la Chambre, dont la Négative emporte la réjection; mais la présence du Roy n'empêcha pas, qu'il ne fut résolu par dix voix qu'il seroit commis. Le premier Article ayant occupé longtemps la Chambre, on renvoya l'affaire à jeudy prochain.

Les Communes se sont ajournées jusques à Vendredy, qu'elles recommenceront les affaires subsidiaires.

Décembre 28. 1694 ou Janvier 7. 1695.

(La mort de la reine.) Quand on commença à désespérer de la vie de Sa M[té], L'Archevêque luy annonça le danger auquel Elle étoit, ce qu'elle receut avec une résignation conforme à sa grande piété; après quoy pourtant Elle luy dit, qu'Elle ne savoit si Elle étoit aussi mal qu'on croyoit, parce qu'Elle se sentoit le Coeur bon et ne se trouvoit point abatuë. Mais c'est un des symptomes de cette sorte de petite vérole. L'Archevêque luy demanda ensuite de la part du Roy, si Elle ne souhaittoit point qu'on fît quelque chose après Sa Mort; à quoy Elle répondit, qu'Elle se remettoit du tout sur le Roy.

Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on arracha le Roy d'auprès de la Reine, dans le temps qu'on vit qu'Elle commençoit à agoniser; et

quoy qu'Elle luy eût souvent dit, que ses larmes et sa douleur augmentoient la sienne, il ne l'avoit voulu quitter ni jour ni nuit. Cela faisoit déjà beaucoup apréhender pour sa santé propre, d'autant plus qu'il eut hier l'après diner une espèce de défaillance, et que sa toux, qui sert à décharger sa poitrine, le quittoit. C'est ce qui obligea le Conseil, qui étoit hier au soir assemblé à Kensington, de luy députer le Président, pour le prier de vouloir avoir plus de soin de sa personne, et de songer combien de gens il y a, dont le salut dépendoit du sien. Aujourd'huy, Dieu mercy il s'est bien porté de corps, sa toux l'a repris, et on l'a saigné par précaution. Mais pour l'esprit il paroit inconsolable, et n'a voulu être veu de personne que de Milord Portland. Il est encore à Kensington, parce qu'on n'a pas encore fait choix de la Maison où il doit demeurer, et qui ne doit pas être éloignée, à cause du Parlement. On croit que ce sera celle du Duc de Devonshire dans le Parc, ou de Milord Ranelagh auprès des Invalides. Dans le Conseil qui se tint hier, on agita une affaire de grande conséquence, savoir si, la Reine venant à mourir, le Parlement seroit dissout de luy même, comme quelques uns le repandoient malicieusement. Tous les grands Officiers du Royaume et de la Maison du Roy y assistèrent, et outre cela l'on y avoit apellé le Procureur et l'Avocat General, le Chef de Justice, et d'autres gens de robe, qui conclurent tous que cette mort n'aporteroit aucun changement, et que le Parlement ne laisseroit pas de subsister comme auparavant.

Ce matin le Roy ayant fait savoir aux deux Chambres la grande perte que Luy en particulier et tout l'Estat venoit de faire, il n'y a eu personne, sans distinction de parti, qui n'en ait témoigné une sincère affliction: après quoy chaque Chambre en particulier, et sans la participation l'une de l'autre, a pris une resolution, qui renversera tous les projets qu'on aura pû batir sur cette perte, et qui doit dissiper toutes les craintes qu'on pourroit avoir de quelques changemens dans la situation des affaires de ce pays, pourveu que Dieu conserve la personne du Roy. Voicy le Vote des Communes. „Resolu Nemine Contradicente, „qu'on présentera une très humble Adresse au Roy, pour luy faire des „condoléances sur la mort de la Reine; pour le prier d'avoir soin de „sa Personne Royale; et pour l'asseurer que cette Chambre assistera, „défendra, et maintiendra Sa Majesté contre tous ses ennemis tant au „dedans qu'au dehors.“

Et Elles ont ordonné un Committé pour composer aujourd'huy cette adresse et en faire raport demain. Les Seigneurs on fait leur Adresse de même sur le champ, qui roule aussi sur les mêmes points, 1. de leur grande et réelle affliction sur la perte d'une si excellente Princesse; 2. sur des prières de ne pas s'abandonner à sa douleur, mais de vouloir prendre soin de sa personne Royale dont la conservation est si nécessaire, non seulement pour le bien de ce Royaume, mais aussi de toute la Chrétienté; Et 3. sur des asseurances de vouloir assister, conserver et maintenir Sa Majesté contre tous les ennemis du dehors et du dedans.

Un des plus affidez Conseillers Privez (Normanby) cherchoit hier au soir les Ministres des Alliez, pour leur dire d'asseurer leurs Maitres, que cette mort n'aporteroit aucun changement dans les affaires de ce pays.

Quoy que la Princesse n'ait pas pû voir la Reine dans son lit de mort, la réconciliation entre Elles s'est pourtant faite de bonne foy, la Reine ayant déclaré qu'elle n'avoit rien sur le coeur contre sa soeur, et qu'Elle aimoit beaucoup le Duc de Glocester. D'un autre costé la Princesse a fait son possible, pour être admise auprès de la Reine, mais comme on apréhendoit qu'une première entrevuë ne fût suivie de quelque émotion, et que cela ne fît du tort à la Reine, et même à la Princesse, qui et dans un terme auquel Elle a acoutumé de faire des fausses couches, on la pria de n'y point venir; et comme Elle insistoit, le Roy luy écrivit de sa propre main, pour luy en dire la raison, et l'asseura en même temps, que si Dieu vouloit que la Reine se trouvât en état d'être veuë sans danger, Elle y pourroit venir quand Elle voudroit. Le Prince de Dannemarc est venu dès ce matin à Kensington pour voir le Roy, mais Sa Majesté ne vouloit être veuë de personne dans ce temps-là.

1695.
Janvier 4./14.

(Une lettre du 1./11. Janvier se trouve dans le cahier particulier sur la mort de la reine aux archives.) La santé du Roy continue, Dieu-mercy, à être bonne, quoyque le temps ne paroisse encore point avoir adouci son affliction. Il prit hier l'air dans le jardin de Kensington, et comme c'étoit une première sortie, il trouva ses forces un peu diminuées. Il n'est encore vû que par quelques uns des principaux Ministres d'Etat. On ne met pas en doute, que Sa Majesté ne puisse aller commander les Armées en Flandres, comme les années précédentes, en laissant la régence du Royaume entre les mains d'un nombre de Commissaires, sous le titre qu'on trouvera le plus à propos. Le seul inconvenient, qu'il y paroit avoir, est qu'on ne pourra pas dégarnir les pays de plus de troupes, et que si l'on continue dans le dessein d'envoyer 4 mille hommes sur la flotte de la Méditerranée, il les faudra remplacer par un pareil ou plus grand nombre de celles qui sont en Flandres. M. Cutts est parti pour faire faire l'embarquement des 1200 hommes qu'on envoye en Jamaïque.

La Chambre basse travaille tous les jours à chercher de nouveaux fonds, ou à règler ceux qui sont déjà résolus. L'on a déliberé encore aujourd'huy sur la proposition de mettre un impost sur le charbon, qui ne seroit que de 3 Sols par mesure, à lever sur les lieux où on le tire; et il y a de l'aparence que c'est un des moyens dont on se servira pour avoir de l'argent, sans s'astreindre à en faire un fonds de deux Millions. L'on a aussi proposé l'impost sur les Cuirs, qui fut rejetté l'année passée; et une taxe sur les enterremens: Mais comme quelques uns de ces moyens passent sous le nom d'Accise, l'on ne résoudra rien là-dessus,

que les membres absens ne soient arrivez. L'on a ordonné aux Commissaires des Comptes publics, de donner un Etat de ce qui est deu pour les navires de transport pendant la Guerre d'Irlande; ce qui est une marque, que le dernier Article des demandes du Roy, qui restoit à examiner, aura le même bon succès que les autres.

Janvier 18./28.

Des trois dernières séances de la Chambre basse, il n'y a que celle d'aujourd'huy, qui fournisse quelque chose digne d'être mandé. L'on y a examiné à la rigueur les différens Etats, qui avoient été fournis par les Commissaires de la Trésorerie, et par ceux des Comptes publics; et après une déduction des emprunts déja faits sur plusieurs branches des Revenues, on a prétendu qu'il restoit plus de 300 mille Livres annuelles, au delà de ce qu'on a acoûtumé d'accorder pour les dépenses du Gouvernement Civil, qui vont à 6 ou 700 mille Livres. Ce point ayant été emporté, non obstant plusieurs opositions, l'on a calculé que cette partie des Douannes, qu'on vient de donner à Sa Majesté pour cinq ans, raportoit environ cette somme de 300 mille Livres. Et comme c'est un des meilleurs fonds qu'on puisse assigner pour trouver promptement de l'argent, l'on a résolu d'emprunter une grosse somme, et d'employer ces cinq années de revenu pour en payer la rente et rembourser le capital. Cette somme aura de la peine à aller à 1500 mille Livres comme étoit celle qu'on empruntoit il y a 5 ans, et pour le remboursement de laquelle ces mêmes droits de Douanne furent introduits; car il s'en est fallu plus de 200 mille Livres, qu'ils n'ayent suffi pour amortir toute la debte. Les droits, qu'on lève par cet Acte, sont différens des droits ordinaires de la Douanne, qui sont annexez à la Couronne, et dont le revenu monte beaucoup plus haut.

Avant-hier la Chambre fut occupée tout le jour à régler la principale partie du Bill des 4 Shillings par Livre, assavoir à choisir les Commissaires, qui doivent faire la taxe et la collecte par tout le Royaume; des quels l'influence est si grande, que leur plus ou moins de faveur envers leurs voisins peut faire monter ou baisser ce fond de plusieurs centaines de Mille Livres.

Hier l'on continua l'examen du procès des Gentils-hommes de Lancastre.

Les Seigneurs ont leu aujourd'huy le Bill pour punir les parjures; et hier ils continuèrent la réforme de celuy pour régler les procès de haute trahison, et rejettèrent une Clause des Communes, qui portoit, que lorsque trois ans se seroient écoulez, depuis le crime dont on étoit accusé, il y auroit préscription.

Le Roy est Dieu mercy en bonne santé, et l'on dit qu'il commencera la semaine prochaine à se faire voir comme auparavant, ce qui ne pourra que produire un fort bon effet, tant pour ranimer les affaires du Parlement, que pour la satisfaction des Seigneurs Anglois.

Janvier 22 ou Février 1.

La résolution, qui fut prise Vendredy dernier dans la Chambre Basse, de réserver la somme annuelle de 300 mille Livres sur les Douannes, pour être employée aux usages de la Guerre, ne fut emportée que de 17 voix sur le parti de la Cour, qui vouloit qu'on ne prît que 200 mille Livres. L'on avoit eu quelques espérances, qu'hier, qui étoit le jour qu'on devoit faire le raport de cette résolution, l'on y pourroit faire aporter du changement; mais la Chambre se trouva si peu complette, qu'il passa sans aucune difficulté, et l'on résolut de faire un emprunt de 1500 mille Livres avec ce fond-là. L'on délibera ensuite sur les autres Moyens, qui étoient sur le tapis pour trouver de l'argent, et celuy d'un impost sur les maisons, qui auront deux chéminées ou au delà, fut résolu par 13 voix; mais on n'a pas encore évalué la somme qu'il pourra produire, ni celle qu'on empruntera dessus. Samedy dernier on lût une requête contre la Banque, que plusieurs orfèvres et marchands, qu'elle ruine, avoient fait présenter, et qui étoit aussi signée par le Maire de Londres. Les principaux Membres du parti oposé à la Cour prirent cette occasion pour déclamer aussi contre la Banque, comme si, outre le tort au commerce dont les marchands se plaignoient, elle en faisoit aussi beaucoup aux fonds de terre: mais après bien des disputes il fut résolu que la discussion en seroit renvoyée à aujourd'huy, et que les Complaignans et les Directeurs de la Banque, auxquels on donneroit copie de la requète, se défendroient de vive voix et sans avocats. L'heure étant venuë, les premiers ont présenté un grand papier, contenant les prétendus torts que la Banque fait au public et au particulier: mais leur ayant été dit, qu'il avoit été ordonné qu'ils se plaindroient de bouche et non par écrit, ils ont demandé un délay jusques à demain pour s'y préparer. L'on a tourné cette réponse, comme s'ils ne cherchoient qu'à gaigner du temps, et la Chambre s'étant partagée là dessus, la pluspart ont été d'avis de leur refuser ce délay, par où la Réquête a été rejettée, la Banque affermie.

Les actions sont à présent à 82. Il y a quelques jours qu'un nommé Crosfield (Crofeild) présenta un petit imprimé à plusieurs Membres des Communes, dont le titre ne promettoit que des reflexions sur la Mort de la Reine: mais dedans il s'offroit de faire des découvertes de plusieurs Vols des deniers publics, et qui montoient au moins à 2 ou 300 mille Livres. Il fut apellé Samedy dernier dans la Chambre, où il fit entendre que c'étoit dans la Marine où se faisoient ces fraudes, et dit qu'il étoit prêt d'en donner des Articles par écrit, et de les prouver par les dépositions de plusieurs temoins. On luy ordonna de s'en aquitter par devant les Commissaires des Comptes publics, et à ceux-cy d'examiner ses preuves.

Les Seigneurs après plusieurs séances employées au Bill pour punir les Parjures, et être convenus de la forme qu'il devoit avoir, mirent Samedy dernier en question, si l'on le transcriroit au net, et la négative

l'ayant emporté, il s'évanouït par là. Ils ont enfin mis la dernière main à celuy pour régler les procès de haute trahison, et ils en doivent faire demain le raport: Mais ils y ajoûterent hier une Clause, que les Communes auront de la peine à leur passer; assavoir, que lorsque quelque Pair sera accusé, tous les Pairs du Royaume assisteront à son jugement, et qu'on l'en avertira 20 jours auparavant, afin qu'il puisse préparer ses défenses.

Sa Majesté ira demain à Richemond, pour y passer trois jours, pendant lesquels on tendra ses Apartemens de Kensington en deuil, et Elle verra compagnie à son retour. Les Seigneurs n'ayant point trouvé d'exemples, qu'ils ayant été en corps à l'enterrement d'un Roy ou d'une Reine, ont résolu d'aller à celuy-cy en leurs Robes rouges de Cérémonie.

Januar 25./Februar 4.

Mercredy dernier la Chambre basse fut occupée tout le jour à examiner les plaintes, que les habitans d'un bourg avoient faites contre les officiers d'une compagnie qui y étoient en quartier, et qui avoyent exigé quelque argent de leurs hôtes. Ceux-cy dirent que c'étoit pour vivre, ne recevant point d'argent de subsistance. Le Trésorier de l'Armée fit voir qu'il avoit donné cet argent dans son temps; les Officiers prouvèrent qu'ils ne l'avoient point touché, et ainsi il parut que c'étoit le payeur du Regt. qui, de son chef, ou de concert avec le Colonel, l'avoit gardé pour le faire valoir. Quoy que la faute retombât sur ceux-cy, qui seront encore examinez dans la suite, aussi bien que les payeurs de tous les autres Regimens, la Chambre ne laissa pas de faire ce vote général, «Que lors que les officiers ou soldats de l'armée demandent «et exigent de l'argent de subsistance, soit dans leurs quartiers, soit «dans des marches, c'est une action arbitraire et illégale, et une «grande violation des droits et libertez des sujets.»

Hier la même Chambre continua à travailler au bill des 4 Shillings par L. et on délibera longtemps sur la clause d'emprunt qu'on y inséreroit; plusieurs étant d'avis qu'on ne donnât que 4½ pour cent à ceux qui prêteront sur cet Acte, et d'autres, auxquels se joignirent les Commissaires de la Trésorerie, disant qu'on ne pouvoit pas donner moins de 5. Mais on n'en vint à aucune conclusion. Dans les Actes précédens de même nature que celuy-cy, l'on avoit donné 7 pour Cent de sorte que si l'on trouve à emprunter à 5 ce sera un grand avantage pour le Roy, et cette diminution ne pourra être attribuée qu'à la Banque, qui a fait baisser les intérets de l'argent. Mais il vaudroit beaucoup mieux qu'on donnât plus, et qu'on fût seur d'en trouver. Aujourd'huy les communes ont continué à chercher les fonds, dont on a encore besoin pour faire les cinq Millions accordez, et après l'examen de plusieurs propositions, l'on s'est enfin attaché à la plus extraordinaire, qui est celle de mettre une taxe sur les mariages, sur les batêmes, et sur les enterremens; et il a été résolu que les gens du Commun payeront

4 Shil. pour chaqu'un de ces articles, et ceux de qualité autant qu'ils ont payé par les dernières capitations. Avec ce revenu, et avec celuy de la taxe sur les maisons qui fut resoluë l'autre jour, l'on croit de pouvoir faire un emprunt de 12 ou 1500 mille Livres et qu'ainsi l'on a trouvé le reste dont on avoit besoin. Mais ni l'un ni l'autre de ces impots ne plaît au parti de la Cour, et il fera tous ses efforts, pour les faire rejetter lorsqu'on en fera le raport, afin qu'on soit obligé de s'attacher à l'accise sur les Cuirs, dont le revenu seroit beaucoup moins casuel.

Avant-hier et hier les Seigneurs ouirent le raport de tous les changemens, qu'ils avoient faits au Bill pour régler les procès de haute trahison, et enfin ils convinrent qu'il seroit mis au net. L'article le plus important pour la Cour etoit celuy où l'on avoit substitué l'an 1698 à l'an 1695 pour le terme auquel cet Acte commenceroit à avoir lieu: Ce fut aussi le plus disputé de tous, et l'on n'emporta que de 2 Voix, que le changement subsisteroit. Le Comte de Nottingham fut de ceux, qui s'efforcèrent le plus pour le contraire, ou 1695, et suivit en cela la coûtume de tous les autres, qui ne connoissent plus la Cour, dès que l'intérêt ne les y attache plus. Aujourd'huy, que les Seigneurs avoient pris pour texte la considération de l'état présent de la Nation, ce même Comte a entièrement levé le masque, et a fait la harangue la plus envenimée qu'il fut possible contre le Gouvernement, et qui contenoit 9 ou 10 prétendus grands sujets de plaintes, sur chaqu'un desquels il a insisté. La séance a fini si tard, qu'il n'a pas été possible d'aprendre le détail de tous; mais il a, entre autres, fait un crime de ce qu'on a envoyé la Flotte, où consiste la force de la Nation, dans des Mers éloignées: de ce qu'on a fait une entreprise sur Brest, dont le succès étoit aussi peu probable: de ce qu'on a voulu faire le procès à des Gentils-hommes, sur des preuves aussi légères, que l'examen luy a fait voir qu'étoient celles qu'on avoit: de ce qu'on a établi une Banque, qui tend à la ruine du Commerce, et au rabais du prix des terres, et qu'on s'est oposé à la Connoissance que la Chambre Basse en vouloit prendre, et aux remèdes qu'elle y auroit pû aporter: de ce qu'on laisse si fort empirer la Monnoye, qu'il n'y a plus de proportion entre celle d'or et celle d'argent, et qu'on ne peut plus recevoir de celle-cy sans perte: Et enfin, il a dit, qu'il étoit à propos de savoir du Roy, par les mains de quelles gens il les vouloit faire gouverner en son absence. Les principaux, par lesquels il a été soutenu, sont le Comte de Rochester et le Marquis d'Halifax. Ceux qui ont pris la défense du Gouvernement, et qui se sont les plus distinguez, ont été le Duc de Leeds, le Marquis de Normanby, et Milord Godolphin. Après toutes ces harangues, l'on est enfin convenu, qu'on examineroit un des points en question, et l'on a pris celuy de la Banque, assavoir si l'on écouteroit ceux qui se plaignent contre elle; mais la Negative l'a emporté de 10 voix. Un de ceux qui l'ont le mieux défenduë, a été le Comte de Marlborough, soit par un nouveau principe, soit parce qu'il est intéressé dans toutes les bonnes affaires. L'on a ensuite résolu

qu'on examineroit l'affaire des procès de Lancastre et on a pris jour à Lundy pour cela.

Samedy dernier les Communes reprirent le Bill touchant les Parlemens impartiaux, et eurent là-dessus deux longues disputes, qui les occupèrent tout le jour. La première fut, si le Bill étoit raisonnable en luy même, et s'il n'étoit pas plus à propos de le rejetter, mais la négative l'emporta de 19 voix, et le Bill fut sur les mots d'héritiers et successeurs, sur les quels on avoit déjà débatu quelques jours auparavant; et comme ceux qui s'étoient déclarez contre le terme d'héritiers, avoient prétexté que cela pourroit nuire à Mme la Princesse, qui est la plus proche du Thrône par droit de succession, S. A. R. fit déclarer ce jour-là par le Controlleur Wharton, qu'Elle souhaittoit que le terme d'héritiers et successeurs restât comme il étoit, parce qu'Elle étoit persuadée que ses droits n'y étoient point intéressez. De plus, ceux qui vouloient que l'on conservât ce mot d'héritier, disoient qu'en le retranchant, et en suivant le principe du parti oposé, cela pourroit faire tort aux Enfans du Roy, aux cas qu'il en ait dans la suite; parce que si Mme la Princesse et ses Enfans viennent à mourir sans succession, alors ceux de Sa M^té^ viendront à la Couronne par droit d'héritage: Et d'ailleurs que, ces mêmes termes étant employez dans l'Acte de l'Etablissement de la Couronne, il les falloit conserver dans celuy-cy. Mais ces raisons n'empêchèrent pas, qu'on ne le perdit de 5 voix quand on en vint à la division, et il fut résolu que le mot d'héritier seroit retranché et le Bill mis au net.

Hier la Chambre passa tout le jour à continuer l'examen de l'affaire de l'Argent exigé dans un Bourg par des Officiers, et la séance se termina en ordonnant que le Payeur du Regiment, qui avoit receu l'Argent de subsistance, sans le faire toucher aux Officiers, seroit envoyé en prison, et que deux autres Payeurs, qui avoient refusé de comparoitre par devant les Commissaires des Comptes publics auroient le même traittement.

Aujourd'huy l'on a continué le Bill des 4 Shill. par L. et l'on y a annexé celuy des 300 mille Livres reservées sur les droits de Douanne, afin que les deux n'en fassent qu'un. Il pourra être prêt la semaine prochaine; mais on doute que Sa M^té^ veuille si tost paroitre au Parlement, auquel cas il y fera donner son consentement par Commission. La Harangue du Comte de Nottingham, dont on a parlé l'ordinaire dernier, ne luy fait pas extrèmement d'honneur, et on dit, qu'elle se ressent plus du principe, qui le faisoit déclarer pour la Royauté de fait, que de la reconnoissance de 80 mille Livres dont on prétend qu'il a profité sous cette Royauté; et d'ailleurs, qu'il pouvoit mieux prendre son temps, que lorsque le dernier filet, qui l'attachoit à la Cour, venoit d'être rompu.

Sa Femme avoit 800 Livres par an, comme Dame d'Honneur de la Reine.

La matière ne luy en a guères fait davantage, veu qu'il a attaqué l'action du Gouvernement, qui a eu l'aplaudissement le plus universel,

et dedans et dehors, et qui a eu un succès si différent de celuy de la Flotte, qu'on envoyoit dans ces mêmes mers sous son Ministère. Aussi quand il eût dit, qu'il falloit que le Conseil rendît compte de cet éloignement de la Flotte, Milord Godolphin répondit qu'on étoit prest de le faire; mais qu'il étoit dans l'ordre, qu'on justifiât auparavant la perte de celle qui fut envoyée il y a deux ans, et qu'on verroit qui s'en tireroit le mieux. Mais quand ce dernier Milord voulut prendre la défense de la Banque, il dit inconsidérément, que l'on en tiroit de grands secours dans les nécessitez pressantes, et que c'étoit un apuy du Gouvernement; ce que le Marquis d'Halifax releva d'une manière maligne. Lc Comte de Rochester renchérit sur les plaintes des autres, en mettant en question si ce Parlement étoit légitime, et s'il ne falloit pas en avoir convoqué un autre après la Mort de la Reine: à quoy pourtant il ajoûta, que pour luy il ne doutoit pas de sa validité, mais que c'étoit pour la satisfaction de plusieurs autres qu'il le proposoit. Lè Comte de Torrington fit une autre plainte, où il paroissoit plus de sincerité, qui est qu'il dit qu'on envoyoit des Convoys de vivres à Cadix sous de si faibles escortes, que s'ils venoient à être rencontrez par un petit nombre de vaisseaux ennemis, cela pourroit affamer la Flotte de la Mediterranée. L'examen, qu'on commença à faire hier dans la Chambre haute du procès des Gentilshommes de Lancastre, fit aussi voir que M^d Nottingham n'étoit pas mieux fondé en cet Article que dans d'autres: car cette Chambre ayant pouvoir de faire prêter serment, ce que la Basse n'a pas, elle aprofondit plus cette matière dans une séance, que l'autre n'avoit fait en 10 ou 12, et il parut dès lors, que ce n'étoit pas sans beaucoup de fondement qu'on les avait poursuivis. Aujourd'huy ils ont encore été sur la même matière, et ils la continueront jeudy.

Les Seigneurs ont envoyé aux Communes le Bill pour régler les procès de haute trahison, avec les corrections qu'ils y ont faites. Le Roy revint Samedy au soir à Kensington, et parut le lendemain en public, son visage témoignant qu'il étoit en parfaite santé. Il continuera à voir compagnie tous les jours, et a marqué depuis midy jusques à une heure, et le soir depuis 8 et jusques à 9, pour cela. Sa M^té a monté quelque fois à cheval à Richemond, et y a chassé au fusil, et comme le lieu luy a plû, Elle y doit retourner de temps en temps.

Februar 1./11.

L'anniversaire de la Mort du Roy Charles I^r, qu'on célébra avant-hier, a emporté une séance du Parlement; mais on l'a regagnée dans les deux suivantes, en ne travaillant qu'aux affaires publiques, et par la résolution de les continuer demain.

Hier les Communes dressèrent le tarif de ce que chaqu'un payera en venant au monde, en en sortant, et en se mariant: Et afin qu'aucune condition n'en fût exempte, l'on y ajoûta ceux qui vivent dans le célibat. L'on crût que des héritiers seroient ceux qui payeroient le

plus-volontiers une taxe, et ce fut sur les enterremens qu'on fit tomber la plus grosse. Les Nobles ou Lords payeront autant que dans les simples capitations, c'est-à-dire, les Ducs 50 L., les Marquis 40 L., les Comtes 30 L., les Vicomtes 25 L. et les Barons 20 L.; les Baronets payeront 15 L., les Chevaliers 10 L., les Ecuyers 5 L., les Gentils-hommes, comme on apelle icy, 1 L. et les gens du commun 4 Shillings. Les Naissances, (et non les Batèmes qui ne comprendroient ni les Juifs, ni plusieurs sectaires) sont taxées à la moitié des funérailles, les Mariages à un peu plus, ou à $^5/_4$ des sommes susdites. Et les Garçons de 25 ans et au dessus, qui ne seront pas mariez, sont condamnez à payer tous les ans le quart de ce qu'il leur en coûteroit en mourant. L'on calcula que cela pourroit produire jusques à 200 mille L. par an. Mais tout cela n'est encore qu'en idée, et pourra être rejetté dans le raport, aussi facilement qu'il a été résolu: ce qui ne laisseroit pas de marquer l'aversion qu'on a pour les Accises, puis qu'on en peut venir à des moyens aussi extraordinaires.

Aujourd'huy l'on a commencé à faire le raport du Bill des 4 Shil. pour L., celuy des 300 mille L. qui luy a été annéxé, mais on ne l'a pû achever. Voicy en quoy consistent les résolutions aux-quelles on a consenti: Qu'avec les 300 mille L. annuelles, qu'on reservera pendant 5 ans sur les Douannes, l'on empruntera une somme n'excédant pas celle de 1250 mille L. et que les 250 mille L. restantes serviront à payer les intérets; que pour les premiers 300 mille L., ceux qui les auront avancées recevront 5 pour cent, jusques à ce qu'ils soient remboursez de leur capital; que pour les 300 mille L. suivantes on leur payera 6 pour cent, pour les 300 mille L. suivantes 7 pour cent, et pour les dernières 350 mille L. 8 pour cent; mais que ceux qui prêteront sur les 4 Shil. par L. dont le remboursement ne va qu'à un des temps, ils ne recevront que 5 pour cent. L'on a ensuite leu les noms des Commissaires pour lever cette taxe, et l'on n'a pas pû aller plus loin, mais l'on continuera demain. Hier l'on résolut de remettre un impôt sur le Chocolate, le Thé, le Caffé, et sur les épices, horsmis le poivre qui fut introduit il y a quatre ans et donné pour ce terme là.

Les Seigneurs se firent apporter hier tous les ordres et autres papiers qui concernent la Flotte, et après en avoir leu une partie, ils ordonnèrent que les Commissaires de l'Amirauté comparoitroient Lundy par devant eux, et leur communiqueroient les ordres qu'ils donnèrent l'année passée à la Flotte, le nombre des Croiseurs qu'on avoit eu en Mer, et tous les autres services de la Marine. L'on dit que quand cet examen sera fait ils viendront à celuy de la Flotte, qu'on perdit sous le ministère de Milord Nottingham. Aujourd'huy ils ont continué l'affaire des Gentils-hommes de Lancastre.

Februar 5./15.

Les Communes achevèrent hier le Bill subsidiaire, qu'elles avoient en main depuis si longtemps, et il n'y a plus qu'à le lire encore une

fois, après qu'il aura été mis au net. Le Roy le pourra passer à la fin de cette semaine, ou au commencement de la suivante, après quoy l'argent viendra en foule à l'Exchiquier; ou s'il n'y entre pas assez vîte, l'on donnera des Tailles en payement, ce qui est la même chose. L'on résolut hier, que ceux qui régleront la somme, à la quelle chaque proprietaire des terres devra être taxé, prêteront serment auparavant, qu'ils s'en aquitteront sans partialité; ce qui ne laissera pas d'augmenter ce revenu, dont la question ne fut emportée que d'une voix. Ceux qui avoient fait retrancher le terme d'héritiers dans un autre Bill en voulurent faire autant dans celuy-cy, où il est porté, qu'on donne ce subside au Roy, à ses Héritiers et Successeurs: mais pour y parvenir ils s'y prirent obliquement, et proposèrent Samedy dernier d'ajoûter la particule Et après le mot de Roy. S'ils en étoient venu à bout, on auroit ensuite trouvé que cela ne faisoit plus un sens juste, et il en auroit fallu rayer les mots d'héritiers et, après quoy il ne seroit resté qu'Au Roy et à ses Successeurs, qui est ce qu'ils demandoient. Cette proposition fut capable d'occuper la Chambre plus de la moitié de la Séance, pendant laquelle il se fit de grandes harangues, sur un des plus petits sujets, qui se fût peut-être jamais présenté. Mais enfin quand on en vint à une division Et fut débouté de 21 voix, et les termes laissez dans le même état. N'ayant pû réussir de cette manière, ils attaquèrent hier directement le mot d'Héritiers, et demandèrent qu'il fût effacé par la même raison qui l'avait fait faire dans un autre Bill. Mais le parti oposé se trouva si fort, qu'on ne fut pas obligé d'en venir à une division, et que ce terme fut conservé. Cette question ayant été vuidée, quelqu'un fut d'avis, que pour couper chemin à toutes ces disputes, et faire voir que ces Actes particuliers ne pouvoient point déroger à l'Acte solemnel de l'Etablissement de la Succession, l'on ajoutât après le mot de Successeurs, conformément au dernier Acte d'Etablissement, ce qui fut résolu, et ainsi l'on mit au Roy, à ses Héritiers et Successeurs; conformément à l'Acte d'Etablissement de la Couronne, passé la première année du Règne de Leurs Majestez. Comme le Bill pour des Parlemens impartiaux, d'où l'on a ôté le mot d'Héritiers, est encore entre les mains des Communes, et y doit être leu Samedy prochain, il se peut qu'elles rejetteront leur résolution, et prendront le même tempérament qu'elles ont fait dans celuy-cy.

Aujourd'huy les deux Chambres ont été occupées tout le jour à l'examen des procès de Lancastre. Et la Basse ayant mis en question si l'on envoyeroit en prison un Colonel Standish, qu'on n'a trouvé que depuis peu de jours, et qui est un de ceux qui ont été accusez d'avoir eu des amas d'armes dans leurs maisons l'affirmative l'a emporté de plusieurs voix; de sorte que voilà un grand préjugé, que cette Chambre croit qu'il y a eu une conspiration.

Fünfter Abschnitt.

Aus dem Briefwechsel Wilhelms III.

Für die Geschichte der letzten Jahrzehnte des siebzehnten Jahrhunderts würde eine Sammlung und Mittheilung der Correspondenzen Wilhelms III, ungefähr in der Art und Weise, wie sie den Reliquien Wilhelms I durch Groen v. Prinsterer zu Theil geworden ist, unschätzbar sein. Von vielem Werth ist schon die letzte Publication Groens von 1861, welche die Briefe Wilhelms III bis zum Jahre 1688 umfaßt.

Bei Arbeiten dieser Art versteht es sich aber von selbst, daß sie nicht vollständig oder wie man sagt, abschließend sein können. Englische Bibliotheken und Archive werden noch gar Manches zur Ergänzung des bekannt Gewordenen darbieten.

So bewahrt das brittische Museum eine Sammlung der Briefe des Prinzen von Oranien an Offory aus den Jahren 1675 bis 1679, die auch in dem fragmentarischen Zustande, in der sie sich befindet, einer nähern Durchforschung würdig wäre, zumal da sie das innigste Verständniß auch in politischen Dingen verräth.

„Vous animant et estimant, sagt der Prinz einmal, autant que je fais. Dieu veuille, que les bonnes dispositions qu'il y a chez vous pour notre parti ayent l'effet que je souhaite passionnement, sans quoi nous sommes assurement fort mal à cheval.“

Man sieht Wilhelm von Anfang an in der Combination der englischen und der allgemeinen europäischen Angelegenheiten, denen er sein Leben mit unvergleichlichem Erfolg widmen sollte, er zeigt sich allezeit voll von großen Entschlüssen: „J'espère que le tems fera à tout le monde que je ne ferai jamais rien, qui soit contre mon honneur et mon devoir.“

Die Briefe sind schlecht conservirt und nicht regelmäßig datirt; ihre Anordnung wird sich, wie in so manchen andern ähnlichen Fällen, nicht über allen Zweifel erheben lassen; doch sind sie sehr charakteristisch und verdienen wie gesagt Beachtung.

Aus dem Jahre 1677 theilt Groen ein paar Briefe des Königs Carls II an den Prinzen mit. In den englischen Archiven finden sich auch zwei eigene Schreiben des Prinzen von politischer Bedeutung, die ich wie sie vorliegen, hier beifügen will.

J'ay receu avec tres profond respect la lettre que vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'escrire, et M. l'Ambassadeur Temple m'a informé au long de ses intentions au reguard de la Paix et m'a asseuré de la continuation de son affection dont je lui rends tres humbles graces et tacherai de meriter cette faveur en me sousmettant entierement à ses volontés, et pour luy en donner des marques j'ay prié M. l'Ambassadeur Temple de dire plus particulierement a V. M. que je fairai tout ce qu'il luy a pleu de m'ordonner pour l'advancement de la Paix autant qu'il dependera de moy, à quoy je pourai travallier avec plus d'efficase quand V. M. aura eu la bonté de me faire savoir a quelles conditions elle la juge raisonnable en cette conjuncture de temps, sur quoy j'attenderai avec impatience de savoir ses intentions lesquels je tacherai de faire reussir à sa satisfaction puis que je ne souhaite que de luy pouvoir temoigner avec combien de verité et de respect

Je suis

Sire, de Vostre Majesté

le tres humble et tres obeissant
neveu et serviteur
G. Prince d'Orange.

A la Hague, 15. Jan. 1677.

En suitte de ce que j'ay pris la liberté d'escrire a vostre Majesté de Diren j'ay communiqué a mon retour icy a Mes. les Députés aux affaires estrangeres et secrettes, la lettre qu'elle m'avoit fait l'honneur de m'escrire, sur quoy ils m'ont prié d'asseurer Vostre Majesté que n'ayant rien plus a coeur que d'entrer avec Elle dans une tres parfaitte liaison, ils ont receu l'asseurance qu'elle leur donne par sa parole Royale de les rendre si heureüs apres la presente guerre, avec un respect et satisfaction egale, le temps ne leur tardant que trop de voir la perfection d'un ouvrage tant desiré, qu'ils considerent comme un des plus puissans soutiens de la Republique, et qu'ils voudroient que Vostre Majesté des à present eut la bonté de les combler de ce bonheur; mais puis qu'elle ne trouve pas a propos de satisfaire maintenant a leurs desirs, ils se rendront a sa volonté, asseurant Vostre Majesté qu'ils n'entreront cependant en auqu'une liaison qui pouroit empecher en auqu'une maniere l'union estroitte qu'ils esperent de voir bien tost establie, pourveu que

les suittes de la presente guerre et les malheurs qui l'accompagneroient infailliblement ne les rende incapables de voir l'accomplissement d'une alliance laquelle les pouroit guarantir de toutes sortes d'insultes. C'est ce qu'ils m'ont enchargé de représenter a Vostre Majesté, à quoy je n'adjouterai que de La supplier de me continuer l'honneur de Ses bonnes graces et d'estre asseuré que je serai toutte ma vie avec un tres profond respect

Sire, de Vostre Majesté

le tres humble et tres obeissant.
neveu et serviteur
A la Hague, le 12 Febrier 1677. G. Prince d'Orange.

Wie das Verhältniß noch im Jahre 1679 war, ergiebt sich aus der Weisung Lord Sunderlands an den englischen Gesandten im Haag, wegen der ihm aus England zugehenden Instruction erst wieder anzufragen, wenn der Prinz Einwendungen dagegen erhebe; der Prinz verstehe die Interessen von England und Holland, und wisse, daß die seinen mit denen des Königs ein und dieselben seien. Ich füge auch diesen Brief hier bei.

Whitehall, March the 7. 1679.

My Lord

The king has commanded me to let your Excellency knowe that he will have you communicate to his Highness the Prince of Orange whatever instructions you shall receave from hence and if you should be directed to doe any thing which he shall judge not to be for his Majesty's service you are to desire for their order before you proceed. This the king thinkes necessary because nobody knows so well as the Prince the interests of England and Holland and that his must be the same as the king's. This is all I have to write to your Excellency at present.

I am

your most humble servant

Sunderland.

Von der allergrößten Wichtigkeit sind nun aber die Correspondenzen seit 1688. Mit einiger Vollständigkeit zusammengebracht, und hinreichend erläutert, würden sie eine Geschichte der Zeit bilden. Daß ich sie im oranischen Archiv benutzen konnte, war die zweite große Ermuthigung, die mir bei meinem Unternehmen zu Theil wurde.

Der Werth der Correspondenz des Königs mit Heinsius für die europäischen Verhältnisse ist schon von Grovestins erkannt und auch von mir in der Erzählung hervorgehoben worden. — Sie beginnt im April 1689; ich habe angeführt, wie es geschah. Von Anfang an umfassend, wird sie immer bedeutender und vertraulicher.

Aus den früheren Jahren will ich mich begnügen, ein Schreiben Wilhelms an den Fürsten von Waldeck über seine Expedition nach Irland, das sich in der Sammlung von Heinsius findet, mitzutheilen; und ein Schreiben von Heinsius, welches den ersten Keim des Barrieretractats enthält.

Extrait d'une lettre de Sa Majesté au Prince de Waldec, écrite de Kensington, le 22. sept. 1690.

J'arrivai avant-hier en bonne santé d'Irlande étant parti de l'armée auprès de Limmerick, il y aura demain quinze jours, dont je resolus de faire lever le siége, à cause que la saison de l'année étant fort avancée en ce pays-là, et les pluies venant à continuer, il aurait été impossible d'emporter la place et de se retirer si on y auroit été obligé, surtout la grosse artillerie, de plus ayant manqué de se loger dans les dehors que l'on auroit emportés par trop de chaleur de nos troupes qui même auroit emporté d'assaut la ville, si l'on avoit fait sa disposition pour cela, car la brêche se trouva meilleure que l'on auroit cru, et les ennemis se retirant par là quand nos gens les chassèrent du chemin couvert et d'une demi lune, ce qui fut cause qu'ils les suivirent et n'observèrent point l'ordre qui leur étoit donné de nettoyer le chemin couvert et de s'y loger et de n'aller pas plus loin. Et comme ils se trouvèrent sur la brêche ils ne poussèrent pas plus avant, trouvant quelque mechant retranchement que les assiégés avoient fait, quoiqu'il ait eu divers qui le passerent et même de nos officiers et soldats pris prisonniers dans la ville. Tout ceci comme vous pouvez juger causa beaucoup de confusion et empêscha que le logement ne se fit et fit tuer et blesser bien de gens mal à propos. Cet accident devoit necessairement retarder le siége et aussi manquant de diverses choses, dont nous avions besoin, je crus que le plus seur étoit de ne point continuer, puisque l'issue dépendoit du beau ou du mauvais temps. La raison qui m'avoit obligé d'attaquer cette place, quoiqu'il y eût une si forte garnison y ayant la plus part de toute l'infanterie ennemie, qui selon le dire de tous les deserteurs de la ville passoit douze mille hommes, étoit, qu'emportant cette place, je mettois fin à toute la conquète d'Irlande, et les autres places tomboient d'elles même, si au contraire en prenant les autres comme Korck et Kingsale, ce que j'aurois facilement pu faire, les ennemis pouvoient toujours passer l'hyver dans la province de Conaringh, dans les places de Limmerick, et encore Galoway et Slego. Ainsi ils pouront faire le même a présent et le plus grand mal est le chagrin de n'avoir pu venir à bout de ce que l'on avoit entrepris, ce qui auroit infailliblement reussi, sans les petits accidents qui se ne peuvent ecrire. Mais le bon Dieu ne l'a pas voulu, ainsi il faut avoir patience et l'on a assez de sujet de Lui rendre grace des grands succes, qu'Il m'a donnés plus que l'on n'auroit pu attendre, quoique je n'aie pu mettre fin a une affaire qui m'auroit mis en état d'assister mes

amis avec plus de force au delà la mer, ce qui a été la principale, raison, pourquoi j'ai plus hazardé, que je n'aurois fait autrement. J'espère pourtant que cet hyver je pourroi mettre les affaires d'Irlande en tel état, qu'à la campagne prochaine ma présence n'y sera plus requise et que j'aurai assez de moyen d'assister les alliés avec plus de force que je n'ay pu faire jusqu'à présent et de passer la mer moi-même, surquoy j'espère de vous entretenir de bouche au mois de novembre, en quel tems je fais état d'être en Hollande étant impossible que j'y vienne plus tost a cause que le parlement ne peut commencer sa session qu'au commencement d'Octobre.

Heinsius an Wilhelm III, 27. April 1690.

Sire!

De H^r^ Burgem^r^ Borrel heeft my op huyden bekent gemaakt dat de H^n^ Burgem^rs^ van Amsterdam hare gedagten hebbende laten gaan over de constitutie van de Spaanse Nederlanden eenige speculátion gehadt hadden, of by dese tyts gelegenheyt niet wel dienstigh ende ook doenlyk soude wesen dat eenige steden in onse handen wierden gestellt 't sy onder pretext van versekeringe van onse penningen aan de Spaanse geleent ofte andersints; dat ook goet gevonden hadde my daarover te laten spreecken dogh alleen by wegen van consideratie de keur 't selve 't eenemal aan Uwe Maj^t^ ordeel overlieten. Ik hebbe geantwoort dat ik Uwe Maj^t^ daarover wel soude schryven, ende dat ik albereyts voor desen desaangaande gesproken hadde, maar dat darin residerende, heel veel bedenkingen soo ten opzigte van de lasten die den staat soude staan te incurreren, als van de quade effecten die 't selve, soo uyt hooften van jalousie als vermits de diversiteyt van religie, soude konnen produceren. Ik hebbe alvorens dit discours mit den Heer Boreel gehouden te hebben, op 't vertreck van den Heer van Dyckvelt met syn Ed. desaangaande gesprooken ende hebben gemeynt dat in de val men bespeurde dat de Spaanse continueerden in deselve conduite als voorheeren ende dat deselve hier en daar na't exempel van Mons veel faciliteyt voor de kransen mogten betonen, dat men by tyts op middelen soude moeten dencken om sigh van 't gene voor den staat alder essentsieelst mogte wesen, te assecureren, syn Ed. heeft aangenomen op alles een wakent ooge te houden . . . .

Es würde sich der Mühe verlohnen, neben den Schreiben Wilhelms III auch die des Rathspensionars, der zugleich der Minister des Königs für die Continental-Angelegenheiten war, vollständig drucken zu lassen; ich hoffe, man wird im Haag zu einer beide umfassenden Publication schreiten; ich denke einer solchen nicht vorzugreifen, sondern nur dem Bedürfniß der Studien zu Hülfe zu kommen. Ich theile vornehmlich die Briefe mit, deren Inhalt nicht bereits durch Grove-

stins dem historischen Publikum bekannt geworden ist, und zwar wortgetreu aus den Originalen. Ihr Werth steigt mit den Jahren; bei dem letzten gewinnt man daraus ein Mitgefühl von der Lage des Königs; mit seinem letzten Athemzug brechen sie ab.

Extraits des lettres du Roi Guillaume III à Heinsius.

Kensington, 22. December 1691 of 1. Januar 1692.

Ick kan my niet genoegh verwonderen hoe het mogelyck is, dat tot Weenen sulcken verkeert concept kan werden opgenommen om aenstaende campagne defensive 't ageeren in Piemont, waer d' eenighste plaets is dat met hoop van succes yets notabels tegens Vranck: kan werden ondernomen. Ick ben verbleyt wegens de Conferentie diengaende gehouden met G. van Winditsgrats door U. Ed. eu Vorst van Waldec, dee my omstandigh heeft bericht van syne sentimenten wegens de verdeelinge van trouppes voor d'aenstaende Campagne en 't geen daer verber aen dependeert, 't welck tenemael conform myn sentiment is, en deent met alle kraght te werden gearbyt om het tot effect te brengen in sonderheyt tot Weenen, en vooral dat aldaer alle gedaghten werden aengespannen om offensive in Piemont te doen ageeren, tot welke eynde ick mede ordres heb gesonden aen M[r] Paget, en Heemskerck dient te werden gelast om neffens hem en Amb. van Spagne doertoe onophoudelyck 't arbeyden. De Chicane die den keurvorst van Brandb. doet wegens de dree reg. paerden te doen begrypen in 't getal van 6000 man is onverdragelyck, en dient niet te werden geadmitteert, maer getraght te doen redresseren endien den tyt het kan leyden hoe wij sullen contribueren tot de dree batt. tot Luyck, dient wat naerder eclairsicement. Aengaende 't geen U. Ed. my scryft wegens de mediatie van Danemarck sal met veel omteghtigheyt moeten werden gentamiert. Ick havde gaerne evenwel willen weeten, wat conditie van vreede sy reedelyck soude oordeelen 't geen mogelyck door het ministerie van Brandenb. soude kunnen werden geweeten sonder grot éclat.

Kensington, 29. December 1691 of 8. Januar 1692.

Uyt de laeste brieven vyt Spagnie sie ick met groot leetwesen, dat het werck van 't saiseeren van effecten van Galionen geen goeden uytslagh sal nemen, soo dat den Keurvorst van Beyeren weynigh assistentie heeft te verwaghten.

Kensington, 5./15. Januar 1692.

Ick ben al seer bekommert wegens d'intensie van de Paus om extraord. besending over al te doen tot bevordering van een vreede,

dat seeckerlyck seer quade consequentie sal hebben ende ick sie niet hoehet te beletten sal syn, ten minste niet van onse kant; als het soude kunnen geschieden sal het door het huys van Oostenrijck moeten gedoen werden, waertoe dient te werden gearbeyt. Ick weet niet meer op het subject van Piemont te schryven als 't geene ick by myne laeste heb gescreven, als mede aengaende Beyeren ende Spaense. De concerten diende seeckerlyck tijdelyck te werden gemaeckt ende insonderheyt het reguleeren van de trouppes in die Armëen, maer het geene in de Spaense Nederlande, sal moeten gedaen werden, sal dat concert tot myn overkomste secreten werden uytgestellt en middelerweijl alles geprepareert, insonderheyt tot een defensie, want daer sal het voor eerst meest op aenkoomen.

Kensington, 16./26. Febr. 1692.

Ick heb gesien een brief van de G. Straetmann en syn Soon alhier, die den expressen van Weenen hier hadde gebraght van den 5. deser, dat het tractaet tuschen den Keyser en Hanover was geslooten, dat 6000 man voor Hungarien soude leveren en in de Alliantie treeden die tuschen den Keyser, Spagne, den Staet, ende my is gemaeckt, maer versoght, dat het moght werden gesecreteert voor alsnogh. Alswede, dat Munster 4000 man soude leveren. Ofte nu hierin eenigh verandering is gevallen, weet ick niet, maer het is ongehoort jae belaghelyck, dat den Staet ofte ick 120^{m} Rx. sonde contribueren om Munster te verobligeeren de 4000 man naer Ungeren te senden. Indien dese tractaeten met de Keyser tot offect koomen, wil ick hoopen dat Saxen wat traitabelder sal syn, maer men dient hem niet te neglegeeren, maer alle redelycke satisfactie geven en ick hoop dat het geoffreert pension aen Sheoning van goet effect sal syn. Ick soude seer nodigh oordeelen gelyck ick voor dese aen U. Ed. heb gescreven, dat den Keurvorst van Beyeren kont werden bewogen om nogh twee reg^{t} te voet die hy op de been heeft, naer Piemont te senden, waer toe ick wel yets soude willen contribueren, maer gans niet tot onderhout van de twee die hy daer alreede heeft. Het is my nu oock onmogelyck om eenighe nieuwe werving in Switserland aentestellen, en den tyt van 't jaer is mede al te verlopen om voor dese Campagne eenigh utilityt daervan te hebben.

In 't Leger by Betlehem, 2. Juni 1692 't Morgens ten 8 uren.

Den goede Godt sy daerover gedanckt ende gepreesen (victorie ter zee) ende geve verders dat des vyants vloot tenemael magh gedestrueert syn geweest, en de dat wij oock een goet Succes mogen hebben in 't ontsetten van Namen.

In 't Leger by Betlehem, 2. Juny 1692.

Ick vinde by de brieven van gisteren uyt Engelandt, dat aldaer geapre heerdt wierde dat van Duynkercken eenige embarquement wiert

geprojecteert om een desente in Schottlandt te doen, en alhoewel dese victorie soo soude dat kunnen werden geëxecuteert 't welck light soude syn te beletten want daer syn in de Maes twee fregatten ende in Zeelandt meen ick oock twee die geconjungeert met de Vriese scheepen, soude voor Duynkerken kunnen kruysen tot dat Cap[t] van Zyl met syn geprojecteerde esquadre uyt de vloot war gekoomen, die tot dese dienst is geprojecteert.

In 't Leger to Ramillies, 21. Juni 1692.

Ick heb doen depescheeren d'ordres aen L[t] Ad[l] Almonde en Cap. van Zyl volgens de concepten van den Secret. de Wildt, en ick beken dat ick oock van syn sentiment ben dat den tyt van 't jaer te veer is in geschooten om een esquadre naer de Middelandsche Zee te sende om ijets van effect te kunnen effectueren. Den H[r] van Dycvelt sal U. Ed. informeeren met dese expressen dat de Conventie met Hanover geslooten is. Het sal nu ten eersten door den Staet dienen te werden geratificeert en de penningen daertoe nodegh gefurneert. Ick weet niet offer eenige promter penningen daertoe soude kunnen werden gevonden, als die den Gn[l] Schuylenbourg heeft genegotiert op mynen naem die by den Staet soude kunnen werden overgenomen.

In 't Leger tot Genappe, 28. July 1692.

Ick approbeere seer de Concepten van Wintervloot en het esquadre voor West Indeen. Ick sal in de maand van Oct. wel 300 landtmilitie uytvinden om in die expeditie te werden gebruyckt, ende ick meen dat men alles daertoe in alle secretesse behoorde te vervaerdigen, maer ick meen dat dat esquadre à part behoort 't ageeren ende niet met de myne te cunjugeeren, waerontrent den G. van Portland U. E. circumstantielder sal berighten. Ick heb het Concept dat den H[r] de Wilde my heeft toegesonden wegens een esquadre voor de Middelandsche Zee naer Engelandt gesonden, deselve aprobeerende, ende niet twyfelende ofte hetselve sal in Engelandt oock syn approbatie vinden, soodat U. Ed. deselve naer Spagne kan doen senden, en daer over met Castelmoncayo confereren. Ick ben 't enemael oock van opinie dat het nu te laet soude syn om het groot Schip van 't Noorder quartier naer de vloot te senden; maer dat men sigh van dat volck andersints met meerder voordeel soude kunnen bedienen.

18. September 1692.

Ick heb U. Ed. in eenige daghen niet kunnen scryven by gebreck van tyt. Ick geef U. Ed. in bedencken ofte deselve in conversatie met Lelieroth, niet soude kunnen te pas brengen dat Vrank: scheynende de Westfaelse Vreede aen Duytsland te willen geven ende niets verklaerende wegens Spagne, den Staet en my, het op die voet onmogelyck soude syn

eenegh mediatie te kunnen accepteeren, veel min tot een Congres te verstaen. Voor en aleer men mede wist de Conditien voor Spagne, want wat den Staet ende my aengaet wy hadde niet de eyschen, ende insonderheyt Vrank. sigh hebben verklaert aengaende een van de parteyen, het oock reedelyck was, dat sy sigh verklaerde in 't reguard van anderen, want andersins is het waer dat Vranck niet als separatie onder de geall. soeckt vreede dat Sweden interest met en is. Det syn soo maer myn rouwe gedaghten, die UEd. beter sal weeten te matureren, want myn gedaghten gaen alleen maer daer heen, om is het mogelyck te kunnen verneemen wat Frank. in desen tyt aen Spagne soude willen geven om de vreede te hebben, en ick kan niet seen als het ongeveer op dese manier. Lelienroth word voorgehoude, wat quade intensie hy oock magh hebben, dat hy daer veel quaets mede kan doen ofte dencken dat wy soo seer naer de vreede verlangen, 't welck seekerlyck de wegh niet en is om deselve te hebben. Ende als de Franse maer soude mercken dat den Staet ofte ick daer toe inclineerde, sullen sy seeckerlyck geen aennemelycke Conditien voorslaen. Hoopende in 't korte U.Ed. te sien, sal ick my verder op dese importante Saek mondeling beter kunnen expliceeren.

Kensington, 26. November of 6 December 1692.

De confirmatie van de doot van den goeden Vorst van Waldec, bedroeft my seer, en is voor de republicq en my een irreparabel verlies 't welck alle syne vyanden al te vroegh sullen moete bekennen, syne trouwe ende goede diensten meriteeren wel dat den Staet syn versoeck op syn dootbed quamen toe testaen. Ick verneem met leetwesen datter niet sal vallen van 't geen ick aan de C(eurvorst) van Beyeren had voorgeslagen ende hoe het nu met dat arme landt sal gaen weet Godt. Ick meen dat de bekommernisse voor Coblens wel syn gefondeert. Ick heb UEd. in een van myne voorgaende gescreven dat ick meende dat den G. van der Lippe behoort te werden versoght om het commendement te nemen, niet alleen van de plaets maer van alle de trouppes die daer ontrent soude werden gelegen, en dat soude dienen te geschieden door den Keyser en den Ceurvorst van Trier selfs. Ick magh wel leyden dat den Staet eenigh geschiet en amonitie derwaerts sent, maer het dient yser canon te syn, want wy het metael niet wel en kunnen spaeren, ende als het sal geschieden, hoe eer hoe beter. Het is my lief datter aparentie is, dat den H^r Hop in syne negotiatie in Dennemarck soude mogen reuceren. Ick meen dat men dat werck om 50^m R. min of meer niet en behoort ongedaen te laeten en ick soude oock van den H^r Hop sentiment syn, dat het beter is aen de ministers pensionen te geven als een present voor eens.

Kensington, 29. November of 9. December 1692.

De Saecken in 't Parlement gaen seer langsaem voort ende werden dagbelycks veel onverdragelycke ende impertinente resolutien genomen

die my niet weynigh en chagrineeren. Ick men evenwel, dat ten laeste sy gelt sullen geven, maer niet genoegh, en te laet om op alles tydelyck de nodige voorsieninge te doen, t'welck van de uyterste prejuditie sal syn.

1693.

Kensigton, 30. December 1692 of 9. Januar 1693.

Ik heb eerst huyde ontfangen U. E. brief van 2 Jan., het scheynt dat men altyt in ongerustheyt moet syn want nu dat ick ben bevreyt van bekommering voor Huy, en heb ick tegenwoordigh niet weyniger voor furne en het gevolgh 't geen 'verlies van de plaets soude kunnen veroorsaeken, voor my ick en kan voor het tegenwoordigh daer anders niet in doen, als traghten met patientie oftewaghten den uytslagh die den Goeden Godt daer in sal willen geven, ick en vindt niet dat in U.Ed. brief eenige materie is, daer antwoort op wert vereyst, ick ben dezemael geconvinseert door UEd. reedenen dat de negotiatie van H[r] Hop dient te werden gecontinueert en nog niet afgebroocken, en men sal ook moeten afwaghten, wat den H[r] van Heckeren in Sweden sal kunnen doen.

— ick blyve onveranderlyck — —

Kensington, 4./14. Febr. 1693.

Het is myn seer leet dat ick U.Ed. noghmaels moet seggen de langsaemheyt dat de saeken in 't Parlement mede gaen, dat ick nogh niet kan gissen, wanneer deze Sessie een eynde sal nemen, en vervolgens niet wanneer ick in Hollandt sal kunnen syn, waer naer ick so seer verlang. —

Kensington, 21. Febr. of 3. Märt 1693.

Ik admireere de bereytwilligheyt die in Hollandt is om alles op te setten tot defentie tegens den maghtigen Vyant, 't welck my soo veel te meer chagrineert, dat ik van myn kant soo veel naer proportie niet en kan contribueren, ick weet niet hoe het my mogelyk sal syn te contribueren in werving en onderhout van 4000 Switzers.

De middelen die het Parlement my heeft gegeven fallende soo veel te kort, schieten volgens de nootsaekelycke kosten die ick haer heb opgegeven, soo dat ick my in 'grootste vergelegentheyt vinde van de weerelt. U. Ed. kan dencken hoe my dit moet chagrineeren, behalve de bekommerlycke constitutie van saecken aen alle kanten daer ick soo weynigh redres in kan sién. —

Kensington, 10./20. Märt 1693.

Het Esquadre Scheepen dat ick had gesonden de koopvaerdeyscheepen in d' Bay van Biscayen te convoyeeren en met eenen het Franse Esquadre optesoecken, heeft het ongeluck gehadt aen het landeynde door een vehemente storm seer gedevaliseert, weder terugh geworpen sijn in Torbay, synde eenige van myn oorlogh scheepen die haer groote mast hebben verlooren. Soo dat ick tot nogh niet wel en weet ofte het voors: Esquadre sal kunnen voort zeylen als het was geprojecteert, 't geen my niet weynigh en chagrineert, want met alle aparentie hadt men eenigh goet succes de verwaghten, maer den goede Godt heeft het voor dese Reyse soo niet belieft. —

De saecken in 't Parlement syn nu meest afgedaen, soo dat ick niet twyfel of aenstaende Maendagh ofte Dynsdagh ten uyterste de Sessie een eynde sal nemen, en ick dan seeckerlyck de week daer aen sal vertrecken.

De Amb. van Spagne alhier heeft my geseyt dat in Portugal nu wel eenige goede dispositi esoude syn, ick meen dat den Minister van Staet behorde te werden gelast om met die van Spagne aldaer te concerteeren alsmeede met de wyse oftemen yets tot adventage van geallieerdens seude kunnen negotieren.

Loo, 9. May 1693.

Den G. van Portland sendt U.Ed. met deze expressen de seeckere advisen van dessynen van Denn: en Wolfenb: daet kan nu geen swaregheyt syn om die declaratie aen Denn: te doen, maer naerdien den H^r Hop is vertrocken, heb ik aen myn Minister tot Hambourg gelast deselve aen Erenschild te doen, het is nodigh dat den Staet het doet aen Lente door U. Ed. en van gelycke door Goes in Denn: aen de ministers selfs. Men sal nu ook moeten verdaght syn op het Esquadre voor de Oostzee, waerover ik U. Ed. naerder sal spreecken, het sal myn onmogelyck zyn langer dan twee daghen in den Hagh te verblyven. —

In 't Leger tot Parck, 13. July 1693.

Ick en sie geen aparentie hoe het mogelyck sal syn om soo ras de groote vloot te kunnen verstercken met Hollandsche Scheepen, als het in Engelandt werdt versoght en dat mogelyck wel nodigh soude syn, want die gedestineerd voor het Esquadre in de Oostzee en kunnen zoo ras niet gereed zyn en die te nemen van 't Esquadre van Noordzee zal van weynigh effect zyn, en Selve syn op die post ook wel van nooden, hoe het met de Convoyen staet en weet ik niet. Ick sal gaerne wegens deze geheele zack de consideratie van H^r de Wilde verstaen. — Ick meen da men in alle gevallen behoort voort te vaeren met het Equi-

peeren van 't Esquadre voor d' Oostzee, om die te kunnen gebruycken, daer de noot sulcke soude vereyschen, ick meen oock dat men behoorde indaghtigh te syn wegens het revictualieeren van de Vloot, tot hoe langen tyd, soude ik selfs niet wel weeten, maer Meen half October voor groote scheepen genoegh soude syn. — Wegens het Winter Esquadre meen ik dat niet minder kan zien als voorleeden jaar, maer hoe de consenten van Zeelandt en Vrieslandt te krygen en weet ik niet. — Ick refereer my wegens de verdere saecken aan 't scryven van G. van Portland en H^r van Dyckvelt. —

In 't Leger tot Lembeck, 26. Aug. 1693.

Ick heb met deze post noghmaels ordre positif gesonden dat de Vloot naer Cadix zoude gaen en dat men dezelve soude traghten te Victualieren tot den eersten January, het laetste vrees ick dat onmogelyk sal syn by gebrek van tyt en insonderheyt van Gelt en oft het eerste dien volgende sal werden geoptempereert en durf ick U. Ed. niet verseekeren; Alhoewel ick niet seer bekommert ben voor een desente tegenwoordigh in Engelandt soo meenick evenwel dat ordre aen 't Esquadre voor Duynkerken kruysende behorde te worden gesonden om te volgen d' ordre in cas van noot die haer van wegens de Coningen soude werden toegesonden en ick meen das deze ordres aen 't voors: Esquadre behoorde te werden gesonden door den Staet liever als door my 't geen ick verzoek dat V. N. Wilten spoedig te besorgen, Ick heb aen Commd^r vand^r Dussen d' ordre gesonden volgens het concept van H^r de Wilde, en referere my verdere aen 't geen den H^r van Dycvelt en G. van Portland U. Ed. zullen schryven. —

In 't Leger by Lembeck, 27. Aug. 1693.

Ick ontfang soo aenstonds U. Ed. brief van gisteren, uyt twee posten, die my uyt Engeland syn gekoomen, daer de tyding all was dat de Vloot van Vyant in d' Middelandsche Zee was, en kan ick niet sien d'atter gedachten syn om onse vloot naer Cadix te senden, spreekende all van d' groote scheepen op te leggen. Ick vrees dat myn ordres niet en sullen worden geobediëert en dat door manquement van vivres en tyt om 't selve te bestellen, soo dat ick vrees dat U.Ed. syn mesures wel magh nemen dat daer niet van sal fallen om de geheele vloot naer Cadix te zenden. Ick meen dat de visschery vooral dient geprotegeert en de scheepen voor Duynkerke daertoe te gebruyken.

In 't Leger tot St Quentins Lenneke, 29. Aug. 1693.

Ick ben seer bekommert wegens dat Deense werck en ick meen dat men nogh alle middelen behoorde aentewenden om het 't accomoderen, alhoewel ick geen voorslagen daer omtrent weet te doen. Branden[b] soude naer myn oordeel de bequaemste syn om middelen uyt te dencken en

voorslaen, waer over U. Ed. met den H[r] Smetteau gelieft te confereren als ick oock alhier sal doen met Brandenb. Minister — — — — — en met den H[r] Scholten die myn dunckt het werck soo seer niet en aprehendeert als ick. Als de Trouppen van Deenemark maer d'Elve niet en passeeren soo soude nogh middelen van accomodement syn, maer geschiet dat, so moet den oorlogh seeker volgen.

In 't Leger tot S[t] Quentins-Lenneke, 14. Sept. 1693.

Ick scryve met deze post nar Engelandt wegens hed Esquad. naer Cadix volgens het concept van Secr. de Wilde,' maer ick moet U.Ed. tot myn leetwezen seggen, dat weetende hoe langsaem in Engelandt die Saeken voortgaen vrees ick seer dat het een langen tyt sal syn eer die Scheepen gereet sullen sien om Zee te kiezen, en men sal oock moeten bedaght syn wat men van dat Esquad. zal willen detacheeren om verder in de Middelandsche Zee tee gaen want ick weet dat d'Engelse Negotianten seer presseren om een Esquad. aldaer te hebben, soo dat men in Hollandt syne Mesures oock daer naer sal moeten nemen. Ick voorsie seekerlyk dat dit Esquadre niet tydelyk genoegt tot Cadix sal kunnen syn om het inkoomen van de Galioenen te protegeeren, soo dat ick daer omtrent in de uyterste bekommering ben. —

In 't Leger tot Rihovey, 21. Sept. 1693.

Ick heb gisteren avont en deze Morgen ontfangen U.Ed. brieven van 19 en 20 dezer. Ick sende met dese post d' ordres naer Engelandt volgens de Concepten van Secret. de Wilde, en pressere soo veel doenlyck om haer Scheepen de vervaerdigen, maer ik met U.Ed. noghmaels tot myn groot leetwezen seggen, dat ick seer vrees dat dezelve seer laet sullen bykoomen. Ick ben seer bekommert wegens het Deense Weesen, en sie weynigh aparentie van accomodement, niet twiefelende of se syn tenemael met Vrankeryck geëngageert. —

Kensington, 14./24. November 1693.

U.Ed. sal der uyt hebben vernomen myne sentimenten wegens de negotiatie van H[r] van Dyckvelt. Ick wenste seer dat deselve tot conclusie konte werden gebragt en voor al dient te werden geprevenieert dat de negotiatie, is 't doenlyk, niet magh werden afgebroocken, want ick van U.Ed. sentiment ben, dat als dat soude gebeuren, Vrankr. aenstons publieq soude maeken, de Conditie van Vreede 't welck ons niet weynigh soude embarasseren en op veile plaetsen pernitieuse effecter causeeren. —

Kensington, 1./11. Decemb. 1693.

Daer is niet aen te twyfelen of men waght in Vrankr. naer d' uytslagh van eenige negotiatie om den man van den H[r] van Dycvelt naerder

orders te senden, die evenwel nu al moeten syn aengekomen, en sal men in patientie verwaghten hetselve te vernemen, wenschende zeer dat de conditie eenighsins aennemelyck mogen syn, want naer de wereltse saecken my toeschynen, staet het beter de vreede te maecken voor d'aenstaende Campagne als daernae, vreesende dat wy dan in geen veel beter staet sullen syn als tegenwoordigh, — Alhoewel de saecken alhier in 't Parlement sigh wat beter schicken als in 't begin, en geven my meer hoop van een goede eynde, daer is niet als den tyt, die te beklagen is, dat voorby loopt, 't welk niet en kan werden geremedieert hoe schadelyk het oock is. —

Kensington, 2./12. Maert 1694.

Ick weet selfs niet was best is ofte Molo syne Corespondentie in Vranckryk continueert ofte niet U.Ed. sal dat best kunnen van oordeelen, koste deselve een equivalent uytwercken voor Luxembourg het was wel te pyne waert dat hy een Reys deroom naer Vrankr. maeghde, sonder 't welck onmogelyk zal zyn tot een vreede te geraecken. U.Ed. kan wel begrypen dat ick hem unmogelyck op syne brieven kan antwoorden soo dat U.Ed. myne complimenten sal dienen te maeken en hem doen begrypen dat ick selfs niet wel en heb kunnen antwoorden. — Ick heb met verwondering gesien de satisfactie die Vrieslandt pretendeert, 't welck onverdrogelyck is, want den Rang tegens den Heer van Holstein te decideeren is ondoenlyk. Dit syn pretensie die men formeert om dat men geen accomodement en soeckt en om te voldoen aen beloften gedaen en Alfeldt, alsmede dat de Provintie haer Gedeput hebben gedesadvoueert, wegens het arresteren van Deense sceepen.

Kensington, 6./16. Maert 1694.

'T scheyndt dat Vrankr. Denemr. in den oorlogh niet en wil engageeren zonder dat Swede daer mede intreedt en ick sie uyt een relatie van Faliteau, dat mogelyk Denem. nu met den Staet en my wel soude willen concludeeren, ick meen dat desen tyt nu diende te werden waergenommen en dat Brand wiert geautoriseert om met Denem. tesluyten in ons Naem, want den tyt moet werden waergenomen met sulcken veranderlyck volck, en ick ben al continueel bekommert dat indien de G. van Oxenstern in Swede quam de sterven in desen tyt, soude die croon seeckerlyk andere mesures nemen en daer is ons soo seer aengelegen van die twee noordeser Croonen te separeeren, dat wy geen occasie moeten laeten voorby gaen om daertoe te geraecken. — Wy verwaghten alle uer de brieven van voorleden vrydagh, hebbende twee daghen begonnen weder te vriesen en een stercken Nord-Oosten Wint gewaeyt. — Ick heb eergesteren de facheuse tydingen ontfangen dat Bart met 8 oorlogh Scheepen en 22 Coopvaerdyscheepen, in Duynkerken is geraeckt in 't gesight van ons Esquadre die eenige uren jaght op hem hadden gemaekt. U.Ed. kan niet gelooven hoeseer my dit chagrineert, vreesende

datter al weder negligentie ofte quade conduite is geweest, niet tegenstaende al de voorsorghe die ick hadt genomen. Ick heb doen opontbieden den Officier die het Esquadre heeft gecommandeert om van syn doen rekenschap te geven. —

Kensington, 30. Maert of 9. April 1694.

Wy manqueren nu allhier vier posten uyt Hollandt 't geen niet weynigh chagrineert en is, want wy om buyten kennis syn van 't geen in d' werelt passeert, soo dat ick seer naer brieven verlang en hadt gehoopt die nu al te sullen hebben, want den dagh voor eergesteren, is de wint favorabel geweert, maer sedert weer in 't weste gekomen. — Het droerigh ongeval in the Straet en heeft my oock niet weynigh gechagrineert, maer tegens Godts handt is niet te doen als deselve om meerder genaden voor het tockomende te bidden en het verlies zoo veel doenlyk te herstellen. — Ick hoop nogh in d' weeck naer Paeschen van hier te vertrecken, waer naer ik seer verlang. —

Kensington, 6./16. April 1694.

Op het Deens werck en weet ick voor het tegenwoordigh niets meer te seggen als dat wanneer ick in den Haagh sal syn gekoomen, dat men dan serieuselyck sal moeten overleggen wat mesures men sal kunnen nemen. Wegens het groot werck van de Vreede heb ick U.Ed. in myne laeste geschreven, dat ik oock niet en weet doeromtrent yets meer te doen ofte te seggen tot myne komste. Ick vinde het brieffe een halft seer koel en ick ben van U.Ed. sentiment dat men op die manier oock moet antwoorden, want het schynt klaar dat sy door die wegh niet meer en willen negotieren. —

Loo, 23. May 'smorgens.

Volgens alle advisen trecken den Vyandt sigh van alle kanten te saemen, in dien den Baron van Heyden in den Haegh nogh is, so gelieft U.Ed. hem seer ernstigh te presseeren om de Brand. trouppes alle te saemen te trecken sonder eenigh tydverlies. — Het sal onmogelyk syn dat d' Artillierie van den Staet te velde kan gaen indien de bedienden niet eenigh betaling ontfangen, ik versoeck dat U.Ed. het wil besorgen. Ick sal U.Ed. morgen verder schryven. —

In 't Leger tot Roosbeeck, 1. July 1694.

De saecken in Sweeden en staen my gans niet aen en het is goet dat U.Ed. aen Heeckeren heeft geschreven van eenige Ministers te traghten te gewinnen, maer men moet haer geen gelt geven voor en al eer dat men van haer verseeckert is, gelyck Vrankr. doet, want andersins men zeer faciel bedrogen wert. Men dient oock een wakent oogh

te houden op Brand[b], het waer goet dat Ham derwaerts ging als hy syn saecken in Saxen sal hebben verright. — U.Ed. dient met Smettau wel te spreecken, maer met circumspectie want wert daar yets met Brand. gemolieert hy zal het secreet van de Mis niet weeten. — Den Sindicus Piccard presseert my seer om een keer by my in 't leger te doen, 't geen ik wel magh leyden en ick versoeck dat U.Ed. het hem wil laeten weeten, volgens zyn schryven moet hy nu in den Hagh syn, hy vrees voor een affront dat ik versoeck, dat U.Ed. hem wil afweeren. so veel mogelyck, want seeckerlyck hy dient trouw en wel. —

In 't Leger tot Roosbeck, 5. July 1694.

Ick heb dezen morgen ontfangen U.Ed. brief van den 3. dezer met de facheuse tynding van 't rescontre van Hidde de Vries met Jan Bart. Het schynt of den Hemel ons wil straffen, want menschelycker weyse hadt het soo niet moeten afloopen. Het is oock een groote onvoorsightigheyt van Hidde de Vries geweest, synde Meester van d' Coopvaerdeyscheepen hy dezelve niet d' eene have ofte d' andre niet heeft gesonden. Weetende dat Jan Bart in Zee was, en hoe hy sigh heeft geweert vrees ick maer sleght te syn geweest, naer dien hy soo ras is gekomen. Ick kan niet begrypen waer myn sceepen syn geweest; alsoo seeckerlyk daer Vier niet veer van daen hebben gekruyst en Ordre hadden om te conjungeeren, het scheynt een fatalityt in dit geheel werck te syn en ick vrees seer voor de gevolgen. — Ick hadt al een geruymen tyt geleeden ordre naer Engeland gesonden, om meer van myne Scheepen by dit Esquadre te doen komen, maer myn ordres werden langsaem geobedieert, ick twyfele evenwel nu niet dat de Vloot er is of sullen opkoomen want het de laet is. —

In 't Leger tot Roosbeck, 8. July 1694.

Het chagrineert my seer om te Zien dat de Rescontre met Bart soo schandelyck is afgeloopen. Men moet met alle rigueur doen procederen tegens die Capt[s] die haer devoir niet hebben gedaen. Het is my onmogelyck U.Ed. te informeeren wat resolutie in Engelandt sal syn genomen wat verder met de Vloot aldaer te ondernemen, manquerende twee posten. Ick hadt ordre gesonden ofte het mogelyck was nogh yets te ondernemen dat sy de Militie aen boordt soude houden want indien de Franse kust niet en wert ten minste geallarmeert soo krygen alhier al dat Volck op ons hals. Dit is het eenighste ooghmerck die ick daer in heb, want sy hebben geen landt Militie genoegh om yets groots de kunnen ondernemen. Ick en sie niet datter veel scheepen van nooden syn, om uyt de Vloot te detacheren om een suffisente Esquadre in d'Noordzee te hebben, insonderheyt als myn Scheepen daer by sullen syn, Dat is oock de Reede waerom Willem Bastianse dat Esquadre niet en kan Commandeeren en hed een simple Cap[t] sal moeten syn. Ick

twyfele seer ofter 150 Man in d' vier Comp^e in den Hagh sullen syn en ick vrees dat het in 't weerelt wat gerught sal maecken ofte men soo benoot was om volck, andersins ben ick daer wel mede te vryede. —

In 't Leger tot Roosbeck, 9. July 1694. 'Smiddaghs.

Naer het afgaen van myn brief van gisteren avond, heb ik U.Ed brief van 7. ontvangen alsmede twee posten uyt Engelandt waer uyt is verneem, dat alhoewel nogh niet positif was geresolveert hoeveel Land-militie op de Vloot te laeten, de resolutie lagh om dat Esquadre weder te senden op te Franse kust om deselve te alarmeeren, en te sien ofter yets soude kunnen werden getenteert soo dat ick niet en twyfel of die Vloot sal met de eerste goede windt weder in ze steeken. Ick sende U.Ed. hiernevens d' Ordres voor de Visschery volgens de Concepten, maer ik geef U.Ed. in bedencken ofte het nogh nodigh sal zyn om die aftesenden, alsoo my uyt Engelandt wert versekert dat den shout by Naght Hopson met 12 o 13 Scheepen tegenwoordigh op de breede veerteen is, die alleen suffisent is Bart aentetassen, hebben de by sigh dree o vier Scheepen van d' derde Rang, de vier o vyf scheepen van myn die op de Breede Veertien hadden gecruyst en met de Hollandse soude conjungeeren waeren naer de Gon Vliet geloopen by abuys van Ordres in deselven tyt als Hidde de Vries die ongelukkige Rancontre heeft gehadt gelyck ik uyt de Engelsche brieven verneem, het scheynt een Fatalityt in dit geheele werck te syn geweest ende het is om alle patientie te verliezen datter altydt in Engelandt soo veel abuysen en negligentie in ordres syn.

In 't Leger tot Roosbeck, 12. July 1694.

Ick vrees dat myn Esquadr. nogh niet in zee sal syn volgens de laetste brieven uyt Engelandt, den Voorslagh om Mariniers te werven en soude my niet qualyck aenstaen, maer haet project van Seer^s Sas in alleen particulier interest. — Ick ben gans niet te vreede wegens de komste van Heekeren, alsoo deselve ons alseer sal embarasseeren, ick en kan niet begrypen hoe hy dat durft doen directelyk tegens Ordres. U.Ed. siet door het raport van Secret. de Wilde met wat voor een onbeschaemtheyt de Prins van Nassau de waerheyt negeert en wat men vervolgens te verwaghten heeft. —

In 't Leger tot Mont St André, 5. Aug. 1694.

Ick had wel gewenst U.Ed sentiment en die van d' Secret^r de Wilde te weeten wegens het verblyt van het Esquad^r of een gedeelte in d' Middenlandsche Zee, om myn Scryven naer Engelandt eenigsins te reguleeren. Voor my ik soude wel van sentiment syn dat een seer considerabel Esquad^r aldaer dese winter behoovde te bleyven maer ick voor sie seeckerlyck dat in Engelandt groote difficulteyten sal werden

gemaeckt soo dat ick U.Ed. niet positif en kan seggen wat daer van sal vallen, Ick scryf daer over naer Engelandt en sal antwoort moeten verwaghten, want ik niet gaerne by myn Selfs in een Saeck van die nateur soude resolveeren, sonder haer te hooren gelyck U.Ed. wel kan oordeelen, Het waer seer reedelyk dat Spagne tot de onkosten contribueerde maer daer heb ick geen verwaghting van.

In 't Leger tot Montf. S[t] André, 16. Aug. 1694.

Met de brieven die ick deze morgen uyt Engelandt heb ontfangen sie ick dat men seer inclineert om het geheele Esquad[r] in d' Midd. Zee tot Cadix te doen overwinteren en alhoewel men my scryft dat ick met de naeste post positif haer sentimenten sal weeten soe kan ick wel vooraf sien dat het daer op uyt sal loopen. Soo dat U.Ed. van nu af aen syn mesures daer naer kan nemen, Sy meenen niet dat een gedeelte van 't Esquad[r] suffisent soude syn, maer dat het geheel moet syn.

In 't Leger tot Sombref, 19. Aug. 1694.

Ick heb met de laetste post het advies uyt' Engelandt ontfangen wegens het verblyf van 't geheele Esquad[r] in d' Middellandsche Zee en om de selve te doen overwinteren tot Cadix, welcke Ordre ick dien volgende aen Adm. Russell heb gesonden door verscheyden wegen, soo dat het nodigh sal syn dat den H[r] de Wilde daer van wert verwittigt, om syne mesures daer nar te nemen en hoe veer het verder dient gecommuniceert laet ik aen U.Ed. oordeel. Ick soude meenen dat men het soo veel mogelyk behoorde te secretteeren, insonderheyt voor Spaense en Franse.

In 't Leger tot Wanneghem, 29. Aug. 1694.

De continueele marchen die wy hebben gedaen hebben my belet U.Ed. eerder te scryven en op syne successive brieven 't antwoorden. Ick heb evenwel aenstonde op den receptie d' ordres afgesonden volgens de Concepten naer Oostende voor de Scheepen tot Rescontre van d' Oost. Ind. Retourscheepen en met dese post zal U.Ed. ontfangen d' Orders aen Schoonenberg volgens de Concepten van d' H[r] de Wildt, hiernevens gaet oock den brief van Quiros, die maer in generale termen en daer niet veel staet op is te maeken, ick kan oock niet gelooven dat Spagnie in staet is om veel te contribueeren tot het onderhout van ons Esquad[r] in de Middeland-Zee, want het onbegrypelyck is den miserable constitutie van haer finantie sonder eenigh hoop van redres. Ick ben seer bekommert dat d' Orders die ick aen Adm. Russel heb gesonden door de wegh van Italien met duplicaten, als mede over de Courognes om in de Middel[s] Zee te verblyven en tot Cadix 't overwinteren te laet sullen komen, want uyt een brief van hem aan my geschreven van omtrent Cartagena van 14./24. July sie dat hy geen spoet

maeckte om in die Zeen lang te vertouven, behalve dat d' ordres die aen hem uyt Engelandt direct syn gesonden, hem eenighsins de liberteyt laeten om 't huys te koomen ofte aldaer te verbleyven, soo dat U.Ed. lightelyk kan dencken wat hy sal kiesen, als hy het maer eenighsins kan verantwoorden, soo dat ick het aprehendeer dat wy het effect van onse Expeditie niet sullen hebben 't geen aen 't gemeen seer prejuditiabel soude syn, want ik oordeel het een Coup de partie te syn indien wy die vloot tot Cadix kunnen doen overwinteren en dat deselve vroegh in 't Voorjaar in staet is om in zee te gaen. — Konte men Denem. tegenwoordigh engageeren, het waer een goede saek, maen het moet door Brand[b] geschieden, en men moet seeker zyn, want ik niet en sie hoe den Staet en ick directelyk daer in yets kunnen doen. Als Ples naer Aken kompt sal het een goede gelegentheyt syn om met hem te spreecken, een expedient te vinden wegens de Tol op d'Elve sal seer dificiel syn. —

In 't Leger tot Ronselaar, 9. Sept. 1694.

Alhoewel dat d' ordres aen Adm. Russel al seer positief zyn om in de Straet te blyven en tot Cadix te overwinteren, soo vrees ick seer dat hy die niet en sel ontfangen ofte dezelve soo niet expliceeren, behalve dat hy scryft van 3./13. Aug. van Barcelone dat hy in dien daghen soude van daer seylen direct naer Engelandt sonder eenigh have ofte plaets aen te doen 't geen my ten uytersten bekommerd dat hy de ordres niet ent sal ontvangen. Het is seeker dat wy geen groote afbreuk aen d' viant soude kunnen doen, als die vloot aldaer te doen overwinteren, soo dat het een groote fataliteit sal syn zoo deselve weder 't huys comt. — Ick meen dat men niet beter en kan doen als d'Equipagie voor het aenstaende Jaer op deselve voet te nemen als het voorgaende; Ick heb gisteren weder terugh doen marcheren de trouppes die ick uyt Maestright en Luyck hadde getrocken met intensie om Huy te doen belegeren en tot dien eynde is den Hart. van Ploen derwaerts vertrocken, het sal nodigh syn dat U. Ed. aenstonds besorght by de H[r] Gecomm. Raeden, dat tot Maastright ofte Luyck by wissel ofte credit werdt gemaeckt by provisie eene somme van vyftigh duysent G[l] Behalve het geen niet aen Heer van Nortwyck moet werden gesonden en de dat tot dispositie van Hart. van Ploen tot d' onkosten van Belegering als transport van An[t] van Maestright en Luyk, het soude een treffelyck eynde van Campagne syn, konte dit dessyn reuceeren 't welck den goeden Godt wil geben. Ick sal hier traghten den Vyant 't amuseeren en in dien dezelve detachementen naer de Maes doen, van gelyck te doen. —

Tot Canterberg, 9./19. Novemb. 1694.

Ick heb het geluck gehadt om deze middagh tot Marigett te Londen, hebben de de gemackelyckste en beste passage gehadt die ick hadt

kunnen wenschen, ick ben hier van avont gekoomen om te vernaghten en Morgen met Godts hulp tot Kensington te syn. —

Kensington, 7./27. Decemb. 1694.

Het geeft my geen wonder dat de Fransen debiteeren dat ick de vreede niet en soeck, seeckerlyck niet op haer manier maer wel op redelycke conditien, 't geen ick meen dat den Heer van Dycveld indien deselve de Franse Hr Wedersiet klaerlyk genoegh kan aenweysen, 't geen ick oock meen niet ondienstigh te syn om haer daer van te traghten te persuaderen. Ick ben wel tenemael van het Sentiment van Pr. van Vaudemont, dat deze voorslagh die de Ceurvorst van Beyeren in 's Haghe heeft gedaen sal verhinderen het effectueren van 't project aen Quiros ter handt gestelt, maer aen d' andre kant en sie ick niet mogelyck hoe den Staet en ick ons soude kunnen chargeeren met het senden en embarqueren van aght duysent man van Trouppes die wy in de Spaense Nederlanden hebben, soo det ick geen expedient overigh en weet als dat de Ceurvorst van Beyeren gepermoveert wert om syn Infanterie Neffens de Ses Naturelle Spaense Regimt daertoe te gebruycken 't geen door de Hr Quiros moet geschieden, want den Pr van Vaudemont en kan daer in niet werden gebruyckt want syn persuasie soude daer in meer quaet als goet doen. Ick sende U. Ed. hiernevens een Memorie die den ambassadeur Van Spagne my alhier heeft ter handt gesteld wegens het ageeren van onse Vloot aenstaende soomer, in d' Extensien en kan oock wel werden geseyt maer het ander art, en kan niet werden verandert. — Den voorslagh die Rörits aen U. Ed. heeft gedaen om Saxissche Trouppes aenstaende Campagne te gebruycken in de Spaense Nederld, is naer myn oordeel inpracticabel, want men soude een Nieuw Tractaet moeten maecken over welckers condition men seeckerlyck niet eens soude werden, soo dat men op andere expedienten moet syn bedaght. —

Kensington, 14./24. Decemb. 1694.

Ick twyfele niet of den Heer Van Dyckvelt sal teghenwoordigh alweder in den Hagh syn gekomen en dat U. Ed. te saemen sal hebben geresolveert hoe de bewuste negotiatie voortestellen alhoewel Ick moet bekennen datter veel difficulteyten syn om de geallieerdens geen ombrage te geven en dat het seer delicaet sal moeten werden gehandelt, maer ick en kan van myn voorigh Sentiment niet afgaen, dat dese negotiatie moet werden voortgeset en aen 'd handt gehouden. Den G. Caunitz zal oock U. Ed. spreecken wegens het geheele werck van de negotiatie van Vreede als den G. van Arentsberg aen my alhier doet, daerom is het onnodigh dat ik daer yets van mentioneere, als alleen dat hy my van dagh positif heeft geseyt dat de Marq. de Bourgameneto tot Weenen een volkomen plain pouvoir heeft van Spagne om weegens de Vreede te negotieren. Indien dat so is, soude men haest kunnen geeclairciseert syn op wat voet Spagne soude willen handelen en of

dezelve genegentheyt teegenwoordigh heeft tot een Vreede. — Ick ben tenemael van U. Ed. opinie dat de propositien van Munster enkel bedrogh en amusementen zyn en U. Ed. heeft daerop uytermaeten wel geantwoordt, men sal nu hart zyn of hy het regt meent of niet en in cas van Jae, sal men ten eersten met hem dienen te sluyten op den voet als U. Ed. heeft gesproocken, men sal oock nu haest gewaer werden ofte het Denem. ernst is met ons de sluyten naardien den G. van Auersberg my oock heeft geseyt, dat den Keyser den tol op d' Elve inwillight indien Denn. effecteerelyck met geallieerdens wil traiteren en afstaen van pretensie tot de mediatie. —

Beilage:

Mémoire pour former l'Instruction pour le Baron de Goritz, allant à Vienne.

De régler les trouppes pour composer deux armées au Rhyn pour la Campagne prochaine.

Que les armées soyent effectivement en Campagne à la fin d'avril au commencement de May, et que des magazyns soient bien pourveus pour cet efet. —

Que le Prince Louis de Baden reste en l'empire et ne soit point employé en Hongrie.

Que l'Empereur recrute de bonne heure son infanterie en Pjemont jusqu'au nombre de 12000 hommes comme il a offert.

Qu'il negotie le transport de deux milles curassiers pour venir au service de l'Etat sous les conditions etc. — — —

Que les 6000 de pied que l'Etat et moy faisons fournir en Piemont en place de ces 2000 curassiers, soyent payés ou entretenus par l'Empereur.

Que l'on donne des ordres bien precis que les trouppes de l'Empereur en Piemont entrent en campagne au commencement de May et point à la fin de Juillet comme ils ont fait deux ans de suitte.

Que s'il y a moien que l'on conclue la paix avec le Turc même en cedant quelque chose.

1695.

Kensington, 25. Dec. 1694 of 4. Jan. 1695.

Het heeft Godt Almaghtigh gelieft drie daghen geleeden de Coningin met eene swaere sieckte te besoecken, men heeft eergisteren en gisteren gemeynt dat het de kindere pocken waeren, maer van dagh syn de doctoren van opinie dat het de maselen syn. Sy is Godt danck naer den tyt seer wel en men heeft redenen om alles goets te hoopen, U. Ed. kan dencken hoe my dit ontstelt en my onbequaem maekt om veel te kunnen scryven.

Kensington, 22. Jan. of 1. Febr. 1695.

Itet irreparabel verlies daer den goeden Godt my mede heeft gelieven te straffen heeft my buyten staet gestel tom aen U. Ed. te kunnen scryven en tot nogh toe weynigh affaires te kunnen doen en het is niet sonder veel moeyte dat ick nu kan scryven. Ick heb door den G. van Portland soo veel doenlyck U. Ed. doen antwoorden op syne brieven. Ick heb huyde die van den Januar ontfangen. Neffens het project van Tractaet met Denem. aentegaen, ick approbeere 'tenemael U. Ed. consideratien die aen Lente tot antwoort voor my oock sal kunnen dienen, U. Ed. versoeckende die te geven, myn dunckt evenwel uyt de projecten te kunnen sien als of het Denn: ernst was te traiteeren 't geen sigh haest sal openbaeren. — De Proceduren tot Weenen koomen my oock vreemt voor, en de wegh die daer ingeslagen wert is niet om tot een promte vreede te geraecken die ick U. Ed. moet bekennen, meer te wenschen als dit, en daerom soude ick geerne sien dat de negotiatie van Molo wiert voortgeset soo veel doenlyck, alhoewel ik wel vrees dat Vranckryck in dit myn groot ongeluck difficielder sal syn als van te vooren, t' geen wel dient gemenageert, maer ick moet U. Ed. in confidentie seggen dat ick my nu niet meer bequaem en vindt om den oorlogh te voeren, ick sal evenwel traghten soo veel als in my is om myn devoir te doen, hoopende dat den grooten Godt my daer sterckte toe sal geven. —

Kensington, 29. Jan. of 8. Febr. 1695.

'T geen in deesen tyt seer fachens is, maer insonderheyt dat men hier en nogh minder in Hollandt in dit weer d'Equipage te water kan voorsetten, soo dat ick bekommert ben dat hetselve seer laet sal by koomen wat devoiren dat oock sullen werden angewendt, 't geen van seer pernitieuse consequentie soude kunnen syn in dien het waer is dat de Fransen in sin hebben om een effort ter zee te doen gelyck sy debiteeren, 't welck men op allerhande manier behoorde te ondersoecken, om soo spredigh als mogelyk is de waerheyt daervan te weeten. Ick aghte niemend al het contraproject tot Weenen geformeert, en gelove

niet dat het in Swede sal kunnen werden overgelevert, om dat Vrank. seeckerlyk niet in d' preliminarien sal concenteren 't geen klaer genoegh te sien is uyt de decouverte, altoos het is naer myn opinie seecker dat op die manier van negotieren, de vreede niet en sal werden gemaeckt, ende daerom meen ick noghmaels dat men door de wegh van Molo het naerder moet soecken te brengen en indien de Fransen niet en kunnen werden bewogen tot een naerder conferentie tot Brussel met den Heer van Dycvelt, soo sal men Molo wat naeder moeten instrueren om te scryven hoe wy van beyde seyde ons ultimatums soude kunnen weeten en vervolgens sien ofte men tot een besluyt soude kunnen koomen, U.Ed. sal best weeten 't overleggen hoe het op de voorsightighste manier sal kunnen geschieden. Ick en sie niet hoe het doenlyck sal syn voor de Keyser en negotiatie van Penningen in Hollandt te doen, altoos hier is het onmogelyck. Ick en vindt gans niet dienstigh dat den Staet de schult van Spaense onkoste van de Genue te overnemen, maer wel dat deselve haer assisteeren gelyck ick oock wel mede wil doen om tot haer betaling te geraecken. —

Kensington, 12./22. Februar 1695.

Ick soude niet veel swarigheyt maecken, omte verklaeren dat wy in een secrete conferentie ons ultimatum soude seggen mits dat sy het haeren oock uyten, en dat meen ick dat Molo soude kunnen scryven want aen hem ons ulsimatum te confieren soude bedenckelyck syn, ick beken dat ick al veel speculatie heb oft men de negotiatie met Daguera niet facielder en tot onse meerder adventage en insonderheyt secretesse soude kunnen voortsetten, 't is seecker dat die man met veel meer voorsightigheyt als Molo heeft gehandelt en mogelyck oock met meer der sincerityt, daerom soo meen ick dat U. Ed. aan den Heer van Dyckvelt behoorde te scryven omte traghten die man in Brabandt te doen komen, want den tyt begint seer te presseren als men yets voor de Campagne soude doen. Ick beken dat ick voor de someren bekommert ben insonderheyt in Catalonien, dat ick niet en sie, hoe het mogelyck is nu te salveeren in 't abondonnement daer de Spaense in syn, want de vier Regem[t] die ick naer Cadix sent, schynt het eenighste secours te syn dat aldaer tydigh soude kunnen arriveren, t' welk evenwel onsecker is en seer gering om Barcelone alleen te defenderen, het waere te wenschen dat het transport van die Trouppes, die in Vlaenderen gereet werden gemaeckt, in d' selve tyd konte geschieden, want andersins sullen deselve niet alleen te laet komen, maer uyt mankement van Convoy sal haer transport onmogelyck syn, soo dat U. Ed. dat werck soo veel doenlyck dient te faciliteeren, maer ick kan wel dencken dat de Secre[t] de Wilde niets sal doen sonder verseeckert te syn vant 't geldt ofte den Staet moete aghterborgh syn. —

Richmond, 22. Febr. of 4. Maert 1695.

'T geen my meest embarasseert in 't werck van de Vreede is de restitutie van Straesbourg want ick en sie niet dat de Franse voor als nogh daertoe te brengen sullen syn, en ik geloof nief dat de Keyser, als d' ander syen daer voor, eenigh Equivalent sal willen admitteren. Konte het daertoe werden gebraght, dat sy beyde gecontenteert waeren, dat die Stadt wierd gedemolieert en gerestitueerd aen d' Bischop, soo meen ick dat ick kans soude sien om heest tot een eynde van 't werck te geraeken, daer naer ick daghelyks meer wensch en de noot-saecklyckheit van sie, ick meen niet dat het mogelyck is, door een Publicque negotiatie voor de Campagne eenighsints de saeck van d' vreede 't advanceeren, daerom approbeere ick tenemael het middel dat U. Ed. voorslaet van te doen insinueren aen d' Fransen dat den H^r van Dyckvelt van my is geautoriseert om myn ultimatum te seggen, ick soude alleen meenen, dat dese insinuatie mogelyck beter d' Agenta als door de wegh van Molo soude kunnen geschieden. —

Richmond, 1./11. Maert 1695.

Naer dat ick uyt de brieven aen Molo geschreven kan oordeelen geloof ick niet dat de Franse tot em naeder conferentie sullen syn te bewegen waer van U. Ed. nu apareret al sal syn geeclairciceert, maer ingevalle sy daer toe niet soude syn te bewegen weet ick niet ofte men niet sal syn geobligeert het ultimatum aan Molo te doen seggen als de Franse, van 's gelycke willen doen, als deselve scheynen te belooven. Ick sie daarin soo veel te minder swarigheyt dat men het op soo een manier soude kunnen seggen dat men hem soude kunnen desavoueren als het noodegh was want hy is wel gewent wat 't adverteeren daer hy geen last toe en heeft, en een man van syn soort is het van die consequentie niet om gedesavoueert te werden als ymandt van meerder caracter. — Het geen my murt embarasseert in dit geheel werck is Straesborgh. Want daarin en kunnen wy niet treeden maer het aen den Keyser laeten, uyt alle decouvertes sien ick, dat konten wy de negotiatie tot Stockholm voortsetten het d' apparentsie is om tot favorabeler Conditie te geraecken, maer de distantie van d' placts maeckt het onmogelyck om een korte eynde van die negotiatie te hebben, 't geen ick soo noodigh oordeele. —

Kensington, 12./22. Maert 1695.

U. Ed. oordeelt seer wel dat he tons van d' uyterste aengeleghenheyt is dat dese Negotiatie secreet bleyft daerom dient het seer voorsigtigh gemanieert, ick meen dat het niet ondienstigh sal syn, indien den tyt het kan leyden dat den H^r van Dycvelt een Keer in den Hagh doet om met U. Ed. te aboucheeren, synde seeckerlyck dat men saecken

van die teere natuer beter mondeling als scriftelyck kan handelen. Den Heer van Dycvelt heeft my gescreven om een acte of autorisatie om die negotiatie voortesetten, ick en weet niet wel hoe ick die sal instellen en daerom soo versoeck ick U. Ed. om my daervon een concept te willen toe senden indien deselve di nodigh oordeelt.

Kensington, 19./29. Maert 1695.

Ick voorsie seeckerlyck dat het een necessityt zal zyn dat tot Weenen den H[r] van Heekeren eerst een eysch doet voor den Staet in 't reguard van d' conditie van Vreede, die dan naer Swede soude werden gesonden, als mede van mynent wegen waer ick niet veel sie by te doen, 't geen alreede in myn reguard is geschiet, het was seecker best geweest had men kunnen vast stellen een seecker voet van negotiatie als een preliminair, maer daer en sie ick tegenwoordigh geen aparentie toe, naer de pas die te Weenen is geschiet en man sal noodsaeckelycck tot een contre project moeten koomen, 't geen ick meerck door den Graaf van Arenbergh, dat van 't Hof van Weenen van Niews sal worden geinsisteert, maer om een eynde van de negotiatie te sien is my onbegrypelyck. Middelerweyl sal het seer goet syn dat de secrete negotiatie syn voortganck magh hebben, maer ick moet bekennen dat my gans niet aen en Staet te sien uyt U. Ed. laetzte dat seeckerlyck d' intentie van Vrankr. is den H[r] van Dycvelt buyten die negotiatie te houden, dat een seecker tyken is van geen opreghte intensie om tot een conclusie te komen, maer alleen tweespalt en confusie in de Republieq trachten te veroorsaeken. —

Kensington, 19./29. April 1695.

Ick oordeel, datter geen andere expedient teegenwoordigh is als de secrete negotiatie tot Uytreght syn voortganck te doen hebben, maer vooral sal dienen te werden gesorght, dat het den alder uyterste wert gesecreteert, en ick ben meest bekommert dat de Fransen de secretesse soo seer niet en soecken, te willen pretendeeren paspoorten en sauf conduits voor een Heer en syne Domestiquen, is seer suspect of sy een eclat soghten, voor de Naerburigheyt van Amsterdam en ben ick soo seer niet bekommerd, om reedenen die ick U. Ed. mondelingh hoop te seggen. — Voor soo veel de generale Negotiatie aengaet meen ick absolut dat in Sweden op die secrete weyse behoort te continueren en ick soude soo avers niet syn om een Voorslagh voor Spagnie te doen tuschen de Pyrenesse en Nimweghse Vreeden, maer het soude niet wel kunnen geschieden voor en al eer ick in den Hagh sal syn, gelyck ick oock aen G. van Arembergh alhier heb geseyt, die my heeft gecommuniceert, dese nevensgaende copie van een brief van J. Kinsky, 't geen een antwoort is op 't geen ick eenigen tyt geleeden aen G. van Arensberg had geseyt, U. Ed. sal daeruyt sien in 't reguard van dat important point van Strasbourg al seer naerby koomen, Ick heb aen M[r] Lesington ordre

gesonden om te insiteren op het preliminair point in myn reguard, daer ick niet wel en kan afgaen in 't Publieq. —

Kensington, 30. April of 10. May 1695.

Ick hoop dat de saecken met den Heer van Dycvelt soodanigh sullen syn geadjusteert dat de Negotiatie tot Uytreght ten spoedighste syn voortganck magh hebben en dat ick op myn aenkomste in Hollandt, die daertoe sullen werden afgesonden, tot Uytreght sullen syn gearriveert. Het Parlement heeft voorleede weeck niet kunnen scheyden en ick twyfele even wel niet ofte overmorgen daer van een eynde te maecken, en aenstaende Saturdagh te Vertrecken.

In 't Leger tot Besselaer, 20. Juni 1695.

Ick vinde, dat de H^r van Dycvelt de Negotiatie seer voorsightigh heeft begont maer indien la Roche soo fier bleyft en niet nader en wil koomen soo isser niet te doen. Ick voorsie oock dat als het op een plaets soude aenkommen, dat wy met Amsterdam sullen syn geëmbarasseert, maer dat is niet te helpen en men sal daer met voorsightigheyt en evenwel vigeur moeten tegengaen. Ick ben meest bekommert voor de secretesse, daerin men alle mogelycken precautien dient te gebruycken, maer willen de Franse selfs het debiteren en publieq maeken, is het niet te beletten. —

Loo, 29. Sept. 1695.

Het sal ten alder uyterste nootsaeckelyck syn dat het gelt tot de fortificatie van Namen aenstonds wert gefurneert en U. Ed. kan het lighten uyt het gelt voor my genegotieert rents dat het aenstons wert geramplaceert, dan sal still geen advance behoeve te doen 't welck hy beswaerlyck soude kunnen doen, behalve dat hetselve maer tot een middel was voorgeslaegen tot dat by den Staet gelt konte worden gevonden. Want U. Ed. weet wel dat ick my een quade affaire in Engelandt soude maecken indien het aldaer bekend was, dat ick gelt furneerde tot reparatie van fortificatien van Namen, maer door dit expedient, kan alles werden gevonde sonde tyt verlies. —

Altrop, 1. Novemb. of 21. Octob. 1695.

Het verlies van dese laeste drie oostindise Retourscheepen sal hier te lande groote ongemack veroorsaecken en ick vreis seer dat dese compagnie daer door tenemael sal syn geruineert un banqueroet, wat quaet effect dit in 't aenstaende Parlement sal doen kan U. Ed. light begrypen; ick beken, dat dese twee verliesen groote ongelucker syn en men oock wel reeden heeft te suspecteeren datter verraderey onder loopt 't welck by veel alhier oock wert gelooft en seeckerlyck onder-

sock op sal volgen. U. Ed. sal uyt myne laetste hebben gesien dat ick meen vooral noodigh dat de Trouppes tot de Arméen vor d'aenstaende Campagne werde besorght en dat men naederhandt lightelyck d' operatien sal kunnen concerteeren, soo dat ick seer aprobeere 't geen U. Ed. met Gorits en Frise heeft besogneert en men sal dienen door alle middelen traghten hetselve tot een spoedige effect te brengen.

Ick ben wel te vreeden van Nieuw Jaer af aen te contribueren 't geen ick voorleden Jaer aen Subsidie aen d' Ceurvorst van Saxen heb gegeven, mits dat effectivelyck het totael van de trouppes wert geaugmenteert; konte de cercles het doen het waer wel het beste, maer ick vrees — etc.

Kensington, 29. Nov. of 9. Dec. 1695.

Ick beken aen U. Ed. dat ick nogh seer wenste naer en redelycke vreede, want ick bekommert ben dat wy 't aenstaende Campagne met weynigh adventaege sullen kunnen doen. Indien den vyant haere Trouppes soo merckelyck vermeerderen als d' advisen medebrengen, ende ick en sie niet hoe wy het van onse kant sullen kunnen doen, soo dat naer alle aparentie den vyant ons weder superieur aenstaende Campagne sal syn.

Kensington, 3./13. Dec. 1695.

De saecken in 't Parlement alhier gaen tamelyck wel voort, maer ick vrees altyt dat de difficulteyten van saecken selfs het seer lang sal doen traineren, alhoewel daer genegentheyt scheynt om soo veel doenlyck eene korte sessie te maecken. Insonderheyt het werck van d' Munt is seer intricaet en heeft seer veel difficulteyten waer in d' opinie wonderlyck differeeren en seer beswaerlyck tot een conclusie sal kunnen werden gebraght en evenwel daer hanckt alles aen.

Ick ben seer bekommert dat de Negotiatien van penningen in Hollandt soo sleeght voortgaet, en dat men van alle kanten scryft dat d' oorsaeck voornamentlyck daer van soude weesen de quantityt van Loteryen die voorhanden syn, dat de particulieren geen gelt meer leegh hebben. Dat soo synde soude van d' alder uyterste gevolge syn, en ick en sie niet hoe het mogelyck soude syn om in den Staet de saecken gaende te houden en ick en weet geen prompt remedie voor sulcken eminent quaet en sal seer gaerne van U. Ed. doeromtrent werden geëclairsiceert. Ick send U. Ed. hier nevens een project die ick heb obgestelt voor d'aenstaende Campagne, waer in U. Ed. sal remarqueeren, dat om de bewuste vier Legers te formeren soude manqueeren 20 Battail: en 30 Esquadrons, waer die te vinden sal de swarigheyt syn en daerop dient te werden gearbyt, ick versoeck dat U. Ed. copie van dit project aen G. Frise wil senden om uyt mynen naem aen Pr. van Baden te werden gecommuniceert om syn sentiment daer op te weeten en tot Weenen het werck soo veel doenlyck tot effect te doen bringen. —

Kensington, 17./27. Decemb. 1695.

Ick approbeere het provisioneel antwoort den Heer Boreel aen la Licres gegeven, maer ick sie wel dat sonder men tegenwordigh van Tournay afsiet, dat van die negotiatie niet en sal vallen, en ben 't enemael van U. Ed. sontiment dat, als men Vrank. soude kunnen brengen om de vier bewuste Steeden tot een Equivalent 't offreren, dat men dan het werck seer aparent in syn hande soude hebben ende toot een vyfde placts soude men kunnen eyschen Furnes gefortificeert indien den H^r van Dycvelt het niet ongefortificeert heeft geëyst, waer omtrent U. Ed. sigh by hem dient 't informeeren, ofte Philippeville dat seer weel tot de barrière soude dienen ende ick meen dat men op die voet een eysch soude behooren te doen om daer door te traghten Frank. 'te ngageren de vier eerste plaetsen t' offreren. Hoe dese saeck nu op het beste te manieren, laet ick aen U. Ed. voorsightige directie die daerover oock de sentimente van den H^r Dycveld soude kunnen in nemen. —

Kensington, 7./17. Jan. 1696.

Ick meen dat men gelyck heeft om wat bekommert te seyn wegens het werck in Holsteyn en soude my tenemael conformeeren met U. Ed. sentiment om die Trouppes over te nemen met gevende een subsidie aen Cell en Hanover 't geen ick oock aen Schutte heb geseght, het sal nu daerop aenkomen om d' selve soo goed koop te krygen als mogelyck.

Ick hoop dat Sweden sigh dat werck van Holsteyn Gott^p wat meer sal behartigen op het geene U. Ed. aen Elitenhoff heeft geseght, maer ick vrees dat Heekeren in die saeck gelyck heeft, dat om dat werck in Sweden geen paert en sal werden gesadelt en vervolgens aen Denm. de faculteyt gelaeten om doer in te doen wat deselve goet sal vinden. —

Ick en ben gans niet gestight in het antwoort dat Kinsky heeft gegeven in reguard van secrete Negotiatie, want die en beduyt niet met al en is opgestelt met soo danige reserve, dat daervan altyt kunnen resilieren als sullen goetvinden en selfs vreese ick noyt tot sulcke negotiatie sullen willen koomen en d' evenwel en sie ick niet dat men beter kan doen voor als nogh om 't antworden soo als U. Ed. heeft geconcipieert, en vervolgens versoecke dat het selve aen L. Lexington en Heekeren magh werden gesonden indien het nogh niet is afgegaen. —

Ick sal met verlangen te gemoet sien het antwoort dat Boreel op syn laeste scryvens sal ontfangen, 't welk ick seer aprobeere, want ick U. Ed. nogmaels moet bekennen seer te verlangen om tot een eynde te geraecken van dat groot werck, seer bekommert synde voor successen van d' aenstaende Campagne soo te landt als te waetter.

Het is nu maer al te seecker dat den vyant van intensie is om syn Esquadre Scheepen van Toulon in dese Zeën te brengen en U. Ed. sal

hebben gesien uyt het scryven van Rooke hoe weynigh aparentie het is dat wy het sullen kunnen beletten, en ick bekenne dat ick de consequentie daervan insonderheyt voor ons alhier seer apprehendeere. —

Kensington, 4./14. Febr. 1696.

Ick met groot leetweesen heb vernomen de groote desordre tot Amsterdam voorgevallen. Godt sy gedanckt dat deselve soo spoedigh is geeyndigt, waervan ick de confirmatie met d'eerste post met verlangen te gemoet sie; hadt men in 't eerste met meerder vigeur geprocedeert, men soude lightelyck het hebben kunnen voorkomen, maer naerderhandt heeft de Magestraet seer wyslyck en rigoureuslyck geprocedeert waervan ick seer verbleyt ben, sullende seeckerlyck een goed Exempel syn voor het toekomende, al hoewel ick vrees dat deze desordres de Regeering meer en meer sal doen alteveel pencheeren naer een vreede. —

Kensington, 11./21. Febr. 1696.

Ick moet U. Ed. noghmaels seggen dat ick seer verlang naer een promte conclusie, maer ben tenemael vsn U. Ed. sentiment dat men met alle voorsightigheyt moet procederen, dat wy niet en mogen werden misleyt ofte bedrogen. Ick ben oock van U. Ed. gevoelen dat men die saeck niet te hardt tot Weenen moet dryven om niet te veel suspitie te veroorsaecken, alhoewel ick seeckerlyck voorsie dat men ten laeste klaer sal moeten spreecken, als de voorseyde Negotiatie wat verder sal syn geadvanceert. —

Ick en geloof niet dat de Franse in 't eerste een Voorslagh van een Stilstandt van wapenen sullen doen en in cas dat sy het deeden en ben ick nogh niet gedetermineert by my selven ofte het voordeligh ofte nadeiigh voor ons soude syn, want daer valt veel voor en tegen te seggen. Hebben sy een dessyn om in myne rycken eenigh desente te tenteeren als d' advysen van alle kanten nogh scheynen te seggen, en geloof ick niet dat sy een stilstand sullen proponeren, en wy synde voor als nogh in geen staet in eenig quartier om offensif te ageeren, soude mogelyck sulcken Stilstand voor een korten tyt soo prejuditiabel niet syn als wel in voorige conjuncture. —

Kensington, 24. Febr. of 4. Maert 1696.

Ick heb gisteren een Expresse ontfangen van den Har[t] van Wittenberg van Nieupoort van d' eersten Maert en huyde een duplicaet van 2 Maert, by de welcke hy my adviseert dat de groote preparatie van den vyant tot Duynkercke en op die kusten tot het embarqueeren van trouppes tot een desente alhier soude syn, aangesien dat C. Jacobus al tot Cales soude syn aengekoomen, dat de trouppes wierden geembarqueert en dat de Mar[s] de Boufflers met hem overquam. —

U. Ed. kan light begrypen wat opschudding sulcke tyding alhier heeft

veroorsaekt neffens de ondecking van een dessyn tegens myn perssoon, waer van Keppel U. Ed. met dese expressen sal informeren, daertoe tegenwoordigh geen tyt hebbende, synde besigh om ordre te stellen tot al het geene mogelyck is tot een defentie, ick heb gistere avont ordre gesonden aen Scheepen van Staet en van my tot spithaed om naer Duyns te zeylen, en den Admir. Russel is van Dagh vertrocken om het Esquad^r dat ick aldaer heb doen versaemelen te commanderen, het geene al seer considerabel sal syn, om met alle spoet over te steecken op de kust van Vrankr. en aldaer trachten de scheepen die daer versammelen aen te doen en te destrueeren.

De goede Godt wil geven dat het een tweede werck van La Hogue magh syn en uytvallen. —

Ick hebbe aen Hartw. van Wittemberg ordre gesonden om 20 Batt. soo ras doenlyck te doen embarqueeren en herwaerts te senden te saemen ofte soo veel te gelyck als hy scheepen sal kunnen vinden tot haer transport, het convoy daertoe noodigh sal uyt Hollandt ofte Zeelandt moeten komen dat ick versoek dat U. Ed. daer voor sorgh wil dragen als mede sooveel transport scheepen in Goeree ofte de Maes te doen versorgen als mogelyck, want indien wy geïnvadeert werden soo sal ick verobligeert syn nogh al meer trouppes te doen overkomen. —

Kensington, 25. Febr. of 6. Maert 1696.

U. Ed. sal daer uyt hebben vernomen den grooten alarm die hier is, wy syn besigh om alles by te brengen dat eenigsins doenlyck is tot onse defentie, ick hoop dat ons Esquad. van dagh by den anderen sal syn in Duyns en dan sullen wy buyte groote bekommering syn. U. Ed. sal door andere geinformeert werden van 't geen gisteren in het Parlement is gedaen, 't welck my veel reede van satisfactie geeft en ick hoop dat deselve soo sullen voortgaen. —

Ick heb gisteren ontfangen U. Ed. brief van 28. Febr., met d' advisen uyt Vlaenderen, die soo veel ouder syn, als van U. Ed. sal hebben vernomen, als die ick directelyk uyt Niewpoort had ontfangen. —

Als men den uytslagh van dit dessyn van den vyant sal hebben gesien 't welck in korte daghen sal moeten syn, soo sal men naederhandt een considerabel Esquadre moeten reguleeren tegens die van Duynkerke ende rest van de vloot soo spoedigh byeenbrengen als mogelyck om 't opponeeren aen schepen van den vyandt, die van Brest ofte Toulon soude kunnen koomen. —

Kensington, 28. Febr. of 9. Maert 1696.

Ick heb sedert gisteren Middagh ontfangen U. Ed. brieven van 2, 4, 5 en 6 Maert. Ick bedancke U. Ed. van herte voor de sorghe die deselve neemt van my soo exactelyk te informeren van 't geene aldaer voorvalt en oock de vleyt die daer wert aengewent om my te seconteren. Ick hoop dat in die goeden yver sal werden gecontinueert, en

insonderheyt inhet voortsetten van Equipage daer aen alles aengelegen is. Volgens het scryven van P^{r} van Vaudemont uyt Ostende van d. 7. die ick gisteren avont heb ontfangen soo soude de Reg^{ten} soo 't Oostende als in Zeeland, als gisteren alle geëmbarqueert syn ende indien de wint favorabel wert, dat den Ad^{m} Culemburg uyt Goeree kan loopen om deselve te escorteeren, soo kann ick dezelve alle dagh alhier verwaghten. —

Den Admir. Russel is gisteren uyt Duyns gezeylt met een favorabele wint naer de fransc kust, soo dat ick alle moment tydingh verwacht van het geen hy sal hebben kunnen uytrighten. Ick beken dat ick daer van onder Godes Seegen een goede verwaghtingh van heb, synde seeckerlyck veel stercker als den vyant kan syn, hebbende omtrent de vyftigh goede scheepen by sich, het sal daerop aenkomen of hy de vyants oorlogh scheepen sal kunnen aentreffen, volgens het oordeel van zeeluyden alhier, als die wint seedert agh daghen heeft gewaeyt, datter groote apparentie daertoe soude syn. Mogelyck sal U. Ed. in Hollandt eerder geinformeert syn van het geenes als wy hier, het heele werck dependeert daer aen, want kunnen wy den vyant maer verstroyen, sonder meer te doen, soo is het dessyn om hier te landen naer myn opinie geavorteerd, voor het tegenwoordigh. Maer men sal dan met alle vlyt moeten arbeyden om de groote scheepen tot de schooner vloot in gereetheyt te krygen, want indien het Esquadre van Toulon ons op den hals quam met de scheepen die tot Brest en Rochefort gereet gemaeckt werden, soude sy ons overlegen syn. U. Ed. kan dan light considereeren van wat importantie het is dat de admiralityten werden aengemaent tot voortsetting van Equipage, maer vooral sal moeten sorgh werden gedragen, dat de penninge daer toe noodigh aen haer werde gefurneert, andersins en sullen sy in geen staet syn om het met de nodighe promptitude te kunnen doen. —

Kensington, 3./13. Maert 1696.

Naer d'advisen die ick uyt myn vloot heb vrees ick dat deselve de vyants oorloghschoepen voor Duynkercke niet sullen kunnen attaqueren. —

— Wy syn beesigh om met alle vleyt bombardeer scheepen uyttesetten om de transport scheepen te Calais te sien te verbranden, ick hoop in Godt dat wy tegenwoordigh geen invasie in Engelandt meer te vreesen hebben. —

Kensington, 6./16. Maert 1696.

Ick ben den Staet ten hooghste verobligeert voor de groote voorsorghe die deselve hebben in 't werck gestelt tot myn assistentie, en bedancke U. Ed. ten alder uyterste voor het geene deselve dartoe heeft gecontribueert. — De wint heeft seedert eergisteren avont hoogh noorden begunnen te wayen, en gisteren en van dagh heeft deselve veel

van het oosten, soo dat wy alle moment naerdere brieven uyt Hollandt verwaghten, alsmede dat de geembarquerde Regim^t tot Oostende en in Zeelandt sullen aenkoomen. — Ick heb van dese morgen brieven gehad van Adm. Russel van 4./14. voor Greeveling, meldende dat hebbende doen recognosseeren, de vyants scheepen voor Duynkerke, dat alle officiers en de Piloten van sentiment waeren, dat deselve aldaer niet en kunte werden geattaqueert noghte branders aengebraght soo dat een suffisent Esquadre soude laeten om deselve te observeeren en het uytloopen te beletten en met de rest van swaere scheepen weder in Duyns komen, seggende nogh dat door bombardeerscheepen het vaertuygh dat in groote menighte tot Calais leght soude kunnen in brandt geschooten werden, daer syn gisteren 6 bombardeerscheepen naer hem toegezeylt, maer door dese sterke contraire wint en sullen uyt de Rivier niet kunnen koomen, behalven als het niet goet en stil weer is, weet U. Ed. wel dat men deselve niet en kan gebruyken, soo dat men patientie sal moeten hebben tot dat het weer favorabel wert om het voorz. dessyn te kunnen executeeren. —

Ick hoop dat U. Ed. voor de recept iedese, alles sal hebben geadjusteert met de H^r Boreel en Dycvelt, om tot een promte secrete negotiatie te kunnen koomen, ick beken dat het beter was dat men niet vooraf een Equivalent vor Luxembourg soude eyschen; maer daer van sal Calieres aparent niet kunnen afgaen, en voor het Equivalent selfs en kan ick niet sien dat meerder kan eyschen als de bewuste vier Steden van Conde, Maubeuge, Ypres en Menin en Furne mits dat Dinant oock werde gerestitueert ofte men soude daen moeten bydoen Philippeville. —

Ick wil hoopen dat door het mislucken van dat groot dessin van een invasie alhier de Franse facielder sullen syn om meerder te cedeeren als voor dese soude hebben gedaen. Ick ben tenemal van U. Ed. sentiment, dat op dat werck hebben gebouwt en die negotiatie daer naer willen reguleeren, 't welck men nu hoop ick haest sal kunnen sien als men tot een Conferentie sal komen in dewelcke men van dit voorval tot onse adventage wel sal kunnen bedienen. —

Kensington, 10./20. Maert 1696.

Den Har^t van Wittenberg sal morgen alhier voor syn person syn, hebbende geordonneert dat de Regim^{tr} geëmbarqueert sullen bleyven, om geen volck aen landt te verliesen en dat deselve soo veel gereeder sullen syn om weder naer Vlaenderen te kunnen werden gesonden. —

Den Adm. Russel is wederom met de grootste Scheepen in Duyns gekomen, hebbende die Vice Ad^m Shovel met een sterck Esquadre gelaten op de vlaemsche kust, om het uytloopen van d' vyants scheepen tot Duynkercke te beletten, als mede de transport scheepen tot Callais, men is hier seer besigh om de bombardeerscheepen te prepareeren, om met 't eerste goet weder en wint derwaerts te goen en traghten het voorst; kleyn vaertuygh te verbranden, 't welck een groote saeck soude

syn en veel gerustheyt alhier geven, want men nogh al aprehendeert dat den vyant niet tenemael de gedaghten van een decente aen een seyde heeft geleyt, verwaghten haer Esquader van Toulon, het welcke geconjugeert synde met de scheepen die tot Brest en Rocheford geequipeert werdende te saemen een groote maght soude maecken, soo dat wy onophoudelyck met alle spoet soo hier als in Hollandt, d' Equipage van groote scheepen moeten voortsetten. —

Kensington, 17./27. Maert 1696.

Uyt het billiet dat U. Ed. my van Calieres toe sent soo moet ick presumeeren, dat aen hem op syne voorgaende niet en is geantwoort noghte paspoorten toegesonden, alhoewel U. Ed. daer van geen mentie in syne brieven nogh ten eenre noghte ten andere heeft gemaeckt. U. Ed. sal sien uyt myne voorgaende, als deselve U. Ed. ter handt sullen koomen, hoe nootsaekelyck ick oordeel dat men dese Negotiatie soo veel mogelyck wil spoedigen en voortsetten, daerom meen ick seer nodigh dat men het ten eerste Antwoort indien het nogh niet en is geshiet, als mede de noodige paspoorten toesende, ick en geloof niet dat van Weenen yets naeder is te verwaghte tot facilitatie van d' secrete negotiatie, maer dat men haer gesneden broot tal moeten voorleggen als men d'intensie van Vrank. sal weeten. —

Kensington, 7./17. April 1696.

Ick hoop dat de conferentie tuschen den Hr van Dycvelt en Calieres nu syn voortganck sal hebben het is seer goet dat hy sich soo positif in syne laeste wegens Luxembourg heeft verklaert soo dat men me haest sal kunnen sien waer dat geheele werck op sal drayen, ick beken dat ick seer wensch naer een promte conclusie soo dat ick noghmals moet recommandeeren van den tyt soo veel mogelyck te willen menageeren. —

Kensington, 10./20. April 1696.

Ick hoop dat den Heer van Dycvelt nu al sal syn vertrocken om een aenvanck te maecken van d' secrete Negotiatie, daer naer ick seer verlang, en indien wy eens kunnen werden sal daer geen ander middel syn als het werck met de geallieerdens wat resolut te handelen, gelyck ick in myne voorgaende al aan U. Ed. heb gescreven, maer indien het ongeluck soude gebeuren dat middelerwyl de Coninck van Spagne quam te sterven, soude ons gansch werck in groote confusie geraecken, en wy heel andere mesures soude moeten nemen. —

Kensington, 14./24. April 1696.

Ick en begryp niet wel de difficulteyten van Calieres, ick hoop dat hy sal hebben aengenommen dezelfde proposite van een entrevue met

den H^r Boreel tot Cas van Gent gehouden, hoe hy naederhandt met den H^r van Dycvelt sal confereeren, en weet ick niet wel, maer synde soo veer in 't Landt gekoomen als het Cas van Gent en meen ick niet datter veel swarigheyt soude syn om hem wederom tot Uytreght te laeten koomen, om het werck van d' Negotiatie verder met den H^r van Dycvelt aftedoen. Ick beken noghmals dat ick gaerne daervan een spoedige afkomste van sagh. —

Kensington, 21. April of 1. May 1696.

Wy syn hier seor bekommert van geen tyding van Rooke te hebben maer de wint seedert twee daghen naer de westelycke kant geweest synde, sullen aparentelyk haevt van hem hooren. Godt geve ten goede, voor en aleer dat de meeste Hollandsche scheepen die nogh manqueeren sullen syn gekoomen en nogh eenige van d' myne die nogh in de revier leggen, de vloot sullen syn geconjungeert, vinde ick dat de meeste Zeeluyden alhier van gevoelen syn dat onse vloot niet behoorde uytteloopen, maer ick hoop dat in weynigh daghen alle die scheepen op het randevous sullen syn en middelerwyl sullen wy oock naer alle aparentie tyding van Rooke hebben soo datter geen swarigheyt meer sal syn, om de gecombineerde vloot te doen Zee kiesen, en alle de coopvaerdy scheepen to doen convoyeeren voorby Brest, 't welck dan oock securityt sal geven aen retourscheepen van Indien, daer de H^r van Amsterdam UEd. hebben over gesproocken, want nu een Esquader voor Brest te senden om Namour in te houden is belaghelyck ofte impracticabel en soude het reghte middel syn om d' selve in des vyants handen te doen vallen, ofte ten minste deselve aen 't uyterste perickel 't exponeeren. —

Ick hoop dat U. Ed. voor de receptie dezes al raport sal hebben gehadt van het wedevaeren van d' H^r van Boreel met Calieres, ick ben nogh van sentiment, als ick in eene van myne voorgaende aen U. Ed. heb gescreven dat men geobligeert sal syn om Calieres tot Uytreght te doen koomen om met den H^r Dycvelt te confereren, en is het doenlyck dat groot werck tot conclusie te brengen. — Ick voorsie oock dat men al eenighsins de geällierdens sal moeten vervangen ofte daer sal niet te doen syn. —

Ick ben seer bekommert wegens de negotiatie van penningen voor Brand[b.] want indien daer geen expedient te vinden is om deselve te helpen vrees ick seer dat haer Trouppes onbeweeghelyk sullen syn, waeraen soo veel is gelegen want sonder deselve kunnen de Legers niet werden geformeert. —

In 't Leger tot Waveren, 15. Juni 1696.

Ick kan wel sien uyt het scryven van Weenen dat men van daer niets positiefs vooreerst heeft te verwaghten wegens de secrete negotiatie, wel dat ick meen dat sy wel tot de secrete negotiatie sullen re-

solveeren naer wegens de conditie selfs sal men haer ultimatum niet weeten, ende ick beken dat ick hoe meer en meer verlang om een spoedigh afkomste van dat groot werck te hebben en naer myn opinie sal het op Straesburg aenkomen. —

Ick en sie geen swarigheyt om met Swede te convenieren als Lelienroth voorslaet, mits dat het niet en belet dat wy met de secrete negotiatie voort en gaen, dat ick niet en kan sien alhoewel ick wel gepersuadeert ben dat Lelienroth syn heele speculatie daerop loopt om die negotiatie te breecken dat vooral niet en moet geschieden, en op dien voet ben ick wel te vreeden, dat U. Ed. van mynentwegen belooft het geen hy pretendeert. —

In 't Leger tot Corbay, 25. Juni 1696.

Het ongeluck aen d' Oosterse Vloot wedervaeren smerte my aen myn Ziel, naerdien het soo light was geweest te prevenieeren, alhoewel ick niet en kan sien dat de H^r van Amsterdam reeden hebben van aen UEd. en aen my te verweyten als deselve scheynen in haer missive aen UEd. te doen, als of wy yets daer in hadde genegligeert, niet beter weetende of dat wy daeromtrent alle orders hebben gegeven die in ons vermogen waeren. Ick hoop dat voor de protectie van d' Visschery goede sorghe sal werden gedragen. —

Het geen Calieres in de laeste Conferentie aen Boreel heeft geseyt weghens Straesburg begint alwat te geleykenen en soude men wel daer door hoop krygen dat men van dat groot werck in 't korte wel een afkomste soude mogen sien. In 't reguard van Lotheringen is het wel seecker dat de Keyser sigh geensins sal contenteeren met de restitutie als het by de Nimweeghse vreede was voorgeslaen, soo dat daeromtrent de franse oock al naerder sullen moeten koomen. Ick voorsie wel om een promte afkomste van die sack te hebben, dat men eenigh middel sal moeten uytvinden, om ons 't expliceeren wat wy redelyck vinden, want van 't Hof van Weenen heeft men noyt yets positifs te verwaghten. Ick weet seer wel hoe delicaet het is, dat wy ons soo veer uytlaeten maer ick sie geen ander afkomste van saecken, het sal wel dienen overleyt te werden.

In 't Leger tot Corbay, 29. Juni 1696.

Ick heb gisteren avont wel ontfangen U. Ed. brief van 27 dezes, en heb dien conform gescreven aen d'Hartogh van Savoyen en Ld Gallway door een extr. courier. Ick hoop dat de H^r de la Tour ook sal hebben gescreven volgens het geene hy UEd. heeft beloofd, ick heb my gerefereert aen Mr Gallway aen 't geene UEd. hem sal informeeren van het gepasserde in d' conferentien in den Hagh met Mr de la Tour wenschende dat hy cinceer is geweest, want ick nogh al seer bekommert ben wegens die separate negotiatie in Piemont, het sal my verlangen wat Calieres daer omtrent sal hebben geseyt. —

In 't Leger tot Corbay, 2. Juli 1696.

Ick heb gisteren avont ontfangen UEd brief van 30. Juny en gelesen de depêches van Weenen, het antwoort by G. Kinsky opgestelt is de wonderlyckst olypodrigo dat ick van myn leve heb gelesen, naer ick het kan begrypen soo tendeert het voornamentlyck om niet directelyck voor als nogh in d' secrete negotiatie te consenteeren, maer wel te mogen leyden dat men met deselve voortgaet, dat is voor so veel het formel aengaet om in G. Kinsky's woorden te spreecken en wat het Materieel belanckt soo is het positief in de restitutie Straesburg en Lotheringen, op welcke twee saecken het geheel werck sal rouleeren. Om dit nu soo plotselyck aan Calieres te communiceeren vrees ick dat mogelyck occasie soude kunnen geven, om de geheele negotiatie af te breecken, dat vooral in desen tyt niet en moet geschieden, soo dat men met vorsightigheyt daer van kennis sal moeten geeven aen Calieres. —

Onse afspraeck tot Breda was dat den H^r van Dycvelt my soude koomen vinde als den Courier van Weenen weder terugh soude syn gekoomen, ick meen nu dat het seer nootsaekelyck sal syn dat den H^r van Dycvelt te spoedighste by my komt en dat UEd. hem wil instrueeren van syne sentimenten op dit geheele important werck. —

In 't Leger te Atteren, 2. Aug. 1696.

Den G. van Portland is eergisteren vertrocken naer Engeland, ick versoeck dat UEd. hem van tyt tot tyt wil informeeren hoe het met de secrete negotiatie staet.

Loo, 27. Sept. 1696.

Ick magh wel leyden dat UEd. myn Naem gebruyckt om aen H^r Boreel en Dycvelt pouvoirs te doen hebben en het equivalent voor Luxenbourg soude ick meenen dat men behoorde te nemen de bewuste vier Steeden en Philippeville ofte liever Furnes gefortifieert met het ambaght, ick weet dat het voor dese aen de Franse is geweest. — Wegens de fortificatien van Luxemburgs weet U.Ed. myn sentiment, het sal myn seer lief syn dat het getal van d' Ministers wert afgesneden maer ick sal my niet kunnen dispenseeren om nogh een ofte twee by Mr Villiers te voegen. Men sal in Engeland oock sterck insisteren om een tractaet van Comertie te sluyten neffens de vreede. Wegens het behouden ofte restitueeren 't geen in d' west Ind. is genomen, kan ick UEd. niets positief seggen voor en aleer ick de sentimenten uyt Engeland sal hebben vernomen, ick meen ook niet dat dit point seer presseert om gedetermineerd te werden. —

Hoe meer ick op de plaets van 't Congres denck, hoe ick vinde dat den Hagh het werck uyttermaeten moet verkorten en daerom ben ick alleen daervoor. —

Kensington, 10./20. Novemb. 1696.

Wegens het groot werck d' Negotiatie van Vreede, en hoe meer ick op deselve dencke hoe meer ick my geembarasseert vinde door de manier van procederen van Calieres, want aen d' eene kant is het onmogelyck manier van Vrankr. 't ontfangen, 't geen UEd weet dat ick altyt vooral heb geaprehendeert, en aen d' andre kant sien ick groote difficulteyten die daer syn om die negotiatie aftebreecken, hoe een expedient daer tusschen beyde te vinden sal UEd. best kunnen van oordeelen die op de plaets is.

Kensington, 24. Nov. of 4. Dec. 1696.

Ick heb U. Ed. met de post van voorlede Vrydagh niet gescreeven, daertoe geen materie hebbende noghte brieven 't antwoorden, seedert heb ick ontfangen UEd. brieven van 27 en 30 November. —

Ick heb UEd. in myne voorgaende in 't breede gescreeven, dat ick niet konde relacheeren in 't geene Calieres voor dese hadt toegestaen om my 't erkennen. Waerin ick nogh volkomen persisteere, maer ben tenemael van opinie met UEd. dat wy die negotiatie niet moeten afbreecken om de reedenen in UEd. brieven gementioneert, maer blyvende persisteeren by ons gesustineerde, sal Calieres moeten toegeven ofte selfs de negotiatie afbreecken, 't geen veel beter is als het moet geschieden als dat het van onse kant quam. —

Ick moet UEd. seggen, dat ick nog van sentiment ben dat ons de vreede seer nodigh is, maer aen d' anderkant weet ick oock wel dat indien Vrankr. die niet en begeert op draghelycke conditie, dat wy den oorlogh dan wel moeten continueeren, alhoewel ick niet als quade successen voorsie, daerom soude ick meenen dat men op een geringe formaliteyt ofte een klyne somme gelts niet behoorde te sien, als men verseeckert was om dat groot werck tot een eynde te brengen.

Hadt men kunnen komen tot het formeeren van een generale plan van Vreede met Calieres het soude seeckerlyk de beste en korste wegh syn geweest, en soude nogh syn indien men wegens de preliminarien eens kann werden, want met de Keyserse Ministers en sal niet te doen syn, sy soecken geen korte afkomste en wie weet waerheenen sy de saecken soecken te dirigeeren. Ick heb nogh huyde met de G. van Aversberg daer over gesproocken en hem rondt uyt geseyt de gerughten die daer liepen, dat sy door de Geestelycke onder de handt negotieerden en Engelandt en Hollandt daer buyten woude sluyten en een werck van Religie maecken, hy heeft geprotesteert daer van niet te gelooven maer soude daer over scryven. —

Kensington, 1./11. Decemb. 1696.

Ick beken dat ick de Negotiatie niet gaerne sagh afgebroocken en dat ick seer naer de vreede wensche; want indien wy den oorlogh moeten

continueren ben ick seer bekommert vor quade successen van alle kanten, 't welck onbegrypelyck is, dat by het huys van Oostenryck niet en wert geconsidereert naer behooren. —

Kensington, 8./18. December 1696.

Ick heb met aengenaemheyt vernomen dat Calieres het preliminair in myn reguardt heeft toegestaen op eene manier die ick oock oordeel aventageuser te syn als het in 't eerste was voorgeslagen, ick weet niet wat dese schielycke verandering van d' Franse beduyt, maer ick ben bedught dat het op eenigh quat dessyn is aengeleyt, gelyck U. Ed. mogelyck nogh wel indaghtig sal syn dat voorleden voorsoomer even voor het eclateeren van d' Conspiratie tegens my en d' intensie van dit Ryck 't invadeeren, sy dae oock verklaerden Luxemburg te willen siedeeren. —

Ick meen evenwel dat men nu niet een moment tyt moet verliesen om die voorslagh aentenemen en alle verdere praeliminarien 't adjusteeren en de negotiatie met alle vigeur voorttesetten. Ick sie wel neffens U. Ed. de groote difficulteyten die daer seyn om een generale plan te maecken, maer aen d' ander kant sien ick niet hoe het mogelyck is sonder hetselve een afkomste van saecken te hebben soo spoedigh als het voor ons interest nodigh is. Kan het evenwel niet geschieden soo ben ick oock van U. Ed. sentiment dat men hoe eer hoe beter tot een General Congres moet koomen. U.Ed. moet seecker staet macken dat de Keyserse Ministers geen facilityt sullen toebrengen nogh tot het een nogh tot het ander maer tot contrarie alle soorten van Difficulteyten en longeurs, soo dat men nootsaekelyck haer wat cavalierement sal moeten tracteeren, jae selfs vervangen indien men tot een generale plan van vreede met Calieres kan koomen en ick ben gepersuadeert, indien Calieres was verseeckert dat wy ons soude willen engageeren om sulcken plan aen onse geallieerdens smaeckelyck te maecken dat hy daertoe soude koomen, want ick niet en weet dat tot nogh toe hem daer omtrent eenigh hoop is gegeven dat wy sulcken pas soude willen doen. —

Kensington, 25. December 1696 of 4. Jan. 1697.

Door dese fest daghen is her interruptie in de besognes van 't Parlement, 't welk niet soo ras voort en gaet als ick wel wenste en de noot het vereyste; ick hoop evenwel datter nogh aparentie is, dat sie al haer werck in ses weecken soude kunnen hebben gedaen, maer seeckerlyck niet eerder. De difficulteyten syn in haer selven seer groot en men heeft met wonderlycke menschen te doen. —

Kensington, 21. December 1696 of 8. Januar 1697.

Het is my seer leet te sien dat het groot werck van Negotiatie van Vreede soo langsaem voortgaet, indien men sigh attacheert aen alle de

difficulteyten en scrupeles van d' Keyserse Ministers en sal men seeckerlyck daer noyt een eynde van sien. Het werck van Lottheringen weet UEd dat ick altyt voor het difficielste point heb aengesien, maer ofte van den Staet en my soude kunnen verwoght werden, alleen daerom den oorlogh te continueeren en weit ick niet ofte redelyck soude syn, alhoewel het niet kan worden ontkent dat de groote Alliantie ons daertoe verbindt, het geen my meest bekommert is, dat als de Keyserse de overmaght van Franse den Rhyn sullen sien gepasseerdt, dat sy daer alles sullen willen toegeven gelyck ons d' Experientie leert van 't gepasseerde in Italien en de Creytsen haer seecker voor ooghen siende van 's gelyck sullen doen als den Hart. van Savoyen en met Vrank. tot een neutraliteyt treeden, U.Ed. wil considereren in wat Staet wy dan sullen syn om den oorlogh te continueren ofte een Vreede te maecken, ende daerom moeten wy ons precautioneeren soo veel mogelyck tot onse eygen behoudenis, ick en twyfele oock geensines ofte daer wert onder de handt op een manier ofte het ander door de Keyserse met de Franse genegotiert. —

Ick kan by my selve geene andere gedaghten krygen om een korte afkomste van dese saeck te hebben als een plan van 't geheele werck met Calieres te maecken daer wy ons soude engageeren om het aen d' geallieerden smaeckelyck te maeken ofte om in klaerder termen te spreecken, te doen aenneemen, maer naer dien Calieres niets wil relacheeren van Lottheringen daer de groote swarigheyt leyt, so soude ick neffens UEd meenen, dat wy een Voorslagh van 't geheele werck souden kunnen doen, en indien Vrank. dat aenneemt soo is het geheele werck gefonden gelyck ick wel soude hoopen indien sy het reght meenen met de Vreede en d' in cas van refus sal men evenwel tot het general Congres koomen, waer ick dan wel geen goets in sie, maer ter Contrarie veel quats, evenwel de saecken syn soo seer geadvanceert en meen ick niet mogelyck dat wy nu een generale en publique Negotiatie kunnen eviteeren, men magh hoopen dat door de wegh van mediateur, Vrank. soude kunnen werden gepersuadeert om favorabelder conditien voor Lottheringen intewelligen als nu schynen te doen, in dien voor den aenvanck van d' Campagne niets positiefs wert geconcludeert ofte in alle gevalle geconvenieert wegens een stilstand van wapenen, so sal het werck soodanigh werden geembroulliert, dat geen mensch kan oordeelen tegenwoordigh, wat daeruyt sal werden, voor ons naer menschelyck aparentie niets als quat.

Wegens de plaets van 't Congres weet UEd dat my altyt indifferent is geweest, maer ick soude nu tenemael voor die voorslagh syn, om de Franse ambass. tot Delft te doen koomen, en dat die van d' geallieerdens in den Hagh bleven en dat men tot Ryswyck negotierde, 't geen ick meen dat aen d' Keyserse smaeckelyck behoorde gemaeckt te werden, indien de saeck nogh in syn geheel is, want seeckerlyck het sal den tyt seer menageeren, jae meer als men wel kan voorsien. —

Kensington, 1./11. Januar 1697.

Ick meen dat UEd seer wel heeft gedaen van d' Heer Boreel alleen te employeren om te sien ofte het mogelyck is van Calieres favorabelder declaratie te ontfangen in 't reguard van Lottheringen, want ick oock gepersuadeert ben indien Vrank. yets toe wil geven, dat deselve het ter genoeghe van Amsterdam eerder sullen doen als voor ymant, maer ick vrees seer dat in dese Saeck niet en sullen relacheeren, op hoop dat sy Straesburg van d' Keyser nogh sullen extorqueren, 't geen my niet weynigh en bekommert, siende de insurmontable difficulteyten om den oorlogh te continueren, met eenigh hoop van succes, ende aen d' andre kant sie ick oock de uytermaete groote Swarigheeden die daer syn om de vreede te maecken sonder dat het werck van Lottheringen wert ingeschickt, soo dat ick met verlangen sal verwaghten te vernemen, wat den Heer Boreel sal hebben kunnen uytrighten, mogelyck sal die wegh oock niet onbequaem syn, om tot een Stilstand van Wapenen te geraecken. —

Kensington 15./25. Januar 1697.

Het is unmogelyck op die manier te kunnen continueeren, en als ick UEd in myne laeste heb gescreeven, men sal haer in veel saecken moeten vervangen ofte daer en is geen afkomste van Saecken te verwaghten. Want soude men genootsaeckt syn om over yder incident een Courier naer Weenen te moeten senden en antwoort verwaghten, sonder met het werck middelerweyl voortegaen, kan men in geen Jaer en dagh een eynde van Saecken maecken. —

Ick hoop in Godt, dat de tydingh die UEd. uyt Vranckr. heeft ontfangen van d' doot van d' C. van Spagne en van het declareren van syn Erfgenaem niet waer sal werden bevonden, want andersints sal alles weder in d' uyterste Confusie syn en geen apparentie altoos tot een Vreede.

Ick hoop dat ick met de naeste post sal kunnen vernemen wat antwoort Calieres uyt Vrank. sal hebben ontfangen op de conversatie met den Heer Boreel gehouden, alhoewel ick weynigh verwaghting daer van hebbe, ick wil oock hoopen dat men dar mede sal kunnen vernemen wat Antwoort van Weenen sal syn gekoomen wegens de Preliminarien, ick soude meenen dat in cas de Keyserse haer niet en conformeerde, dat men evenwel met de negotiatie behoorde voort te gaen.

Het geconvenieerde tot securityt van Bon ofte Nederrhyn voor dese Winter gevalt my wel en ick maeck geen swarigheyt, dat voor deze expeditie in 't Landt van Ceulen, de Ceurv. van Ceulen het Commando voert, mits dat de Ceurv. van Brandenburgh daer in consenteert en dat het is sonder verdere Consequentie voor het toekoomende. —

Kensington, 19./29. Jan. 1697.

Verneme met leetwesen dat courier van Weenen, wegens de Praeliminarien nogh niet terugh was gekoomen. — Det traineere van 't Keyserse Hof is niet langer té verdragen en wat antwoort die Courier oock soude medebrengen, be ick absoluut van sentiment dat men met de Negotiatie moet voortgaen ende UEd weet dat ick al lang heb voorsien dat men ten laeste verobligeert syn soude om de Keyserse te vervangen en nu meen ick niet dat men langer kan waghten, want ick ronduyt moet verklaeren, dat ick my selfs noghte de Saecken van Europe pretendeer te laeten ruineeren om de lanksaemheyt van het keyserlycke Ministerie, synde gepersuadeert, dat indien wy de Vreede niet seecker syn voor het aengaen van d' Campagne, dat wy in sulcke confusie sullen vervallen dat Vrankr. ons de wett tenemael sal geven, ende den sullen de Keyserse d' eerste syn om alles aen Vrankr. toetestaen om een Vreede te hebben 't welck sy nu weygeren en dan niet sullen kunnen verkrygen. Ick ben te meerder in dese bekommering om dat ick klaer sie uyt het geene Calieres aen Molo heeft gescreven datter geen apparentie is om een stilstandt van wapenen te bekomen. —

Den tydt van 't Jaer nu synde soo geadvanceert kan men niet langer waghten om ten eerst een plan van d' generale Vreede met Calieres soo veer doenlyk te adjusteeren en dat wy ons dan soude engageeren om die aen de geallieerdens te doen agrëeren, en dan twyfel ick niet ofte soude wel tot een stilstandt van wapenen koomen als men over de conditie eens soude syn. —

Ick heb van dagh den G[r] Arensberg seer resolut aengesproocken wegens het werck van d' Vreede en hem genoeghsaem te kennen gegeven, dat ick niet langer pretendeerde te waghten naer de lenteurs van syn hof maer tot de negotiatie van vreede soude treeden, engévolgen van 't exempel dat sy ons in Italien hadden gegeven in 't reguard van d' Neutraliteit ick meen dat men op die voet oock al behoorde te beginnen te spreecken met de Ministers van den Keyser in den Hagh. —

Kensington, 26. Jan. of 5. Febr. 1697.

Ick ben blyde te vernemen dat ten laeste het werck van d' praeliminarien soo veer syn geadjusteert dat men met de negotiatie ten principale sal kunnen voortgaen en d' alhoewel geen mentie wert gemaeckt in t' geen my concerneert in het praeliminair soo en twyfele ick niet of daer sal wel sorgh voorgedragen werden want dat dient niet te worden uytgestelt. —

Het is my seer leet dat Vrank. soo opiniater schynt te syn op het werck van Lottheringen en de dat dien volgende oock men heeft moeten abandonnieren die gedaghten om een plan van generale d' Generale vreede met Calieres de maecken 't welck seeckerlyck het kortste syn geweest om een korte afkomste san saecken gehadt te hebben, nu is het

gebraght op de lange baen, van een ordinarisse train van Negotiatie, den goede Godt weet wanneer daer een eynde van de verwaghten sal syn. —

Ick ben wel te vreede dat men met het werck van Lottheringen begint, maer en kan gans niet toestaen dat indien Vrank. daer op geen favorabel verklaering sal doen, gelyck wel seeckerlyck te verwaghten is, dat men dan de Negotiatie soude afbreecken ofte daermede stil staen, mogelyck sal de mediateur in het werck van Lottheringen wat faciltyt kunnen toebrengen want dat blyft alsnogh het groot obstaeckel tot Vreede, alhoewel ick vrees dat Vrank. daer van niet sal resilieren, indien den mediateur oock ons niet in 't korte een stilstandt van wapenen procurert soo is het onmogelyck een Vreede te sluyten voor de Campagne, en die eens begonnen synde soo syn alle mesures gebroocken en het werck in d' uyterste onseeckerheyt gebraght, indien dit aen d' mediateur indirect wiert geinsinueert, het soude naer myn opinie seer dienstigh syn. — Ick meen oock dat men nu behoorde te traghten Lelienroth tenemael te gewinnen, waertoe ick versoeck U.Ed. syn best te willen doen en dit groot werck van d' negotiatie soo veel eenighsins mogelyck te verhaesten en voortesetten. —

Kensington, 16./26. Febr. 1697.

Ick wert hoe langer hoe meer geconfirmeert dat den mediateur de negotiatie van d'Vreede seer langsaem sal voortsetten 't geen my ten uytterste bekommert, en te meer dat het klaer genoegh is te besluyten uyt het geene Calieres aen Boreel heeft geseyt dat Vrank. niet en sal inwilligen een stilstant van wapenen 't geen ick oock moet bekennen haer interest niet te syn aen d' andre kant moet ick oock wel bekennen hoe meer wy het werck van vreede pousseeren hoe minder aparentie daer is, dat Vrank. daer in sal geven aen Wien het seeckerlyck maer al te veel dependeert en hoe ons empressiment grooter sal syn, hoe sy meer terugh sullen gaen en' fierder werden, evenwel onse saecken alhier sien in die quaden staet en d' ongereetheyt, als meede van d' meerste van d' geallieerdens om vroegh in Campagne te koomen, dat ick scrick voor de consequentie ende dit is by den Vyant al te wel bekent, soo dat het geen wonder is dat sy in alle saecken soo fier spreecken als U.Ed. scryft.

Kensington, 23. Febr. of 5. Maert 1697.

Ick voorsie neffens U. Ed. tot myn groot leetwesen dat indien wy de vreede willen hebben, dat wy die in weerwil van het huys van Oostenryck sullen moeten maecken, waerin oneyndige swarigheeden in syn, maer om den oorlogh te continueeren en sie ick geen mogelyckheyt, met hoop van in beter conditie te geraecken, om daer door den Vyant tot adventageeuser conditie te brengen en het is seecker indien den

Vyant groote advantages dese Campagne op het Huis van Oostenryck erlanckt, dat sy den de vreede sullen willen maecken als het te laet is. —

Ick had wel gewenst dat men met het werck van Lottheringen de negotiatie niet hadt begont, (ick wet wel dat U. Ed. het niet heeft kunnen beletten) want ick vrees dat de Keyserse aenstons sullen willen afbreecken als de Franse daerop quat bescheyt sullen geeven ende indien men dan de negotiatie wil voortsetten gelyck ick meen van Jae, soo sal men gedwongen syn in 't begin van 't werck met de Keyserse te breecken, 't geen in 't laeste beter hadt geweest als alle de pointen waeren geadjusteert op Lottheringen nae daer dogh tegenwordigh de heele saeck op draeyt. Ick wert van alle kanten gewaerschout dat de Franse seeckerlyck my soecken te bedriegen soo dat al het geene my raeckt met seer groote circumspectie sal moeten werden gehandelt, meyn eysch in 't generael sal in weynigh articulen bestaen. Wegens een tractaet van commertie meent men hier dat ick niet en behoorde daer van te spreecken als naer dat de vreede sal syn gemackt, ten waere de Franse daer selfs van mentie maeckte, ick sal het vertreck van myn Plenip[t] van hier soo veel doenlyck doen verhaesten. —

Kensington, 12./22. Maert 1697.

Ick ben niet weynigh gesurpreneert van d' onverdragelycke conduite van 't Keysershof, het geen den G. Straetman aen U. Ed. in de conferentie heeft voorgehouden is klaer genoegh om te doen sien dat sy de negotiatie van Vreede niet willen voorstellen maer hinderen, 't geen mogelyck in 't vervolgh voor ons niet quat sal syn als wy verobligeert sullen syn om haer te vervangen in 't maecken van Vreede, want het seecker is dat wy daer toe ten laeste sullen geforceert werden indien wy daer een willen hebben, als U.Ed. wel considereert, end' als ick al voor lang tot myn groot leetwesen heb voorsien. Ick meen dat dese extravagante conduite van 't Hof van Weenen eerst spruyt uyt het humeur van G. Kinsky, maer voornamentlyck daerop reflecteert op het geen G. Straetman aen U. Ed. heft gesproocken en G. Aversberg aen my alhier in selve termen wegens de successie van Spagne, U.Ed. heeft daerop seer wel geantwoort en' ick heb ten naestenby op d' selve manier aen G. Aversberg gesproocken ende geseyt wat aparentie in d' weerelt teegenwordigh soude syn om Vrank. te doen renuntieren aen een Successie daerom sy alleen mogelyck twintigh Jaeren den oorlogh soude willen voeren, dat wy godt beter in geen staet waeren om Vrank. wetten voorteschryven. — Dit is een seer delicate saeck en daer men niet dient van te spreecken. U.Ed. weet wat pretensie den C. van Beyeren heeft, waervan ick U. Ed. naerder sal van informeren als ick het geluck sal hebben van U.Ed. te sien. —

Alhoewel ick weynigh hoop schep van 't geen Molo heeft geseyt van het werck van Lottheringen, in cas men eens konte werden wegens een equivalent voor Luxemburg, soo meen ick evenwel niet dat het tenemael moet werden genegligeert, en dat men daerop behoorde te ar-

beyden, want tot nogh toe soo dependeert alles op het werck van Lottheringen. — De franse Plenip. moeten nu al te Delft syn, maer ick en sie niet hoe dat men met haer direct sal kunnen negotieren als door den Mediateur, want andersins soude het aen d' werelt aenstond doen sien dat wy een separate ofte een gedwongen vreede aan de geallierdens soude willen procureeren, ende den H^r Lelienroth heeft aen U. Ed. genoegh getoont syn avertie dat iets buyten hem soude worden genegotiéért 't geen natuerlyck genoegh is een seeckerlyck de interest van Sueden, ende ick wil oock wel gelooven indien men tyt hadt, dat door die wegh beter conditien van Vrank. 't obtineeren soude syn, maer om een promte vreede 't erlangen isser naer myn oordeel geen ander wegh als met de Franse Plenip^t te convenieeren wegens een generale plan van vreede, en ick ben nogh niet buyten hoop, dat als deselve benomen sal syn alle hoop tot een equivalent voor Straesburg, sy in het werck van Lottheringen naeder sullen koomen, en dat de vreede daerom niet sal aghter bleyven. Ick soude gaerne sien dat alle pointen wierden geadjusteert en dat soude men bequamen syn om te kunnen oordeelen ofte men op het werck van Lottheringen soude afbreecken ofte niet; want om sigh daer op van te voor ente verklaeren kan ick niet dienstigh oordeelen nogh te gelooven dat het werck daer door soude werden verhaest.

Kensington, 23. Maert of 2. April 1697.

De bekommeringe die ick U.Ed. in myne laeste heb getoont voor een Neutraliteyt voor Catalonien blykt nu maer al te klaer, want de instantie die Quiros en Tiremont aen U.Ed. hebben gedaen voor een Esquadre scheepen tot secours van die provintie welcke offitien oock by my syn gedaen, soo door den Ceurvorst van Beyeren als mete den Envoye van d' Keyser alhier en geschiet tot geen ander eynde als om daer door te willen excuseeren de nootsaeckelyckheyt om tot sulcken neutraliteyt te koomen want de Spaense maer al te wel weeten, dat den tyt van 't jaer soo veer is verloopen dat sulcken Esquadre scheepen Barcelone en' vervolgens heel Catalonien niet soude kunnen salveeren alschoon sy tyts genoegh quamen, want die Stadt by landt geattaqueert werdende kunnen de scheepen van weynigh utilityt syn. — Ick heb evenwel gemeent beste te syn haer sulcken Esquadre scheepen te beloven met alle spoet in de Middelandsche Zee te sullen senden, gelyck ick meen dat men in Hollandt oock behoorde te doen om haer alle pretexten wegh te nemen, alhoewel ick tenemael gepersuadeert ben dat die negotiatie van Neutraliteyt soo veer geadvanceert is dat deselve syn voortganck sal hebben en dat men van nu af aen syn staet daerop kan maecken ende vervolgens syne mesures nemen, daerom soude ick meenen dat men verder niet behoorde de balanseeren, om, is het mogelyck, onder de handt met de Franse Plenip. alles te adjusteeren soo wel voor ons als de geallieerdens, tot een generale vreede, want dat wy nu geen consideratie altoos meer van nooden hebben voor het huys van Oostenryck naer deselve de neutraliteyt in Italien hebben geslooten tegens onse

sin, en 't selve nu in Catalonien en' aen de andre syde van Pirenée staen te doen 't geen ick nu meest vrees is dat de Fransen nu soo fier sullen werden, dat met haer niet te traiteeren sal syn als op ondragelycke conditien.

Ick beken dat het Equivalent voor Straesburg waerop de Franse sigh nu hebben geuyt soo considerabel is, dat ick wel soude vreesen dat de Keyser als het daerop aen quam mogelyck soude prefereren voor Straesburg selfs, ick heb niet wel uyt U.Ed. brief begrepen of het fort van Keyl aen 't Ryck soude blyven gefortificeert ofte geraseert, waeromtrent ick versoek geerclairsiseert te syn, niet om dat ick voor een Equivalent ben, maer alleen om het te weeten. —

Ick soude meenen dat het nu een bequame occasie soude syn om den Mediateur te doen spreecken om de Fransen tot een generale stilstandt van wapenen te bewegen, nu dat men weet dat getracteert wert wegens een neutralityt ofte stilstandt van wapenen in Catalonien, 't geen aenleydinge daer toe kan geven sonder dat wy paresseeren hetselve soo seer te verlangen. —

Kensington, 2./12. April 1697.

Ick moet U.Ed. in confidentie seggen, dat de menschen alhier geen uytgesondert soo seer verlangen naer vreede, ten minsten als de H^r van Amsterdam, ick hadt noyt kunnen gelooven dat het soo universeel soude syn geworden 't geen evenwel niet goed en is, maer U.Ed. kan light oordeelen hoe het my moet obligeeren om daer een te sluyten als men deselve maer eenighsins op dragelycke conditien kan erlangen, ende dat soo spoedigh als doenlyck sal syn.

Breda, 23. May 1697.

Ick ben niet verwondert dat de Franse persisteren om geen provisionael stilstandt van Wapenen toetestaen, voor dat men op een generael plan was geconvenieert, maer ick hadt gemeent dat men hetselve in twee conferentie hadt kunnen formeeren insonderheyt van d' voornaemste articulen, en dan soude ick meenen dat de Franse wel tot een stilstand soude koomen, ende ick weet niet ofte het nogh niet en soude kunnen geschieden in twee daghen te weeten Frydaghs en Saturdagh, en' dan soude ick daer van tydingh kunnen liebben Sondagh ofte Maendagh morgen, voor welcken tyt ick den Vyant niet wel sal kunnen attaqueeren, soo dat het nogh niet onmogelyck is om soo veel bloedstortens voor te komen, als de Franse maer eenighsins willen; Ick vertrek soo aenstons. —

Breda, 21. May 1697.

Het is my leet dat de Franse tot geen stilstand van wapenen willen koomen, ick vrees dat de operatien van d' oorlogh het geheel

werck van d' negotiatie van Vreede sal doen veranderen, want ick niet en sie hoe het mogelyck is, in twee daghen een plan van het geheele werck te formeeren; konte dat geschieden soude ick nogh hoop hebben dat men soude kunnen prevenieeren een seer sanglant geveght ofte het verlies van Ath, synde geresolveert om te traghten 't selve te seconderen ende vertreck tot dien eynde overmorgen naer het leger. —

Ick geloof oock niet dat het d' intensie van de Franse is om soo spoedigh een afkomste van saecken te maecken als het wert voorgeven, want ick gepersuadeert ben, dat op het geen den H[r] van Dycvelt haer heeft voorgehouden sy meer empressement soude hebben getoond om een plan spoedigh te formeren om het bloedvergieten te prevenieeren en' soo koel niet hebben geseyt dat het succes van d' wapenen haer voortganck most hebben 't geen my meer en meer persuadeert, dat geresolveert syn te sien de uytslagh van d' Campagne, ten minste van het begin, soo dat ick daerom meen soo veel te nodiger dat den Heer van Dycvelt haer noghmaels presseert tot het aenstons formeren van de voornaemste articulien van het generaele plan van vreede, en' dan een Stilstandt by provisie toetestaen, tot het geheel kan werden geadjusteert want dat kan seeckerlyck in geen maent ofte veertien daghen geschieden indien sy op dien voet geen stilstandt willen toestaen synde verseeckert van d' Vreede op de manier als sy het selve hebben voorgeslaghen, want pretendeerende te moeten waghten om een stilstandt 't accordeeren tot alles is geadjusteert, dat nootsaeckelyck nog een lange tyt moet vereyschen, soo is het klaer dat haer intensie om het werck slepende te houden en dan en sie ick niet wat adventagie wy soude hebben met de negotiatie voortegaen, maer tegens haer een resolute toel behoorde te voeren en' de secreete onderhandelinge aftebreeken en' de publique op syn beloop te laeten. —

In 't Leger tot Ysering, 27. May 1697.

Verneme met veel leetwesen dat de Franse soo seer erselen 't geen seeckerlyck spruyt vooreerst dat sy hebben gesien dat wy soo vorbaerig syn geweest ende dat sy groote verwaghtinge hebben van successen van haer wapenen. Ick beken dat ick seer heb gewerckt om een stilstandt van wapenen, meenende dat deselve ons seer dienstig was om verdere onheylen voor te komen en tot een Vreede te geraecken, maer ick sie nu wel by experientie dat onse voorbaerigheyt de Franse de fierder hebben gemaeckt en' terugh doen gaen. Ick heb altyt gemeent dat de Franse Ambass. positif hadden geseyt maght te hebben om haer Generaels stil te doen staen als sy met ons eens soude syn wegens de conditie van vreede, maer daer gaen sy nu mede af en referere alles op een onseeckerheyt aen haer Hof, 't welck klaer doet sien dat sy het werck niet en meenen, het hadt te wenschen geweest, dat men sigh van dat point hadt verseeckert eer men tot particulariteyten van conditie van vreede hadt gekoomen, voor my ick ben nu tenemael gepersuadeert dat de Franse de vreede selfs niet en begeeren te sluyten, als naer het

eynde van d' Campagne om te sien wat adventage sy daer in sullen kunnen verlangen. Ick soude wel van sentiment syn om dese secrete negotiatie nu tenemal af te breecken, maer ick vrees dat de H^en van Amsterdam geen resolute tael sullen willen spreecken, siende hoe veer ick my nu heb geëngageert, behalve oock dat onse resolute tael tegenwoordigh weynigh effect op de Franse soude doen, insonderheyt indien sy de vreede niet willen maecken, gelyck ick geloof, als naer dat sy den uytslagh van d' Campagne sullen hebben gesien, maer ick geloof dat dese secrete negotiatie nu van selfs sal verfallen ofte ten minste in longeur traineeren, want veel van de conditien syn niet aennemelyck en' ick ben gepersuadeert dat sy tegenwoordigh niet een stip sullen relacheeren, men sal haer evenwel moeten aenweysen, met den eerste d' onredelyckheyt van haer systemen. De remarques die U.Ed. heeft gemaeckt op de articulen die sy hebben opgegeven aprobire ick tenemael. Ick soude noyt kunnen toestaen, dat in 't gescrift dat geteykent soude werden, dat de Inleyding soude syn dat wy Frankr. hadden versoght, maer dat sy ons het hadde gepresenteert, ofte ten minste tot een expedient, dat men hadt geconvenieert etc^a sonder eenighe verdere inleyding.

Wat de Conditien selfs aengaen, in 't reguard van den Staet weet U.Ed. selfs best haer interest, ende wat my belanckt soude men duydelyck in 't tractaet moeten setten dat de Franse de Con. Jacob niet en soude assisteeren directelyck nogh indirectelyck, ofte mogelyck beter in generale termen ymant die pretensie op de Croon van Engelandt hadt dan soude de gepretendeerde Pr. van Wales in begrepen syn. —

De reciproque belofte van yders Vyant niet 't assisteeren, weet ick niet dat gewoonlyck in een Tractaet van Vreede wert gestelt en de tegenwoordigh geval tusschen my en Vrankr. is heel different, wegens het pension voor Coning^e Marie is sulcke saeck niet geweest maer wel een Douarie naer de doot van Con. Jacob, daer in ick geen groote swaerigheyt soude maecken als de saeck daerop aenquam. —

Wegens het tractaet van Breda heb ick geen grondige kennisse, maer geloof niet dat daer swarigheyt in is. U.Ed. sal daerover dienen met myn Ambass. te spreecken, als mede wegens het Tractaet van neutraliteyt van d' Colonien, die ick wel weet dat voor Engelandt seer desadvantageus is. —

Wegens een tractaet van Commertie dat kan niet gemaeckt werden als naer de sluyte van d' vreede. —

Het is onmogelyck toetestaen de restitutie van goederen en condemnatien van die geen die in rebellie syn geweest in Engelandt ofte Irland en' daer gecondemneert. —

In 't reguard van Spagnie geloof ick dat in 't reguard van de reunion dat wel geen swarigheyt sullen maecken om te blyven by de lyste; maer wat de restitutie van 't fort en eylant Pordsa aen 't Hof van Parma belanckt, is een gans nieuve saeck daer ick geen kennisse van heb en daerover U.Ed. met de spaense Ambass sal dienen te spreecken. —

Wegens de saecken van 't Ryck heb ick U.Ed. in myne sentimenten geschreven. Ick sie het voor seer difficiel aen dat wy voor af alle particulariटyten kunnen adjusteeren, maer dat het soude moeten geschieden als de Franse ten laeste met de Keyserse selfs sullen negotieeren, en dat sy met ons engagement te vreede behoorde te syn, alleen op de principaelste articulen, en indien sy het reght meende soude sy seeckerlyck soo veel aen d' reeden differere. —

Dat Savoyen mede in d' Vreede wert gecomprehendeert kan nu niet wel worden geweygert, nu hy tot het congres is geadmitteert, alhoewel den Hartogh het niet en meriteert. —

Ick meen als de saecken nu staen, dat de H^r Boreel en Dycveld het werck soo naer met de Franse adjusteeren als deselbe sullen kunnen, alhoewel ick daer tegenwoordigh weynigh verwaghting van heb. —

In het Leger tot Ysering, 30. May 1697.

Ick sie by continuatie dat de Franse tegenwoordigh geen vreede en begeeren, want het klaer is dat het onmogelyck is gedurende de Campagne een Vreede te sluyten sonder alvoorens een stilstandt van Wapenen, want hoe kunnen syn de geallieerdens verobligeeren tot het aennemen van d' geoffreerde conditie sonder daer tyt toe te hebben, ende en hebben de Franse geen volkomen securityt dat de vreede gesloten sal werden als wy ons verbinden de geallieerdens daertoe te obligeeren soo dat sulcke voorgevens niet anders als pretexten syn om de negotiatie te verschuyven en ick kan niet begrypen hoe sy in het raisonneeren sulcke saecken staende kunnen houden, sonder rondt uyt de verklaeren van tegenwoordigh niet te willen handelen ofte sluyten.

Wy hebben tot myn groote leetweesen moeten resolveeren van het secours van Ath niet te tenteeren, soo dat sy in korte daghen meester van die plaets sullen syn, of dat haer facielder sal maecken twyfele ick seer, men sal daerop evenwel met voorsightigheyt dienen de arbyden want ick wel gepersuadeert ben hoe meer men haer presseert hoe meer sy terugh sullen gaen, maer aen' aendre kant is het oock seecker dat onse saecken alle dagh sullen verslimmeren, en vervolgens erger conditie van vreede hebben te verwaghten, indien de negotiatie moet afbreecken, soo hadt ick het liefst, dat het op' het mindst was van Con. Jacob direct nogh indirect 't assisteeren; want sonder dat is het voor my onmogelyck een vreede te sluyten, het geen in den staet klaer kan werden gedemonstreert, en' ick ben verseeckert dat Engelandt noyt anders tot een vreede soude consenteeren, want het in der daet geen vreede voor ons soude syn maer alleen een separatie van alle onse geallieerdens, om soo facielder geinvadeert te weerden, soo dat indien het werck daer op breeckt soe heb ick seeckerlyck alle assistentie tot continuatie van den oorlogh van een Parlement te verwaghten. —

In 't Leger tot Promelle, 3. Juni 1697.

Ick ben wel tenemael van U.Ed. sentiment hoe meer advances wy aen de Franse sullen doen hoe meer sy sullen reculeeren; maer naerdien wy den vreede soo nootsaeckelyck van doen hebben, soo sullen wy wel met haer moeten negotieeren.

Ick ben volkomen met U.Ed. eens wegens de metode 1. dat men met de Franse adjusteere alle de pointen soo voor ons als de geallieerdens distinctelyck en sien hoe veer men het kan brengen, en ten 2. de oueffene met de geallieerdens over spreecken en overleggen wat expedienten te vinden syn. Ick meen dat men van nu af aen al heel resolut met de Keyserse behoorde te spreecken wegens de nootsaeckelyckheyt van den vreede en dat wy niet langer en kunnen oorloghen, want sy syn d' eenighste daer het dogh op aen sal koomen, want Spagne weet U.Ed. dat tenemael voor d' vreede syn. Ick en twyfele niet dat soo ras Ath over sal syn ofte de Fransen sullen een termyn stellen tot acceptatie van d' geoffreerde conditie. Palmquist scryft het oock 't welck ons niet weynigh sal embarasseeren, want die manier is onverdragelyck en toont deselfde superioriteyt als van te vooren tot Nimwegen, maer dit is niet te prevenieren, ick oordeel daerom oock te nodiger, dat men hoe eer hoe liever de negotiatie voortset, het fascheuste is, dat het alles van haer dependeert. — Ick ben oock van U.Ed. sentiment dat men aen d' andre kant vigoureuse resolution behoorde te nemen en alles soo veel doenlyck prepareerde tot continuatie van den oorlogh, maer ick vrees seer dat de Franse onse swackheyt te wel kennen om haer daer door facielder te doen werden, evenwel moet het werden gedaen. —

Indien de Fransen niet willen beloven, Con. Jacob direct of indirect 't assisteeren, is het voor my onmogelyck de vreede te maecken, 't welk oock wel met den eerste dient geweeten te werden.

Het werck van Holsteyn bekommert my seer, want indien dat Denem. hostilityten daer begint is alles in confusie.

In 't Leger tot Promelle, 6. Juni 1697.

Ick sie met leetwesen uyt de copie van het geen aen Molo is gescreven dat het de Franse de vreede nu niet ernst is en' het is onbegrypelyck dat sy soo geeffronteert de waerheyt ontkennen, ick moet nogh seggen dat indien sy tot geen stilstandt van wapenen willen koomen als wy met haer eens syn en sy dan immers verseeckert syn van vreede, dat ick niet en kan begrypen hoe het mogelyck sal syn om tot een vreede te koomen hoe genegen wy daer toe oock soude syn.

Ick approbeere U.Ed. gedaghten dat alle te geinteresseerde een tractaet opstellen en' sien hoe veer men deselve kann brengen. Wat Engeland aengaet dat kan haest geschieden, bestaende in seer weynighen articulen. U.Ed. wil uyt mynen naem daerover met myne Am-

bass. spreecken, dat deselve ten eerste magh werden opgestelt, men heeft maer al te veel reedenen te gelooven, dat de Franse intentie hebben om my te bedriegen, waerop vooral dient gelet te worden, Indien de Keyserse un Spaense niet voorsightigh en antwoorden op het pampier van d' Franse, soo sullen sy seeckerlyck teruggaen van d' praeliminarien, 't geen in maniere de heele negotiatie met alleen los soude maecken, maer verlooren.

Het is seer remarckabel 't geen Colliers U.Ed. van Constantinopolen scryft. U.Ed. weet dat ick altyt van opinie ben geweest dat de Franse geen intensie hadden de vreede maecken als naer de campagne, waerin ick nu meer en meer wert geconfirmeert, allhoewel ick hoop soude hebben dat indien ick tydigh genoegh kan krygen de trouppes die ick op de Maes verwaght, dat sy behalven Ath niet veelmeer progressen hier sullen kunnen doen en aen den Rhyn nogh minder, maer het geen meest to aprehendeeren is, in Catalonien en het nemen van Gallioenen, daer ick seer voor bekommert ben. —

In 't Leger tot Promelle, 10. Juni 1697.

Voor soo veel ick tegenwoordigh kan begrypen de staet van 't negotiatie van vreede soo scheynen de geallieerdens nu wel genegen tot het aenneemen van geoffreerde conditien, maer de Fransen soecken de negotiatie uyt te stellen maer niet tenemael aftebreecken gelyck het wel blyckt uyt het antwoort voorlede Saturdagh gegeven, men sal nu soo voort moeten negotieren, maer Godt weet wan daer een eynde van sal werden. De Keyserse moeten wel toesien van aen Franse geen occasie te geven omte recilieren van 't geen sy geoffreert hebben, want nu betere conditien te verwaghten als de preliminarien is belaghelyck en daer staen onse saecken God weet niet toe. Ick verwaght seer weynigh van d' conferentie die U. Ed. my scryft dat den Heer Boreel met de franse Ambass. hadt afgesproocken; het is naer myn opinie klaer dat sy geen vreede begeeren als naer het eynde van d' campagne.

In 't Leger tot Promelle, 17. Juni 1697.

Ick meen dat U. Ed. op de reghte wegh heeft gebraght de negotiatie tusschen de Franse en my en dat men op die voet moet voorgaen ende afwaghten wat expedient by haer sal werden voorgeslaen om verseeckert te syn dat naer den vreede sy Con. Jacob nogh direct nogh indirect sullen assisteeren. Want sonder dat weet U. Ed. dat met Engeland geen vreede is te maecken, Ick ben volkoome van U. Ed. sentiment dat d' expediente van haer kant moet koomen, want alle die wy sullen voorslaen en sullen heer niet gevallen.

Het is onbegrypelyck dat de Keyserse nogh in hoop ofte verwaghtinge pretendeeren te syn om meer van de Franse tegenwoordigh te krygen, als de praeliminarien, indien sy daer verder by persisteeren soo is het klaer dat sy de vreede niet en begeeren, waer in de Franse

vrees ick tegenwoordigh eens met haer sullen syn. Ick en kan niet sien dat op die manier als de negotiatie tegenswoordigh voortgaet, daer een eynde van is te verwaghten in Jaer en dagh en ick kan oock niet sien dat met uytstellen onse saecken sullen verbeteren maer ter contrarie verslimmeren, behalve dat ick meen dat het voor ons een necessiteyt is om in 't korte te weeten ofte de Franse de vreede nogh willen ofte niet. Want indien sy die nu niet en begeeren, gelyck ick presumeer, soo is het seeckerlyck ons interest dat de negotiatie wert afgebroocken hoe eer hoe liever, want daer kan voor ons niet ruineuser syn als de negotiatie te continueeren als en geen aparentie is tot een conclusie te komen, want de hoop tot een vreede in d' mensche gedaghten, soo wel in Hollandt als in Engelandt doet alles verslappen en heeft het quatste effect van de weerelt, daerom is het ten alder uyterste nootsaeckelyck dat men op middelen en expedienten bedaght magh syn om dese negotiatie sonder verder uytstel tot een conclusie te brengen ofte aftebreecken. —

In 't Leger tot Promelle, 20. Juni 1697.

Ick ben tenemael van U. Ed. opinie als men verobligeert sal syn de negotiatie aftebreecken, dat het niet alleen geschiet op het point dat my raeckt maer op alle d' andre te saemen, het is seecker dat wy in die onseeckerheyt of wy een vreede sullen hebben ofte den oorlogh moeten continueeren niet veel langer behoorde te blyven, ick wenste seer dat de Franse een goet expedient konte voorslaen daer men eenigh seeckerheyt in hadt dat sy direct noghte indirect Co. Jacob sullen assisteeren, sonder daervon specialyck in 't tractaet van vreede mentie te maecken; maer ick beken dat het seer dificiel sal syn uyttedencken, in alle gevalle wy kunnen geen voorslaen, synde seecker dat alles dat van onse kant quam niet en soude werden geadmitteert. —

In t' Leger by Brussel, 27. Juni 1697.

Het concept van tractaet tusschen Vranck: en my en heb ick geen remarques en kan op die manier werden overgelevert, mits het art. van Orange daer bykomt, maer wat het separaet art. aengaet raeckende Co. Jacob meen ick niet dat dienstigh is op die manier overteleveren, naer dat de Franse haer soo positif en verscheyde maelen hebben verklaert op die voet niet te willen tracteeren, ende gelyck men dogh geobligeert sal syn om eenigh expedient 't admitteeren indien men de vreede tegenwoordigh wil maecken soo oordeel ick het best te syn de boogh soo hoogh niet te spannen om dat men naederhandt al te veel soude moete toegeven, dat naer myn opinie geen goede metode van negotieeren is. —

De constitutie van saecken van d' werelt syn soodanigh, dat ick meen ten uyterste noodigh is, dat ick ten eersten met U. Ed. magh spreecken; daerom moet ick U. Ed. de moeyte vergen van hier te willen koomen soo ras doenlyck U. Ed. kan met het Yaght tot Willebroeck koomen.

In 't Leger by Brussel, 11. Juli 1697.

Ick verstae met blytschap uyt U. Ed. brief van 10. dat deselve geluckigh in den Hagh was gereverteert, ick ben oock bleyde te vernemen de protestatie die de franse Amb. doen van haer cincère intentie tot de vreede en een korte eynde van negotiatie te willen maecken, aen het laeste en geef ick gans geen geloof maer het is goet dat men soo claer siet dat sy het afbreecken van d' negotiatie aprehendeeren 't geen het eenighste exempel is die wy overigh heeben om haer tot een korte conclusie te brengen. — Daerom is het nogh te nodiger om de negotiatie te presseeren en daer is geen middel bequaemer als door de secrete negotiatie met de Amb. van de Staet, want door den Mediateur die soeckt seeckerlyck niet als longueurs. Het komt my onbegrypelyck voor dat wy op alle d' ecentieele pointen met de Franse eens syn en dat wy tot geen vreede en kunnen geraecken ende dat alleen uyt suspitie, dat het ons van beyde syde niet ernst is. My dunckt dat men dat in 't korte soude kunnen eclairsiseeren ende tot het eene of andre eynde brengen.

De G. van Portland heeft U. Ed. geinformeert van t' geen tusschen den Mr de Boufflers en hem is gepasseerd daer ick weynigh verwaghting van heb en seeckerlyck het antwoort dat hy sal ontfangen, sal in generale termen syn, soo dat het geheele werck in den Hagh moet werden gedaen als ick altyt van opinie ben geweest. —

In het Leger by Brussel, 18. Juli 1697.

Ick ben wel van U. Ed. sentiment dat het beter was dat d' engagement ofte belofte die Vrank: soude doen van geen van myne vyanden 't assisteren ofte diergelyck waer Co. Jacob soude werden in begrepen niet reciproque was maer daertoe sal men de Franse niet brengen soo dat alleen in d' Extensie van dat artiquel meest sal moeten werden gelet dat Co. Jacob daerin vooral wert begrepen, sonder dat hy genoemt wert, nu dat het schynt als of het de Franse ernst was die negotiatie voort te setten, soo dient men geen tyt te verliesen, maer als men seyt het eyser smeeden terweyl het heet is. —

In 't Leger by Brussel, 22. Juli 1697.

Het en heeft my niet gesurpreneert, dat de Franse een termyn hebben gestelt tot acceptatie van haer offres, want om de waerheit te seggen het en soude niet reedelyck syn dat sy altyt soude verbonden syn om die goet te maecken, siende hoe lang de negotiatie heeft gedeurt en de weynigh inclinatie die de Keyserse toonen om die te willen aenneemen, behalve als men haer superioriteyt considereert, soo kan men het soo onredelyck niet vinden en het komt my niet voor dat het tegenwoordigh kan werden aengesien te geschieden met deselve hauteur

als voor deze. — Het is vreemt dat den Mediateur daervan geen opening heeft gedaen aen d' geallieerdens. Want het is wel seecker dat de franse Ambas. die denuntiatie sullen hebben gedaen, het geen my gans niet aen en staet is, dat op de vraegh die den Heer van Dycvelt heeft gedaen,' dat Barcelone verlooren synde hoe dat sy het dan begrepen en het antwoordt synde, daer niet op te syn gelast, vrees ick seer dat alles nogh seer onseecker is. —

Men sal nu moeten de Keyserse en d' Spaensse presseeren om de conditie aentenemen binnen den tyt, alhoewel ick beken dat se wat kort is genomen, maer mogelyck soo veel te beter om een spoedige eynde van 't werck te hebben, ick geloof men sal daertoe ordres moeten senden aen Mr Lexington en Heemskerck om hetselve tot Weenen te presseeren en te denuntieren, dat wy den oorlogh niet langer kunnen voeren. —

Den G. van Portland sal sigh aen U. Ed. justificeeren van d' valse raporten van hem gedaen, ick geloof hy overmorgen weder een entrevue, voor de laeste mael met den Mr de Bouffiers sal hebben. —

Loo, 27. Octob. 1697.

Het bekommert my seer te vernemen met wat voor een hauteur de Franse haeres onredelycke pretensien sustineeren, tegens den Keyser en het Ryck. Ick en sie evenwel tegenwoordigh geen ander remedie voor haer als de vreede te sluyten op soodanighe conditien als sy kunnen erlangen, want indien den termyn elabeert een dat sy hebben geteykent, soo is het klaer te sien in wat confuse en desolate staet het Ryck sal worden gebraght, 't welck my niet weynigh chagrineert, den tyt synde soo kort sal ick met groote impatience verwaghten te vernemen wat daer van sal koomen. —

Kensington, 13. Novemb. of 3. Decemb. 1697.

Ick ben bleyde dat de franse Amb. sulcken civilen tael hebben gevoert, alhoewel daer weynigh goets voor het werck van Religie te verwaghten is, ick hoop dat voor al die Princen geen verder difficulteyt sullen maecken om het gemaeckte tractaet van vreede wegens het Ryck te ratificeeren, welcken termyn in korte daghen staet 't expireren.

Ick ben nogh al bekommert voor de evacuatie van Luxembourg, 't geen de franse Ambass. aen U. Ed. daeromtrent hebben geantwoort schynt my toe seer equivoque, ende het geen my meest aghterdoght van alles geeft, is, dat de Franse tot nogh toe haer Trouppes niet en reduceeren altoos seer inconsiderabel, ende U. Ed. weet hoe seer sy op de menage syn gestelt.

Het is my leet dat het werck van d' guarantie en assotiatie soo weynigh voortganck heeft; men sal daerop naer myn oordeel harder moeten dringen, als de evacuatie van alle de plaetsen sal syn geschiet, want ick dat de eenighste securityt van vreede aghte. —

Nu dat de Deense Amb. ordres hebben ontfangen om te tracteeren, sal men wel dienen met den eerste hetselve voorttesetten soo veel doenlyck. —

De confusie tot Luyck bekommeren al seer, ick meen dat wy ons daermede behoorde te moeyen, ende tot dien eynde aenstons ymont naer Lyck senden om verder quaet voor te koomen, en de differenten tusschen den Prins en Staten te associeeren. —

Die drie groote saecken die ick oordeel dat van d' meeste importantie syn, om in den Staet te werden geregleert en geresolveert, is het werck van d' restanten van schulden, de geprojecteerde fons tot de fortificatie ende het aenneemen van mariniers volgens het concept; ick sie met leetweesen d' obstaculen die het collegie van admir[t] van Amsterdam daeromtrent bybrenght volgens U. Ed. scryvens, dat onverdragelyck is. —

Kensington, 10./20. Dec. 1697.

Het is my seer leet dat ick aen U. Ed. moet berighten dat de saecken van daegh in het Parlement seer qualyck syn afgeloopen synde in het committe van het legerhuys gevoteert, dat alle de Trouppes die seedert het Jaer 1680 syn geworven sullen werden afgedanckt, soo dat ick dan geen meer Trouppes in dienst soude houden als in Coninck Carels tyt, 't welck qualyck 8000 man kan uytmaecken, hoe dit te redresseren sal syn enweet ick niet maer vrees voor groote desordres en confusie. —

Kensington, 17./27. Dec. 1697.

Het is my leet, dat de vergadering van Hollandt gescheyden is sonder dat U. Ed. heeft kunnen concludeeren het consent voor fortificatien, ick hoop dat op haer weder komste U. Ed. dat nodigh werck tot conclusie sal kunnen brengen, als mede het aennemen van mariniers, daer aen ick my soo veel laet gelegen syn, ick ben bleyde dat het consent is gedragen, wegens de restante, indien U. Ed. oordeelt dat ick aen d' vier Provintie dien te scryven, soo versoeck ick U. Ed. van my te willen toesenden een concept van een brief.

Kensington, 7./17. Januar 1698.

Doen ick voorlede dynsdagh besigh was aen U. Ed. te scryven ontstack den brandt in Whythall, 't welck het geheele huys te weeten het principaelste in d' asche heeft geleyt, het soude een grooter verlies syn voor anderen als voor my, want ick daerin niet konde woonen, evenwel het verlies is groot, daer nu niets tegens is te doen als Godt te bidden voorhet toekomende van diergelycke ongelucken ons te willen bevryden. —

Kensington, 11./21. Januar 1698.

Het is my seer leet dat de H^r van Amsterdam haer soo sterck kanten tegens de mariniers, U. Ed. heeft haer reedenen soo klaer gedebateert dat ick nogh hoope heb dat sy veel light tot eenigh temperament soude kunnen werden gebraght, alhoewel ick het humeur van d' H^r Hudde in dese occasie seer vrees, weetende dat hy niet light van syn opinie in sulcke saecken afgaet. Ick versoeck evenwel dat U. Ed. daerop onophoudelyck wil arbeyden. — Ick ben seer bleyde dat consent is gedragen in het werck van d' fortificatien, ick sal van U. Ed. verwaghten wat devoiren ick by de andere Provintie daer van ick Stadthouder ben sal aenwenden, om mede deselfde consenten te dragen als Hollandt heeft gedaen.

Kensington, 1./11. Febr. 1698.

Stepney was al vertrocken en' sal aparent nu in Hollandt syn en' heeft ordre om U. Ed. directie te volgen. Ick meen dat het goed sal syn dat U. Ed. hem seyt dat hy pretexeert syne voornaemste commissie tot Berlin te syn, om wegens het werck van Neufchastel te spreecken. Ick ben oock van sentiment dat hy derwaerts een reys moet doen om myne pretensien te pousseren, alhoewel ick moet bekennen dat ick geen groote opinie van die geheele saeck heb en datter weynigh aparentie is, dat ick oyt in possessie van dat landt soude kunnen koomen sonder aen Frank: den oorlogh aentedoen. Men sal al met veel voorsightigheyt in die saeck moeten procederen om sigh met Vrank: niet al te seer te comitteeren, 't geen in dezen tyt niet raedsaem is. —

Kensington, 21. Maert of 1. April 1698.

Heb ick ontfangen U. Ed. brieven 21 en 22 Maert neffens copie van den brief die U. Ed. aen d' Gr. van Portland heeft geschreven, waer in ick meen dat U. Ed. die importante materie tenemael heeft geopent en d' seeckerlyck alles geseght dat daerin kan werden geconsidereert. Men sal nu moeten afwaghten ofte de Franse tot particularityten sullen willen koomen waeraen ick twyfele, en' nogh meer hoe het mogelyck sal syn om expieramenten uyttevinden om die importante negotiatie tot een goede conclusie te brengen, want onse interessen syn soo different dat ick qualeyck sie hoe het mogelyck sal syn om die te kunnen concilieren. — Behalve dat de grooste swarigheyt die my in dit geheel werck vorkomt dat men soo weynigh staet kan maecken op d' engagementen die men met Vrank: neemt en, ende haer maght soude dan nogh soo veel te considerabelder syn, dat sy nogh meer vryheyt soude hebben om de tractaten 't observeeren soo veer als het met haer convenientie soude overeenkomen, waer van wy maer alteveel experientie hebben. — Aen d' andre kant sie ick niet, hoe het ons mogelyck sal

syn in cas den Co. van Spagne in 't korte komt te sterven, om te beletten dat Vrank. sigh aenstons in possesie stelt van die monarchie. —

Evenwel kan men anders niet doen als alle die mesures te nemen die U. Ed. van mentioneert, vooral dient men te arbeyden dat den Keyser enden C. van Beyeren haer met den anderen wilde veraccordeeren wegens de successie, andersins is het voor ons onmogelyck om reghte mesures te kunnen nemen. —

Kensington, 1./11. April 1698.

Ick vinde dat de menschen alhier meer en meer beginnen te aprehendeeren de doot van den Co. van Spagnie, synde gepersuadeert dat deselve den oorlogh soude naerslepen. Daertoe sy wel scheynen geresolveert te syn in sulcken geval, maer soude niets ofte weynigh willen contribueren, als het geen de zee raeckt, en de oorlogh te lande bevoolen laeten syn aen den Staet en d' andre geallierdens 't geen by haer niet uittevoeren soude syn, maer aen d' andre kant sien ick oock geen aparentie altoos dat ick het Parlement oyt sal kunnen persuadeeren om soo veel gelt te geven om soo een considerabel aental van Trouppes te onderhouden in d' spaense Nederlanden, als ick in dese voorlede oorlogh heb gedaen, en' evenwel sonder dat en sie ick geen possibilityt om die te defenderen.

Den G. van Tallard heeft van dagh by my geweest in een particuliere audientie en heeft my geproponeert hetselve dat Pompone en Torey — aen G. van Portland hebben gedaen, waer van U. Ed. sonder twyfel kennisse sal hebben. Ick heb daerop geseyt dat die saeck van te groote delicatesse en importantie was om op die propositie te kunnen antwoorden, noghte eenighe maecken gelyck hy versoght, geconsidereert dat ick en den Staet in Alliantie waeren met Princen die in die successie geinteresseert waeren, maer dat ick wel met hem in raisonement sonder eenighe engagement wilde treeden soo dat wy dan een seer lange conversatie op die importante materie hebben gehadt en' veel raisonnementen aen wederseytslyck syn gevallen en' ick heb doen blycken dat ick geen accomodement en koste voorsien ofte ten minste aen d' Keyser soude moeten werden gecedeert alles het geene Spagne nu in Italien besit, aen d' C. van Beyeren de Spaense Nederlanden, niet in d' staet daer hy nu syn, maer een stercker en' grooter Barrière, daer men naederhandt soude kunnen overspreecken, ende aens onse eenige Havens in' Middelandsche Zee en in 't West Indisch, tot verseeckering van onse commertie, neffens een reglement van commertie voor byde natie. — Dit is in 't korte 't geen in die conversatie is gepassert, waer van hy niet manqueren sal raport te doen, en' ick en twyfel niet of sal my naerder spreecken. Ick heb daervan kennisse gegeven aen G. van Portland. Ick meen dat ick my niet te veer heb uyt gelaeten, seeckerlyck niet in yets geengageert. —

Newmarkett, 6./16. April 1698.

U. Ed. sal uyt myne voorgaende hebben gesien 't geen ick hier kan doen in cas van het subiet overleyden van Co. van Spagne waer by ick niets verder weet te voegen. —

Ick sie dat volgen syn genie met veel finesse met U. Ed. wil procedeeren, want Tallard heeft veel resoluter met my gesproocken, waer van ick U. Ed. in t' korte by myn laeste brief reeckenschap heb van gegeven, ick en twyfele niet op meyn wederkomste te Kensington naerder van hem te hooren, als mede in weynigh daghen. Van G. van Portland van Wien ick gisteren een brief van' heb ontfangen daghs naer dat hy van syn reys weder was gekomen, van Pr. van Vaudemont te hebben gesien in syne doorreyse door Vrank: soo dat hy niemandt van d' Ministers nogh hadt gesien, maer meende 't selve daghs daer aen de toen soo dat ick alle euren van syn brieven verwaghte, alhoewel ick seer gepersuadert syn dat de Franse niet verder sullen uytkoomen ofte presenteeren als gedaen hebben en' gans niet aenstaen de conversatie die ick met den G. van Tallard heb gehadt. —

Windsor, 3./13. May 1698.

Heb ick alhier ontfangen U. Ed. brieven van 6. en 9. deser, ick devier-gans niet van U. Ed. sentimenten op dat geheel important werck, het sal al seer difficiel syn die negotiatie te manieren op deselve manier als de secrete wiert gedaen voor het maecken van d' Vreede, alsoo ick qualyck kan gelooven dat Vranck. daertoe sal willen verstaen 't welck men haest sal sien als den G. van Tallard antwoort sal hebben ontvangen. —

Kensington, 3./13. Juni 1698.

Men hoort tegenwoordigh alhier van niets anders spreecken als het werck van het lighten van twee Millioenen op de negotiatie van Oost-Indien, het eyndige van d' sessie van het Parlement dependeert geheelyck daer aen, ende U. Ed. kan niet gelooven hoe dit een intricaete saeck is. —

Kensington, 1./11. July 1698.

Den G. van Portland sal met den G. van Tallard op dien voet spreecken als U. Ed. my heeft gescreven, synde verobligeert geweest seer assidue te syn in het Parlement is oorsaeck dat het nogh niet en is geschiet. —

Loo, 14./24. August 1698.

Den G. van Portland sal U. Ed. reckenschap geven van het geen met den G. van Tallard is voorgevallen, ende maeckt staet om diens-

dagh ofte woensdagh naer den Hagh te gaen om met U. Ed. verder daer omtrent mondeling te confereren, ende alles soo veel doenlyck 't adjusteeren. —

Kensington, 6./16. Decemb. 1698.

Ick ben voorleden Sondagh avont alhier gearriveert in goede gesontheyt, hebbende een gemaekelycke passage gehadt alhoewel twee daghen en twee naghten op Zee ben geweest met een contrarie wint die seer slap was, maer seer goet weer. —

Huyde heeft het Parlement voor d' eerstemael geseeten en het Lagerhuys een speeker genomineert te weeten Sr Tom^s^ Littleton 't welck een seer eerlyck man is, en vervolgens een seer goede saeck, deselve sal myn aenstaende vrydagh werden gepresenteer tom myn approbatie, als wanneer ick myn aenspraeck aen het Parlement sal doen 't welck ick tot dien tyt heb gedifféreert. Het is onmogelyck 't oordeelen wat het succes van deze sessie sal syn, maer naer de kortheyt des tyts die ick hier ben geweest soo sie ick klaerlyck dat de grootste difficultyt sal syn het aenhonden van trouppes, tegens het welcke een wonderlyck vooroordeel is, dat ick niet en weet hoe gesurmonteert sal kunnen werden. —

Heinsius an Wilhelm III.

'S Hage, 4. Febr. 1698.

Sire!

Ick hebbe huyden ontfangen Uwe Majes^t^ Hoogst gedagte missive van den 21. January laest leden. —

Uwe Majes^t^ sal na het scryven van deselve uyt de myne nader verstaen hebben 't gene omtrent het corps mariniers en het Regiment voor de Chürprins van Brandenbg is voorgevallen, het eerste is by provisie gevonden maer op het tweede syn die in Amsterdam nogh seer difficyl, ick sal moeten uytvorschen waer het hen eygentlyck schort, om die ombrage die sy hebben is 't doenlyck wegtenemen, maer het sal mede seer difficyl syn. Men segt dat het Regim^t^ van Brandenburg alreede geformeert is en tot Cleve synde seer schoon en uytgelese Volck. De Prins van Nassau Saerbruck daer van geadverteert synde heeft daerover alrede geschreven om hetselve in dienst te neemen, ick sal sien hoe ick het by haer Hoog. Mog. stelle, middelerwyl dat d' andere Provintien daerop resolveeren.

Wat de consenten tot de fortificatien belangt, daer omtrent doe ick by provisie myn best by d' andere provintien om de consenten uyttewerken en als ick het soo verre gebragt sal hebben als ick kan sal ick Uwe Majesteyt een project missive senden om het tot perfectie te brengen volgens Uwe Majesteyt orders.

Ick hebbe het proces neffens de quartieren van Gelderland doorgelopen en sal soo ras doenlyck Uwe Majesteyt daerover een advys laten toekomen, maer hetselve is so volimineus en van sulcken estendue dat ick vindt wel syn kan dat het soo sal kunnen werden afgedaen, dat de tegenwoordige staet van oorlogh daer na soude worden gerepartieert, oock vindde ick uyt de lecture van de stucken geene groote swarigheyt, dat de voorgaende repartitie nogh dit jaer plaets hebbe. —

Het geen Uwe Majesteyt scryft wegens 't gene altans in het Parlement passeert smert my in myn hard, als ick overdencke de quaede effecten die 't selve sal doen onder de geallieerden, d'onsekerheyt waer in sulk sal stellen de saeke van Engeland en den voet die het sal geven aen de Koning van Vranckryck en de partisans van Kon. Jacob, om grote, te voren onbedagte desseinen te formeren ende ons in 't midden van den vreede in een continuele onrust doen houden. Men moet het evenwel opnemen soo het legt dewyl het niet te veranderen is en doen ontertussen alom syn best voor de gemene sake, 't gene we hoopen dat God almachtig altyt sal segenen, het komt my te chagrinant voor om dat ick uyt andere advysen verstae dat het soo wynigh stemmen hebben opgegeven. —

Ick hebbe huyden aen de Princesse van Nassau volgens Uwe Majesteyt orders aen gescreven, des selfs goetvinden omtrent de — — — — van voorst, alsmede dat ick van haer al antwoord hadde ontfangen, dat sy de voorslag goedvont versoeckende dat ick wilde besorgen dat by den Staet daer over aen de provintie mogte worden gescreeven. —

Ick hebe een brief ontfangen van d' Heer Ham waer hy scryft, dat bekommert is over de besendinge van d' Heer Stependy an het Hof van Brandenburgg, de Churfurst hadde gesegt, soo de Koning Dankelman in syn protectie neemt, sullen daerme inconvenienten uyt resulteren, dewyl hy van deselve te groote outrage hadde ontfangen om die te dissimuleren dat syn liberteiten — — — — aen de Churfurst niet saemen konden gaen, dat hy nu in een goede plaets was en dat men hem daer soude laten, ick kan niet anders mercken als dat door de beweginge die Uwe Maj[t] alrede gemaeckt heeft mede by provisie gesluyt heeft, dat men met die groote fougue niet is voortgegaen het geen het eerste oogmerke wel was, nu soude het in bedenken kunnen komen ofte met de besendinge niet een weynigh soude konnen werden getraineert sonder dat men daer van eclat maeckte — de resolutie van zulk te doen evenwel blyevende want daer mede sal men effectueeren dat Churfürst niet meer werde geanimeert en dat men ondertussen sal stil staen, sullende de rest onmogelyck wesen soo schielyk te doen maer tyt requireren — — — verder soude in deliberatie koomen eer de besending voortging of men niet een ander rede soude kunnen geven aen die besendinge die dagelyks genoeg sullen voorkomen, en dat men alvoreens maeckte — — — dat die daer quam wel wierd ontfangen. —

Ick hebbe huyden by my gehad Monsier Bondely, die my seyde, dat het ten uyterste nodigg was dat Uwe Majes[t] vigileerde omtrent de successie van Neuchastel — want dat andersints de Prins van

Conty in de possessie soude werden gestelt, soo ras het proces dat in state van wysen was, soude worden uyt gesproken; hy seyde wyders dat volgens de genie van dat volck nodigg was, dat Uwe Majes[t] daer ymand sont, om Uwe Majes[t] regt voortestellen, ende hy sloegg voor, of Uwe Majes[t] daer toe als en passant niet soude konnen gebruycken den gemelte Heer Stependy. Ick objecteerde hem dat sulk wat te veel eclat soude geven en Vrancryck te veel opsetten, hy seyde mede en dat al de Regenten van Neuchastel van dat sentiment waren, soo, om dat Uwe Maj. na haer gevoelen regt hadde, preferablement voor Madame de Nemours en van gelycken oock na haer dood. Ick meende dat men nu by provisie door Mons[r] d' Everard, sulk soude konnen laten doen dat wel goed vond, maer daer moet evenwel ymandt expres konnen aen de Churfurst van Brandenburgh scryven, dat men Stependy by hem sont om secreetelyck te concerteren op — — — — in Neuchastel, dat hy dan derwaerts een tour soude konnen doen ende weer terugh alles met syn advys dat hem ongetwyffelt seer aengenaem soude wezen. —

Heinsius an Wilhelm III.

'S Hage, 14. Februar 1698.

Sire.

Monsieur Stependy is alhier aengekomen en hebbe ick bereits eene conferentie met hem gehad; hy is seer van opinie soo als ick laest aen Uwe Majesteet hebbe geadviseert, dat syne uytterlycke principale commissie geen relatie tot de saeck van Danquelman moet hebben, vervolgens dat het wel best convenieert sal wesen dat syn eerste aanbredinge tenderen om de Churfurst te filiciteeren met de vreede, te bedancken voor alle syne goede aengewende devoirs geduyrende den laesten oorlog, hem nodige tot de continuatie van de opregte en sincere vrientschap en correspondentie tot conservatie van wedersytse Rycken en Staten en tot het laeste van de gemene sake sprekende aenstonts van het aengaen van een goede en — — — — cortstondige guarantie en 't geen daeraen dependeert, verders geviel hem seer wel 't geene ick Uwe Majes[t] hadde gescreven wegens de sake van Neufchastel oordeelende dat het selve sonderlingh aengenaem aen dat Hof soude wesen, en meynde oock als het met Uwe Majesteyts' welgevallen soude wesen, dat ingevalle het Hof na Pruyssen vertrekt, dat hy dan wel een keertie na Neufchastel soude komen.

'S Hage, 25. Maert 1698.

Uwe Majes[t] sal in de bygaende copie syn myne gedagten over de ranse propositie; ick hebbe daerin niet als duysterlyk aen gehaelt 't werck van een partage voor soo verre het ons kan roeren, soo om dat sulk nogh te praematuyr als mede dat het ten uyterste dangereus is, gelyck Uwe Majesteet wel aenhaelt, hebben wy daerover op 't Loo

gesproken, soo sie iets diergelyks in 't sin hebben, sullen sy selfs wel uytkomen dewyl van haer zyde 't selve veyligh doen konnen, ende wy niet sonder veel te hazardeeren, maer soo sy stuck gewys begonnen. Soude men de saek verder kunnen matureren, ondertussen dat men siet hoe de negotiatie tot Paris gaet sal men op alles moeten denken het geval enterende wat de doen, soo men met Vranckryck konde overeenkomen, dat soo de koning van Spagne geduyrende dese negotiatie stierf, alles in state soude blyven voor de tyt om den anderen te verstaen, soo als ick in 'te erste van myn brief aen den Grave van Portland hebbe gescreven, soude dat nogh enige hope van succes wesen. Wat ick vrese neen en selfs als wy al accoord werden dat het niet soude werden nagekomen.

Het sal dan ten hoogste noodig wesen dat wy van nu an op alles praepareren. Ick meyne dat vooreerst behoorde te wercken dat de Keyserse en Churfurst eene gemene lyn troken tegens Vranckryck, by provisie het particuliere sustineren en pretentien wat aen de zyde stellende en dat gelyck de Churfurst alrede segt voor de Keyser het beleyt en haer differenten stellen aen Uwe Majesteit en den Staet, op dat men door dat middel eviteerde, dat Vranckryck die een ofte ande niet aenlaente, ick meynen dat Uwe Majesteit en den Staet hare gedagten hooren te laten gaen om den allen tyde soo ras doenlyck te water te kunnen armeren, dat de Keyser sorge draege voor de militie van 't Ryck ende de syne, vooral dat hy de vreede met de Turken tragchte te maken, en in cas tot Paris middelerwyl in de negotiatie niet was gedaen, sal men sigh nootsaeckelyck aenstonds met alle de forcen die men sal kunnen bybrengen jegens Vranckryck moeten opposeren omtrent syne entreprises soo te water als te land en voornaementlyck in de Oostindien, en daer toe soude wel nodigh wesen alleen een simpel concert tussen de Keyser, Uwe Majesteyt en den Staet. —

Der König an Heinsius.

Kensington, 6./16. Jan. 1699.

De saecken staen hier in 't Parlement desperaet soo dat ick in 't korte yets sal moeten doen dat in d' weerelt groot eclat sal maecken, waer van ick voor het tegenwoordigh U. Ed. niets verders en kan seggen. —

Kensington, 13./23. Jan. 1699.

Ick geloof dat wy nu beter koop sullen hebben van d' Keyserse, alhoewel ick verwondert ben van d' discourssen die de Ministers aen U. Ed. en aen Hopp hebben gevoert ende hoe het haer in haer gedaghten kan koomen dat Engeland en Holland, met haer mesures soude willen nemen om d' Ceurprins van Beyeren van d' successie van Spagne

te secludeeren en' aentegaen tegens het gemaeckte Testament in syn faveur. Ick en twyfele niet of Vranck. sal my adverteeren van het geen hem sal voorkoomen van het keyserlyck Hof, op dat subject als Tallard my heeft beloofd volgens d' ordre die hy daertoe hadde. —

Ick wenste seer dat U. Ed. neffens den Heer Williamson de negotiatie met Lelienroth konte voortsetten, ick heb hem oock daertoe ordre doen senden, en' aen Robisson, om tot Stockholm te negotieren wegens het Tractaet van commertie. —

Het is my seer leet dat ick U. Ed. moet seggen dat de saecken alhier in quaeder staet syn als men kan bedencken en dat ick niet als confusie en ruien en voorsie, indien Vrankr. daer toe gelt heeft gegeven is het qualyck geemploiert, want ick U. Ed. kan verseeckeren dat het niet van nooden is, want de menschen generalyck syn soo verblindt ofte qualyck geintensionneert, dat geen coruptie van nooden is om haer te bewegen tot het total abandoneeren van haer securityt. —

Kensington, 31. Jan. of 10. Feb. 1699.

Ick heb dese Morgen met groote droefheyt en' ontsteltenisse ontfangen U. Ed. brief door een Expresse, met onverwaghte tydingh van het overleyden van den Ceur-Prins van Beyeren het welcke de saecken soodanigh verandert dat ick tot nogh toe niet en kan voorsien de groote inconvenienten waerin wy sullen vervallen. Ick meen dat U. Ed. de saeck duydelyck in synen brief voorstelt, en' alles aenvoert 't geene in deze importante materie te considereeren staet. Ick heb gemeent dat ick voor eerst niets bequamer konte doen, als die ordres te schicken aen d' G. van Yersey, waer van den G. van Portland U.Ed. sal informeren ende op dien selfden voet aen G. van Tallard te doen spreecken, synde daer naer in syn geheel om nogh soodanige mesures te nemen als men dienstigh sal oordeelen. —

Ick geloof wel dat Vranck. sal verklaeren by het secreet artikel te sullen blyven, maer indien deselve publicq ofte geweeten soude worden schrick ick voor de consequentie in 't reguard van de Staet en my. Wat conduite wy tegenwoordigh in Spagne sullen houden en weet ick niet, want ick niet en kan begrypen dat wy oyt sullen kunnen aldaer verklaeren gedaghte te hebben tot de successie van d' Monarchie voor d' Ceurvorst van Beyeren, noghte veel minder het communiceeren nogh te advoueren aen het keyserlycke Hof, soo dat wy in geen kleyn Labirint en syn, den goeden Godt wil uns daer uythelpen. —

Kensington, 7./17. Febr. 1699.

Ick verwaghte alle daghen antwoort uyt Vrankr. van G. van Jersey op het geene hy volgens myn ordre sal hebben gepresenteert ter occasie van het overleyden van den C. Prins van Beyeren. Ick heb U. Ed. in myne laeste geinformeert van het discours van G. van Tallard in 't welcke hy seedert met den Secretaris van Staet heeft gecontinueert van

't insinueeren dat het secreet artickel oock is koomen te vervallen, soo dat men nieuwe mesures end' engagementen sal moeten nemen, waeromtrent men beter sal kunnen oordeelen als het antwoort uyt Vrankryck sal syn gekoomen.

Kensington, 14./24. Febr. 1699.

Het project dat U. Ed. my hadde toegesonden van het Coll. van Admiraliteyt van Amsterdam raeckende de mariniers, het getal van twee honderd is soo inconsiderable, dat het weynigh reflectie meriteert, behalve dat ick bereids geen hoop meer overigh heb dat ick hier in soldy sal kunnen houden myn Duytsche Gardes, soo dat men op expedienten sal moeten bedaght syn, soo door reductie van andre militie als andre posten op den staet van oorlogh, om daer uyt haer soldey te vinden, ende en weet ick niet of dan in consideratie soude kunnen gebraght werden om eenige regimenten tot mariniers aen te stellen en die te brengen in 't geheel ofte ten deele tot laste van Collegien ter Admir[t]. — Ick versoeck dat U. Ed. syn gedaghten daerover wil laeten gaen.

Kensington, 17./27. Febr. 1699.

Den G. van Portland sal U. Ed. toesenden een alternatief, die de G. van Tallard my heeft voorgeslagen wegens de successie van Spagne in faveur van den Hart. van Savoyen, die in myn opinie slimmer is als den anderen in faveur van d' Aerts Hartogh. U. Ed. sal mercken in beyde alternative dat Vrank[r] meest speculeert hoe Lottheringen te krygen. Ick en kan geen reede vinden waerom Vrank[r] by de doot van d' Ceur-Prins van Beyeren soude profiteeren.

Hoe men dit groot werck sal negotieren vind ick het difficielste voor ons, indien men speculeerde op den voorslagh voor Savoyen, soo is het onmogelyck om yets te Weenen te negotieren, maer indien men wilde op den Aerts Hartogh gaen, soo soude men aenstons de negotiatie aldaer kunnen aenvangen, maer Tallard geeft genogh te kennen, dat hy eerst de saecken met my wil hebben geadjusteert, dat my niet weynigh en embarasseert, ick sal met verlangen U. Ed. sentimenten hierover verwaghten. —

Kensington, 21. Febr. of 7. Maert 1699.

Ick approbeere tenemal U. Ed. raisonnement op de conduite die daer te houden is omtrent het geene Vranck. nu heeft voorgeslagen ende U. Ed. sal hebben vernomen dat ick ten naeste by dien conform met den G. van Tallard heb gesproocken, maer gelyck iek U. Ed. in myne laeste heb gescreven soo sal ick werden gepresseert om my verder te verklaeren, en' het is seecker dat Vranck. niet en sal leyden dat wy tot Weenen doen negotieren voor en aleer ick met haer eens sal syn wegens de conditien, ende ick vrees weynigh sullen willen relacheeren van d' pro-

positien, die sy nu hebben gedaen 't welck ons niet weynigh en sal embarasseren, wat partey te kiesen. — Ick ben van intentie morgen den G. van Portland aen G. van Tallard te senden om hem noghmaels op dese geheele materie te spreecken, waervan hy U. Ed. met de naeste post reeckenschap sal geeven. —

Kensington, 24. Febr. of 6. Maert 1699.

Den G. van Portland sal U. Ed. met dese post reeckenschap geven van het geen hy aen G. van Tallard van mynent wege heeft geseyt. — Ick meen dat het geheele werck daerop aenkomt dat men vooreerst aen Vrankr. traght te doen begrypen dat sy door de doot van d' C. Prins van Beyeren niet en behoort te profiteeren, want soo lang als sy sullen pretendeeren vermeerdering van haer partage sal men beswaerlyck met de negotiatie kunnen voortgaen, ende evenwel is het klaer dat nu haer eenighste ooghmerck is om Lottheringen op een manier ofte het ander te krygen, en' ick vrees seer dat daer van niet sullen relacheeren, voornaementlyck als ick haer voorgaende conduite considerere, ende dat den Co. van Vranckr. selfs aen Mr Jersey heeft geseyt, qu'il falloit se contenter aussi, het geene een teken is dat sy sullen persisteren by haer eerste propositie, gelyck sy gewoon syn van niet te willen toegeven als sy eens een voorslagh hebben gedaen en naderhandt in plaets van die te verbeteren ordinaris verslimmeren, alhoewel in aparentie nieuwe doen, soo dat men sal moeten verdaght syn op expediente om equivalents voor te slaen indien men deze negotiatie syn voortganck sal willen laeten nemen. —

Kensington, 7./17. Maert 1699.

Ick niets verders op die materie voor het tegenwoordigh aen U.Ed. heb te scryven desselfs raisonnementen seer approbeerende.

Kensington, 14./24. Maert 1699.

Den G. van Portland sal U. Ed. constandigh berighten van het geen verder tusschen den G. van Tallard ende hem is gepasseert, waeruyt U. Ed. sal sien dat het schynt het ultimatum van Vrankr. te syn om Navarre ofte Lottheringen by de voorgaende partage van den Dauphin te hebben, soo dat ick meen dat men sigh haest sal moeten determineeren ofte men op die voet sal willen tracteren, ende vervolgens de negotiatie tot Weenen entameeren, want ick niet en geloof dat Vrankr. in deze conjunctien verder te brengen sal syn, en' vervolgens is het een swaere deliberatie wat te doen, waeromtrent ick gaerne U. Ed. naerder sentimenten met den eersten soude willen vernemen. —

Kensington, 25. April of 4. May 1699.

Ick moet U. Ed. met groote droefheyt seggen dat eyntlyck den G. van Portland sigh heeft geretireert en' dat geen persuasie hem heeft kunnen wederhouden. — Ick heb nogh met groote moete verkregen dat hy de negotiatie met Tallard sal continueren.

Ick kan U. Ed. niet genoegh seggen hoe my dese voorval chagrineert, ende te meer om dat ick alles heb gedaen om d' G. van Portland satisfactie te geven dat eenighsins met reede kont bestaen, maer een verblinde jalousie heeft moeten prevaleeren. —

Kensington, 5./15. May 1699.

Ick meen dat de drie Corps van myne Gardes egael naer haer proportie moeten draegen de koste van haer betaling en' het laeste concept van d' staet van Staten om meer soldey van Provintien te halen, soude by provisie kunnen werden geintroduceert, maer ick ben seer bekommert dat de betaling seer langsaem by sal koomen, behalve het kost dat onmogelyck by d' officiers kan werden gedragen. —

Hamptoncourt, 7./17. Nov. 1699.

Het schynt uyt het discours — — — dat men het groote werck alhier wil negotieren en' niet in den Hagh, het geene evenwel onmogelyck sal syn soo lang de difficulteyten by de Leeden van den Staet sullen continueeren. Ick en hoor nog niet van d' overkomste van G. van Tallard noghte oock yets verders uyt Vrankr. 't geen ick niet te gemoet en sie als in het laeste van dese weeck, alsoo voor van dagh myn Amb[s] geen audientie en heeft kunnen hebben van d' C. van Vrankr. soo dat ick voor het tegenwoordigh U. Ed. op dese importante materie niet naeders heb te scryven. —

Einschaltungen.

In diesem Zusammenhang mögen die beiden folgenden kleinen, zwischen Ludwig XIV und Wilhelm III gewechselten Briefe erscheinen.

Lettre autographe de Guillaume III à Louis XIV,

27. November 1699.

Monsieur mon frère. Ayant fait venir le Comte de Jersey, mon ambassadeur extraordinaire, qui s'en retourne auprès de vous, j'ai cru ne pouvoir avoir une occasion plus propre à vous témoigner la satisfaction du traité qui vient d'être fait puisque cela me donne lieu d'espérer qu'il y aura à l'avenir une estroite liaison et correspondance entre

nous ce que je souhaite avec tant d'ardeur et à quoi je contribuerai de mon costé tout ce qui pourra dependre de moi, dont j'ai chargé mon ambassadeur de vous assurer plus particulièrement et combien je desire votre amitié estant veritablement

M^r^ mon frère

Votre bon frère

A la Haye, 27 Novembre 1699. William R.

Réponse de Louis XIV.

Versailles, 8. Déc. 1699.

Monsieur mon frère. Je me sers avec plaisir du retour du Comte de Tallard, que je renvoye auprès de vous pour vous assurer encore du désir que j'ai de vous donner des marques de mon estime particulier et de la sincérité de mes sentimens, estant

M^r^ mon frère

Votre bon frère

Louis.

Heinsius an den König.

'S Hage, 6. May 1699.

Sire!

Ick hebbe geremarqueert,

Eerstelyck dat in het eene point nu nader overgegeven poseert, dat sigh engageert om het Milanois aen den Hartogh van Lottheringen overtegeven voor syne staten, daermede ick vaststelle dat aen Uwe Majest. soude laten om die verwisselinge by den Hartogh van Lottheringe uyttewercken.

Ten tweede remarqueere ick dat in d' eerste voorslagh de spaense Nederlanden absoluyt assigneert an de Cheurfurst en in de tweede merckt een alternatyf om die te geven of aen den Cheurfurst ofte die te doen erigeren in een republyck. Waerom aldaer een onderscheyt maecken ende oft het indifferent in 't eene en 't andere geval soude weesen weet ick niet, dat point komt eenighsints overeen met het gene ick Uwe Majest. aleer voor eene uure gedagte hebbe gescreven om de spaense Nederlanden te doen cartonneren.

Ten derden staet te considereren dat in de voorslagh ten behoeve van den Hartogh van Savoyen de Koningg van Vranckryck bedingt desselfs staten en Savoyen boven 't geene in d' eerste voorslagh aen Vranckryck soude komen; daer omtrent considerere ick dat daermede wil wegnemen de swarigheyt die wy al lange hadden gepretendeert, dat den Hartogh van Savoyen, door het accoord en Spagnen en Vranckryck ombrage soude geven en daerom hen niet geerne soude sien gepermoveert.

Ten vierden, merck ick dat aen den Hartogh van Lottheringen boven het Milanois nogh wil geven het Montferat, dat aen Savoyen dependeert en hem daertoe te persuaderen, maer ick sie niet wat equivalent daer voor in d' eerste voorslagh soude komen om Lottheringen te kunnen krygen. —

Het is evident soo als Uwe Majest. scryft dat de laeste voorslagh is slimmer als d' eerste, want vooreerst moet ons groote but syn, Vranckryck niet magtiger te macken als nodigh is, en behalven dat by d' eerste voorslagh, men als by d' eerste partage pretendeert het Milanois, soo eyst daerenboven by dese nogh de Staten van Savoyen, waerdoor aenstonts konnen hebben 't geene wy vreesen dat door syn groote overmacht naderhandt soude krygen. Ick kan my oock niet verbeelden dat Vranckryck dese tweede voorslagh anders doet als om daermede d' eerste smakelycker te maken dewyl wel weet dat niet acceptabel is, alhoewel men klaer kan sien, dat Lottheringen gaerne soude hebben en daertoe na alle apparentie nogh meer moeyte sullen doen.

Ick vinde door dese tweede voorslagh geene reede om van myn sentiment in de myne van den 24. Febr. gemelt te veranderen en sal die reden niet repeteren om Uwe Majesteyt niet de incommoderen en vervolgens vaststellende dat men op den voorslagh ten behoeven van den Erts Hertog eerst soude kunnen handelen, sal het voornaementlyck, boven de pretensie op 't Milanois, op de methode aenkomen. —

De Grave van Portland adviseert my dat de Grave van Tallard sigh op dese wyse heeft geexpliceert oft dat syn Koningh het met Uwe Majesteyt soude moeten eens syn, dat sy door een secreet art. als voor desen ofte ten minsten dat Uwe Majesteyts woort tot verseeckeringe moste geven; hoeverne ende waertoe men de Keyser soude willen brengen, dit laeste was des noods het geschikste ende het secuyrste en soude eerst konnen werden gedecreteerd, alhoewel mede soude moeten vaststellen maer dat in effecte soude moeten worden gehouden, of het een tractaet was.

Ick beken dat ick seer hard daer tegens aensie dat men het werck alvoreens met Vranckryck adjustere, daer men met de Keyser daerover eenigsints kann spreecken en dewyl by myne vorige desaengaende de redenen hebbe gealligeert, sal ick my daertoe alleen refereren, evenwel moet ick daerbey voegen, als Vranckryck sigh met de voorgaende partage wilde te vreeden stellen, dat ick oordeele dat men met geen reden van deselve soude konnen weygeren, om ten minste dat point vasttestellen, dewyl men andersins seeckerlyck soude schynen te reculeren 't geen ick meen niet dienstig te weesen.

Het werck is in waerheyt seer delicaet want nu Vranckryck inclineert tot het huys van Oostenryck, is hy in staet om immediaet met hem te spreecken ende oock selfs in secretesse te koomen, tydens wy eerst gedaen hebben, de Keyser soude dickmaels ligtelyck iets toestaen op de pressuppoost dat van ons nergens na soo veel soude krygen ende sigh verbeelden dat de saeck gedaen synde wy sonder hem niet veel souden konnen doen en dat wy als dan nog al blyde souden wesen met

dat Huys ons te alliëren. Ick soude tot besluyt onder Uwe Maj[st] beeter gevoelen om de redenen in myne vorige gemelt als nog oordeelen:

1. Dat men wel soude konnen handelen op de voorslagh ten behoeve van den Ertz Hartogh. —

2. Dat men Vranckryck niet meer soude konnen toeleggen als by de laeste partage gedaen is. —

3. Dat men de handelinge op die gronden met den Keyser soude behooren te entameren ten sy by wege van mediatie ofte directelyck.

Maer dewyl de Fransen daermede niet te vreeden sullen wesen, soo om dat eenige seekerheijt sullen willen hebben, om geen tyt te verliesen om hare intrigues en brigues op een ander wyse voort te setten, als om dat wel weet dat ons door engagementen buyten postuyr stellen om iets met anderen te konnen doen en men evenwel eene afkomste van saecken soude moeten maecken, soo moet ick Uwe Majesteit in bedencken geven oft niet voor een temperament sonde kunnen dienen, dat men een seeckere gepraesigeerde tyt stellde om met de Keyser over die Successie te handelen en binnen die tyt de saecken niet afgedaen synde, oft dat de Koning van Spagne moghte komen te sterven, dat Uwe Majesteyt alsdan met de Kon. van Vranckr. die saeck soude traghten aftedoen. — En dewyl deselve met Uwe Maj. wort te vreeden is, dat Uwe Maj. van nu af soude vast staen, dat de Koning van Vranckryck ofte den Dauphin alsdan soude werden geaccordeert deselve partage die met het eerste tractaet toegestaen en geaccordeert is, mits dat de Kon. van Vranckryck oock aen syn zyde vaste stae dat de spaense Nederlanden hem of an de Chürfürst ofte soo Uwe Maje[st] dat soude mogen goetvinden op die wyse soude het intrest van Vranckryck en Uwe Maje[st] provisioneilyck wesen gesalveert en soude Vranckryck het voordeel hebben sigg daer aen te konnen houden ofte niet, soo sy de rade soude werden en men soude alle op middelen kunnen denken tot een generael accommodement, en de Koning van Vranckryck niet willende, souden wy maer voor een sekeren tyt vorbonden en daer na in staet om onse mesures te neemen. —

Hage, 27. Maert 1699.

Na het scryven van de myne, hebbe ick ontfangen Uwe Maje[st] hoogstgeachte Mission van den 24. deser, en oock by missive van den G. van Portland verstaen de nader voorstelling door de Grave van Tallard gedaen namentlyck om de geheele Successie van Spagne, soo die aen de Prins Electoral was geassigneert te laten volgen aen den Erts-Hartogh, mits dat mede aen Frankryck daer uit liet Navare off Luxemburg, na myn oordeel geeft deselve in dese laeste voorslagg alleen na, dat in plaets de spaense Nederlanden aen de Chürfürst van Beyeren ofte tot Uwe Majes[t] dispositie hadde gelaten, die nu laet aen Erts-Hartogh, dewyl de voorslagh van Navarre of Luxemburg slimmer is als de verwesselingh van 't Milanees met Lottheringen.

De Grave van Bercheyck heeft alreede soo hoogg getild aen

Guipuscoa dat ick niet anders heb kunnen merken oft hy was daerover meer bekommert als hy wilde uyten, als Navarre daer nogh soude bykomen hadden de Fransen seeckerlyck en open deur in Spagne, wat een accrois, de provintie van Luxemburg aen de Franse magt soude wesen is mede bekent, behalven als de spaense Nederlanden aen den Erts-Hartog komen die plaets deselve om te communicatie met de Steeden van het Ryck te meer nodigg sal syn. Ick kan dan niet anders oordeelen oft d' eerste voorslagh van Lottheringen soude nogh beter wesen als dese laeste, maer daer omtrent valt weer die consideratie, dat het kan gebeuren dat den Hartogh van Lottheringen daer toe niet te disponeren soude wesen, als wanneer Vranckryck soude sustineren, dat hy het Milanois soude moeten hebben en soude alsoo vervolgens krygen 't geen men hem 't minst wilde geven. — Ick vermeen dat het is een seer swaere deliberatie ofte men aen Vranckryck meer sal geven als by de voorige partage die was alreede soo hoogh genomen als menschelycker wyse die behoorde genomen te worden, ende dat niet als uyt de uyterste necessiteyt, daer is nu eer minder als meerder redenen om die te vermeerderen, dewyl de Koningk van Spagne in beeter constitutie is, maer 't is niet de reden maer de begeerte die by Vranckryck geconsulteert werd, en men siet klaer dat alles alleenlycke daerom te doen is ingevalle dese negotiatie met interventie van den Keyser en d' andere geallieerdens gedaen wierde en niet met ons in particulier, soude ick geene de minste bedenckelyckheyt hebben, om te persisteren van niet meer te konnen geven, als de vorige partage medebrengt, en ick kan my niet verbeelden, nu men de geheele conduite van Vranckryck siet dat hiermede sigh in oorlogh souden engageren, als op die voet de negotiatie voort te setten, maer nu wy alleen syn en Vranckryck soo considerable offerts aen de handt geeft, tot voordeele van den Keyser, soude deselve heel ligt deselve kunnen omsetten vooral ingevalle die niet van d'intentie van Uwe Majesteyt was verseeckert en gelyke de Keyser syn particuliere interest vooral beoogt, soude die in dat geval ligt niet om meerder te verkrygen willen hazarderen. Ick stelle dan vooraf vast, het gaet hoe het gaet, dat mede een wakent oogh op de Keyser moet houden en deselve in eene goede gedagte van d' intentie van Uwe Majes[t] moet worden om die eerste klip te myden, maer als men het met Vranckryck soude eens wesen soude ick vorderen dat d' uyterste secreetesse nodigh soude wesen, want hoe voordeelig de saeck is voor het particulier interest van den Keyser, soo soude het konnen gebeuren, dat deselve siende dat het een gedane sake was, sigh qualycke soude houden en na het exempel van de vrede daer toe als gedwongen zoude willen wesen, daer andersints dubbelt vergenoegt sal syn. — Ick kan wel niet sien oft de Keyser soude liever sien, dat de Hartogh van Lottheringen hadde het Milanees als dat het in andere handen viel, maer evenwel kan men niet vaststellen, dat hy daervan Meester sal syn.

Ick hebbe niet wel kunnen verstaen uyt het scryven van de Grave van Portland, oft den Grave van Talard op de voorslagh die Uwe Ma-

jesteit hadde laten doen en waerop hy een expresse hat gesonden, antwoord heeft bekomen en dat dese nieuwe voorslagh daer op is gevolgt, dan of hy tot het doen van dese voorslagh al ordre moet hebben gehad te vorens, om dat Vranckryck op Uwe Majesteyts insinuatie en dat de partage niet soude vermeerderen ligt nogh iets soude hebben konnen beproeven alhoewel ick het niet gelove en oock dat sulk niet soude doen oft het most al op het uyterste wesen gekomen, dewyl ick gelove dat daermede seer swanger gaet. —

Ick sie soo groote swarigheyt in de vermeerderinge van de Franse macht, dat ick beken, dat ick niet als met de grootste tegenstreidigheyt myne gedagten daer heen kan wenden. Ick gelove aen d' ander zyde niet dat Vranckreyk het werck seer ligt sal laten varen en ofte hy voor soo lange eenige hoope heeft, sigh aen den Keyser soude addresseren is mede bedenckelyck, sie oock soo geen quadt gevolgh daer in, dat men niet als met de grootste tegenstreydigheyt daer toe komt, en soude daerom Uwe Majes[t] in bedenken geven of men niet noghmaels soude kunnen persisteren by de swarigheyt die men vindt van de partage te verhoogen, ingevalle Uwe Majesteyt om de constitutie van saeken in Engeland als anders daer omtrent bedenckelyckheyt vindende sulk niet raetsaem achte, oft men niet van onse syde altyts soude konnen vaststaen by de oude partage en laten de verwisselinge van 't Milanees met Lottheringen in syn geheel sonder daer over iets voor of tegen te decideren ende dat ondertussen Vranckryck mede niet verder soude gehouden wesen als in 't gene nu gepresenteert heeft, so dat het voorsch. differentiale point alleen soude blyven het subject van negotiatie. Soo Uwe Majesteyt oordeelde dat verder behoorde gegaen te worden en dat deselve mede van sentiment was, dat de verwisselingh van Lottheringen nogh het beste was, soude ick oordeelen dat sulk moste vastgesteld werden en dat wy daeromtrent geen hazard moesten loopen tenzy dat Vranckreyck sulk soude moeten uytwercken off sulk niet konende doen 't selve point soude moeten blyven een point van negotiatie ofte in allegevalle het casus enterende dat het Milanois soude moeten blyven gesequestreert onder de Prins van Vaudemont ofte die men daertoe soude designeren, want soo daeromtrent niets vastgesteld wert soude men ligt geengageert worden of in het Milanois of eenige andere landen daer men minst toe genegen was, te geven — ick soude oock mede niet van oordeel wesen in dat geval als Uwe Majesteyt meent dat men soo verre moghte komen, van de voorslagh aen de Grave van Portland om de keuse te behouden van de drie gedane voorslagen by Vranckryck en alsoo daer over met de Keyser te konnen negotieren maer men soude wel seer — — — — moeten vast stellen, dat die keuse, als wy ons met de Keyser niet konden verstaen, aen ons soude moeten blyven, dewyl de Keyser andere speculatien soude kunnen hebben, en ten tweeden soude men speciael tevens omtrent de verwisselingh van Lottheringen moeten vast stellen, als hier voren, in cas wy dat quamen te verkrygen, want andersints soo dat niet geschiedt, sullen wy al weer tot dat quaet vervallen, te moeten kiesen dat wy niet begeren. —

In gevalle de saeck op d' een ofte andere wyse quam te reusseren sal men verdaght moeten wesen.

Eerstelyk dat besorgt werde dat die successie by voor overlyden van den Erts-Hartogh voor de Coningh van Spagne en oock by overlyden van deselve vastgesteldt werde op dat men niet weer genootsaeck werd nieuwe questien te moeten ondergaen, ingevalle men eerst negative konde bedingen volgens; het oogwit van de saeck, dat Vranckryck niet soude konnen succederen om die overmagt voortekomen, en voorts dat de Ertshartog in voege als vroeger, stervende de successie soude vallen op syne volgende broeders, susters en descendenten, maer door dien nogh alle ongetrout syn is oock te bedenken of daeromtrent niet mede behoorde te werden voorsien.

Ten tweeden, valt te considereren ofte men niet soude konnen vaststellen, dat de spaense Nederlanden altydt soude moeten volgen de kroon van Spagne ende vervolgens door geene successien testamentair, contracten huwelycks voorwaerden ofte anders daervan geseparеert en gealinieerdt soude behoren te worden.

Ten derden. — Soo men d'accord valt sal men het seer moeten secreteren om den Kaysers niet begeerte daer in te doen komen en niet te vallen in de voorschr. inconvenienten en haer het willen laeten — — — dat eenigsints een separatie in gemoederen soude macken, want de saeck voortgaende sal men sigh seer naeuw met den Keyser moeten setten en sal de Keyser nadere en perpetueele verbintenesse, met den Hartogh van Lottheringe moeten maken om het werck tegens Vranckryck altyts in eene goede balance te kunnen houden en dat de Keyser altyts bequaem moge wesen den Hartogh in Italien te assisteren en guaranderen. — Ick hebbe niet kunnen afsyn Uwe Majes[t] dese myne geringe consideratien te laeten toekomen.

Op het werck van de Guardes hebbe ick Uwe Majesteyt myne gedaghten, die met den Hartogh van Brandenburg hadde gecommuniceert, geadviseert ende sal Uwe Majes[t] uyt de overgesonden lyst en staten by den Heer van Slingeland, klaer kunnen worden geinformeerd, hoe danigh die saeken konnen worden gevonden na Uwe Majesteit intentie, ingevalle Uwe Majesteit het liefst heeft by reductie soo ick de meeste gevoelens vinde soo sal Uwe Majesteyt die reductie maer eerst soo hoogh stellen als die gelieft en 't gene te kort komt moeten vinden op eenige van de 20 Comp. soo by cassatie sal het best moeten vinden om een of twee man te reduceren, soo dat Uwe Majes[t] kan kiesen 't gene liefst heeft en het kan vinden als boven. —

Ick blyve met het diepste Respect

Sire

Uwe Majesteyts
Onderdanigste getrouwe Dienaer
P. Heinsius.

'S Hage, 27. Maert 1699.

Heinsius an den König.

17. July 1699.

Sire.

Eyntelyck hebbe ick schryvens van d' Heer Hop ontfangen dat de Keyserse Ministers hem op syn voorstel hadden geantwoord, daarin bestaande:

1. Dat de Keyser oneyndig estimeerde de hertelyke sorge die Uwe Majest. voor de gemeene saake en het Auguste huis was dragende.

2. Dat of wil de Keyser, indisputabel geregtigt tot de geheele successie, en vermeinde dat de geallieerde magt kragtig genoeg soude wesen om dat regt volgens de tractaten te maintineren, hy egter de rustende vreede voor den oorlog soude praefereren en sig daarom voor de quaestio an moste declareren.

3. Dat evenwel reserverende syn regt op het quomodo aen 't welcke verstont dat de declaratie van de questie an niet soude konnen praejuditieren. —

4. Dat vervolgens genegen was te hooren de propositien tot een accommodement by Vrankryk te doen, mits daarin gerustheyd gevonden werde. —

5. Dat die gerustheyd niet vont in de reservatie van Navarre en Guipuscoa, dewyl alsdan Spagne minder soude wesen als Portugael, als altyts geëxponeert sullende syn aen de Fransen en niet bequaem om restitentie te doen. —

6. Dat Vrankryck sig soude moeten verklaren op alle deelen van successie.

7. Dat men soude moeten weeten of Vrankryk die begeerde voor den Dauphin of ymant van syne kinderen, of wel voor een ander prins.

8. Dat ingevalle Uwe Majes[t] geliefde Vrankryk te sondeeren op hare pretentie en dat Uwe Majes[t] den Keyser geliefde te laten weten op wat wyse het accommodement meest securelyk soude konnen worden aengegaen, de Keyser blycken soude geven van synj genegenthydt tot de vrede.

9. Dat de Keyser desireerde te weten op wat wyse, op het kragtigste de guarantie soude werden gepasseert.

10. Dat dewyl den uitslag van dese negotiatie onseecker was, de Keyser versogt het renouvellement van het secreet Art. van de groote alliantie. —

De Heer Hop voegt en' by, dat niet de minste apparentie siet dat de Keyser Navarre of 't Milanois sal cederen. —

Ick meine evenwel dat de sake albereits nu in een seer groot spoor is gebragt, en soo als men eygentlyk by provisie gedesireert heeft. —

Der König Wilhelm III an Heinsius.

Kensington, 7. April of 26. Maert 1700.

Het is seer facheus de slappigheyt van d' H^ren van Amsterdam, want hetselve de reghte middel is om ons in een oorlogh 't involveeren 't geen wy alle gaerne voorquamen, ick vrees dat Vranckryck ons weynigh sal helpen om hetselve te prevenieren, maer ick twyfele of tegenwoordigh met Denn^k sal willen aenspannen.

Het secours dat Botmar eyst is seer reedelyck, alhoewel ick vrees dat den Staet qualyck sal willen resolveren om hetselve te doen marcheeren eer het casus entreert, ende dan soude het le laet kunnen syn, daerom dien ick by tyts te werden geautoriseert om de nodige orders daertoe te geven. Ick wil hoopen dat door U.Ed. raisonnementen de H^ren van Amsterdam wat hartiger sullen werden, ick ben bleyde dat de Out Burgem^s de Vries soo is in het noordse weesen, maer seer leet dat sulcke sentimenten heeft in 't reguard van den staet van oorlogh 't geen ick vrees veel uyt de maximes van d' Wilde voortkomt, ick kan qualyck twyfelen of indien deze conjunctie wel wort waergenommen ofte de Provintie van Vrieslandt sal kunnen werden gepermoveert om den staet van oorlogh voor dit jaer te continueren, ende dan magh men hoopen voor het toekomende meer ingressie in d' Regeering van die Provincie te krygen. —

Hamptoncourt, 7./17. May 1700.

Ick geef weynigh geloof aen 't geene den Hart. van Wittenberg aen U. Ed. in secretesse heeft gescreven wegens d' offres van Vranckr. om met Denem^k 't allieeren, ick geloof wel dat sulke propositien door Denem^k aen Vranckr. syn gedaen maer niet door Vranckr. aen Denem^k, ende ick hoop dat van sulcke negotiatie niet en sal vallen, maer volgens de declaratie van de Franse Ambassadeurs in den Hagh als alhier, kunnen wy niet verwaghten dat Vranckr. yets verders sal doen tot de vreede in 't noorden als goede officien die ick vrees van weynigh vrught sullen syn.

Hamptoncourt, 17./28. May 1700.

Het menaceeren van d' Co. van Poolen komt my vreemt voor, ick hoop dat in d' Republieq daer weynigh reflectie sal werden op gemaeckt, maer men kan daer door oordeelen, dat hy den oorlogh traght de continueren, 't welck ick oordeel dat het grootste opstaekel sal syn by Danemark om tot een accomodement te koomen. —

Ick ben niet seer gestight in d' conversatie van d' Hartogh van Wittenberg met Chamilly 't geen niet seer over een enkomt met het geene hy aen U. Ed. heeft gescreven en' ick geloof dat hy den oorlogh meer aen rayt als ymant, alhoewel hy ons het contrarie wil doen gelooven. —

De conduite van Brandenburgh ie weynigh sinceer, maer men kan van sulcken ministerie anders niet verwaghten.

Hamptoncourt 7./17. Juni 1700.

Het schynt my toe dat de saecken in het noorden seer ten beste syn verandert en nu een favorabel occasie om een vreede te sluyten, daer syn twee difficulteyten die ick meest aprehendeere, dat is dat Vranckr. de Deenen te veel sulle willen favoriseeren en' aen d' andre kant het Huys Luxenburg den Har[t] van Holsteyn wat te stip op syn reght sal willen doen staen, het eerste komt my het swaerste voor, want daer kunnen wy by Vranck weinigh toe contribueeren, maer het Huys Lunenburg mogen wy wel wat vorscryven. Ick meen dat U. Ed. extraordinaris wel over alle saecken met den Gr. van Briord heeft geraisonneert, seedert is my niets voorgekomen van G. van Tallard.

Het is my seer leet dat ick U. Ed. moet seggen dat de saecken in 't Parlem[t] van Schotland seer qualyck gaen, dat de menschen aldaer als raesent syn wegens haer Colonie van Darien. Dat men in Engeland niet en sal willen leyden 't geen my niet weynigh en embarasseert, ende te meer nu chagrineert, dat het myn belet voor als nog myn vertreck naer Hollandt, daer ick meer naer verlang als oyt ende vrees seeckerlyck seeck te werden indien ick langer hier moet blyven. —

Loo, 30. Juli 1700.

Ick meen dat U. Ed. seer wel heeft geantwoort aen d' Franse Ambassad[r] raeckende de twee pointen van d' accesie in d' Groote alliantie van d' successie van Spagne, ende het Noordse werck. Ick ben tenemael van U. Ed. sentiment datter niet verder nodigh is als een simple acte van accessie in alliantie sonder een formeel tractaet, als het gepractiseert is geworden in d' alliantie gedurende den oorlogh, ende voor soo veel de guarantie aengaet dat is in het tractaet gecomprehendeert en' is reciproc, daer soude kunnen eenige particuliere caesus syn die men soude kunnen excisieeren. —

Het is my seer leet te sien de mesures die Vrankryck wil nemen in 't regard van 't accomodement in 't Noorden 't geen oock naer myn oordeel klaerelyck nu doet sien dat sy hetselve soecken te traineren ende geen afkomste te maecken ten waere volkomentlyck tot satisfactie van Denem[k.] Ick moet U. Ed. bekennen dat werck nu my begint te bekommeren, niet siende hoe het tot een promt accomodement te brengen dat soo hoghlyck ons interest is. Ick vrees dat wy door de wapenen Denem. verder sullen moeten pousseeren dat oock al seer dangereus is. —

Dieren, 18. Aug. 1700.

Heb huyde aen adm. Rooke dien conform ordre gesonden om geen verdere acte van hostelityt te ondernemen, als het geene absolut noot-

saekelyck was tot defentie van het ondernomen werck, niet twyfelende ofte mogelyck voor de receptie van dese ordres hy de tyding soude hebben ontfangen van een stilstand van wapenen ofte de vreede selfs. Ick heb geen orders aen Almonde gesonden want indien ick hem ordonneere de groote Hollandsche scheepen op te senden sonder van gelycke d' Engelse. Soude het soo qualyck in Engelandt werden genomen, dat ick het niet soude justificeeren, ende ick hoop dat wy met de naeste post uyt noorden sullen verstaen het sluyten van d' Vreede ofte ten minste van een stilstand van wapenen ende in sulcken gevalle kunnen onse beyde Esquadres te huys koomen. —

Dieren, 12. Sept. 1700.

Het sal seer nodigh syn dat men die devoiren aenwendt by de Co^{n}. van Sweden en Polen. Waer van U. Ed. mentioneert om tot de Vreede te willen verstaen, ick sal van 's gelycke doen, het is my leet dat ick tegenwoordigh niemant in Moravien heb, soo dat ick aldaer niets kan doen, maer heb aen Stanope gelast om uyt mynen naem aen den Amb^{r} van den Czar in den Hagh ernstig te spreecken en de dehorteeren van den oorlogh.

Ick heb het tractaet tuschen Vranckryck en Poortugael gelesen, maer soude my daer in niet kunnen inlaeten als met eene generale admissie volgens de concepten van accessie en' acceptatie en als U. Ed. voorslaet dat den staet soude doen. Ick voorsie dat als U. Ed. dit uyt mynen naem aen d' Franse Ambass^{d} sal seggen, seer 't onvreede en geombrageert sullen syn, maer ick meen dat ick de reede tenemael aen myn Zyde heb, ende het fatsoen en leyt oock niet dat men soo soude werden vervangen, het is waer dat indien den staet en ick in dit tractaet niet en komme dat hetselve vervalt als het me leyt; — daerom kunnen eenigh expediente gevonden werden om het selve te accomodeeren ick sal tamelyck faciel syn mits dat het cederen van die twee steeden wert uyt gelaten. — —

Ick sie alleen groote difficulteyt hoe het te stellen met de Princen die in het tractaet sullen willen koomen, soo lang men geen ander Prins en nomineert in plaets van den Aerts Hartogh, want het by veele seer vremt soude voorkomen om een successie te guarandeeren sonder te weeten wie.

Ick heb myn gedaghten seer laeten gaen op die verwisseling van Napels en Sicilien tegen Savoyen en Piemont en begin daer meer sin in te hebben als ick in het eerste hadt. —

Loo, 11. Octob. 1700.

Het is my seer leet te vernemen het groot danger van leven van Co$^{n.}$ van Spagne, ick moet nogh al hoopen, dat hy voor ditmael nogh sal echapperen, maer men kan niet vreemt vinden dat Vranckryck haer precautien tydelyck wil nemen. U. Ed. kan de Franse Amdassadeur

uyt myn naem verseeckeren dat ick stipt by het tractaet sal blyven, hopende dat haer Co^n. van gelycke sal doen, en gaerne met haer concerteeren de middelen van executie in cas van dat droevigh ongeval. De devoiren die sy te Weenen willen doen aprobere ick tenemael, 't geen oock van onse kant dient gesecondeert, ende sal het seer dienstigh syn dat G. Goes op ons versoeck een expresse aen syn Hof depecheert. —

Ick ben volkomen van U. Ed. gedaghten ingevolge van het scryven van Schonenberg dat U. Ed. de franse Ambassadeur uyt de naem van de Staet en my wil presseeren van te verklaeren aen Spagne, niet te sullen accepteren d' offres van de Monarchie voor een frans Prins, ick vrees dat Vranckryck daertoe beswaerlyck sal komen, ende evenwel is het conform het tractaet, ende wy souden andersints light de dupe syn. —

Hamptoncourt, 12. Novemb. 1700.

Ick heb desen avont ontfangen de droevighe tyding van het overleyden van den Co. van Spagne, den eersten deser, door een Expressen van Mr Manchester van J. van Fontainebleau, neffens een brief van Schonenberg van eersten dezer gescreeven weynigh euren naer den doot van Con. van Spagne, die in faveur van een soon van den Dauphin soude hebben getesteert en de Cardinael Protecareto tot Regent aengestellt van de geheele Monarchie tot dat het testament soude syn geopent, U. Ed. sal naer myn rekeningh ten naeste by op denselfeten tyt deze droevige tyding hebben ontfangen.

Ick kan nu qualyck meer twyfelen ofte den Keyser sal het tractaet van partage aennemen, de twee maenden die gestipuleert syn om sigh te verklaeren is seer kort, daerom dient geen tyt verlooren te werden om het keyserse Hof te presseeren tot acceptatie. — Ick geloof dat Tallard nu weder haest hier sal syn ende my presseeren om te verklaeren wegens d' Echange van Savoyen en Piemont, tegens Napels en Sicilien. Volgens het scryven uyt Vrank^r van myn Ambass. heeft Torcy aen hem gesproocken over dat werck en al veel empressement getoont om doer toe te komen soo dat wy niet sullen hasarderen om niet soo schielyck ons te verklaeren, ende ick weet niet ofte het nu wel kan geschieden sonder prealable kennisse van het keyserse Hof.

Hamptoncourt, 8./19. Novbr. 1700.

Het is seeker indien den Keyser sigh submitteert aen het testament dat wy daertegens niet en kunnen doen, soo dat eer men iets positifs kan resolveeren men moet weeten wat den Keyser sal willen doen, ick oordeel nu dat ick niemandt extraordinaris tegenwoordigh in dit geval voor als nogh aen dat Hof kan senden voor en aleer men weet hoe het werck daer sal werden opgenomen insonderheyt als ick considerere

de tegenwoordighe sentimenten van de menschen alhier die mogelyck sullen veranderen, want daer is hier niets seeckers nogh dat lang deurt. —

Hamptoncourt, 18./29. November 1700.

Eergisteren heb ick te gelyck ontfangen U. Ed. brieven van den 19. en 23., en huiden die van d' 26. deser, de laeste schynt my wat beter hoop te geven dat de menschen in Hollandt dit groote en onverwaghte voorval wat meer beginnen te aprehendeeren als in het eerste, ick wenste dat ick U. Ed. het selfde oock hier konte scryven, maer tot myn groot ledtwesen moet seggen dat de menschen even stupied blyven.

Op een brief van Haer H. M. heb ick best geoordeelt van in generale termen 't antwoorden dat men eerst moet weeten hoe het by den Keyser een men eenigh positive resolutie konte nemen ende seeckerlyck dit is oock myn sentiment, maer ick en kan niet begrypen het discours dat den G. Goes aen U. Ed. heeft gevoert, als of Engeland en Holland het werck moste beginnen en dat den Keyser daer in soude koomen, want het is evident dat wy geen reght hebben om yets tegen Spagne 't ondernemen, maer dat den Keyser syn pretensie willende maintineren wy hem dan soude kunnen assisteren. Godt weet of ick het Parlement alhier daertoe sall kunnen induceeren, hoe nootsaeckelyck ick het oock soude oordeelen, maer dat wy yets soude beginnen moet men niet dencken, ick distinguere het affront dat Vranckr. aen ons heeft gedoen van het tractaet aftegaen sonder ons consent, ende het geen de successie van Spagne raeckt daer in kunnen wy niet werden geconsidereert als partey, als in cas van den Keyser 't assisteren indien hy syn reght wil doen valideren, ende ick ben volkoomen gepersuadeert door U. Ed. raisonnementen dat het beter is voor ons dat den Keyser pretendeert de geheele successie, als nu in het tractaet van partage in te treeden, maer ick twyfele ofte men soude kunnen sustineeren, dat de groote alliantie nogh subsisteert, waer door wy verbonden waeren den Keyser in syn reght tot de successie van Spagne 't assisteren, naerdien het tractaet van partage seedert is gemaeckt en dien volgende die alliantie te hebben gederogeert, soo dat men in sulcken geval vrees ick genecessiteert soude moeten syn, om eene nieuwe alliantie te maecken.

Het is my seer leet te verstaen dat den G. Goes aen U. Ed. heeft geseyt dat de trouppes van den Keyser in geen staet soude syn als in het voorjaer naer Italien te marcheren want dan vrees ick dat het laet sal syn, want seeckerlyck Vrankr. sal sulcke mesures midderweyl nemen dat het seer difficiel sal syn om sigh meester van het milanees te maecken, indien by het keyserlyck hof tegenwoordigh volgens haer ordinarisse gewoonte met longeurs wert geprocedeert, sal ons in de uyterste vergelegentheyt brengen want voor en aleer wy de resolutie van dat Hof weeten en kunnen wy geen mesures nemen; in middels sullen wy soo

by de Franse als Spaense werden gepresseert om ons te verklaeren. Met de laeste hebben wy geen questie maer sullen met haer nu niet meer kunnen handelen tot dat getermineert is ofte wy den Hart. van Anjou voor haer coninck sullen erkennen. —

De concervatie van de Spaense Nederlanden dienden onse eerste sorgte syn, ende het is seer goet, dat den Ceurvorst van Beyeren in sulcke goede dispositie voor ons is. Godt geve dat het lang magh deuren. Ick hadt U. Ed. vergeeten te scryven, dat hebbende aen my gesouden den Hr Meyer en naeder te reflecteeren, dat als ick in dese conjuncture aen hem yemant sont dat het van eclat soude syn en de Ceurvorst mogelyck meer quaet als goet doen, ende het gemeen geen voordeel, want ick wel hadt voorsien dat hy in dese conjuncture niets anders en konte doen, als gedaen heeft van Hartogh van Anjou voor Coninck 't erkennen. —

De gedaghten van den Ceurvorst om de spaense Nederlanden in Leen te houden vrees ick niet sal aengaen, maer konte hy het goevernement voor syn leven krygen het waer een goede saeck. U. Ed. weet dat volgens het testament de conninginne de keus heeft, van vier gouvernementen, van Napels, Sicilen, Milaen ende Spaense Nederlanden, men soude door Schonenberg dienen onder de handt te doen arbeyden dat de conninginne de laeste niet en koos, want deen soude de Ceurvorst van Beyeren niet alleen gefrusteert syn, maer ick oordeel gans niet voor ons interest dat sy daer komt, ende daerom vrees ick dat Vrankr. haer daertoe sal traghten te persuadeeren, vooral moeten traghten te behouden in de Spaense Nederlanden te trouppes van den Staet en daer in kan de Ceurvorst wat in doen en U. Ed. moet dat vooral aen dese Richard Sterck inpreecken als ick alhier aen Meyer heb gedaen en nogh doen sal. — Het is wat vroegh dat Briord al begint hooghe tael te voeren ick vrees dat het daer niet by sal blyven, volgens het scryven uyt Vrankr. en sal Tallard niet hier komen een dat ick my sal hebben verklaert; ick geloof dat den Heer van Heemskirk op syn aenbrengen een sleght bescheyt sal ontfangen. —

Ick blyve onveranderlyck U. Ed. goede vriendt. —

Hamptoncourt, 7. December 1700.

Naer dat ick myne laeste hadt afgesonden ontfing ick U. Ed. brief van 30. Novemb. ende om op U. Ed. vraeghpointen soo veel doenlyck 't antwoorden, sullen wy met d' eerste post geeclairciceert syn hoe dit groot werck aen het Keysershof wert opgenomen en voor en aleer kan men qualyck eenige reghte mesures nemen. —

Ick meen dat den Ceurvorst van Beyeren tot nogh toe voor ons wel geintensioneert is, maer hoelang dat sal deuren is onseecker, insonderheyt indien Vrankr. hem groote offers doet, U. Ed. weet in wat necessiteyt hy syn geltmidelen heeft gebraght, soo dat het eene groote questie soude syn ofte het tegenwoordigh voor ons adventagieuser waer dat hy

in het Gouvernement continueerde ofte niet, ende dat het niet beter was dat de coninginne Douariere daer quaem regeeren die door d' alliantie met den Keyser en suster synde van den C. van Pals men aen die kant geen meer securiteyt soude kunnen vinden, waeromtrent ick gaerne U. Ed. gedaghten met den eersten soude willen weeten, om mesures daer naer te nemen.

Indien in desen tyt, eer wy ons hebben verklaert, de spaense ofte fransen ordres aen den Ceurvorst van Beyeren sonden om de trouppes van Staet uyt de Garnisoenen te doen vertrecken, dat hy het niet soude doen, maer ons de beloofde tyt geven van twee maenden om daerop ons te verklaeren, maer hy sal seeckerlyck geen meer trouppes van den staet, nu in Garnisoen admitteeren, ende ick soude meinen, dat het niet dienstigh soude syn om tegenwoordigh meer trouppes derwaerts te senden, voor en aleer men genoodsaeckt is tot een rupture te koomen, om aen Vrankr. dat pretext wegh te nemen, om te beginnen.

Ick moet U. Ed. rond uyt verklaeren, dat ick van opinie ben, dat het onmogelyck is, van met dat volck die den Staet tegenwoordigh in dienst heeft, de Spaense Nederlanden te kunnen diffendeeren tegens Vranckryck in weerwil van de Spaense, maer de Spaense alleen en syn niet maghtigh om de trouppes die wy daer nu hebben, met gewelt te doen vertrecken, maer indien sy dan in syn krygen sullen van de behondenis, se van de Spaense Nederlanden, die ons het tractaet van partage hadde doen aengaen, ingevalle Schonenberg sulcke conventie konte sluyten met de teegenwoordigh Regenten van Spagne, voor de komste van den Hartogh van Anjou, konten wy seeckerder mesures nemen ofte hem 't erkennen voor Coninck ofte niet, in alle gevallen en kan ick geen quaet sien dat Schonenberg dit tenteert, men sal daeruyt altoos kunnen vernemen wat gedaghten de Spaense Ministers hebben, want soo lang als wy den Hartogh van Anjou niet hebben erkent so bennen wy tot niets geengageert. —

Ick soude U. Ed. wel voorslaen Quiros hierover te spreecken, maer ick vrees dat hy alte goet Frans is, U. Ed. sal daer best kunnen van oordeelen. —

Wat de constitutie en sentimenten alhier aengaet en kan ick U.Ed. niet veel meer seggen als ick in myn voorgaende heb gedaen, hoe advers men hier oock voor den oorlogh is, soo heb ick reden te gelooven dat men de Spaense Nederlanden niet en soude willen abandoneren, maer ofte men tydeling de noodighe voorsinige sal doen tot derselfe assistentie, daer leyt de groote difficulteyt waeromtrent ick onophoudelyck sal arbeyden om de menschen hetselve te doen begrypen. —

Ick meen dat ick U. Ed. brief volkomen heb beantwoort, de brieven uyt Hollandt van voorlede vrydagh en syn nogh niet aengekomen, ick heb uyt Franckr. ontfangen copie van het antwoort dat Forey aen Heemskerk heeft gegeven, het is een lang raisonnement, dat seer light was te refuteeren, maer ick vrees dat het nogh al veel luyde sal verblinden met dat soete woort van vreede.

Ick blyve onveranderlyck U. Ed. goede Vriendt. —

Hamptoncourt, 10. December 1700.

Ick beken dat ick niet en kan gelooven dat de Coningin gecontribueert heeft tot het maecken van het testament noghte oock in de Franse interessen soude syn geengageert tegens den Keyser, ick weet wel dat voor dese gedurende het leven van den Ceur-Prins van Beyeren seer geanimeert is gewust tegens het keysers Hof, maer dat is sedert verandert. Wat den Ceurvorst van Beyeren aengaet en twyfele ick tegenwoordigh niet aen syne goede intentie, maer ick kan niet sien hoe het voor hem mogelyck sal syn syne trouppes in d' Spaense Nederlanden 't onderhouden sonder gesubsidieert te werden, en sonder deselve sal hy niet willen ofte wel kunnen blyven in het Gouvernement, soo dat het een seer bekommerlycke saeck is in byde gevallen. —

Ick en twyfele niet ofte den Staet en ick seer sullen werden gepresseert om ons te verklaeren op d' erkenntenisse van den Hart. van Anjou ende het sal al seer difficiel syn om dat werck lang uyttestellen, maer als wy souden resolveeren om hem 't erkennen en sien ick oock niet, op wat manier ofte pretent wy den Keyser soude kunnen assisteeren indien wy het raetsaem oordeelde, soo dat naer myn opinie men eerst positief moet gedetermineert syn, ofte men den Keyser wil ofte kan assisteeren voor en aleer men wegens dat important point kan resolveeren. —

Ick geloof dat de menschen alhier eer te brengen souden syn om den Keyser te assisteeren ingevolge van d' groote Alliantie, als een nieuwe engagement ofte tractaet te maecken, maer generaelyck alle de menschen sien daer seer swaer tegens aen, dat wy een oorlogh soude beginnen, considereerende in wat sleghte staet wy daertoe tegenwoordigh syn, soo dat ick U. Ed. niet moet ontveynzen dat ick qualyck kan gelooven dat ick het Parlement soude kunnen brengen om my genoeghsaem te subsidieeren om den Keyser by te springen ende sonder het welcke U. Ed. weet dat ick niets van effect kan doen.

Ick vrees oock dat den staet beswaerlyck daer toe soude kunnen resolveeren waertoe alle d' artifitien van de Franse en Spaense Ministers, daer U. Ed. mentie van maeckt veel quaets sullen contribueeren, als oock hier, want die protestatie van genegentheyt tot maintien van den Vreede verblinde de menschen soodanigh dat het onbegrypelyck is, wy syn seeckerlyck gebraght in d' uyterste quaet parket, den goede Godt wil ons daer uythelpen, want menschelycken weyse sien ick niet als ruien voor ooghen. —

Hamptoncourt, 14./3. Decemb. 1700.

Ick wert van alle Menschen hier seer gepresseert om den Con. van Spagne 't erkennen, hebbende geen questie met deselve noghte de natie, ende ick en sie niet dat ick het veel langer sal kunnen uytstellen, want de vrees die hier is, om met Spagne in oorlogh te koomen is onbegry-

pelyck sustineerende generalyck alle menschen dat die commertie van Engelandt dan geruineert is, soo dat men daertoe niet en moet koomen, ten waere men wert geattaqueert. —

Ick heb U. Ed. gescreven myne gedaghten om in Spagne onder de handt te doen arbeyden om sigh met de natie te verbinden, en specialyck omtrent de securiteyt van d' Spaense Nederlanden. Ick en twyfel niet of U. Ed. sal daer over aen Schonenberg hebben gescreven, ende om dat ick tegenwoordigh tot Madrid geen Engelse Minister en heb. waerover de menschen alhier seer 't onvrede syn, ben ick geresolveert om yemand sonder caracter in alle spoet daerwaerts te senden ende sal U. Ed. copie senden van syn instructie. —

Ick verwaght nu alle daghen den G. van Tallard, die my aparentelyck een brief van syn Con. sal medebrengen van gelycken inhoud als die van den Staet, 't geen my oock al seer sal embarasseren hoe te beantwoorden, want ofschoon ick resolveerde den Hartg. van Anjou als Con. van Spagne 't erkennen en met die natie is het doenlyck, in een vertrouwde correspondentie te leven, soo kan ick evenwel met Vranckr. op die voet niet syn, want het affront dat ick heb ontfangen is 't eclatant om gevierdt te werden, U. Ed. weet dat wy geen reeden van klagen hebben tot nogh toe van den Hart. van Anjou, soo dat het een seer groote differentie is, hoe te leven met den eenen ofte met den andre. —

De groote swarigheyt is hoe den Keyser te contenteeren, als wy den C° van Spagne erkennen, daer syn reeden genoegh uyttevinden om onse proceduren te justificeeren, maer het geen by my het swaerste moet wegen is, dat ick genoegh verseeckert ben, dat het Parlement my niet een duyt soude geven, om tegenwoordigh den Keyser te assisteren tot maintien van syn reght ende naer alle aparentie een addres maecken, om den Hartogh van Anjou tot C° van Spagne te erkennen, van wat consequentie dat soude syn, kan U.Ed. oordeelen. —

Hamp^t^, 17. Decemb. 1700.

Ick heb U.Ed. in myne laeste gescreven de sentimenten alhier in 't reguard van d' Coning van Spagne t' erkennen, en daerby komende de resolutie van Amsterdam ende verder penchant in den Staet, vrees ick dat men het niet veel langer sal kunnen differeren. — Ick blyve nogh geresolveert om ymant naer Spagne te senden in secretesse en sonder caracter en sal met de naeste post U. Ed. copie van d' instructie toesenden, naerdien het tegenwoordigh my voorkomt datter geen aparentie in de werelt is, dat ick het Parlement, alhier sal kunnen persuadeeren om my te subsidieeren, om directelyck het reght van den Keyser te helpen mainteneren en dat het my klaer toeschynt, dat de voornaemste leeden in den Staet van die sentimenten sullen syn, ofte het niet best is daar yets aen G. Goes van te doen blycken en traghten te persuaderen om met den Keyser onder de handt mesures en engagementen te

nemen tegens Vrankr. sonder Spagne daerin te noemen als in cas sy de Spaense Nederlanden aen Vranckryck soude willen cedeeren. —

Ick hoop, dat tot concervatie van d' Spaense Nederlanden men hier nogh yets sal willen doen, maer verder niet, ten waere men ons den oorlogh aendeden, maer om deselve door precautie te beginnen en sullen de menschen niet toegebraght werden, insonderheyt tegens Spagne, daer men pretendeert het heele welvaren van commertie van dit ryck aen dependeert. —

Men soude op deselve voet moeten traghten engagementen aen te gaen met de noorderen Croonen, ende met soo veel Duytsche Princen als men daer in soude kunnen engageren, hoe de Keyser satisfactie te geven is het difficielste, maer als men aen dat Hof reght wilde considereren d'onmogelyckheyt voor ons tegenwoordigh een oorlogh te beginnen, behoorde tot moderate gedaghte te koomen, ende dat het evenwel haer interest is, om met ons verbonden te syn, soo goet als kunnen, behalve dat ick vast stelle dat het onmogelyck is, volgens constitutie van de saecken in Europa, dat wy lang buyten oorlogh kunnen blyven, hoe men sigh oock wil flatteeren. —

Hamp[t], 21. Dec. 1700.

Dat de Franse nu beginnen saghter te spreecken spruyt naer myn opinie uyt twee oorsaecken, d' eerste dat sy ons gaerne in slap soude wigen end' van d' Keyser separeeren ende dat niet tegenstaende haer groote maght sy de saecken tot d' extremityt van den oorlogh niet gaerne tegenwoordigh soude brengen, waeren de menschen alhier en in Hollandt hartiger men soude het werck nogh eenigsints staende houden, maer onse slappigheid werdende bekent, sal alles bederven. —

Ick heb U. Ed. in myne laeste gescreven op wat voor een manier ick meende dat U. Ed. met G. Goes konte beginnen te spreecken. — Ick meen dat de Keyser niet qualick behoorde te nemen dat wy niet langer souden kunnen uytstellen om den Coning van Spagne 't erkennen, want te dencken ofte pretendeeren dat wy den oorlogh soude declareren om het reght van den Keyser te maintineren, is in Hollandt en hier onuytwerckelyck ende ick meen dat die erkentenisse niet en behoorde te beletten om een nauwe verbintenisse en alliantie met den Keyser en het ryck aentegaen. Het point van Milaan is het delicaatste, indien men daer eenigh expedient op konte vinden, want ick wel kan voorsien, dat in Hollandt en hier daeromtrent deselfde difficulteyt soude syn, als om het geheel in oorlogh te geraecken. Als den Envoyé van den Keyser hier sal syn gekoomen sal ick op delicate voet met hem spreecken. —

De maxime die men wil dat ick hier volge, is om de Spaense te flateeren en soo traghten te gewinnen, 't geen ick niet en geloof dat de reghte wegh is, maer om niet daeromtrent te voldoen, hebben ick gepasseert eenige periode in d' Instructie, daervan ick U. Ed. copie toesenden, die my soo wel niet en gevallen, ick en verwaght niet veel van dese besending, alhoewel het een habil man is, die verschiedemael

daer is geweest en de tael spreeckt. Ick doe het meest in insighte, om de menschen hier contentement te geven ende dat het my in vervolligh van tyden occasie soude kunnen geven om my daervan tot voordeel van te bedienen. Ick heb Copie van die instructie aen Schonenberg door een expresse toegesonden om sigh daer naer te reguleeren tot syne komste, dat ick vrees niet en sal syn als met het arrivement van 't Hof van Anjou, het sal van d' windt dependeren, alsoo ter Zee naer de Courognes gaet. —

Ick weet niet ofte het niet dienstigh was dat U. Ed. ten naesten by, op die voet met Quiros sprack hoe qualick hy oock is geintensioneert, want hy is evenwel een spagniard, ende het sal doogh eerlang van de Fransen werden gepenetreert maer U. Ed. sal daer best van kunnen oordeelen. —

Het is nodigh om alle Duytsche Princen soo veel wy kunnen traghten 't engageeren met den Keyser, want het kan ons daernae te pas koomen ende antwoorden dat hetselve onse interest is, het is seecker dat wy nu geen mesures noghte tractaet en behoorden aentegaen, als gesamentlyck met het Ryck en Keyser. —

Hamp[t], 24. Decemb. 1700.

Ick heb huyde ontfangen U. Ed. brief van den 21. deser, ick had U. Ed. in myne laeste gescreeven om te sullen rekenschap geven van het gene soude passeeren in d' audientie die Tallard 's anderen daeghs van my soude hebben. Ick kan het tegenwoordigh doen. seer kort, alsoo deselve my niet een waort heeft geseyt als sympelyck den brief van d' Con. syn meester overgelevert, die in substantie deselfde is, die aen den Staet heeft gescreeven. Ick seyde hem dat ick mogelyck al te veel genegentheyt hadt getoont tot de vreede maer dat ick deselfde genegentheyt continueerde, waerop hy alleen antwoorden dat den Con. syn meester meente hetselve te belooven met het aennemen van het Testament, ende daerop maeckte hy een reventie en d' vertrock waeruyt U. Ed. kan afneemen, dat ick geen informatie hebbe van de securiteyt die Vranck. ons soude willen geven, daer Lelienroth soo van blasoneert. — Ick beken dat ick niet en kan sien waer in die soude kunnen bestaen, nogh minder het Concept van Lelienroth, om met Vrankr. en Spagne een tractaet aentegaen, dat ick belaghelyck oordeel in dese Conjuncture.

Ick meen aen den anderen kant men niet moet tegenwoordigh negligeeren om de menschen te voldoen, van te vernemen ende selfs voorslagen te doen Vranckr. tot onse securityt, maer dat moet by den Staet geschieden en niet by my, het sal bequamer die wegh gaen ende van meer effect syn en ick sal daer naer, sonder difficulteyt daer in koomen, maer ick meen dat men altyt moet traghten Vranckryck en Spagne soo veel te separeeren als mogelyck en' geen conventie samentlyck met haer te maecken, niet dat ick geloof het nu mogelyck is om haer te separeren, maer het soude in tyden en wylen te pas kunnen komen ende het

soude eene verkeerde politique voor ons syn om te contribueeren ofte occasie te geven van een gemeene verbintenisse. —

In deselfde tyt dat ick U. Ed. scryf, van eenigh securiteit van Vranckryck 't eyschen, moet ick bekennen dat ick niet en weet, waer in d' selve kan bestaen, wat belofte by monde ofte by gescrift, acht ick soo veel als windt, d' eenighste securityt die ick kan bedencken is, van de spaense beloofte en Concent te hebben dat den Staet haer trouppes in de Spaense Nederlanden hout en die magh vermeerderen, neffens Engelandt als d' occasie ofte noot sal vereyschen. — Indien Vranckr. hier in moet concerteeren weet ick niet, naer dien het haer direct niet en raeckt, maer ick geloof wel dat Spagne het tegenwoordigh niet en sal doen sonder haer bewillinge ende daerom was het indifferent ofte U. Ed. daer van sprack aen Quiros en oock aen Briard, voor my, ick sie niet hoe het te concilieeren is om tegenwoordigh den Keyser in eenigh tractaet ofte consentie te comprehendeeren met Spagne ofte Vranckryck, maer d' engagement die wy met den Keyser en het Ryck soude aengaen moeten apart syn, ende ick ben tenemael van U. Ed. sentiment, dat indien wy deselve nu niet aengaen, dat wy geexponeert syn aen d'uyterste ruin. —

Ick wil hoopen dat de Keyser von ons niet en sal begeeren onmogelycke dingen als den G. Goes door ordre aen U. Ed. heeft nu begeert, dat Engeland en Hollandt aenstons in gemeenschap van oorlogh souden treeden, dat niet doenlyck is, ende als ick U. Ed. in myne laeste heb gescreven, so behoorde den Keyser niet qualyck te nemen eerder te bewilligen dat wy den Con. van Spagre erkende, op dien voet sal het wel dienstigh syn dat U. Ed. met den G. Goes spreeckt want het onmogelyck sal syn, die erkentenisse veel langer uyttestellen gelyck U. Ed. light kan considereren. — Ick blyve onveranderlyck U. Ed. goede vriendt.

(get.) William R.

Ick meen dat U. Ed. aen Lelienroth behoorde te doen insinueeren dat syn conduite onverdragelyck is, en dat het geen ambassadeur toestaat om cabales in een Republieq te fomenteeren. —

Kensington, 7. Jan. 1701.

Sedert en syn geen brieven uyt Hollandt aengekomen, waer naer ick seer verlang, om te weeten wat resolutie sal syn genomen in 't reguard van 't erkennen van den Con. van Spagne, want ick niet en geloof dat het langer kan werden uytgesteld, om dat de Hr. van Amsterdam daerop sullen hebben gepresseert, ende de credentiale, die U. Ed. scryft, dat Quiros soude hebben ontfangen, kan ick niet sien hoe men sal kunnen eviteeren om die aantenemen ofte absoluut te weygeren, wegens de pointen van securiteyt daer U. Ed. mentie van maeckt, syn seer nodigh en' essentieel, maer als U. Ed. oock wel considereert, wat sullen wy daeraen hebben by een mondeling of scriftelycke verseeckering van Vranckryck, d' eenighste securiteyt die wy van haer en' Spaense kunnen

hebben is, van de trouppes van' Staet in spaense garnisoenen te laeten maer daer heeft Vranck. sigh al tegen verklaert, ende myn ambass. scryft my gisteren met de post van daer, dat te Regence tot Madrid met een expressen aen d' Coninck van Vranckryck hadt versoeckt sorgh te dragen voor de monarchie, en te willen disponeren van alle haere maght als dienstigh soude oordeelen, en dat ordre was gesonden aen alle Gouverneurs en Generaels om deselve 't obedieren en' orders optevolgen, soo dat naer alle aparentie den Ceurvorst van Bayeren ordres sal ontfangen om de trouppes van den Staet uyt de spaense Garnisoenen te doen vertroecken, ende ick kan niet sien, hoe het mogelyck is tegenwoordigh, deselve met gewelt aldaer te houden. U. Ed. kan light begrypen hoe dat dit werck my moet bekommeren, sulcken publique demonstratie van dat sigh Spagne tenemael aen Vranckryck overgeeft, moet men hoopen dat hier en in Hollandt de menschen ooghen sullen openen en' maer bekommering geven en vervolgens hartiger maecken. —

Hamp[t], 25. Jan. 1701.

Daegs naer het afgaen van myne laetste brief, heb ick ontfangen U. Ed. brief van den 18. dezer, ende gesien de resolutien die haer H. M. hebben genomen. Ick sal met verlangen afwaghten te vernemen wat antwoort deselve van Vranckr. sal ontfangen, onde tot dien tyt toe niets te resolveeren, in 't reguard van' erkentenisse van' Con. van Spagne, ende ick ben nogh in twyfel ofte ick yets op dat werck sal termineeren voor het sitten van het Parlement die syn aenvanck sal nemen Donderdagh in drie weecken gelyck U. Ed. weet, maer ick sal U. Ed. daervan, van tyt tot tyt kennisse geven.

Ick wil hoopen dat de proventien spoedighe en cordate resolutien sullen nemen op den brief van Haer H. M. want seeckerlyck daerin sal meest bestaen de behoudenisse van den Staet hoe de saecken ook gaen. —

Wegens het Concept van eene Generale alliantie soude ick meenen vooreerst, dat men die op den voet stelde van' generale securiteyt van vreede, tegens d' overmaght van Vranckryck en tegens het geene deselve haer soude willen doen vergrooten ende haer meester maecken van eenige van de spaense domeinen, ende men soude aen particuliere tractaet tusschen Engeland en den Staet kunnen maecken relatief tot het generaal, maer particulierlyek tot conservatie van' Spaense Nederlanden ende wat yder daertoe soude contribueeren. —

De grootste swaerigheyt in dit geheele werck is, hoe de Keyser te contenteeren en daer in te doen komen, als U. Ed. wel considereert, soo lang als sy hoop hebben om ons 't engageeren haer reght te maintineeren tot de geheele successie van Spagne, soo is daervan niet te verwaghten; men sal moeten sien wat den tyt sal willen geven. —

Ick blyve onveranderlyck U. Ed. goede vriendt.

(get.) William R.

Kensington, 27. Jan. 1701.

Ick wenste dat de trouppes van Pruyssen haer march wilde verhaesten, want den tyt van 't Jaer schiet seer veer in, en' het is noodigh, dat het dessyn in Ceulse soo ras doenlick wert geëxecuteert, als mede dat selve tegens Wolfenbuttel, want het daer naer impracticabel sal werden. —

Ick vinde dat Hanover niet en durf betrouwen dat de vyf duysent Pruysse tot die executie wierden geemploieert, ick beken soo lang deselve in eedt van den Staet en my niet en syn, dat het voor haer wat hasardeus is, geconsidereert, dat Brandenb. Hof meer genegentheyt heeft voor Wolfenbuttel als voor Hanover, maer om den doortoght toe te staen kan geen swarigheyt syn. —

De Minister van Saxen alhier heeft geen volmaght om te tracteeren, selfs niet op syne propositien die onaennemelyck syn, hy moet scryven, dat seer veel tyt sal neemen gelyck U. Ed. kan oordeelen, ende het is evenwel seer nodigh, dat wy met den eersten weeten ofte wy die trouppes kunnen hebben ofte niet, om naer anderen te kunnen om sien, ras gelycke in 't reguard van sende. Ick en twyfele niet ofte U. Ed. sal die negotiatie met Heer Lelienroth hebben geentameert, ende dat men vervolgens haest sal sien wat men daervan te verwaghten heeft. —

De subsidie aen C. van Trier dient te werden gegeven en' ick sal myn quota daer in betalen. —

Ick heb al ordre gesonden naer Portugael om geen occasie te laeten echapeeren, om dat Hof te doen veranderen, maer het sal daer seer op aenkomen, op wat voet den oorlogh wert begont ofte gedeclareert. —

Hamp[t], 28. Jan. 1701.

U. Ed. sal uyt myne voorgaende hebben gesien, dat wy concerteren in' selve gedaghte van nootsaeckelyckheyt van trouppes van den Staet te augmenteeren ende te traghten Denem[k] in onse partey te brengen, 't welck ick vrees dat al difficiel sal syn, indien Vranckr. eenigsins goede of adventageuser conditien sal offreren, siende dat de Ministers en Coninck selfs daertoe penetreert, het was goet dat den Hartogh van Wittemberg ende Ples geinformeert waren van particularieteyten van' negotiatie van Chanielles, maer daer dient sorg gedragen te werden, dat sy niet kunnen mercken door welcke wegh wy het weeten. U. Ed. kan uyt mynen naem aen van Hucken seggen dat ick gaerne neffens den staet in de negotiatie met Denemarken wil intreden als voor desen. —

Wat Sueden aengaet geloof ick niet te krygen als door middel van Hartogh van Gottorp, daer toe dient gearbeyt te werden ende ick sal oock Cresset aen hem senden op een pretext ofte het ander, die seer wel by hem staet. —

De menschen beginnen alhier generalyck meer vrees te krygen als voor dese en' sien het gevaer, en' coopluyden selfs spreecken van noot-

saecklyckheyt van aen oorlogh tot ons eygen preservatie, maer hoe dit in het parlement sal werden begrepen is onmogelyck nogh te kunnen oordeelen. —

Hamptoncourt, den eerste Febr. 1701.

U. Ed. sal uyt myne voorgaende hebben gesien dat ick nogh niets had geresolveert in 't reguard van d' erkentenisse van Con. van Spagne, ende het geene ick. nu voor ontydigh oordeel om dat ick uyt het scryven van myn ambass. in Vranckr. heb vernomen dat Torcy aen hem heeft geseyt, naer dat hadde ontfangen de memorie van Heemskerk, dat genegen waeren met den Staet in onderhandeling te treeden, soo dat men nootsaeckelyck d' uytkomste van dese negotiatie sal moeten afwaghten eer men sigh determineert wegens de erkentenisse.

Ick heb ordre gesonden aen myn ambass. in Vranckr. om sigh toe voegen in die negotiatie met die van den Staet, ick weet niet ofte het niet nodigh soude syn dat den Staet ymand derwaerts soude, om gedurende d' indispositie van Heemskerck 't ageeren, alhoewel dat ick geloof dat de Franse van intentie syn om de negotiatie in den Hagh te voeren, 't geen best sal kunnen werden gesien, als sy sullen hebben geantwoort, waer uyt oock men sal kunnen oordeelen op wat voet die negotiatie voort te setten; het is seecker indien d' Avaux in Hollandt komt hy aldaer veel quats sal doen en' syn oude intrigues hervatten met deselve menschen. —

Ick heb U. Ed. door den G. van Albemarle toegesonden myne gedaghten wegens de vermeerdering van Trouppes van den Staet, waertoe ick niets verders heb by te doen, ende U. Ed. kan hetselve voorbrengen uyt mynen naem als U. Ed. het tydigh sal oordeelen, ende ingevalle men meer trouppes wil aennemen sal het door overneming van Reg^{mt} van de Princen die voor dese aen den Staet hebben gelevert, als Hanover en Hessen-Cassel en Holsteyn Gottorp waer toe ick geloof dat die vorsten al heel gereet sullen syn. —

Ick ben neffens U. Ed. seer bekommert wegens de Reg^{mt} van den Staet die in de spaense plaetsen leggen, evenwel en sie ick niet dat men tegenwoordigh daer omtrent yets kan resolveeren eer men den uytslagh van negotiatie siet, want gedurende die tyt en kan ick niet gelooven dat de Franse eenige violentie sullen willen doen, maer so ras die Negotiatie afbreeckt, sal men sigh aenstons moeten determineeren wat partey te kiesen 't geen seer groote swarigheeden aen alle kanten sal hebben, want om die trouppes daer te laeten syn sy verlooren, ten waere men sigh van eenige plaetsen meester maeckte, 't welck den oorlogh soude syn begont, ofte dat men die retireert en dan abandonneeren wy tenemael de Spaense Nederlanden aen de Franse. — U. Ed. kan daer uyt oordeelen tot wat difficile determinatie wy syn gebraght, om uyt dese twee groote quale te kiesen. Ick sal hieromtrent oock gaerne U. Ed. sentimenten weeten. —

Hamptoncourt, 4. Febr. 1701.

U. Ed. sal uyt myne laeste hebben gesien de swarigheeden, die ick meen die daer syn, om een positive resolutie daeromtrent te neemen, ick ben nogh van 'selve gedaghten, maer in cas de franse trouppes in de spaense plaetsen senden als uyt d' advisen van Brussel men reeden heeft, 't apprehendeeren, soo en kan men niet langer hesiteeren om de trouppes van den Staet te doen retireeren ende ick sende tot dien eynde aen U. Ed. door den G. van Albemarle, een ordre aen Heuclom, die wel syn tyt sal moeten nemen om 'selve nogh te vroegh nogh te laet 't executeeren. — Ick ben oock nogh van gevoelen dat de Franse tot geen extremiteyten sullen koomen eer sy sien wat cours de aengebooden negotiatie sal neemen, het geeft my wonder dat in Hollandt nogh geen antwoort is aengekomen ten waere 't intentie is die door d' Avaux te doen brengen. —

Volgens d' advisen die ick uyt Vranckryck heb sullen sy begeeren dat den Staet een eysch sal doen, wat securiteyt deselve begeert, 't geen ick meen dat seer difficiel te doen sal syn, want indien den Keyser daer in wert begrepen, sal Vranckr. daer nae niet willen hooren, ende sonder deselve daerin te begrypen soude wy ons tenemael van 'selve separeeren, dat ruineus soude syn. —

Ick moet U. Ed. tot verwondering seggen dat men nu hier begint te spreecken van nootsaeckelyckheyt van een oorlogh meer als ick oyt hadt kunnen gelooven, maer hoe het in 't Parlement sal worden begrepen, daer alles aen dependeert kan men nogh in het minste niet van oordeelen. —

Ick ben bleyde te vernemen het uytgebraghte advies in Hollandt wegens het heffen van Entr. middelen ende de recruteering van' militie. Ick vrees neffens U. Ed. dat de Stadt van Amsterdam beswaerlyck daer toe sal koomen, maer de reeden om Vranckryck daer door niet 't offenseeren, ofte een pretext te geven om te beginnen, is by my van seer gering gewight en lightelyck nu te beantwoorden, nu dat Vranckryck selfs soo sterck werft, dat het noyt is gehoort ofte de naebeurighe Princes en potentaten stellen haer oock altyts in staet van defensie, indien het niet met den aldeerste geschiet sal het daernae van weynigh vrught syn. —

Het is absoluut nodigh aenstons te verbieden het uytvoer van Paerden want andersins sal het qualyck mogelyck syn de Ruytery van den Staet te recruteeren. —

Kensington, 11. Febr. 1701.

De coopluyden hebben alhier de tyding dat de Franse posessie hebben genomen van Nieuwport ende Ostende, dat haer niet weynigh en alarmeert. —

De quade weghen en' het ongestadigh weer syn oorsaeck datter nogh weynigh liden van het Parlement syn in d' Stadt gekoomen en dienvolgende kan men nogh niet weeten met wat gedaghten deselve uyt het landt sullen komen, alhoewel daer weynigh staet op is te maecken, want soo ras sy by den anderen komen beginnen de cabales ende dan veranderen de menschen als naght en dagh. —

Het is seecker dat men seer spreckt van 'nootsaeckelickheyt van den oorlogh, maer d' opinien sullen aparent seer different syn, ende hoe den uytslagh sal syn is onmogelyck naer te raeden, dat evenwel seer bedroefd is in sulcke bekommerlycke en dangereuse tyden. —

Ick hoop dat ick in korte al een moey Esquadre scheepen in Duyns sal hebben, waervan ick U. Ed. met de naeste een pertinente lyste sal toesenden. —

Ick heb U. Ed. in een van myne voorgaende geschreven; dat ick oordeelde nootsaeckelyck te syn dat den Staet ymant naer Vranckr. sont om d' affaires waertenemen gedurende de sieckte van Heemskerck. Ick ben nog van dat sentiment, niettegenstaende, dat den Staet myn Ambass. heeft gelieven te autoriseeren om haer affaires te doen, ende alhoewel den G. van Manchester vigilant en wel genegen schynt te syn, soo is hy nog seer onervaren in' publique affaires, ende is het noodigh, dat hy ymant heeft tot syn assistentie, en heeft hetselve oock versoght, meenende dat Heemskerck noyt meer in staet soude syn om te kunnen ageeren.

Kensington, 22. Febr. 1701.

Ick hadt gehoopt dat ick gisteren, ofte van dagh, soude hebben ontfangen de twee posten die my uyt Hollandt mankeeren, waer naer ick seer verlang, maer met vreese dat eenige prejuditiable resolutie magh syn genomen, in 't reguard van 't erkennen van Con. van Spagne, waeromtrent ick U. Ed. voorleden Sondagh door een Expresse myne gedaghten en sentimenten heb gescreven, en hoe ick daer meer op denck, hoe ick het in desen tyt ruineus aghte, want daer door wert plots de negotiatie niet alleen afgebroocken, daer men hier seer op staet, ende een middel voor my soude syn om het parlement 't engageeren in vigoureuse resolutien, maer naer myn oordeel onmogelyck de negotiatie te hervatten, want Vranckryck hebbende wat sy begeert en meester synde van 'Spaense Nederlanden, sullen daer naer met ons laghen, wat wy oock souden komen 't eyschen, ende om haer dan 't attaqueren sullen de menschen in Hollandt en alhier qualyck toe te brengen syn, soo dat wy in d' uyterste vergelegenhedt sullen blyven sitten sonder te kunnen voorsien eenigh remedie van uytkomste. —

U. Ed. sal werden toegesonden d' aenspraeck die ick huyde in het openen van het Parlement heb gedaen, ick heb best geoordeelt om de saecken simpelyck voortestellen tot haere deliberatie sonder voor als nogh myn sentimenten te uyten, meenende dat hetselve van meer effect sal syn als of ick myn opinie had geseyt, want Godt betere heeft men

tot nogh toe deselve weynigh gevalligheyt ofte reflectie opgemaeckt, wat uytslagh het sal hebben en kan men nogh niet van seggen, maer dat kan ick U. Ed. verseeckeren datter een generale genegentheyt is, om den Staet 't assisteren in cas deselve wert geattaqueert, waerin ick niets en sal versuymen. —

Kensington, 1. Maert 1701.

Het is my leet dat ick moet seggen dat de hartige menschen hier seer syn verflaaut op de ontfangen tyding dat den Staet den Con. van Spagne hadde erkent, ende de slappe seer verheught, ick heb in desen tyt seer nootsaeckelyck geoordeelt, dat Geldermalse aen my de memorie soude presenteren, daervan U. Ed. de copie sal ontfangen. Ick meende dat hy daertoe genoeghsaem door den Staet was geautoriseert, ick heb dienstig geoordelt deselve gisteren aen het Lagerhuis te communiceeren, ende heb daeromtrent haer advies en assistentie gerequireert, die van dagh geresolveert hebben om donderdagh aenstaende daer over te delibereren. Het soude wel kunnen gebeuren dat sy my adviseerde den Con. van Spagne te erkennen, ende voor soo veel de negotiatie aenlanght, daer sullen sy seeckerlyck voor syn, het groote point sal syn om my in staet te stellen de gestipuleerde secoursen gerect te maecken, kan dat werden verkregen, soo heb ick nogh moet tot een goede sessie van het Parlement. —

Kensington, 4. Maert 1701.

De memorie die Geldenmalse aen my heeft gepresenteert en dewelcke ick aen het Lagerhuys heb gecommuniceert heeft aldaer admirabel goet effect gehadt waer van U. Ed. sal werden particulierlyk geinformeert. Het sal nu tenemael op de negotiatie aenkomen ende in cas den Staet daerin fermiteyt betoont heb ick nog goede moet ende U. Ed. kan nu verseeckert syn dat men hier cordaet sal syn ende den Staet niet abandonneeren, noghte van selve sigh laeten separeren, men sal oock op expedienten bedaght moeten syn hoe den Keyser t'includeeren.

Ick sal voor toekomende post geene particuliere instrucktie aen Stanhop kunnen senden, maer dan sal hy oock volkomentlyck worden geïnstrueerdt. —

Indien Denem. persisteert om eerst het tractaet van naeder alliantie te werden geadjusteert, eer deselve wegens het overlaeten van trouppes wil accordeeren, vrees ick dat men op deselve weinigh staet sal kunnen maecken, want wasser geen ander difficulteyt in het tractaet als dat van Tol op de Elve 't welck ick teegenwoordigh insurmontabel oordeel.

Men sal oock hoe eer hoe liever moeten bedaght syn hoe Sueden contentement te geven, want daer leyt ons tegenwoordigh ten uyterste aen gelegen, om die Croon niet te verliesen en dat deselve in handen van Vranckryck soude vallen. —

Hamptoncourt, 11. Maert 1701.

Het is absolut nootsaeckelyck dat Stanhop de conferentie met d'Avaux assisteert en daer is light een expedient te vinden tusschen Quiros en hem, ick kan wel sien dat Vrankr. de negotiatie sal pres-seeren, en' wy moeten schynen van 's gelyck te doen, maer in sulcke negotiatien is er dickwijls middel om tyt te gewinnen sonder eenigh affectatie. —

Ick approbeere tenemael te concepten waer van U. Ed. my scryft wegens de dispositie van scheepen die gerequireert werden en' waerover U. Ed. neffens den Secret. de Wilde in conferentie is geweest met Admir[ls] Almonde en Calenburg. —

Het geen ick tegenwoordigh meest voor vrees syn de kusten van Zeelandt soo dat de fregatten en andere kleine vaertuyghen om die zee-gaten te defendeeren, met alle spoet derwaerts dienen gesonden te werden, ende wat de groote scheepen aengaet, soude ick meenen dat hier naer het Duyne behoorde gesonden te werden soo ras deselve vaerdigh syn om te kunnen zee kiesen om haer te conjungeeren met de mynen en dienvolgende gesamentlyck een considerabel Esquadre te for-meeren, 't geen hier niet alleen groot contentement soude geven, maer naer opinie seer nodigh, considererende d' advisen van alle kanten van' groote Equipage die Vranckryck doet, ende die in korten tyt gereet soude syn om zee te kiesen. —

Kensington, 15. Maert 1701.

Ick sende met dese post aen Stanhop de remarques die men hier heeft op het project tractaet met Denem[k] die hy U. Ed. sal communi-ceeren, ende sien sooveel doenlyck inteschikken, sy syn seer naeby de-selve die U. Ed. my heeft toegesonden. Ick meen dat het van d' uy-terste importantie voor ons is dat wy met die Croon sluyten al syn het harde conditien, maer daer isser een dat men hier niet en kan overstappen, te weeten om subsidien te betalen in cas van vreede, daer sal het Parlement noyt toe gebragt werden, soo dat in dien Denem[k] daerop wil blyven staen, sal het voor my onmogelyck syn van te kunnen sluyten, het geen haer klaer moet werden geseyt, ende indien sy eenigh reguard willen hebben voor de constitutie alhier sullen selfs oordeelen dat het voor my ondoenlyck is, maer om te subsidien gedurende den oorlogh wat hoogher te nemen ende soude hier soo veel difficulteyten niet hebben. — Dese geheele negotiatie sal meest aenkomen wat partey in Dennemark meest credit by den Coninck sal hebben, of met ons 't engageeren ofte met Vranckryck. —

Ick heb huyde ontfangen U. Ed. brief van den 11. deser; ick kan niet begrypen hoe U. Ed. twee posten uyt Engelandt manqueert, de wint synde hier favorabel geweest om die over te brengen. —

Ick twyfele evenwel niet of Stanhope sal syn instructie hebben ont-

fangen eer den Staet sal hebben geresolveert, wat eysch aen d'Avaux te doen, wegens de difficulteyt van het Ceremoniel in d' conferentien sal Stanhope met dese post ordre krygen, indien geen expedient kan gevonden werden om hetselve te cederen, alsoo daerwat reeden in schynt ingevolge van 't geen tusschen Engelandt en Vranckryck voor deze is geconvenieert. — Ick wenste datter geen grooter difficulteyten in dese negotiatie waeren, maer ick meen nu dat Vranckryck tenemael geresolveert is den oorlogh te beginnen alhoewel het onbegrypelyck is wat pretext daertoe sal nemen, want men heeft noyt gehoord, om dat Princen en Staeten alleen secureteyt eyschen, dat men die niet alleen weygerde maer daerom den oorlogh soude aendoen maer dat selfs in 't general hebben gedeclareert daer toe genegen te syn. Men begint hier te gelooven dat men te gelyck met den Staet sal worden geattaqueert, daer dient met alle spoet, alles gedaen te werden sonder een moment te versuymen om sigh in posteur van defentie te stellen. —

Den Gener[l] van Albemarle sal U. Ed. van myne gedaghten in verscheyden particularityten van informeeren waeraen ick my referere. —

Hamptoncourt, den 18. Maert 1701.

Ick wil hoopen dat den Staet geen difficulteyt sal hebben gemaeckt, dat Stanhop voor onse securiteyt eyscht Nieuwport en Ostende want indien dat hier soude worden geweeten, dat de Staet daervan jalous was soude het alles bedorven syn, ende ick soude geen raet met het parlement weeten, soo dat ick hoven alles aen U. Ed. moet recommanderen het soo te dirigeeren dat daervan niets en magh bleycken, nogh aen Stanhop nogh aen niemant. —

Ick heb hem geen breeder ofte positiever orders kunnen senden in 't reguard van' Keyser, want wy hebben hier oock veel menschen, die geen aenleyding tot een oorlogh souden willen geven, insonderheyt niet om te maintineeren d' interessen van' Keyser. — Het is evenwel seer goet dat U. Ed. het op die voet als U. Ed. my scryft heeft gedirigeert, dat oock hier sal werden geaprobeert. —

Ick oordeel dat het goed voor den Staet soude syn dat dese negotiatie wat traeneerde om dat middelerweyl deselve sigh in beter staet van defentie soude stellen, maer voor hier is het gans niet goet, want soolang de menschen hoop sullen hebben dat het geen oorlogh sal werden, sal het Parlement geen verder rigoureuse resolutien nemen nogh haer stellen in staet naer behooren tot haer defentie; het is niet als vrees dat hier effect kan doen, maer onmogelyck om de menschen te persuaderen om nodige precautien te gebruycken, 't welck een bedroefde constitutie is en die my niet weynigh bekommert en chagrineert. —

Kensington, 22. Maert 1701.

U. Ed. heeft seer voorsightig gedaen van te derigeren, dat geen deliberatien syn gevallen wegens de twee steden van Nieuwpoort en

Ostende die Engelandt voor haer securiteyt eyst, want indien wy daeromtrent, onder ons, niet eens waren, soude het sulcken jalousie baeren dat niet 't overkomen soude syn en Vranckr. soude haast middelen vinden om ons te separeren ende vervolgens te ruineeren. Wy syn hier in groote verlangen te verneemen het antwoort dat d' Avaux sal geven ende het is seecker dat het voor de constitutie alhier best is, dat dese negotiatie een spoedige uytkomzte magh hebben, gelyck ick U. Ed. in myne laeste heb gescreven, want indien deselve lang traineert sal men niet alleen hier slap werden maer niets doen dat nodigh is tot defentie, daer ter contrarie indien Vranckryck aenstons harde tael voert, sal men sonder twyfel seer cordaet syn, soo syn de humeuren hier geschapen. —

Hamptoncourt, 25. Maert 1701.

Ick maeck oock geen staet dat wy yets kunnen vernemen van het antwoort van d' Avaux op de propositien die hem aparentelyck voor desen tyt al ter handt sullen syn gestelt, als met de post die van dagh uyt den Hagh vertreckt. —

Intusschen beklaeght sigh den G. van Wraditzlaw seer dat alles geschiet buyten syn kennis ende dat men in den Hagh tot nogh toe geen kennisse en heeft gegeven aen G. Goes van het geene men in de negotiatie doet, dat hy klaer siet dat men den Keyser wil abandoneren, ende is seer onstuymigh, ende wil met gewelt dat ick een positif antwoort sal geven, wat de Keyser van my te verwaghten heeft. U. Ed. kan light begrypen dat het tegenwoordigh voor my onmogelyck is om my positif te verklaeren, ende indien den G. van Wraditzlaw eenige moderatie in sigh hadt, hy soude selfs moeten oordeelen, dat het niet de doen is, maer die man is soo fongeus ende impatientigh, dat hy syn meesters saecken meer sal bederven als goet doen.

U. Ed. sal met dese post door den G. van Albemarle werden geinformeert hoe wy den Ceurvorst van Beyeren hebben verlooren, ende dat voor zes maanden met Vranckr. is geengageert, ende alhoewel syn conduite niet is t'excuseeren, soo meen ick dat onse interest wil, dat wy hem niet tenemael voor het hooft en stoten, maer naer het verloop van die tyt wederom traghten in onse partey te brengen, 't welck al seer difficiel sal syn, om by den Keyser uyt te wercken, ende ick moet oock bekennen dat hy niet heel candide met G. Slick heeft gehandelt. —

Ick weet niet ofte den H^r^ Botmer U. Ed. sal hebben gecommuniceert een dessyn die den Hart. van Gottorp heeft om met de Suedse trouppes Saxen 't attaqueren ende het schynt ofte Hanover en Cel dit dessin soude approbeeren ende ick ben versoght om het aen 't keyserlycke hof smaeckelyck te maecken, 't welck ick plat heb geweygert, ende klaer uyt aen schutz geseyt dat ick dit dessin tenemael desaprobeere ende alles soude doen wat in myn vermogen soude syn om het te beletten. U. Ed. kan light de reedenen begrypen, want als daer

broullieries in die quartieren ontstaen kunnen wy van Denem. geen trouppes krygen, nogh selfs van Brandenburgh, soo dat alle middelen moeten werden gebruyckt om Sueden ofte den Hart. van Gottorp daervan te detourneeren, het bequaemste middel soude syn indien men daer van daan eenige trouppes soude kunnen overnemen. —

Kensington, 29. Maert 1701.

Ick heb huyde doen communiceeren aen 'twee Huysen van het Parlement den eysch die wy hebben gedaen aen 'Franse tot onse securiteyt, aenstaende vrydagh heeft het Lagerhuys geresolveert daer over te delibereeren, ende ick kan niet anders mercken of sullen daer in groot contentement nemen, onder myne ministers wasser wel een remarque dat Stanhop in 't reguard van 'Keyser verder hadt gegaen als wel de letter van zyn instructie medebraght, maer dat heb ick gejustificeert, alhoewel dat eenige hier op dat art: alsoo slap soude syn als de H^r van Amsterdam, indien Vranckryck de reste van onse securiteyt toe soude staen, waertoe weynigh aparentie is. Considererende het discours dat U. Ed. met d'Avaux heeft gehadt, U. Ed. heeft seer wel geraisonneerd. —

Ick soude wel nogh hoopen dat Vranckr. soude toegeven indien sy sien dat wy ferm willen blyven, alhoewel d'Avaux dese propositien of eysch opneemt als een declaratie van oorlogh, 't geen faciel is te destrueeren indien plaets wilde geven aen reeden, daer de Franse weynigh naer luysteren. —

Ick sal met verlangen te gemoet sien wat antwoort Vranckr. hierop sal geven 't geen de verdere mesures sal moeten reguleeren. —

Hamptoncourt, 1. April 1701.

Men is hier in groote impatientie te weeten wat Vranckr. voor antwoort sal geven op de gedane propositien, ende alles waght daer naer om te kunnen oordeelen wat resolutie by het Parlement sal werden genomen. De partyschappen seyn vehementer als oyt tegens den anderen 't geen aen 't gemeyn geene kleyne prejuditie doet, ende alles tot myn nadeel redondeert, ende my meer chagrin ende mogelyckheyt veroorsaeckt als ick U. Ed. ken uytdrucken, daer is niets als vrees die dese menschen reght kan doen ageeren, ende hoe fieder Vranckr. sigh toont, hoe meer dese menschen tot rigoureuse mesures sullen koomen, maer ick vrees dat het reght contrarie in Hollandt sal syn naer dien men naeder aen 't pereyckel is geexponeert. —

Ick heb U. Ed. vergeeten in myne voorgaende te seggen dat ick Hepney naer het Keyserse Hof sonde als myn Envoy. Ick heb hem geen als seer generale instructie kunnen medegeven, in reguard van de constitutie alhier, maer hy sal van tyt tot tyt verder moeten werden geinstrueert volgens het geene in 'negotiatie in den Hagh sal voorvallen. —

Kensington, 6. April 1701.

Ick ben tenemael van U. Ed. opinie dat men behoorde een tractaet te sluyten met dén Keyser op dien voet als U. Ed. mentioneert, maer voor als nogh en sal men hier daertoe niet willen resolveeren, seeckerlyck niet eer men sal hebben gesien het antwoort dat d' Avaux sal hebben gegeven op de propositien, volgens het scryven van Mr Manchester heeft Torey daer tegens seer geëxpostuleert, ende geseyt dat d'Avaux orders waeren afgegaen om deselve tenemael te verwerpen, maer voor en aleer men siet de manier en kan men geen mesures nemen, wat verder te doen staet. —

Ick reecken dat U. Ed. met de post die van dagh oock uyt den Hagh vertreckt sal kunnen adviseren wat antwoort sal syn gegeven, waer naer alles hier sigh naer sal reguleeren, inmiddels ben ick geexponeert van te moeten ontfangen van beyde de huysen van het Parlement d' impertinenste adressen wegent het tractaet van partage dat men heeft kunnen uyt dencken waer van U. Ed. door de publicque nouvelles sal werden geinformeert, dit syn de vrughten van de parteyschappen die alle dese impertinentie veroorsaecken, daerover ick moet leyden, 't is U. Ed. niet te scryven alle de cabales en intrigues die hier seyn, die ten laeste de gansche natie en my moeten ruineren.

Het is seecker soo lang wy geen positive resolutien en nemen en onse mesures daernae reguleeren, dat Vranckr. niet alleen occasie heeft, om de Princen die wy van nooden hebben van ons te trekken maer dat wy geen securiteyt van hem hebben te waghten en dat wy ter lange lesten in een ruineusen oorlogh sullen moeten vervallen, ick wil hoopen dat men niet lang in desen onseeckeren staet sullen blyven.

Ick aprobeere gans niet de neutraliteyt van het Landt van Cleef, daer dient alles tegens gedaen te werden dat mogelyck is en U. Ed. wil daerover hartigh aen Bordely spreecken uyt mynen naem als oock wegens den Staet, en welcke eene uyterste prejuditie soude syn, sy dienen meer trouppes naer het Landt van Cleef te doen marcheeren ende haer bekommeringh voor Saxen is maer een pretext, ende ick werd geinformeert dat den Con. van Pruyssen syne trouppes nogh niet en augmenteert, ick vrees uyt manquement van gelt, alle het gereeden synde gegaen aen die imaginaire Croninge. — Den persoon van Spanhiem is my niet onaengenaem. —

Het is seecker nodigh dat men soeckt Sueden 't assisteeren, konte men het doen met overneming van trouppes en daer meer voor te betalen, het was de beste wegh, maer ick weet niet of dat soo ras doenlyck is, en naer ick wert geïnformeert soo mankeert het gelt tegenwoordigh soodanigh dat konte den Staet honderd duysend Ryks^d nu geven, men soude Sueden in goede partey kunnen houden. —

Ick heb geresolveert twee honderd duysent guldens aen laecken te geven tot kleeding van trouppes van den Con. van Suede, die hier daer over met koopluyden had willen handelen, dit is al het geene ick vooreerst kan doen. —

Hamptoncourt, 8. April 1701.

Het is onmogelyck vooraf te seggen wat resolutien het parlement daeromtrent sal nemen, myn meeste bekommeringe is dat in reguard van den Keyser satisfactie te doen hebben, men hier seer slap sal syn, ende het heel difficiel sal wesen om met deselve eene alliantie te sluyten, daerom is my in gedaghte gekomen ofte den Staet daertoe niet te brengen soude syn, om een tractaet met den Keyser te maecken op den voet als U. Ed. my syne gedaghten heeft gecommuniceert, in syn laest voorgaende brief, te weeten, om aen de Keyser te verseeckeren het Milanes en' de Spaensche Nederlanden, in syne ofte andre handen, in cas den Staet eens soude kunnen werden wegens de conditien van dit tractaet, ende een art. wiert geinsereert, mits dat Engeland daer oock in quam, ende het selve tractaet hier wiert gecommuniceert en twyfele ick niet ofte ick soude het Parlement kunnen engageeren om my te raeden daerin te koomen, ende in allegevalle, soude den Staet niets hasarderen, want in cas Engeland daer niet in en trat soo was het tractaet te niet. —

Ick doe dese voorslagh aen U. Ed., om dat ick hier met menschen te doen heb, die men door indirecte wegen moet leyden tot haer eygen best, hoe veer U. Ed. dit by den Staet sal kunnen uytwercken sal U. Ed. best kunnen oordeelen, myn grootste vrees is altyt voor Amsterdam. —

Kensington, 1./12. April 1701.

Het antwoort dat d'Avaux aen den Staet door U. Ed. heeft doen geven op de propositien tot onse securiteyt wert hier opgenomen als een positif refus, ende sal van seer goet effect syn. Ick heb het doen communiceeren aen het Parlement, ende het Lagerhuys sal daer over morgen delibereeren ende ick heb seer groote hoop, dat een goede resolutie sullen nemen met te verklaeren dat het tractaet van Ryswyck geen securiteyt en is, ende dat wy ons niet sullen laeten separeren van den Staet, ende vorders resolveeren om my te subsideeren om het secours aen' Staet te presteeren. Dit syn groot stappen als wy sy hier reeckenen indien deselve werden geobtineert, want men hier met trappen moet gaen, maer ick kan U. Ed. nu meer confidenter als oyt seggen dat Engelandt Hollandt niet en sal abandonneeren ende vast blyven staen op het geene den Staet sal oordeelen tot haer securiteyt; maer men is hier seer avers, als principael den oorlogh te beginnen. — Evenwel meest alle parteyen syn daerin eens dat wy in den oorlogh moeten komen als deselve sal syn begont, maer ick ben nogh al in twyfel of Vranckr. den Staet eerst sal attaqueeren, insonderheyt indien men hartigh is en continueert alles te doen 't geen nodigh i ot haer defentie. —

Ick heb U. Ed. in myne laeste geschreven myne gedaghten omtrent een tractaet met den Keyser, hoe meer ick daerop denck, hoe meer ick

geconfirmeert wert in myne gedaghten in reguard van ons hier, en hoe ick de menschen moet leyden, voor als nogh en kan ick myn niet verklaeren, hoe veer op den eysch 't insisteeren, 't geen ick oock niet en meen dat grooten haest heeft, ende ick sal oock gaerne van U. Ed. ontfangen, wat reeden Dopp meent voor securiteyt van den staet meest nodigh te syn; op de discoursen van d' Avaux en Lelienroth, dat Vranckr. yets soude toegeven en moet men geen staet op maecken, want dat syn maer amusementen. — Het is seecker dat Lelienroth tenemael Frans is ende soeckt Sueden oock soo te maecken, soo dat men wel op syn hoede moet syn. Ick sende U. Ed. hier nevens een memorie van Schuts, indien daer crediet in den Staet was soude het seeckerlyck Sweden aen ons kunnen conserveeren, ofte andersins sal de necessiteyt hem obligeeren om sigh tenemael aen Vrankr. overtegeven, het is niet goet dat Lelienroth van deze voorslagh weet. —

Indien U. Ed. my wil communiceeren de gedaghten die men in Hollandt heeft wegens het employ van de vloot sal ick deselve hier in overleg brengen ende U. Ed. de opinien laeten weeten, men is geresolveert om met den eersten een considerabel Esquadre naer de Westindien te senden; ofte den Staet van haer scheepen wil by doen, diende ick met den eersten te weeten, daer syn tegenwoordigh in Duyns van Engelsche Capitale scheepen over de vyf en dertich, soo dat men den eersten sullen zeylen naer Spithead en dien volgende sal de bekommeringe van Almonde om in Duyns te blyven leggen, voldaen syn.

Hamptoncourt, 4./15. April 1701.

Ick heb huyde ontfangen U. Ed. brieven van den 12. deses, indien d'Avaux op geen antwoort insisteert weet ick niet hoe den staet sigh sa gedragen om de negotiatie te continueeren ende van den eysch te verminderen eer Vranckr. toont eenige genegentheyt om securityt te geven is niet alleen ondienstigh maer soude belachelyck syn. U. Ed. sal sien uyt het addres van het Lagerhuys, dat wy ons tenemael verbinden om ons niet alleen niet te separeren van den Staet maer ons te voegen in al het geene deselve reedelyck sullen oordeelen tot haer securiteyt 't geen een groote saeck is. Voor soo veel onse securiteyt aengaet soude ick twyfelen als het daerop aen quam of wy op Nieuwpoort ofte Oostende soude blyven staen, maer dese heele negotiatie is nu in handen van den Staet, ick heb geen tyt gehadt om de consideratie van Dopp genoeghsaem t' examineeren om U. Ed. myn sentimenten daeromtrent te scryven, ick sal het met de naeste post te doen, alhoewel ick voor als nogh geen groote haest in sie, want wy syn nogh veer van loven en bieden. —

Indien ick my heb geexpliqueert als ofte myn intentie soude syn dat den Staet alleen vooraf met den Keyser soude sluyten, soo heb ick my qualyck geexprimeert, want myne intensie soude alleen syn, dat den Staet soude traghten met den Keyser een tractaet 't adjusteeren; ende dat geschiet synde my hier overtesenden om geaprobeert te werden, ende

ick soude dan hetselve het Parlement voorleggen en twyfele niet ofte soude haer aprobatie kunnen obtineeren, maer niet van te vooren noghte oock tegenwoordigh myne Ministers obligeeren om alhier met de Keyserse Minister te tracteeren. —

De menschen die hier seer violent tegens een oorlogh syn concureren seer in alles met de gedaghten van d' Heeren van Amsterdam sonder op behoorlycke securiteyt te dencken. —

Kensington, 19. April 1701.

De resolutie die het Parlement heeft genomen van sigh in de negotiatie van Hollandt niet te separeren, ick meen dat hierop den Staet my hoorde te doen bedancken, soo wel door Stanhop als door een brief aen my selve met verseeckering, dat sy oock haer van Engelandt niet en sullen laeten separeren, alhoewel den Staet het alreede heeft verklaert, maer dit soude my mogelyck, aenlydinge kunnen geven om het Parlement naeder aentespreecken: men moet de menschen hier leyden al saghties, want sy syn met geen raisonnementen te persuadeeren, het is niet te begrypen de constitutie van saecken alhier tegenwoordigh sonder op de plaets te syn en alle intrigues ende particuliariteyten te weeten, maer hoe confus de saecken oock staen moet ick U. Ed. noghmaels repeteren dat seeckerlyck Engelandt den staet niet en sal abandonneeren, ende waerop U. Ed. sigh kan verlaeten. —

Ick en kan niet begrypen de finesse van d'Avaux om soo veel misterien te maecken van U. Ed. te spreecken; met de naeste post sal ick aparentelyck verstaen, wat hy U. Ed. sal hebben geseyt, dat aparent maer generale saecken sullen syn, sonder eenige particuliariteiten noghte aenbiedinge, van eenigh securiteyt.

Ick heb naeder geconsidereert de alternatives van steeden van securiteyt die Dopp. heeft opgestelt en ick soude my wel kunnen laeten gevallen een van alle de vier voorslagen, maer soo veel Antwerpen aengaet, hoe het ons oock gelegen leyt, kan men het qualyck van Spaense vergen, selfs niet om het casteel en' de forten te demolieren; wat Luxemburgh belankt, is myn gedaghten altyt geweest om in die Stadt niet alleen trouppes van den Staet te leggen, maer oock van Ceurvorsten en' Princen van den Rhyn om haer soo veel te meer in d' behoudenisse van het Landt en' van' partey t' engageeren, want andersints moet ick bekennen dat wegens d' afgelegentheyt van plaets, deselve niet veel en kan contribueeren tot onse defentie; voor soo veel Venlo aengaet is ons bovenal aengelegen om de communicatie van' Maes vry te hebben, maer dan moet absolut d'andre plaetsen van het over Quartier van Geldre geraseert werden behalve de Stadt Geldre selfs die in het landt leght die voor ons van sulcken importantie niet is, maer seer veel voor het Landt van Cleef.

Ick vrees dat dese consideratien nogh wat premateur syn, want ick voor als nogh weynigh aparentie sie dat de Franse tot yets van dese

nateur sullen willen koomen, het is evenwel goet dat men in syn gedaghten op alles gepreparеert is. —

Ick ben neffens U. Ed. bekommert dat het tract met Denemk nogh seer onseecker staet, naer de nieuwe pretensien die dagelyke voorkomen, het sal seer difficiel syn, dat wy Saxen guarandeeren sonder Sueden en d' Hartogh van Gottorp 'tenemael voor het hooft te stooten, alhoewel het ons interest tegenwoordigh gans niet en is, dat den oorlogh daer wert gevoert, indien Lunenburg deze guarantie aen Sueden ofte Gottorp smaeckelyck kan maecken, het tyt heeft moeten equipeeren, maer d' intensie is om deselve voor drie à vier maenden te victualieren. —

Hamptoncourt, 22. April 1701.

De saecken staen hier nogh in' selven staet, men verwaght uyt Hollandt te verneemen hoe het met de negotiatie staet, ende ick heb U. Ed. in myne laeste gescreven 't geen ick oordeelde niet van effect te sullen syn, indien den Staet daertoe resolveert ter occasie van het addres van het Legerhuys, dewelcke tegenwoordigh geen ander occupatie sigh geeft, als menschen te persecuteeren om haer wraeck te voldoen volgens de parteyschappen, het geen niet weinigh is te lamenteeren, waerdoor de publicque saecken seer komen te leyden, ende ick in het besonder, de passie en' violentie van menschen gaen verder als ick oyt hadt kunnen dencken, het scheynt ofte het een straf is van den Hemel op deze natie. —

Hamptoncourt, 26. April 1701.

Het is seer embarassant dat d' Avaux sigh niet verder en expliqueert. Ick sie niet dat van wegen den staet yets verders kan werden geproponeert ofte gerelacheert van' d' eerste eysch voor en aleer Vranckryck nader komt, ende wat wy concerteert soo scheynt de negotiatie te syn gebraght geheel aen den Staet en' wy niet geconsidereert als accessoir, ende ons te sullen contenteeren met het geene den Staet voor haer securiteyt nodigh sal aghten, want ick klaer sie, dat men hier niet sal blyven staen op Niewport ofte Oostende, als ick U. Ed. voor deze heb gescreven maer stip by het geene den Staet voor haer selven nodigh sal oordeelen en' van derselven interest niet te weycken, hoe onstuymigh men hier oock is. —

Ick twyfele oock of men sal willen resolveeren tegenwoordigh een Esquadre naer Cadix te senden, alleen uyt vreese van occasie te geven tot een oorlogh 't geen men soeckt door alle middelen 't eviteeren, ende niet als in d' uyterste nootsaeckelyckheyt daertoe te komen. Men is hier gepersuadeert dat Vrankr. den Staet niet sal attaqueeren, maer daerop moet men niet gerust syn ende alles doen wat mogelyck is, om sigh profytelyck in posteur van defentie te stellen. —

Ick ben seer bekommert dat het tractaet met Denemk soo lang fluctueert, ick vrees dat daervan niet sal vallen, ende sie groote swarigheyt hoe Sueden te gewinnen is, daer ons evenwel soo veel aen gelegen is.

U. Ed. kan niet gelooven hoe veel quaet dat Lelienroth met syn scryven doet, synde 't enemael frans. — Het is bedroeft dat Vrankr. overal in de voorboet is, 't geen nu niet te prevenieeren is, door d' onseeckerheyt daer in wy syn geweest en' nogh syn, behalve de lenteurs van het Hof van Weenen. —

Kensington, 29. April 1701.

— — — alleen seggen, dat in het tractaet aentegaen met den Keyser qualyck een secreet art. kan syn, om dat ick deselve aen het parlement moet communiceeren. —

Ick heb voorleeden weeck eerst ontfangen een brief van den Co. van Spagne tot notificatie van syn avenement tot de Croon ende syn aenkomste in Spagne. Ick heb daerop moeten antwoorden 't geen aparent het Keysershof sal alarmeeren evenwel sonder reeden, want ick nu eerder tot een engagement ofte tractaet met den Keyser sal kunnen komen waervan U. Ed. aen G. Goes verseeckering wil geeven en' waer het verder van dienst soude kunnen syn. —

Hamptoncourt, 6. May 1701.

Naerdien U. Ed. een conferentie met d' Avaux heeft gehad sonder Stanhop soo soude het scheynen ofte het concept dat ick U. Ed. heb toegesonden niet meer applicabel soude syn, maer ick meen dat dese toeval in' geheele saeck geen veranderingh en maeckt, ende daerom U. Ed. versoeckende het daertoe te willen derigeeren, dat het werck op die manier magh werden gemanieert, ick weet niet ofte men hier niet vreemt en sal vinden, dat Stanhop by de conferentie niet en is geweest ende suspitie soude vatten ofte den Staet in dese negotiatie sigh van Engeland soude willen separeren, dat ick wel weet dat evenwel gans niet d' intensie is. —

Kensington, 10. May 1701.

De brieven die hier van dagh uyt Vranckr. syn aengekoomen, melden dat de voorl. courier aen 't Hof was gearriveert, waerop aenstons raet was gehouden en weder gedepecheert, soo dat aparent nu al in den Hagh sal syn aengekoomen ende vervolgens hier in 't korte sullen weeten, wat men van die negotiatie heeft te verwaghten. —

U. Ed. heeft groote reeden van sigh te beklagen, dat gedurende alles in onseeckerheyt blyft Vranckreyck daervan soo veel Princen te debaucheeren, ende die nogh scheynen met den Staet sich te willen verbinden, eyschen sulcke harde conditien dat men qualyck kan toestaen. —

Die by den C. Paltz, werden gepretendeert te weeten, d' inclusie van het reght van Keyser, ende het te niet doen van' schult van Madame en sie ick niet hoe men sal kunnen inschicken. — Wat de alliantie met

den Keyser aengaet, sien ick oock niet dat tegenwoordigh yets kan werden gedaen voor en aleen dat den oorlogh begint, andersints sullen wy werden aengesien als agresseurs, dat niet en dient.

Het sal seer noodigh syn dat een Esquadre scheepen wert gesonden tot rencontre van de Oost-Ind. scheepen, indien den oorlogh niet haest en begint sien ick van geen utilityt dat de Hollandsche scheepen veel langer tot Spithead hoeven te blyven liggen, insonderheyt van' kleynste chartre, die tot de voorseyde beveylinge van oostindische retourschepen soude kunnnen werden gebruyckt.

Hamptoncourt, 22. May 1701.

Het Legerhuys heeft gevoteert dat ick twalef Batt. uyt Irland magh nemen en' die recruteeren om de tien duysend man te completeeren. Ick sal deselve aenstons doen embarqueeren in myn oorloghscheepen die ick ordre heb gesonden om naer Irland van Spithead te zeylen, soo dat ick hoop dat in een maent tyts die twalef Batt. in Hollandt sullen syn, middelerweyl dat ick hier sal doen recruteeren om deselve optemaecken tot het getal van 10,000. — U. Ed. sal light gelooven dat ick niets sal versuymen om dit transport met alle mogelycke spoet te doen effectueeren. —

Hamptoncourt, 27. May 1701.

Ick ben bleyde dat en Hollandt is geapprobeert den brief die den Staet aen my heeft gescreeven ende die alhier soo een wonderlyck goed effect heeft veroorsaeckt, daerom is het gans niet vreemt dat het de Franse niet en behaeght maer dat d'Avaux daer uyt wil elicieeren als of den Staet genegentheyt hadt tot den oorlogh is tenemael verkeert, want den ganschen brief behelst meest de groote bekommeringe voor deselve en' om geattaqueert te worden en versoeckt dien volgende secours, maer wat Vranckr. meest moet choqueren is de verseckeringe die den Staet doet van haer noeyt van Engelandt te laeten separeren, het geen haer dessyn is en interest, ende de onse beyde notoorlyck contrarie. —

Ick meen dat U. Ed. seer wel heeft geantwoort aen Lelienroth wegens die secrete negotiatie die Vranckr. onder de handt door d'Avaux soeckt voortestellen, dat niet als seer dangereus voor ons in de conjuncture kan syn soo wel hier als in reguard van den Keyser, soo dat indien yets te proponeeren heeft in' ordinari forme hoort te geschieden.

Den G. Wratislaw heeft my over eenige daghen een memorie gepresenteert waerby simpelyck eyst executie van de groote alliantie, het geen in desen tyt my vreemt voorkomt, syn geheele intentie schynt te syn dat ick het aen het Parlement wilde communiceeren, het sal oock hier geschieden. —

De brieven uyt Denem[k] met dese post heb ick nogh niet kunnen sien, soo dat ick niet voor d' aenstaende daerop kan doen antwoorden. Ick meen dat Greck op alles is geinstrueert, maer ick heb voor dese aen U. Ed. gescreeven, dat het voor my onmogelyck was subsidien te betalen gedurende de vreede eer den oorlogh was begont, het is redicuel, de jalousie tuschen Goes en Greck, het geen evenwel de negotiatie mogelyck heeft doen verlengen, maer seeckerlyck Goes heeft ongelyck gehadt in conferentie te houden sonder den anderen.

Wegens de zeesaecken sal ick U. Ed. met de naeste post verder scryven alsoo ick den adm. Almonde hier hadt opontbooden, die morgen met myn adm[r] v. Rooke sal confereren. —

Hamptoncourt, 31. May 1701.

Ick sie dat men syn gedaghten tenemael nu sal moeten appliceeren tot den oorlogh, ende alhoewel ick by de gansche werelt wert gelooft deselve te desidereeren, soo is er mogelyck niemandt die het nooder sal syn, maer sonder securiteyt te bekoomen ende vervolgens op de genade van Vranckr. te leven, is het grootste quaet van al dat ons kan overkomen. —

Ick beken dat ick seer curieus soude syn te weeten wat satisfactie Vranckr. aen' Keyser soude willen geven, maer dat is niet te weeten indien de negotiatie met d' Avaux niet voort en gaet.

Met dese post werd Stanhope toe gesonden om U. Ed. te communiceeren de memorie die ick van Wratislaw heb ontfangen en het antwoort, dat ick meen al seer engagent te syn, en waerop den Staet occasie heeft om verder te gaen, indien deselve daertoe kunnen resolveeren. —

Ick ben blyde dat het tractaet met den C. Paltz is geslooten, voor als nogh sal het niet dienstig syn, dat ick daer in treede, maer wel daernae. —

Het komt my seer redicuel voor de gedaghten die den Con. van Pruyssen heeft om den Co[n] van Spagne te willen erkennen, want het directelyck strydigh is tegens het tractaet dat hy met den Keyser heeft en onlanks vernieuwt, anders voor ons isser weynigh aengelegen, want wy hebben d' erkentenisse gedaen.

De pretensie van Munster syn onverdragelyck, maer seeckerlyck in cas van oorlogh, heeft den Staet dien Bischop seer van noden en' men moete sien, hoe dat men die conditien soude kunnen modereren.

Ick heb gedepecheert volgens de toegesonde concepten d' orders aen Almonde voor het te formeerende Esquadre van Callenburg. Ick heb alleen een bedencken, daer U. Ed. sorg wil voor dragen dat de Kusten van Zeelandt wel in aghtinge magh werden genomen, want in cas van oorlogh is naer myn opinie daer meest te vreesen. —

Ick sal U. Ed. met de naeste post kunnen informeeren, wat resolutie hier sal werden genomen om een sterck Esquadre te senden naer de Bay van Lagos, 't welck seer sal moeten werden gesecreteert. —

Hamptoncourt, 3. Juni 1701.

Het sal absolut nodigh syn dat men in den Staet alles met soo veel spoed mogelyck sigh prepareert tot den oorlogh ende tot de noodige defentie, want ick nu meer als oyt begin te vreesen, dat deselve sal werden geattaqueert, ende het is seecker de swackste cant is den Rhyn en' Yssel, daerom wenste ick seer dat de laeste project van Coehorn magh reuceeren, om die rivieren te verstercken daer in geen uer behoort versuymt te werden om aen 't arbeyden, men sal met ernst aen G. Goes moeten spreecken om den Keyser te bewegen een considerabel Leger aen den Opper-Rhyn te doen formeeren, ende dat met alle spoet anders krygen wy al de maght van Vrankr. op onse hals, gelyck alreede daer van daen wert gescreven dat 20 Batt. en 36 Escad. die voor het Leger van den Rhyn waeren gedestineert, ordre hebben om naer de Spaense Nederlande' te marcheeren; 't geen een considerabel ranfort soude syn, indien het waer is, soo dat U. Ed. siet van wat importantie het is dat den Keyser ten spoedigsten een Leger aen den Rhyn doet formeeren, ick heb ordre aen Hepney gesonden om hetselve te presseeren en' oock daerover gesproocken met de Gr. Wratislaw.

Hamptoncourt, 10. Juny 1701.

Ick heb van avont ontfangen U. Ed. brief van den 7. deser, maer nogh niet kunnen sien de resolutie van haer Ho. Mog. wegens de negotiatie te transfereren van den Hagh naer Vranckr., soo dat ick met dese post, daerop niet in forme kan antwoorden, maer U. Ed. sal uyt mynen laeste brief hebben gesin dat ick daer tenemael tegen ben en meen dat men daer in gans niet moet ingeven maer hetselve absoluut declineeren, waertoe men reeden genoegh heeft 't allegeeren.

Die voorslagen van accomodement waer van onder de Ministers wert gediscoureert en gevallen my niet, niet siende dat daer door de Keyser contentement soude kunnen hebben noghte wy securiteyt in cas de Spaense Nederlanden aen den Hartogh van Lottheringen wiert gecedeert.

Ick heb U. Ed. oock in myne laeste gescreeven dat ick oordeelde dat men tegenwoordigh sigh naeder met de Keyser most verbinden, ende ick vinde hier meer genegenheyt daertoe als oyt voor dese, soo dat men staet kan maecken dat al het geen Hollandt daer in sal willen resolveeren, Engelandt daer in sal koomen. —

Hamptoncourt, 14. Juni 1701.

Stanhop sal met dese post ordre ontfangen om aen den Staet te verklaeren dat ick my tenemael met haer sentiment conformere om op geen derhande maniere de negotiatie van den Hagh naer Vranckr. te transfereren. Ick geloof dat ick dese weeck een memorie die Geldermalse my sal geven conform den brief van den Staet aen het Parlement

sal communiceeren, maer U. Ed. kan middelerweyl verseeckert syn dat men nu hier tenemael is geresolveert om sigh neffens den Staet in al sulcke alliantie en tractaten 't engageeren als deselve sullen nodigh oordeelen aentegaen mits daervan in forme kennisse gevende en daertoe werdende geinviteert het geen best door het canael van Stanhop kan geschieden. —

Ick heb oock aen' selve ordre doen senden om met U. Ed. 't overleggen hoe met Sueden te tracteeren ende in negotiatie in te treeden, ick ben seer bekommert dat deselve in Lelienroots handen is gevallen, want behalve syn difficiel humeur soo is hy niet wel geintentioneert, aen d' andre kant schynt den Hart. van Gottorf een quade pas te hebben gedaen, soo dat ick het werck seer difficiel aensien, ten ware men direct met Oxenstern kont negotieeren. Ick vinde vyftig duysend Ryks[d] ter maent voor subsidien al te beswaerlyck ende dat moet vermindert werden.

Kensington, 17. Juni 1701.

Ick en sal niet voor toe koomende weeck kunnen communiceeren aen het Parlement de memorie van Geldermalse, ende ick hoop daer op een addres 't ontfangen om neffens den Staet alliantien aentegaen met den Keyser en anderen volgens U. Ed. voorslagh, ende den hoop ick dat wy sullen bequaem syn om met den Keyser te tracteeren; het is my ondertuschen seer leet te sien dat Amsterdam continueert in haer oude vrees en' maximes, ick hoop dat als ick in Hollandt sal syn dat men haer sal kunnen persuadeeren tot al het geen reedelyck sal syn, ick maeck nu staet dat het Parlement binnen veertien daghen sal scheyden, maer tot dat hetselve op is, is het altyt onseecker wat tusschen beyde kan voorvallen, ick ben van intensie om maer weynigh daegen naer het scheyden hier te blyven en alle haest te maecken om in Hollandt te syn waer naer ick meer verlangh als oyt meenende dat myne presentie aldaer van dienst sal syn. —

Ick kan niet begrypen hoe den G. Goes soo weynieh schynt 't aghten het geen U. Ed. heeft voorgeslaeghen, dat Engeland en Hollandt soude verklaeren dat niet soude handelen met Vrankr. voor haer securiteyt als op conditie dat de Keyser satisfactie soude werden gegeven op syn pretensie, dit soude naer myn opinie een groote stap syn ende te pas sal koomen, indien d' Avaux verklaert gelyck uyt Vranckr. wert gescreeven ordre te syn gesonden, wel met Stanhop mede neffens den Staet te handelen als Principael, mits dat niet wert gesproocken van andere pretensien, men is hier nu absoluut geresolveert sigh in' negotiatie selfs niet van Keyser te laeten separeeren. —

Ick meen dat nu binnen veertien daghen myn scheepen gevictualieert sullen syn om de expeditie naer Lagos ofte Cadix te kunnen onderneemen, waertoe alles wert geprepareert met soo veel secretesse doenlyck. — Ick heb oock eenige representatie gehadt van koopluyden die op Moscovien handelen om een convoy te geeven, maer hetselve is

afgeslaghen, om dat men oordelde 't selve onnodigh te syn, niet twyfelnde of Sueden sal het tractaet observeeren, soo dat ick meen hetselve te syn in 't reguard van den Staet. —

Kensington, 21. Juni 1701.

Ick ben nogh in hoop dat het Parlement toekoomende weeck sal kunnen scheyden, alhoewel seer bekommert ben weghens de disputen tuschen de twee huysen, raeckende de judicature van' beschuldighde Lords, dat tot groote hevigheyt soude kunnen uytbersten. Indien het Parlement aenstaende weeck eyndight, sal ick de weeck daeraen van hier vertrecken.

Kensington, 28. Juni 1701.

Ick ben seer bleyde dat het tractaet met Denem[k] is geslooten, ick en twyfele niet ofte myn Minister aldaer het naderhandt sal hebben geteeckent, maer de grootste swarigheyt is, dat men hier geen Trouppes noghte aenrighs Gelt sal willen betalen eer den oorlogh begint gelyck ick meer maelen aen U. Ed. heb gescreeven soo dat men daerin een Expedient sal moeten uytvinden. —

Ick heb aen Robinson doen toesenden het concept dat door de Minister van Hanover soude werden voorgeslagen aen Sueden, wegens d' overlating van trouppes, om met den G. van Oxenstern daerover te negotieren, ofte den minste precise ordres aen Lelienroth ofte den Hartogh van Gottorf te doen geven, om met den Staet en my daerover te convenieren en sluyten. —

Ick heb oock van dagh by my gehadt Spanhiem, die my hetselve heeft voorgehouden, 't geen Bondely aen U. Ed. heeft gecommuniceert, ende ick heb hem sonder hesitatie geseyt dat ick gans niet aen syn Con. en Meester konte raeden en' nogh minder approbeeren om eenigh soort van Neutralityt ofte engagement met Vranck. aentegaen, ende hem alle de reedenen daer tegens geällegeert die ick konte bedencken, 't geen U. Ed. oock aen Bondely dient te seggen, ende het is nu absolut nodigh dat den H[r] van Opdam aen dat Hoff nogh voor eenigen tyt bleyft, ick ben daeromtrent niet weynigh bekommert, kennende het humeur van Con. van Pruyssen en van syn eerste Minister. —

In het groote werck van' negotiatie met d' Avaux meen ick dat men het daertoe behoorde te derigeeren datter niets van importantie wiert gedoen tot myn komste in den Hagh ende van's gelycken sal het wel moeten geschieden in 't reguard van' negotiatie met den Keyser. —

Hamptoncourt, 4. Juli 1701.

Synde seer gefatigeert en' laet hier gekoomen, naer dat ick Godt sy gedanckt van naerdemiddagh het Parlement ten laeste heb geprorogeert. —

Ick maeck nu vaste staet om aenstaende maendagh met Gods hulp van hier te vertrecken waer naer ick meer verlang als ick kan uyt drucken.

Het Loo, 8. Aug. 1701.

Ick ben bleyde geweest te vernemen dat het tractaet met den Keyser aentegaen in Hollandt soo veer is geapprobeert, ick hoop dat het haest syn perfectie sal hebben. —

Ick heb gisteren met den Baron Heyde geconfereert wegens de securiteyt van den Rhyn en besonderlyck Ceulen, en ben geresolveert om morgen Mr Gallway aen C. van Pals te senden om met deselve daer over oock te conserteeren. Ick geef hem oock commissie om naer Bon te gaen en een compliment van mynent wegen aen C. van Ceulen te maecken ende te sien ofter nogh middel soude syn, om hem van mesures te doen veranderen, soo dat alles sal werden gedaen dat mogelyck is tot defentie van die Quartieren. —

Ick maek staet om overmorgen de wercken by Panderen te gaen inspecteeren. Naer ick hier berigt werde, hebben seeckerlyck de H^r van Dort geen reedenen om bekommert te syn. —

Ick ben wat verlegen, wat orders te senden naer Engelandt in 't reguard van 't ageeren van de Vloot, ick sal het selve aen haer dispositie wat moeten laeten om geen reedenen van naerspraeck te geven. —

Alhoewel het nu een goede saeck is d' adventage die de liede tegens de saken hebben erlanckt, soo vrees ick dat onse negotiatie met Sueden daer doer te difficielder sal werden. —

Ick heb naer Denem^k ordres gesonden tot het naeder teykcenen van het traektaet. —

Dieren, 12. Aug. 1701.

Ick hadt niet verwaght dat d'Avaux op soo een manier soude werden gerappelleert; ick kan niet seggen dat ick daerover verheught ben. Men sal nu seeckerlyck aen alle kanten wel op syn hoede moeten syn, ende alles sonder tydverlies prepareren tot syn defentie. —

Het geen ick meest apprehendeere tegenwoordigh is den Rhyn, ick sal in een dagh à twee raports hebben, wat Mr Gallway sal hebben uytgeright, waervan ick U. Ed. kennisse sal geven. —

Ick sende U. Ed. weder terugh de concepte obligatien tot lightinge van Pennin: voor Den: daer omtrent ick geen consideratie hebbe, deselve dienen met den eersten gedepecheert. —

Ick heb geen ordres gesonden aen Calenberg men sal eerst moeten sien ofte het Esquadre naer Lagos sal Zeylen, daer men veel difficulteyten in Engelandt maeckt. —

De negotiatie met Sueden bekommert my, want het voor ons nu meer importaat als oyt is met die croon te sluyten, en haer pretensie loopen seer hoogh. In cas deselve Brandenb. soude willen attaqueren, was ons

werk in uyterste confusie, daer tegens soo veel doenlyck dient gearbeyt te werden, waeromtrent Cranenburg ordre dient te hebben. —

Loo, 16. August 1701.

Mr Marleboroug sal U. Ed. hebben geinformeert van myn naeder gedaghten wegens het employ van de Vloot, als oock die uyt Engeland, en ick presumeer dat U. Ed. den secr. de Wilde sal hebben omboeyed, om de noodige orders te reguleeren voor Almonde en Callenburg, deselve sal U. Ed. oock informeeren hoe veer Robinson in syn offres in Suede is gegaen sonder speciale last, 't welcke seer hoogh loopt, maer nu nootsaeckelyck gestandt sal moeten werden gedaen, in cas het werd geaccepteert, dat ick nogh al vrees van neen, ende nogh meer sal werden begeert. —

Wegens het project met Pruyssen sal het wel seer nodigh syn dat met deselve een conventie ofte tractaet wert aengegaen en ick meen dat U. Ed. remarques daeromtrent seer goet syn. Ick sal U. Ed. toesenden myne, op de conditien van het overnemen van vyf duysend men, maer ick soude gaerne eerst weeten ofte het oude ofte het nieuwe Regimenten soude syn en' in wat tyt die op den bodem van den Staet soude kunnen werden gelevert, het art. van de 8000 man is het embarrassentste, want die van' Keyser te nemen sonder deselve wert geramplaceert en' dat Pruyssen dit Secours dubbelt soude doen valideeren, is ten uytersten onredelyck en' niet toetestaen. — U. Ed. sal door den G. van Albemarle ofte den H^r van Salick werden geinformeert wat wy hier met den Lt General van Swaerts hebben gedaen. —

Loo, 18. Aug. 1701.

Ick twyfele niet ofte U. Ed. sal den Secretaris de Wilde hebben beschreven naer den Staet, alsoo ick het niet hadt gedaen. Den G. van Albemarle sal U. Ed. toesenden een concept wegens eene entreprise tegens Cuyck dat van groote importantie en in bequaemen tyt behoorde te worden geëxecuteert, 't geene gans niet en accordeert met eene neutraliteyt.

Ick verwaght alle uer Mr Galleway en dan sal men pertinent weeten wat men van C. Ceulen te verwaghten heeft en Kinsky soude dan verder kunnen werden gebruyckt. —

Dieren, 26. Aug. 1701.

Het-is gans niet wel dat Amsterdam haer niet positiver heeft verklaert op het bewuste dessin van' effecten van flota te saiseeren, ick soude evenwel meenen dat het syn voortganck behoorde te hebben ten waere die tyding geconfirmeert wert dat het silver ontlaeden wert en' vervolgens geen retour is te waghten. Het sal nodigh syn dat van alles communicatie wert gegeven in Engeland, ende ofte het niet doenlyck

soude syn om het Esquadre te vergrooten waerover U. Ed. met Mr Marlleborough dient te confereren, ende volgens het resultaet hy een instructie conform magh opstellen, om by my geteeckent te werden voor adm. Rooke, als Mr Godolphin in dese nevensgaende brief voorslaet die U. Ed. hem gelieft te communiceeren. —

Ick sal nootsaeckelyck U. Ed. de moeyte moeten geven om by my te komen om te concerteeren, wegens de denombrement van' forces soo wel raeckende het tractaet met de Keyser als met Engelandt want dat kan met brieven niet geschieden. —

Ick heb gisteren gevisiteert het werck tot Panderen, dat een seer goet werck is, maer de Hr van Dordreght hebben geen reeden om bekommert te syn, den Dyck is in syn geheel en sal niet doorgestoocken werden, als in d' uyterste necessiteyt. De wercken overal gaen seer lancksaem voort by gebreck van Gelt dat seer te beklagen is, dat dese schonen tyt wert verlooren. —

Dieren, 29. Aug. 1701.

Ick vinde het project van het tractaet met Munster als seer verswaert, men sal dienen hetselve soo veel doenlyck te verminderen, maer evenwel soo goetkoop als men kan te sluyten, ick dien in dat tract. niet te werden begrepen om dat het van een gansche andre natuer is, als alle d' andre en in Engelandt niet soude werden geapprobeert, maer ick ben niet van sentiment van Mr Marleboroug, dat met de Co. van Pruyssen en andre Princen niet moet werden geslooten, ter contrarie, het moet geschieden voor het sitten van het Parlement, ick sal wegens het tract. met Pruyssen U. Ed. naeder myn sentiment laeten weeten. —

Den Gr van Styrum is dese morgen naer Dusseldorf vertrocken, om met de C. Pals t' overleggen wat tot securiteyt van 't landt Ceulen kan werden gedaen, het presseert seer de betaling van aenrightgelden voor Palse trouppes en' al soude schoon Zeelandt gepersuadeert werden, haer quote te betalen en is niet mogelyck dat soo promt kan geschieden als de necessiteyt vereyst, daerom moet men op eenigh expedient bedaght syn om die penningen te vinden, men sal oock commissaris moeten senden om die trouppes te monsteren en' in 's lands dienst overtenemen. —

Ick weet niet precies wanneer Hollandt vergaedert, maer het antwoort van Weenen op het tract. met de Keyser dient aengekomen te syn eer ick U. Ed. spreek, waervan U. Ed. my sal kunnen adverteeren, ende syne mesures tot syn reys nemen. —

Loo, 6. Sept. 1701.

Ick heb geëxamineert het project tractaet met de Keyser en aprobeere deselve tenemael, ick maeck geen swarigheyt dat den tyt van twee maenden van de continuatie van negotiatie begint van het teyckenen, ick hoop dat U. Ed. en Mr Marleboroug het bewuste tractaet sullen kunnen teyckenen voor haer vertreck uyt den Hagh.

Loo, 18. Sept. 1701.

Ick laet my wel gevallen het concept van Equipage voor aenstaende jaer van aght en dertigh scheepen, men kan deselve eerder verminderen als vermeerderen naer tyts gelegentheyt, want ick van opinie ben als U. Ed. weet dat men ter zee soo veel moet menageeren als doenlyck. Wegens het verbinden van' vaert naer Vranckr. soude ick oordeelen goet te syn ende men heeft daer toe plausible pretexte genoegh sonder te seggen wegens aprehensie van een aenstaende oorlogh, ick meen dat men niet en behoorde te leyden dat de Franse haer versterckten ofte logeerde in' dorpen van redemtie, maer daer over klagen, ende geen satisfactie krygende dan examineeren ofte men het door gewelt sal kunnen beletten. — Wegens d' inlogeering van Stavelo, en kan ick niet sien dat den Staet kennisse van kan nemen, maer dat moet door den Keyser ofte het Ryck geschieden. —

Wat ick alhier met Hop en Slingerlandt heb gebesogniert sal ick my refereeren aen het rapport van die Heeren. —

Dieren, 23. Sept. 1701.

Ick aprobere tenemael de remarkes van' Secretaris de Wilde op de memorie van d' Adm^{ten} ende heb oock vervolgens gedepêcheert d' ordres aen Almonde ende brieven aen de twee colegien, die U. Ed. sullen werden toegesonden, ick ben nogh niet volkoomen geinformeert uyt Engeland, wat wintervloot sy staet maecken te hebben, maer indien den Staet syn proportie daer in soude dragen, kan ick wel voorsien dat soude pretendeeren dat de scheepen op onse kusten soude moeten overwinteren, soo dat ick U. Ed. in bedencken geeff ofte het niet best was, dat wintervloot van den Staet beveylinge van haer kusten wiert gebruyckt, insonderheyt voor Provintie van Zeelandt, daer ick seer voor bekommert ben, dese voorslagh dient niet geweeten dat van my komt. —

Ick wenste seer dat U. Ed. met Lelienroth eens konte werden over het project dat U. Ed. my heeft toegesonden, 't welck ick seer aprobeere, maer in alle gevallen soude ick meenen dat men op geen formaliteyt behoorde te staen, maer liever eene goede somme gelts waegen om Sueden te gewinnen daer ons soo veel aen gelegen is. —

Ick heb myn gedaghten laeten gaen wegens den voorslagh, om Hennekin tegenwoordigh naer Vranckr. te senden en' vinde daerin veel swarigheyt, insonderheyt naer de tyding dat in Vrankr. soude syn geresolveert in cas van' doot van Co. Jacobus syn gepretendeerde soon tot Co. van Engelandt 't erkennen dat my soude obligeeren om alle correspondentie met Vranck. te moeten afsneyden, maer selfs tot extremiteyten te koomen.

Dese en andere importante saecken om saturdagh acht dagen my tot Breda te willen koomen vinden, ick meen dat dien dagh U. Ed. het minste sal beletten, want sondagh daer blyvende soude maendagh weder

in den Hagh kunnen syn om daeghs daer aen de vergadering van Hollandt waertenemen, ick maek staet om aenstaende Donderdagh tot Breda te syn om des anderen daeghs van de Engelsche Regim[t] de revue te doen. —

Naerdien U. Ed. tot d[r] ordinarisse besending naer Engeland als Envoyé niemandt weet beter voorteslaen als Vryberghe sal het my aengenaem syn dat hy daertoe met den eersten werdt genomineert. —

U. Ed. soude den Secretaris van d' Avaux kunnen uytstellen om antwoort te geven tot dat U. Ed. my tot Breda hadt gesproocken.

Het Loo, 10. Octob. 1701.

Ick sende weder terugh de geteyckende actens voor' negotiatie. Ick wens dat Suede daer door gewonnen magh werden, maer het is seer dubieus of wy ons gelt niet quyt sullen syn, ick oordeel het seer goet soude syn, indien men Lelienroth tenemael kont gewinnen, waerover M[r] Marlborough U. Ed. sal spreecken, als oock informeeren wat equipage dese winter in Engelandt sal werden gedaen waer naer U. E. in het overlegh met de Secret[s] de Wilde haere mesures kunnen nemen in 't reguard van wintervloot, waeromtrent ick geen particuliere gedaghten heb. —

Het sal noodigh syn dat d' omissie in het Tractaet van den Keyser wert geredresseert. Ick sal de brieven aen het Ryck en Venetien, conform die van' Staet doen depecheeren en aen G. Wratislaw toesenden. Ick ben oock van sentiment dat Swued. behoort particulier in het Tract. geinviteert te werden. —

Hamptoncourt, 18. Nov. 1701.

Ick vinde my Godt sy gedanckt veel beeter seedert de twee daghen die ick hier ben geweest, als wanneer ick uyt den Hagh vertrock, alhoewel ick door d' aenspraeck van menschen seer ben gefatigeert geworden, tot nogh toe heb ick niet kunnen determineeren ofte dit Parlement sal sitten ofte een nieuwen beroepen, ick geloof het laeste sal resolveeren, het facheuse is, dat het niet als naer de heylige daghen van Kerckmisse sal kunnen vergaderen, met de naeste post sal ick U. Ed. kunnen scryven wat ick geresolveert sal hebben. —

U. Ed. sal aparentlyck syn geinformeert dat het Esquadre dat op de Gallioenen hadt gekruyst weder is gekeert sonder yets te hebben gerescontreert, men is met reeden hier nied voldaen van Admi[r] Berclo ende men is van opinie dal men nogh een kans soude kunnen wagen om die vloot 't intercipieeren met ten spoedighste een considerabel Esquadre scheepen ten zee te brengen en deselve te doen kruyssen tusschen Brest Rochefort, waer men presuponeert dat de Franse die vloot sullen inbrengen, men is al besigh om de scheepen gereet te maecken en ick sal U. Ed. met de naeste post kunnen laeten weeten de quantiteyt, men sal aparent hier desireeren dat eenighe Hollandsche scheepen daer by soude behooren te werden gevoegt. — Ich versoeck dat U. Ed. my wil laeten weeten ofte het mogelyck is, en de quantiteyt. —

Hamptoncourt, 11./21. Novemb. 1701.

Ick ben huyde wat gefatigeert met de veel aenspraeck van menschen, soo dat ick verobligeert ben my te refereeren aen 't geen den Gr van Albemarle U. Ed. sal scryven 't geen hier passert.

Hamptoncourt, 18./29. Novemb. 1701.

Daer syn geen particuliere tydinge waer de silvervloot soude invallen noghte wanneer, maer men presumeert dat het in een Franse haven sal syn ende daerom was het concept om daer op te passen en te kruyssen gelyck ick U. Ed. heb gescreven, men is besigh om het Esquadre vaerdigh te maecken, deselve soude bestaen in aghtentwintigh ofte dertigh goede scheepen en' men maeckt staet om hetselve gereet te hebben om zee te kunnen kiesen in 't laeste, van deze maent ofte in het beginsel van Decemb. Ick vinde niet dat men staet maeckt op eenighe Hollandsche scheepen.

Het is eenighen tyt geleden dat men op versoeck van Koopluyden, twee fregatten naer de hooghte van Cadix heeft gesonden op presupost dat de Silvervloot daer soude koomen, evenwel met ordre om nogh in' Bay nogh te haven te koomen uyt vrees van genomen te werden, maer in cas dat de Silvervloot daer soude koomen waeren de Koopluyden in hoop dat sy steels geweyse yets van haere effecten soude kunnen krygen maer men maeckt staet dat die fregatten nu haest weder terugh sullen koomen.

De tydinge dat den C. van Ceulen franse trouppes in syn steeden en plaetsen heeft genomen en surpreneert my niet, alsoo ick het al lanck hadt verwaght. — Ick wil hoopen dat den Keyser en het ryck het sullen aensien als een rupture, het is seecker dat den Staet alles daertegens moet doen, ende dat Landt voortaen considereren als vyant ende sien wat men kan doen om de Franse te delogeeren, ick ben tenemael van sentiment dat men voortaen niets en moet leyden dat haer eenighe adventage soude geven, ende dienvolgende verbleyt van' resolutiè die den Staet heeft genomen om niet te gedoghen het maecken van het fort by St Antonie, maer dat moet met vigeur werden belet, wegens het fort aen Boughoutse haven welcker plaets my seer wel is bekent, sal het difficielder syn 't welck Coehorn best sal van kunnen oordeelen, waernaer men sigh dient te reguleeren. —

Hamptoncourt, 6. Dec. 1701.

Het project van Weenen gekomen bevalt my niet qualyck, maer alles sal daerop aenkomen op een promte executie waeraen ick seer twyfele en' insonderheyt datter soo veel trouppes van' Keyser sullen syn als wert ter neerder gestelt, waerop voornamentlyck moet werden geinsisteert, ende dat deselve uyt Ungeren en' d' Erflanden met den

eersten marcheeren. — Het is klaer dat het Hof van Weenen traght de meeste lasten op onse schouderen te werpen dat ons onmogelyck sal syn te suporteeren, noghte aen alle kanten trouppes te senden, want alhoewel men geconvinceert is van d' importantie van Coblentz soo is het onmogelyck dat den Staet tegenwoordigh daer trouppes sendt, nu dat de Franse het Ceulse en Luyckse hebben beset en wy nu tenemael syn omcingelt, ick ben tenemael van Dop syn sentiment dat men moet traghten eenighe diversie te maecken en daertoe alles van nu aen met den eerste toe te prepareeren, 't welck ick versoeck dat U. Ed. soo veel doenlyck wil bevorderen, waer het van noden soude mogen syn, want den tyt verlooren is alles verlooren. —

Ick ben geinformeert dat de C. Palz meest alle syne trouppes behalve die in soldey van den Staet syn naer den boven Rhyn heeft gesonden dat in dese tyt niet wel en komt, alsoo wy meer trouppes tegenwoordigh aen Nederrhyn van nooden hebben. — Ick wil hoopen dat den Con. van Pruyssen veerder derwaerts sal doen marcheeren, naer het geen in 't Ceulse is gebeurt, insonderheyt niet syn Ruyterey uyt het Cleefse doen terugh marcheeren op pretext van manquement van fourage.

Het is seecker indien den Keyser en het Ryck geen meer efforten willen doen als scheynen, soo moeten onse saecken qualyck gaen, want Engeland en Hollandt en kunnen alleen die groote lasten niet dragen. —

Ick ben al seer bekommert wegens de partey die sigh in Duytslandt formeert voor Vranckr.; indien Polen daer by komt sullen wy seer geembaresseert syn, ick maeck weynigh staet op de verseeckering die ons dien Co. doet doen. —

Het sal seer nootsaeckelyck syn dat den Adm. Callenburg met den eersten hier nae toe komt, geinformeert synde van gedaghten die men in Hollandt heeft wegens d' operatien ter zee voor het aenstaende jaer. —

Hamptoncourt, 14. Dec. 1701.

Het waer seer te wenschen dat men Keyserswaert in dit wintersaisoen konte bemaghtigen maer ick vrees dat het difficiel sal syn in syn executie insonderheyt de nodige preparatien daertoe niet gereet synde, ick meen dat men die met alle spoet behoorde te vervaerdigen om als dan in staet te syn om hetselve aenstons 't ondernemen 't welck man best sal kunnen oordeelen ofte in die tyt met hoop van succes sal kunnen werden geexecuteert. Het is onbegrypelyck dat de Stadt van Ceulen nogh difficulteert trouppes van den Staet in te nemen, ick wil hoopen dat voor de receptie dese, daertoe sullen hebben geconsenteert, ick ben oock bekommert wegens de conduite van Munster men sal dienen deselve soo veel doenlyck te contenteeren en deselve traghten te engageeren tot defentie van 't Ryck en' insonderheyt de Nederrhyn, volgens het geen Mr Marleboroug my heeft gerapporteert syn daer nogh soo veel difficulteyten wegens het tract. met Co. van Pruyssen, dat ick niet

en sy hoe die soo ras als het nodigh was sal kunnen werden geadjusteert, middelerwyl is het absolut nodigh dat de 5000 man marcheeren, ick wenste in staet te syn om die alleen tot myne lasten te nemen, maer voor het sitten van het Parlement is dat onmogelyck, ick sal dan gaerne traghten soo veel lasten van den Staet op my te nemen als mogelyck is, waervan U. Ed. de Heeren van Amsterdam uyt myn naem kan verseeckeren, want ick geconvenieert ben van swaere lasten daer den Staet nu gesurchargeert is. De conventie met Hessen dient oock ten spoedigste te werden geconcludeert want andersins sal men geen effect hebben van die trouppes voor te aenstaende campagne. —

Naer de advisen uyt Vranckryck sal den oorlogh haest beginnen, want Torcy soude hebben verklaert dat indien den Staet woude beletten het maecken van het fort by St Antoine men dat voor een rupture moste aensien, soo dat men alles daer toe niet alleen prepareeren moet, maer hetselve verwaghten en op syn hoede te syn, ick meen dat onse conditie dan niet slimmer sal syn als tegenwoordigh. —

Ick vrees dat d' instantie die aen het Hof van Weenen werden gemaeckt om tegenwoordigh meer trouppes naer den boven Rhyn te doen marcheeren van weynigh effect sal syn volgens het geene ick uyt den G. van Wradislaw heb gehoort. —

Ick ben seer bleyde dat het Consent tot d' Extr. middelen is ingeschickt en dat den Staet van oorlogh is geconsenteert, het sal nu nodigh syn, dat de petitien tot de fortificatie en leger lasten werden gedaen, ick schrick tegens te laste. —

Hamptoncourt, 16. Dec. 1701.

Ick ben seer verbleyt dat U. Ed. ten laeste d' Extr. middelen tot conclusie heeft gebraght, als mede de Staaten van oorlogh. —

Iek sal afwaghten de komste van 'Lt Adm. Callenburg, die ick hoop dat volkoomen geinstrueerdt sal syn van de sentimenten in Hollandt, wegens het employ van 'vloot voor d' aenstaende Campagne. Ick meen dat hier goede dispositie sal vinden om in alles te concureeren. —

Windsor, 20. Dec. 1701.

Ick meen dat men weynigh reflectie heeft te maecken op het geen de Vrouw van Heemskerk U. Ed. heeft geseyt, alhoewel het claer toont d' intensie die Vranckryck continueert te hebben, om intrigues in den Staet te formeeren, en jalousie te veroorsaecken, ick kan niet sien dat het in desen tyt raetsaem soude syn in eenige particuliere ofte secreete onderhandeling te treeden. —

Ick verlangh te vernemen wat Coehorn sal hebben verright, het werck eens begonnen synde moet met vigeur werden vervolght, want het een schande soude syn indien men niet konte beletten het voltrecken van het bewuste fort.

Ick wenste dat den Staet trouppes genoegh had om naer Coblentz te senden, maer dat en is tegenwoordigh niet doenlyck en moet door den Keyser ofte het Ryck besorght werden, want het seecker een van 'importantste plaets is van alle, ick hoop niet dat men sal tenteeren om alle toevoer van amunitie van oorlogh als andersins lancks den Rhyn naer Bon te beletten, waerin de trouppes van den Staet geen difficulteyt moeten maecken om mede geemployeert te werden. —

Hamptoncourt, 23./12. Dec. 1701.

Het expedient die U. Ed. voorslaet om het tractaet met Co. van Pruyssen by provisie syn voortganck te doen hebben gevalt my seer wel, maer ick sie weynigh apparentie dat men hier sal toestaen het art. wegens de neutraliteyt ofte vryheit van Comertie van Pruyssen noghte oock wegens een Etablissem[t] in 'West-Indien, waer omtrent men hier soo delicaet is. —

Hamptoncourt, 24. Dec. 1701.

Ick wil niet hoopen datter gedaghten in den Staet soude syn om excuses te willen maecken van het geene tot Sas van Gent is voorgevallen, want ter contrarie ick meen dat het werck met geen rigeur genoegh is gepousseert, want ick niet en hoor dat de wercken die de Spaense begont hadden syn geslight, het geen hadt behooren te geschieden, maer ick ben van geen particuliariteyten geinformeert, Coehorn en heeft my niet een woort gescreven van het geheele werck dat seer vreemt is. Ick soude meenen dat het een goede saeck was, dat de Spaense ofte Franse hierop quamen te breecken dan soude het indisputabel syn dat sy d' agresseurs waeren, andersints vrees ick dat wy sullen moeten beginnen, dat soo advantageus niet soude syn. Ick kan U. Ed. oock verseeckeren dat het hier van een extraordinaris goet effect soude syn dat den oorlogh by dese occasie begont, daerom beken ick dat ick wensche dat de Franse dit werck willen pousseeren, maer dan moet den Staet haer maght van alle kanten doen ageeren, soo veel als het tegenwoordigh saisoen van het jaer kan leyden. —

Ick ben geinformeert dat de Franse tegenwoordigh weinigh trouppes in Brabandt en Flaenderen hebben. —

M[r] Marleborough sal U. Ed. met de naeste post breeder scryven wegens de negotiatie met Brand. en Hesse, aen laeste kan U. Ed. uyt myn naem doen seggen dat wegens het vermeerderen van somme voor subsidien, dat men dan sal inschikken, maer dat dogh voort wil gaen met de werving, sonder verder tytverlies. —

Ick sal afwaghten de Minister van Co. van Polen, en is het mogelyck met deselve te sluyten voor 8000 man maer 16,000 is onmogelyck en oock gans niet dienstigh dat die Co. soo sterck wert gearmeert. —

Kensington, 6. January 1702.

Dit synde den eersten brief die ick U. Ed. scryve in dit Nieuwjaer moet ick deselve beginnen met U. Ed. toetewenschen alle heyl en segen ende dat Godt almaghtig U. Ed. sterckte en gesontheyt wil geven om te continueren in die onvermoegde arbeyt die U. Ed. onderneemt met soo veel weysheyt en yver ten dienste van den Staet en het Gemeen, ende dat ick veel occasie magh hebben om myn dankbaerheyt aen U. Ed. te kunnen betuygen. —

Ick heb eergisteren te gelyck ontfangen U. Ed. brieven van 27 en 30 dec. en huyde die van 3. deser, het sal my onmogelyck syn om U. Ed. met dese post daerop ordentlyck 't antwoorden, alleen in 't korte seggen dat ick tenemael U. Ed. raisonnementen in syn laesten brief aprobeere ende dat men dienvolgende geen occasie moet laeten voorbygaen om ons adventage toe soecken ende de Franse te laeten begaen in al het geene sy tot haer nut en' adventage ondernemen, insonderheyt gevalt my wel om het werck aen' Nederrhyn op die manier als U. Ed. voorslaet te beginnen, ende het diende te werden ondernomen door een Keysers Generael, ick meen dat den Graf van Styrum by de handt is, die daertoe soude kunnen werden gebruyckt en' onder hem den Baron van Heyde, die in syn absentie soude kunnen commandeeren en' voor de trouppes van den Staet alleen Lt Gener. en Generaal Majoors.

Hamptoncourt, 12. January 1702.

Ick sie niet hoe den Staet trouppes genoegh heeft, om tien Batt^{s} in 't Cleefse te leggen, volgens het versoeck van Brand.; het sal dienstigh syn dat Dop consideratien daer omtrent wert gehoort en' indien nogh tot Dusseldorp soude syn, met de C. van Pals daerover concerteert. —

Ick heb U. Ed. in myn laeste gescreven hoe nodigh ick het oordeelde dat het dessyn tegens Wolffenbuttel met den eerste wiert ondernomen, maer het is in desen tyt onmogelyck dat den Staet daer toe van de trouppes in haer soldey kan laeten gebruycken, gelyck ick dickmaels aen Schuts heb geseyt, en het is dienstigh dat U. Ed. het selve aen' ministers van Cel en Hanover bekent maeckt, om haer mesures daernae te nemen. —

Wy sullen al seer geambarasseert syn tusschen Sueden en Poolen om d' eene ofte d' andere niet 't offenseeren, en' het is evenwel nootsaeckelyck, om beyde die Coninge in onse partey t' engageeren is het doenlyck; den afgesonden minister van Polen en komt hier nogh niet te voorschyn. —

U. Ed. sal van avont van Londen werden geinformeert, de goede resolutien die gisteren en van dagh by beyde de huysen van het Parlement syn genomen, het kan geen beter beginselen hebben, den goedten Godt wil het verder segenen tot een gewenste vervoligh en eynde. —

Kensington, 10. January 1702.

Ick heb U. Ed. met de laeste post gescreven, dat ick tenemael van sentiment was, conform U. Ed., dat men het werck in het Ceulse behoorde te beginnen, soo ras men eenigsints gereet soude kunnen syn, want seeckerlyck men moet traghten de Franse daer en' oock in het Luykse niet te laeten nestelen, maer syn uyterste vermogen doen om voor de campagne deselve daer van doen te dryven ofte ten minste te reserreren soo veel doenlyck, waertoe alle nodige preparatien moeten werden verhaest en' insonderheyt het geen van nooden is tot d' attaque van Keyserswaert, nu de Keyser aen 'Directeurs van' Westfaelse en Rhynse creyts heeft geautoriseert om te requireren d' assistentie van trouppes van den Staet, is geen swarigheyt meer in de forme, ende hetselve sal kunnen geschieden op de naem van' Keyser en het Ryck.

Ick approbeere tenemael U. Ed. consideratien op het antwoordt dat van Weenen is gekoomen ende het is seer nodigh dat men dat werck op die voet wil voortsetten en traghten tot effect te brengen. —

Het is oock van' uyterste nootsaeckelyckheyt dat het werck nu spoedigh tegens Wolfenbuttel wert aengedrongen want daer naer sal het niet alleen difficielder werden maer mogelyck ondoenlyck en men moet traghten oock die nagel uyt den voet te krygen voor d'aenvang van' campagne.

Het is een seecker saeck dat wy de campagne moeten beginnen met van alle kanten offensive 't ageeren, andersyns syn onse saecken in seer sleghten staet indien men sigh alleen op de defensive soude willen stellen daerom moet men geen tyt verliesen om daer toe alles ten spoedigsten overal te prepareeren. —

U. Ed. heeft my in een van syne laeste gescreeven om myn gedaghten te weeten omtrent d' electie van een Bischop van Munster indien dese quam 't overleyden. Ick beken dat ick meen het interest van den Staet soude syn dat een particulier Edelman daertoe verkooren wierdt indien men een konte vinden daer men sigh op soude kunnen verlaeten, maer indien sulcke geen in het Capittel te vinden syn, sullen wy ons wel moeten voegen by den Keyser om den Bischop van Osnabruc daertoe te brengen, alhoewel het niet sonder bekommeringe voor den Staet sulcken nabeur te hebben, d' exempelen hebben ons te veel geleert, hoe weinigh staet men op die vorsten kunnen maecken. —

Het Parlement heeft van dagh syn aenvanck genomen, ende alhoewel d' electie van een speaker tegens onse sin met vier stemmen is geamporteert, soo hoop ick evenwel dat de publicque saecken nogh tamelyck wel sullen gaen, maer daer is nogh weynigh van te oordeelen.

Kensington, 17. January 1702.

Ick wil hoopen dat by haer nu geen scrupuul meer overigh sal syn, maer dat sullen hebben vernoomen de cordaetheyt van het Parlement.

Het is onmogelyck dat de saecken kunnen worden uytgevoert indien de gedep[t] ter generaliteyt niet geautoriseert syn als voor desen, om te resolveeren en ter executie te stellen sonder rughspraeck van haer principaelen het geene deselve nodigh sullen oordeelen ten dienste van den Staet. U. Ed. magh de H[r] van Amsterdam wel versoecken dat sooveel sorgh sal woorden gedragen als mogelyck tot beveyling van' Noordzee. —

Ick approbeere tenemael het project dat Dop tot Dusseldorp heeft opgesteld en meen dat het hoe eer hoe liever behoorde te werden geëxecuteert, er recommandeere U. Ed. seer ernstigh de handt daeraen te willen houden, ende doen besorgen het geene daertoe nodigh is, U. Ed. kan oock niet geloven wat goet effect het hier oock sal doen.

Ick ben volkoomen van U. Ed. sentiment dat den aensoeck die men tot Brussels aen Hulst doet om in negotiatie te treeden, nergens anders toe en streckt als om ons te amuseeren en traghten jalousie te verwecken, ick hoop dat by den Staet daer nae niet sal werden geluystert. —

Hamptoncourt, 20. Jan. 1702.

Het sal seer nodigh syn dat de negotiatie met Lelienrooth weert voortgeset en' ick sal daertoe Stanhop autoriseeren in absentie van L[d] Marleborough, maer U. Ed. dient middelerweyl deselve te beginnen want het sal veel tyt opnemen en' veel difficulteyten ontmoeten. —

Het is my seer lief te vernemen dat in Hollandt is geaprobeert de resolutie ter Gener[t] genomen in 't reguard van het werck van 't Sas van Gent en' autorisatie gegeven om in 't Ceulse Landt het dessyn 't executeeren 't geen soo ras doenlyck dient te geschieden als alle vereyschte nootsaeckelyckheeden gereet syn, want den tyt van het jaer sal seer inschieten. —

Ick meen dat de drie Regim[t] Mariniers die geambarqueert sullen werden op de vloot, behoorde boven het getal van matrosen te syn, alsoo men die soude dienen te gebruycken tot een detente. —

Godt sy gedanckt de saecken gaen hier in het Parlament nogh naar wensch, waervan U. Ed. van particuliariteyten sal werden geinformeert. Ick meen dat de grootste difficulteyten nu overigt syn. —

Kensington den 21. Januar 1702.

M[r] Marleborough sal U. Ed. hebben geinformeert dat met Pruyssen heeft geslooten, ick heb seer tegens myn sin die twee art. moeten toestaen voorsiende de consequentie, maer vreesende dat het de marsch van d'. trouppes soude retardeeren ofte mogelyck het geheele tractaet in onseeckerheyt stellen, heb ik darover gestapt. —

Ick hoop dat U. Ed. met Hesse sal sluyten, ick en soude geen groote difficulteyt maecken, dat den Erfprins het commando van 9000 man hadt, maer het sal seer embarasseeren indien aen andere Generaels niet soude willen obedieren, waeromtrent men vooraf dient geinformeert

te syn. U. Ed. kan niet geloven hoe al die Princen generaels synde, hoe het den dienst prejudicieert. —

Men sal dese weeck een aenvanck maecken met de negotiatie met' Minister van Saxen, die hier is gekomen, waer van M[r] Marleborough U. Ed. oock sal informeeren.

De saecken in het Parlement continueeren wel te gaen, ende men heft reeden van te hoopen een goede en korte sessie.

Kensington, 7. Febr. 1702.

De publiecque saecken in het Parlement en gaen soo spoedigh niet voort als in het beginsel, ende de parteyschappen vertoonen sigh meer en werden seer hevigh tegens den anderen, ick hoop evenwel dat de Gelt en andre publiecque saecken haer voortganck sullen hebben waertoe ick onophoudelyck arbeyde. —

Kensington, 14. Febr. 1702.

Het is my leet te vernemen d' ongereetheyt van Lelienrooth om de negotiatie voort te setten, ick heb daerom geresolveert om hem een considerabel present 't offreeren om te sien ofte dat van effect kan syn, waervan Botmer, die de Comissie heeft om hem te spreecken, U. Ed. sal informeeren, maer ick vrees al dat hy effective aen volkoome last manqueert en' die negotiatie weder te moeten over scryven naer Sueden, is den tyt voorbey om dese campagne eenigh dienst van die trouppes te kunnen verwaghten, evenwel meen ick dat men die negotiatie niet moet afbreecken maer aen de handt houden ende dat U. Ed. selvs een project van Tractaet soude kunnen opstellen en aen Lelienroth geven.

Ick vrees dat wy met Polen oock niet te reght sullen raecken, de conditien die gepretendeert werden synde soo ekstravagant, waervan M[r] Marleborough U. Ed. sal informeeren. Het is onbegrypelyck hoe de Keyser met hem heeft willen sluyten op die conditien en ons vervangen, het schynt dat de Poolsche Ministers de Keyserse 't erg syn geweest. —

Ick wert meer en meer geconfirmeert in myn vorige opinie dat het Brande[b] Hof ons soeckt by den neus te leyden en de 5000 man met d' aght in den anderen te smelten, daertegens alle doenlyck précautien moet werden genomen, vooral moet de marsch van vyfduysent man werden gepresseert. —

Ick heb ordre gegeven tot betaling van een maend sold, ick ben bleyde dat het tractaet met Hessen is geslooten. —

Wegens het geene met den L[t] Gen. Dop is verhandelt sal den G. van Albemarle U. Ed. in 't breede informeeren van myn sentimenten waer aen ick my referere. —

Kensington, 16. Febr. 1702.

Ick heb geoordeelt dat het seer nodigh was, dat in desen tyt U. Ed. volkomentlyck moghte werden geinformeert van myne gedaghten op alle d' importante pointen tot d' aenstaende Campagne alsmede de constitutie van saecken alhier ende heb gemeent dien volgende best te syn om den G. van Albemarle de moeyte te vergen om een keer naer Holland te doen, die ick volkomen en in 't breede heb geinstrueert van myne sentimenten op alle de tegenswoordige importante saecken die in consideratie kunnen koomen my tenemael refererende aen het geen by U. Ed. sal seggen. —

Kensington, 21. Febr. 1702.

Seedert het vertreck van G. van Albemarle heb ick ontfangen U. Ed. brieven van den 10 en 14 deser ende met groot leetweesen uyt de laeste verstaen dat U. Ed. een overval van colick hadt gehadt, Godt geve dat U. Ed. tegenwoordigh tenemael magh syn herstelt, het geen my seer doet verlangen naer de brieven van voorleeden vrydagh, die nogh niet syn aengekoomen, hoopende met deselve te vernemen U. Ed. volkomen herstellinge, U. Ed. verseeckerende dat my alsoo seer interesse in derzelfs gesondheyt als myn eygen 't welck soo important is in dese conjunctie tot het welwesen van' Republieck: Naerdien ick den G. van Albemarle soo volkomen heb geinformeert op alle saecken en heb ick U. Ed. niets 't antwoorden op U. Ed. brieven als alleen dat ick geen difficulteyten vinde dat het garnisoen van Maestricht traght te beletten alle toevoer naer het Ceulse, indien men het nodigh oordeelt soude het als nogh op de naem van Ceurvorst Palz kunnen geschieden. —

Dese dus veer gescreeven hebbende ontfang ick U. Ed. brief van 17. deser, het is my seer leet te vernemen, dat U. Ed. nogh niet ten volle is herstelt in syn gesontheyt, ick hoop die goede tydingh met de naeste post te ontfangen. Ick meen dat U. Ed. de negotiatie met Lelienroth seer wel heeft begrepen, waertoe ick niet weet by te voegen. —

Den L^{t} Ad. Marleborough sal U. Ed. informeeren van een concept in 't reguard van Saxe trouppes waerover met G. Wratislaw heeft gesproocken, en' waervan oock Ld Albemarle kennisse heeft en U. Ed. sal hebben geïnformeert waertoe ick sorg gedrage. —

Kensington, 28. Febr. 1702.

Ick heb U. Ed. in myne voorgaende en door den Gen. van Albemarle laeten weeten myn sentimenten om de negotiatie met Sueden voorttesetten alhoewel het nu geen apparentie meer is om trouppes voor d' aenstaende Campagne te hebben soo dat men sal moeten bedaght syn waer andere te vinden, want ick myn quota compleet behoor te hebben.

Het retardeeren van' marsch in desen tyt van Pruysse trouppes is onverdragelyck, men dient deselve met alle kraght te presseeren. Ick sal aparent met de post van vrydagh die nogh niet is aengekoomen, vernemen wat U. Ed. met den G. van Albemarle sal hebben afgesproocken op de saecken die ick hem in commissie hadt gegeven. —

Hamptoncourt, 3. Maert 1702.

Ick heb eergisteren ontfangen U. Ed. brief van 24. February, ick sal afwaghten met de naeste post verder te verneemen, wat U. Ed. wegens de zeesaecken met de Hollandsche sal hebben geconcerteert. Ick meen dat U. Ed. raisonnement op dat subject met de Secre[ts] de Wilde gehouden tenemael gefondeert is en waermede ick my mede soude kunnen conformeeren. —

Ick sal aparent oock met deselve post vernemen wat U. Ed. over alle de verdere importante saecken met den Gen. van Albemarle sal hebben afgesproocken.

Het is my den uytersten leet te verneemen dat U. Ed. nogh niet volkomen is hersteld van syne indispositie, den Goede godt wil geven, dat het haest magh syn. Ick blyve onveranderlyck U. Ed. goede vriendt. —

(geteekend) William R.

Register

zur

Englischen Geschichte vornehmlich im 17. Jahrhundert.

Neun Bände.

(Leopold v. Ranke's Sämmtliche Werke XIV—XXII. Band.)

Register.

Druck von F. A. Brockhaus in Leipzig.





